

Rapport annuel 2017



Réalisons
vos idées[™]

EN BREF

La Banque Nationale du Canada propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises dans son marché national, ainsi que des services spécialisés à l'échelle internationale. Elle mène ses activités dans quatre secteurs d'affaires – Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International – avec un actif de 246 milliards de dollars en date du 31 octobre 2017.

La Banque Nationale, qui compte sur une équipe de plus de 21 000 employés, offre une gamme complète de services financiers, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, du courtage en valeurs mobilières, de l'assurance ainsi que de la gestion de patrimoine.

La Banque Nationale est la principale institution bancaire au Québec et la partenaire par excellence des PME. Elle figure également parmi les six banques d'importance systémique au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces. Par l'intermédiaire de ses bureaux de représentation, de ses filiales et de ses alliances, elle est présente aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde.

Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

| | |
|------------|--|
| 3 | Message du président et chef de la direction |
| 5 | Membres du bureau de la présidence |
| 6 | Message du président du conseil d'administration |
| 7 | Membres du conseil d'administration |
| 8 | Divulgence d'information sur les risques |
| 9 | Rapport de gestion |
| 107 | États financiers consolidés audités |
| 202 | Données relatives aux exercices antérieurs |
| 204 | Glossaire des termes financiers |
| 206 | Renseignements à l'intention des actionnaires |

Banque Nationale en quelques chiffres

21 635
EMPLOYÉS

429
SUCCURSALES

931
GUICHETS
AUTOMATIQUES

2,6
MILLIONS
CLIENTS

477
MILLIARDS \$
BIENS SOUS GESTION
ET ADMINISTRATION

246
MILLIARDS \$
ACTIF TOTAL

6 609
MILLIONS \$
REVENU TOTAL

2 024
MILLIONS \$
RÉSULTAT NET

21,3
MILLIARDS \$
CAPITALISATION
BOURSIÈRE

APERÇU FINANCIER

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

| | 2017 | 2016 | Variation % |
|---|----------------|----------------|-------------|
| Résultats d'exploitation | | | |
| Revenu total | 6 609 | 5 840 | 13 |
| Résultat net | 2 024 | 1 256 | 61 |
| Résultat dilué par action | 5,38 \$ | 3,29 \$ | 64 |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires | 18,1 % | 11,7 % | |
| Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ | | | |
| Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 6 864 | 6 279 | 9 |
| Résultat net excluant les éléments particuliers | 2 049 | 1 613 | 27 |
| Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers | 5,45 \$ | 4,35 \$ | 25 |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers | 18,3 % | 15,5 % | |
| Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 55,9 % | 58,2 % | |
| Dividendes déclarés | 2,28 \$ | 2,18 \$ | |
| Actif total | 245 827 | 232 206 | 6 |
| Ratios réglementaires selon Bâle III | | | |
| Ratios des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) | 11,2 % | 10,1 % | |
| Ratio de levier | 4,0 % | 3,7 % | |
| Ratio de liquidité à court terme (LCR) | 132 % | 134 % | |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes au PCGR.

Notre responsabilité sociale 2017



SOUTENIR NOS CLIENTS DANS LA RÉALISATION DE LEURS IDÉES

- Services bancaires numériques et mobiles de haut niveau
- Nouveaux concepts de succursales misant sur le conseil et la technologie
- Participation active à l'évolution de l'écosystème entrepreneurial

S'ENGAGER DANS LA COMMUNAUTÉ

- Des millions de dollars versés à la collectivité sous forme de dons, commandites et collectes de fonds
- Des centaines d'organismes soutenus au pays
- Une volonté claire d'accroître l'impact de nos investissements sociaux

STIMULER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 88 M\$ investis dans nos installations
- 1 G\$ en biens et services achetés
- 2 G\$ en salaires et avantages sociaux

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

- Soutien actif accordé aux femmes, aux communautés culturelles et à la communauté LGBT
- Représentation féminine à la direction et au conseil d'administration parmi les plus grandes de l'industrie

CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Programme d'efficacité énergétique maintes fois primé
- Titulaire de plusieurs certifications LEED^{MD}

Pour en savoir plus :

bnc.ca

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Grâce à une solide exécution durant l'exercice 2017, nous avons enregistré une performance opérationnelle robuste et une rentabilité record. Le cours de l'action de la Banque Nationale a atteint de nouveaux sommets, et la Banque a généré des rendements parmi les meilleurs de l'industrie pour ses actionnaires. Tout en obtenant d'excellents résultats, nous avons continué à positionner la Banque en vue de sa réussite à long terme en axant nos investissements et nos efforts sur la transformation et la croissance de nos activités. Je suis satisfait non seulement de nos résultats financiers, mais aussi de l'élan que nous créons pour l'avenir.

Excellente performance dans tous nos secteurs

En 2017, la Banque a généré un résultat net record de 2 G\$, grâce à la bonne performance de toutes ses lignes d'affaires, à sa gestion efficace des coûts et à son approche prudente en matière de risques. Reflet de l'accélération de notre transformation, notre ratio d'efficacité s'est considérablement amélioré, et notre levier opérationnel a été positif. Notre rendement des capitaux propres s'est établi à plus de 18 %, parmi les plus élevés de l'industrie.

Pendant l'exercice, nous avons augmenté notre dividende deux fois, soit une hausse totale de 5 %, et nous avons redonné du capital supplémentaire à nos actionnaires en reprenant nos rachats d'actions. À 36,2 % et 13,6 % pour les périodes de un an et de 10 ans terminées le 31 octobre 2017, le rendement total à l'actionnaire de la Banque est l'un des meilleurs du secteur.

Notre vision est d'être une banque simple, rapide et efficace. Pour y arriver, nous mettons l'accent sur deux leviers : notre transformation numérique et notre évolution culturelle.

Déploiement discipliné du capital

Un élément important de notre performance au cours de l'exercice 2017 a été la consolidation de notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III (CET1), qui a atteint 11,2 %, résultat d'une gestion disciplinée du capital.

Nos priorités en matière de déploiement du capital sont très claires : maintenir un ratio CET1 élevé; investir pour stimuler la croissance de nos activités sur nos principaux marchés; investir pour réaliser des gains d'efficacité importants et générer un levier opérationnel supérieur à 1 %; et redonner du capital à nos actionnaires grâce à une croissance des dividendes prévisible et à des rachats d'actions disciplinés.

Ces priorités continueront de guider nos décisions en matière de déploiement du capital au cours de l'exercice 2018.

Une banque simple, rapide et efficace

Notre transformation *un client, une banque* bat son plein. Dans un contexte d'évolution rapide, nous voulons demeurer le partenaire financier par excellence de nos clients dans la réalisation de leurs idées.

Notre vision est d'être une banque simple, rapide et efficace. Pour y arriver, nous mettons l'accent sur deux leviers : notre transformation numérique et notre évolution culturelle. La réussite de ces initiatives se traduira par une expérience client supérieure, une croissance des revenus et une meilleure efficacité opérationnelle, ce qui permettra à la Banque de continuer à créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes.

Transformation numérique

Grâce à la transformation numérique, nous sommes plus axés sur le client et nous rendons la Banque plus efficace. Après des réductions de coûts importantes au cours de l'exercice 2017, nous mettons maintenant l'accent sur une transformation structurelle des coûts au moyen de la numérisation, de l'automatisation et de la simplification de nos produits et de nos processus. Notre objectif est d'améliorer l'efficacité opérationnelle chaque année.

Notre infrastructure et nos capacités numériques sont conçues pour permettre aux clients de contrôler intégralement leur vie financière à partir d'un point d'accès unique. Ils pourront faire leurs opérations où ils veulent, par le canal de leur choix, que ce soit pour ouvrir un compte, faire une demande de financement résidentiel ou payer des factures. Les technologies émergentes offrent également de nouvelles façons de communiquer avec nos clients afin de bâtir et de renforcer nos relations. En adoptant ces nouveaux outils, nous visons à atteindre un juste équilibre entre la technologie et le contact humain.

Évolution culturelle

Nous investissons dans les technologies numériques, tout en étant conscients que des employés responsabilisés et engagés constituent la pierre angulaire de notre réussite à long terme. La Banque ne ménage pas ses efforts pour bâtir une organisation très performante, capable de s'adapter au changement, qui favorise l'agilité, l'innovation et la collaboration.

La qualité du capital humain est le principal facteur de différenciation dans notre industrie. Nos employés peuvent être assurés que de tous les changements qui ont lieu à la Banque, l'évolution culturelle de notre organisation est la plus grande priorité de la direction.

En bonne position pour la croissance

À l'exercice 2017, nous avons prouvé notre capacité à assurer la croissance de nos activités tout en déployant des changements majeurs dans la prestation de nos services. La croissance demeure notre priorité dans l'avenir.

Notre secteur des Particuliers et Entreprises a pour objectifs de tirer parti de notre leadership au Québec et d'accroître notre pénétration dans l'ensemble du Canada. Dans le marché des services de détail, nous développons nos relations existantes en offrant des services pratiques et les meilleurs conseils qui soient, et nous attirons de nouveaux clients de secteurs ciblés en utilisant notamment des outils numériques. Dans les services aux entreprises, nous prenons de l'expansion en fournissant des conseils d'expert et des réponses en temps opportun aux besoins des entrepreneurs au Québec. Nous tirons avantage de nos plateformes numériques et travaillons en étroite collaboration avec d'autres unités d'affaires de la Banque Nationale pour fournir les meilleures solutions.

À l'extérieur du Québec, nous accroissons notre présence dans les services de détail grâce à une stratégie de grappes, en mettant l'accent sur les zones urbaines où la Banque Nationale est déjà bien représentée par ses différentes unités d'affaires. Nous voyons aussi des occasions de tirer parti de nos plateformes numériques sur le marché du détail au moyen de propositions de valeur attrayantes. Sur le marché commercial, nous continuons à prendre de l'essor dans les marchés spécialisés comme les soins de santé, l'agriculture, la technologie, le cinéma et l'immobilier, dans lesquels nous possédons une expertise reconnue.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION (suite)

Notre secteur de Gestion de patrimoine amorce le nouvel exercice avec le vent en poupe. Toutes les lignes d'affaires sont bien positionnées pour une croissance organique, au Québec et partout au Canada. Ce secteur se démarque par son modèle d'affaires unique : des conseils indépendants fournis au moyen d'une architecture ouverte en tant que plus grand gestionnaire de gestionnaires au Canada. Ce modèle permet d'élaborer des solutions d'investissement gérées par certains des meilleurs gestionnaires au monde pour des catégories d'actifs et des styles d'investissement variés. Banque Nationale Réseau Indépendant, leader dans la prestation de services administratifs indispensables qui a pour clients plus de 400 sociétés de gestion de patrimoine indépendantes partout au Canada, constitue un autre vecteur de croissance. Quant à notre unité *Gestion privée 1859*, elle prend de l'expansion au-delà du Québec grâce à ses bureaux à Calgary et Vancouver, et continuera à étendre sa présence partout au pays.

La réussite de notre secteur des Marchés financiers est fondée sur notre leadership au Québec et sur nos solides relations avec nos clients au Canada. Depuis 20 ans, nous bâtissons une plateforme véritablement nationale, avec plus de 60 % de nos revenus provenant actuellement de l'extérieur du Québec. Notre position de chef de file national dans les émissions de titres d'emprunt des administrations publiques et notre expertise reconnue dans les solutions de gestion des risques sont de bons tremplins pour la croissance. Du côté des entreprises, nous continuons à cibler les grandes sociétés partout au pays tout en renforçant notre position de leader auprès des organisations de taille moyenne.

À l'exercice 2017, nous avons créé un nouveau secteur d'affaires qui comprend Credigy, notre filiale spécialisée dans le financement à la consommation établie à Atlanta, aux États-Unis, et notre portefeuille des marchés émergents, en particulier ABA Bank au Cambodge. Je suis très satisfait de la performance de ces filiales, qui ont généré une hausse combinée de 25 % du résultat net à l'exercice 2017, ainsi que de leur solide rendement des capitaux propres. Ce secteur représente actuellement plus de 8 % du résultat net consolidé et devrait, selon toute vraisemblance, en représenter environ 10 % dans les prochaines années. Pendant l'exercice, nous avons prolongé le moratoire sur les investissements importants dans les marchés émergents, car nous opérationnalisons et consolidons nos activités existantes.

[...] nous voyons des occasions de croissance pour la Banque Nationale partout au Canada et dans toutes les lignes d'affaires.

Environnement macroéconomique favorable

Nos résultats ces dix dernières années montrent clairement que notre position de banque super-régionale établie au Québec est un atout.

Le Québec dispose d'une économie bien diversifiée, soutenue par une énergie verte abondante, une main-d'œuvre formée et un écosystème technologique de premier ordre en plein essor. La création d'emplois est forte depuis quelques années et le taux de chômage, à moins de 6 %, est à un creux en plus de 40 ans. La confiance des petites entreprises et des consommateurs est une des plus élevées au Canada et elle est favorisée non seulement par une conjoncture cyclique favorable, mais aussi par des finances publiques saines, ce qui se traduit par la mise en œuvre de politiques budgétaires judicieuses destinées à soutenir la croissance économique à long terme du Québec. L'activité économique demeure très vive dans la grande région de Montréal où l'immigration est forte et les logements sont encore très abordables par rapport aux grands centres urbains en Ontario et en Colombie-Britannique.

Pour l'avenir, nous voyons des occasions de croissance pour la Banque Nationale partout au Canada et dans toutes les lignes d'affaires. Pendant que nous continuerons notre expansion au Canada, le Québec demeurera un facteur important de notre performance financière, et notre forte présence dans notre principal marché restera un avantage concurrentiel déterminant.

Remerciements

Je profite de cette occasion pour remercier sincèrement tous nos employés pour leur contribution à nos excellents résultats. Je tiens aussi à souligner le leadership de mes collègues du bureau de la présidence, ainsi que leur rôle actif et efficace dans la transformation de la Banque.

Nos clients répondent positivement à nos initiatives et je les remercie de faire affaire avec nous. J'aimerais aussi remercier le conseil d'administration pour son soutien et ses recommandations, ainsi que nos actionnaires pour leur confiance.

Ensemble, nous bâtissons la Banque Nationale de demain.



Louis Vachon
Président et chef de la direction

MEMBRES DU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Louis Vachon

Président et chef de la direction

William Bonnell

Premier vice-président à la direction,
Gestion des risques

Dominique Fagnoule

Premier vice-président à la direction,
Technologie de l'information

Martin Gagnon

Premier vice-président à la direction,
Gestion de patrimoine;
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale

Diane Giard

Première vice-présidente à la direction,
Particuliers – Entreprises et Marketing

Denis Girouard

Premier vice-président à la direction,
Marchés financiers

Brigitte Hébert

Première vice-présidente à la direction,
Opérations

Lynn Jeannot

Première vice-présidente à la direction,
Ressources humaines et Affaires corporatives

Ghislain Parent

Chef des finances et
premier vice-président à la direction,
Finances et Trésorerie

Ricardo Pascoe

Chef de la transformation et
premier vice-président à la direction,
Bureau des initiatives stratégiques

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alors que le secteur bancaire évolue rapidement, le conseil d'administration a continué de travailler en étroite collaboration avec la direction pour que la Banque demeure bien positionnée sur la voie de la croissance durable et de la création de valeur, au bénéfice de toutes ses parties prenantes.

À l'exercice 2017, la performance financière a atteint des niveaux records, et la Banque a généré des rendements parmi les meilleurs de l'industrie pour les actionnaires. Le Conseil se réjouit que tous les secteurs d'exploitation enregistrent de bons résultats et que la transformation de la Banque, un axe qu'il considère comme prioritaire, se traduise par des résultats tangibles.

Bâtir l'avenir

Pour répondre aux besoins évolutifs des clients, la Banque s'est engagée dans une transformation en profondeur de ses façons de faire. Elle investit dans les technologies numériques, met en œuvre des nouveaux processus internes et opère un changement de culture organisationnelle. Le Conseil et la direction considèrent que la transition vers un milieu de travail axé sur l'innovation, l'agilité et le pouvoir d'agir est l'un des piliers de la réussite future de la Banque. Des progrès tangibles ont été réalisés dans tous les aspects de cette transformation à l'exercice 2017, et le Conseil continuera de superviser étroitement le déploiement du plan dans les mois et les années à venir.

[...] la transition vers un milieu de travail axé sur l'innovation, l'agilité et le pouvoir d'agir est l'un des piliers de la réussite future de la Banque.

Investir dans le talent

À l'exercice 2017, le Conseil a mené un examen rigoureux des plans de relève des trois premiers niveaux hiérarchiques de la Banque. Nous sommes convaincus que la Banque dispose de leaders solides et d'employés qui ont les compétences requises.

Le Conseil constate qu'il y a un vaste bassin de candidats talentueux pour des postes de leadership à tous les niveaux de l'organisation. Ces dernières années, la Banque s'est adaptée aux changements de l'industrie en embauchant un nombre important de gens possédant de nouvelles compétences et de nouvelles capacités. Elle investit aussi constamment dans la formation, la certification, le perfectionnement et les nouveaux outils.

Composition et renouvellement du Conseil

Ces dernières années, le Conseil s'est renouvelé de manière ordonnée, avec l'arrivée de plusieurs nouveaux administrateurs et administratrices qui apportent une grande diversité d'expériences et d'expertises professionnelles. La plupart sont ou ont été chefs de la direction d'entreprises prospères dans différents secteurs d'activité, traditionnels et émergents. Parallèlement, la moyenne d'âge et la moyenne de la durée des mandats des membres du Conseil ont diminué.

La diversité et l'expérience des administratrices et des administrateurs permettent au Conseil d'exercer son rôle de supervision efficacement et de contribuer à l'exécution des priorités stratégiques de la Banque au bénéfice de toutes les parties prenantes. J'en profite pour remercier les membres du Conseil pour leurs précieuses recommandations et leur dévouement exemplaire envers la Banque.

Nous avons le plaisir d'accueillir Rebecca McKillican à titre d'administratrice et membre du comité de ressources humaines. M^{me} McKillican apporte à nos délibérations une perspective technologique importante puisqu'elle est présidente et chef de la direction de Well.ca, l'un des plus grands détaillants en ligne au Canada. M^{me} McKillican a auparavant travaillé pour le groupe d'exploitation de la société d'investissement KKR (Kohlberg, Kravis and Roberts) ainsi que pour McKinsey & Company.

Nous remercions sincèrement André Caillé pour ses contributions à la réussite de la Banque pendant son mandat à titre d'administrateur, ainsi que Julie Payette, qui a quitté à la suite de sa nomination au poste de gouverneure générale du Canada.

Gouvernance

Notre gouvernance continue d'évoluer en phase avec les meilleures pratiques, y compris l'adoption d'une limite de 12 ans pour les mandats des administratrices et des administrateurs et, tout récemment, l'accès aux procurations pour leurs mises en candidature.

Grâce à plusieurs initiatives déployées ces dernières années, nos pratiques de gouvernance respectent aujourd'hui les normes les plus strictes. Un audit interne rigoureux de nos pratiques de gouvernance réalisé pendant l'exercice 2017 a mené à des conclusions positives et à quelques recommandations d'améliorations, que nous sommes en train de mettre en œuvre. Nous sommes déterminés à maintenir un Conseil très performant et efficace, dont les membres sont collectivement responsables de la réussite à long terme de la Banque.

Remerciements

La Banque a enregistré d'excellents résultats à l'exercice 2017 grâce à l'accent mis sur les clients et à une exécution disciplinée. En poursuivant sur cette lancée et grâce à une solide équipe de direction, la Banque est bien positionnée pour assurer sa performance à long terme.

Au nom du Conseil, j'aimerais remercier Louis Vachon et les membres du bureau de la présidence pour leur leadership, ainsi que tous les employés pour leur contribution à la réussite de la Banque. Nous remercions également les 2,6 millions de clients de la Banque pour leur confiance, et les actionnaires, petits et grands, pour leur soutien.



Jean Houde

Président du conseil d'administration

Pour de plus amples renseignements concernant la gouvernance de la Banque, veuillez vous référer à l'Énoncé des pratiques de gouvernance, disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Houde

Montréal (Québec) Canada
Président du conseil d'administration,
Banque Nationale du Canada et
administrateur de sociétés
Administrateur depuis mars 2011

Raymond Bachand

Montréal (Québec) Canada
Conseiller stratégique,
Norton Rose Fulbright Canada
S.E.N.C.R.L., s.r.l. et
administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2014

Maryse Bertrand

Montréal (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis avril 2012

Pierre Blouin

L'Île-Bizard (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis septembre 2016

Pierre Boivin

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Claridge inc.
Administrateur depuis avril 2013

Gillian H. Denham

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis octobre 2010

Richard Fortin

Boucherville (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis août 2013

Karen Kinsley

Ottawa (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis décembre 2014

Rebecca McKillican

Oakville (Ontario) Canada
Présidente et chef de la direction,
Well.ca
Administratrice depuis octobre 2017

Lino A. Saputo Jr.

Montréal (Québec) Canada
Chef de la direction et président
du conseil d'administration,
Saputo inc.
Administrateur depuis avril 2012

Andrée Savoie

Dieppe (Nouveau-Brunswick) Canada
Présidente et présidente
du conseil d'administration,
Acadian Properties Ltd.
Administratrice depuis avril 2015

Pierre Thabet

St-Georges (Québec) Canada
Président, Boa-Franc inc.
Administrateur depuis mars 2011

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis août 2006

Comités du Conseil

Comité d'audit

Karen Kinsley (*présidente*)
Pierre Blouin
Richard Fortin
Andrée Savoie

Comité de ressources humaines

Pierre Boivin (*président*)
Maryse Bertrand
Pierre Blouin
Gillian H. Denham
Rebecca McKillican

Comité de gestion des risques

Richard Fortin (*président*)
Raymond Bachand
Pierre Boivin
Karen Kinsley
Lino A. Saputo Jr.
Pierre Thabet

Comité de révision et de gouvernance

Maryse Bertrand (*présidente*)
Raymond Bachand
Jean Houde
Andrée Savoie

DIVULGATION D'INFORMATION SUR LES RISQUES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail en mai 2012, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

| | | Rapport annuel | Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires ⁽¹⁾ |
|--|--|--------------------------|---|
| Général | | | |
| 1 | Localisation de la divulgation concernant les risques | 8 | |
| | Rapport de gestion | 42 à 87, 100 et 104 | |
| | États financiers consolidés | Notes 1, 7, 17, 24 et 30 | |
| | Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires | | 4 à 29 |
| 2 | Terminologie relative aux risques et mesures de risque | 51 à 87 | |
| 3 | Risques principaux et risques émergents | 51 à 53 | |
| 4 | Principaux nouveaux ratios réglementaires | 43 à 46, 73, 75 et 80 | |
| Gouvernance et gestion des risques | | | |
| 5 | Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques | 55 à 69, 75 à 77 | |
| 6 | Culture de gestion des risques | 55 et 56 | |
| 7 | Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque | 50, 55 et 56 | |
| 8 | Tests de tension | 42, 56, 64 et 73 à 77 | |
| Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques | | | |
| 9 | Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1 | 43 à 46 | |
| 10 | Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire | | 4 à 7 |
| 11 | Évolution des fonds propres réglementaires | 47 | |
| 12 | Planification en matière de capital | 42 à 50 | |
| 13 | Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque | 48 et 50 | 8 |
| 14 | Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques | 48 et 60 à 64 | 8 |
| 15 | Risque de crédit lié au portefeuille bancaire | 48 | 8 et 11 à 16 |
| 16 | Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque | 49 | 9 |
| 17 | Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit | 59, 62 et 71 | 11 à 17 |
| Liquidité | | | |
| 18 | Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité | 75 à 81 | |
| Financement | | | |
| 19 | Sommaire des actifs grevés et non grevés | 78 et 79 | |
| 20 | Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan | 191 à 195 | |
| 21 | Stratégie de financement et sources de financement | 81 à 83 | |
| Risque de marché | | | |
| 22 | Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan | 69 et 70 | |
| 23 | Facteurs de risque de marché | 68, 71 à 74, 178 à 180 | |
| 24 | VaR : hypothèses, limites et processus de validation | 71 à 73 | |
| 25 | Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs | 71 à 74 | |
| Risque de crédit | | | |
| 26 | Expositions au risque de crédit | 63, 67 et 149 à 152 | 10 à 24 et 19 à 25 ⁽²⁾ |
| 27 | Politiques d'identification des prêts douteux | 65, 120 et 121 | |
| 28 | Évolution des prêts douteux et provisions pour pertes sur créances | 100, 104 et 149 à 152 | 20 |
| 29 | Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés | 65, 66 et 161 à 164 | 25 et 26 |
| 30 | Mesures d'atténuation du risque de crédit | 64 à 66 | 22 et 24 |
| Autres risques | | | |
| 31 | Autres risques : gouvernance, mesure et gestion | 53 et 54 et 84 à 87 | |
| 32 | Événements liés aux risques connus publiquement | 84 | |

(1) Pour le quatrième trimestre terminé le 31 octobre 2017.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le quatrième trimestre terminé le 31 octobre 2017 ».

RAPPORT DE GESTION

Daté du 30 novembre 2017

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 (les états financiers consolidés) préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

| | | | |
|---|----|--|----|
| Mode de présentation de l'information | 10 | Information financière trimestrielle | 34 |
| Communication de l'information financière | 12 | Analyse du bilan consolidé | 35 |
| Vue d'ensemble | 13 | Titrisation et arrangements hors bilan | 39 |
| Analyse financière | 18 | Informations financières supplémentaires | 41 |
| Analyse sectorielle | | Gestion du capital | 42 |
| Particuliers et Entreprises | 21 | Gestion des risques | 51 |
| Gestion de patrimoine | 24 | Principales estimations comptables | 88 |
| Marchés financiers | 27 | Modifications futures de méthodes comptables | 92 |
| Financement spécialisé aux États-Unis et International | 30 | Données financières supplémentaires | 96 |
| Autres | 33 | | |

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Perspectives pour la Banque Nationale » et « Principales tendances économiques » du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2018 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2018 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque de stratégie et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 51 du présent Rapport annuel, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque, et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risque susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autre.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} novembre 2016. Cette présentation tient compte du fait que les activités de la filiale Credigy Ltd. (Credigy), qui étaient présentées dans le secteur des Marchés financiers, ainsi que les activités de la filiale Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank) et les autres investissements internationaux, qui étaient présentés dans la rubrique *Autres*, sont maintenant présentés dans le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I). La Banque a procédé à ce changement afin d'aligner le suivi de ses activités sur sa structure de gestion.

La Banque a ajusté certains éléments particuliers afin de rendre comparables les données des exercices 2017 et 2016. Ces ajustements sont présentés dans le tableau ci-après.

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | | 2017 | 2016 |
|---|--------------------------------|--------------------------|-----------------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| | Particuliers et Entreprises | Gestion de patrimoine | Marchés financiers | FSEU&I | Autres | | |
| Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾ | 2 071 | 431 | 575 | 262 | (107) | 3 232 | 2 992 |
| Équivalent imposable ⁽²⁾ | – | – | 207 | – | 2 | 209 | 231 |
| Coût de financement lié à la détention des billets restructurés ⁽³⁾ | – | – | – | – | – | – | 9 |
| Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 2 071 | 431 | 782 | 262 | (105) | 3 441 | 3 232 |
| Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾ | 990 | 1 173 | 813 | 279 | 122 | 3 377 | 2 848 |
| Équivalent imposable ⁽²⁾ | – | – | 35 | – | – | 35 | 4 |
| Revenus relatifs aux acquisitions ⁽⁴⁾ | – | 9 | – | – | 2 | 11 | 31 |
| Radiation d'une participation dans une entreprise associée ⁽⁵⁾ | – | – | – | – | – | – | 164 |
| Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 990 | 1 182 | 848 | 279 | 124 | 3 423 | 3 047 |
| Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 3 061 | 1 613 | 1 630 | 541 | 19 | 6 864 | 6 279 |
| Frais autres que d'intérêts | 1 646 | 1 036 | 658 | 225 | 292 | 3 857 | 3 875 |
| Charges relatives aux acquisitions ⁽⁶⁾ | – | (19) | – | – | – | (19) | (22) |
| Charge de restructuration ⁽⁷⁾ | – | – | – | – | – | – | (131) |
| Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁸⁾ | – | – | – | – | – | – | (44) |
| Charges pour litiges ⁽⁹⁾ | – | – | – | – | – | – | (25) |
| Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers | 1 646 | 1 017 | 658 | 225 | 292 | 3 838 | 3 653 |
| Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 1 415 | 596 | 972 | 316 | (273) | 3 026 | 2 626 |
| Dotations aux pertes sur créances | 153 | 3 | – | 48 | 40 | 244 | 484 |
| Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 1 262 | 593 | 972 | 268 | (313) | 2 782 | 2 142 |
| Charge d'impôts | 337 | 149 | 18 | 84 | (104) | 484 | 225 |
| Équivalent imposable ⁽²⁾ | – | – | 242 | – | 2 | 244 | 235 |
| Charge d'impôts liée aux éléments relatifs à la détention des billets restructurés ⁽³⁾ | – | – | – | – | – | – | 3 |
| Charge d'impôts liée aux éléments relatifs aux acquisitions ⁽⁴⁾⁽⁶⁾ | – | 5 | – | – | – | 5 | 11 |
| Charge d'impôts liée à la radiation d'une participation dans une entreprise associée ⁽⁵⁾ | – | – | – | – | – | – | 19 |
| Charge d'impôts liée à la charge de restructuration ⁽⁷⁾ | – | – | – | – | – | – | 35 |
| Charge d'impôts liée aux pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁸⁾ | – | – | – | – | – | – | 12 |
| Charge d'impôts liée aux charges pour litiges ⁽⁹⁾ | – | – | – | – | – | – | 7 |
| Charge d'impôts liée à l'incidence de changements aux mesures fiscales ⁽¹⁰⁾ | – | – | – | – | – | – | (18) |
| Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 337 | 154 | 260 | 84 | (102) | 733 | 529 |
| Résultat net excluant les éléments particuliers | 925 | 439 | 712 | 184 | (211) | 2 049 | 1 613 |
| Éléments particuliers après impôts ⁽¹¹⁾ | – | (23) | – | – | (2) | (25) | (357) |
| Résultat net | 925 | 416 | 712 | 184 | (213) | 2 024 | 1 256 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | – | – | – | 29 | 55 | 84 | 75 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 925 | 416 | 712 | 155 | (268) | 1 940 | 1 181 |

(1) Au 1^{er} novembre 2016, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, un montant de 36 M\$ présenté au poste *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts*. Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

(2) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, un coût de financement de 9 M\$ (6 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré relativement à la détention des billets restructurés.

- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) de 9 M\$ (7 M\$ déduction faite des impôts) et la quote-part de la Banque des charges d'intégration découlant de sa participation dans Groupe TMX limitée (TMX) de 2 M\$ (2 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, le total de ces charges s'était chiffré à 31 M\$ (24 M\$ déduction faite des impôts) et incluait notamment la quote-part de la Banque des pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles découlant de sa participation dans TMX pour un montant de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts).
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque avait radié sa participation dans l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. (Maple) pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) suite à l'événement survenu le 6 février 2016, tel que décrit à la section « Analyse du bilan consolidé » à la page 38 du présent Rapport de gestion.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, des charges de 19 M\$ (16 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine (2016 : 22 M\$, 18 M\$ déduction faite des impôts). Ces charges se composent de bonis de rétention et d'amortissement d'immobilisations incorporelles.
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque avait enregistré une charge de restructuration de 131 M\$ (96 M\$ déduction faite des impôts). Cette charge se composait majoritairement d'indemnités de départ.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque avait enregistré des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 44 M\$ (32 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des logiciels générés à l'interne.
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, des charges pour litiges de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrées au titre de la résolution de litiges et autres différends relatifs à diverses réclamations, en cours ou potentielles, contre la Banque.
- (10) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, une provision fiscale de 18 M\$ avait été enregistrée afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales qui avaient été quasi adoptés.
- (11) Les éléments particuliers de l'exercice terminé le 31 octobre 2016 incluaient une prime sur rachat d'actions privilégiées, série 20, à des fins d'annulation de 3 M\$ ou 0,01\$ par action.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR, lesquels sont fondés sur les IFRS. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et qu'il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

Outre les éléments particuliers, au cours de l'exercice 2016, la Banque avait enregistré une provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$ (183 M\$ déduction faite des impôts), dans le secteur des Particuliers et Entreprises. Au cours de l'exercice 2017, la Banque a révisé à la baisse cette provision sectorielle pour un montant de 40 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts). Étant donné l'importance relative des montants liés à la provision sectorielle enregistrés et présentés selon les PCGR, certaines analyses du présent Rapport de gestion excluent l'incidence de la provision sectorielle.

À l'instar de plusieurs autres institutions financières, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances et Trésorerie (le chef des finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des ACVM.

Au 31 octobre 2017, le chef de la direction et le chef des finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité d'audit ainsi que par le conseil d'administration de la Banque (le Conseil), qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les PCGR, lesquels sont fondés sur les IFRS, sauf indication contraire tel que mentionné à la page 10 du présent Rapport de gestion. En raison de leurs limites intrinsèques, les CIIF ne peuvent éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et le chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO — 2013) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2017, il n'y a pas de faiblesses importantes, les CIIF sont efficaces et ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux PCGR.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur leur conception et leur fonctionnement.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le chef de la direction ainsi que le chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédures et contrôles de communication de l'information et des procédures de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de communication prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et le chef des finances produisent les attestations requises.

VUE D'ENSEMBLE

Faits saillants

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

| | 2017 | 2016 | 2015 | 2017-16 Variation % |
|--|---------|---------|---------|------------------------|
| Résultats d'exploitation | | | | |
| Revenu total | 6 609 | 5 840 | 5 746 | 13 |
| Résultat net | 2 024 | 1 256 | 1 619 | 61 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 1 940 | 1 181 | 1 549 | 64 |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires | 18,1 % | 11,7 % | 16,9 % | |
| Ratio de versement des dividendes ⁽¹⁾ | 42 % | 66 % | 45 % | |
| Résultat par action | | | | |
| de base | 5,44 \$ | 3,31 \$ | 4,56 \$ | 64 |
| dilué | 5,38 | 3,29 | 4,51 | 64 |
| Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽²⁾ | | | | |
| Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 6 864 | 6 279 | 5 982 | 9 |
| Résultat net excluant les éléments particuliers | 2 049 | 1 613 | 1 682 | 27 |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers | 18,3 % | 15,5 % | 17,6 % | |
| Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ | 41 % | 50 % | 43 % | |
| Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 55,9 % | 58,2 % | 58,6 % | |
| Résultat par action excluant les éléments particuliers ⁽²⁾ | | | | |
| de base | 5,52 \$ | 4,38 \$ | 4,75 \$ | 26 |
| dilué | 5,45 | 4,35 | 4,70 | 25 |
| Informations sur les actions ordinaires | | | | |
| Dividendes déclarés | 2,28 \$ | 2,18 \$ | 2,04 \$ | |
| Valeur comptable | 31,51 | 28,52 | 28,26 | |
| Cours de l'action | | | | |
| haut | 62,74 | 47,88 | 55,06 | |
| bas | 46,83 | 35,83 | 40,75 | |
| clôture | 62,61 | 47,88 | 43,31 | |
| Nombre d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>) | 339 592 | 338 053 | 337 236 | |
| Capitalisation boursière | 21 262 | 16 186 | 14 606 | |
| Bilan et hors-bilan | | | | |
| Actif total | 245 827 | 232 206 | 216 090 | 6 |
| Prêts et acceptations, déduction faite des provisions | 134 443 | 126 178 | 115 238 | 7 |
| Prêts douteux, déduction faite des provisions totales | (339) | (289) | (112) | |
| en % des prêts et acceptations moyens | (0,3) % | (0,2) % | (0,1) % | |
| Dépôts ⁽³⁾ | 156 671 | 142 066 | 130 458 | 10 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 10 700 | 9 642 | 9 531 | 11 |
| Actifs sous administration et sous gestion | 477 358 | 397 342 | 357 793 | 20 |
| Couverture par les résultats | 13,61 | 7,84 | 10,49 | |
| Ratios réglementaires selon Bâle III | | | | |
| Ratios des fonds propres ⁽⁴⁾ | | | | |
| de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) | 11,2 % | 10,1 % | 9,9 % | |
| catégorie 1 ⁽⁵⁾ | 14,9 % | 13,5 % | 12,5 % | |
| total ^{(5) (6)} | 15,1 % | 15,3 % | 14,0 % | |
| Ratio de levier ⁽⁴⁾ | 4,0 % | 3,7 % | 3,7 % | |
| Ratio de liquidité à court terme (LCR) | 132 % | 134 % | 131 % | |
| Autres renseignements | | | | |
| Nombre d'employés - mondial | 21 635 | 21 770 | 20 189 | (1) |
| Nombre de succursales au Canada | 429 | 450 | 452 | (5) |
| Nombre de guichets automatiques au Canada | 931 | 938 | 930 | (1) |

(1) Quatre derniers trimestres.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Des montants de 2,2 G\$ et 1,6 G\$ classés dans les *Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers* des bilans consolidés aux 31 octobre 2016 et 2015, respectivement, sont maintenant présentés à la rubrique *Dépôts*.

(4) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».

(5) Les ratios au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017 et les ratios au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(6) Le ratio au 31 octobre 2015 tient compte du remboursement des billets à moyen terme d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

La Banque en bref

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation, Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers, Financement spécialisé aux États-Unis et International, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Analyse sectorielle » du présent Rapport de gestion.

Objectifs et résultats 2017

Lorsque la Banque établit ses objectifs à moyen terme, elle ne tient pas compte des éléments particuliers⁽¹⁾ qui, de par leur nature, ne sont pas prévisibles ou récurrents. La direction examine le rendement de la Banque par rapport à ses objectifs en excluant les éléments particuliers.

La Banque a enregistré un résultat net de 2 024 M\$ pour l'exercice 2017, en comparaison de 1 256 M\$ pour l'exercice 2016. Le résultat dilué par action atteint 5,38 \$, contre 3,29 \$ à l'exercice 2016. De plus, le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) s'établit à 18,1 % pour l'exercice 2017, comparativement à 11,7 % en 2016. Le résultat net excluant les éléments particuliers s'établit à 2 049 M\$ pour l'exercice 2017, en hausse de 27 %, et le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers est de 5,45 \$, comparativement à 4,35 \$, une augmentation de 25 %. De plus, le RCP excluant les éléments particuliers de 18,3 % en 2017 se compare à 15,5 % en 2016.

En 2017, la Banque a enregistré des résultats conformes à tous ses objectifs à moyen terme, dépassant même la cible de façon importante pour la croissance du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers. Ce résultat provient de la bonne progression du résultat net de tous les secteurs d'exploitation et s'explique également par la provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz enregistrée en 2016.

Objectifs à moyen terme et résultats 2017

| | Objectifs à moyen terme (%) | Résultats 2017 (%) |
|---|-----------------------------|--------------------|
| Croissance du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ | 5 - 10 | 25 |
| RCP excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ | 15 - 20 | 18,3 |
| Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ | 40 - 50 | 41 |
| Ratio des fonds propres CET1 | > 10,0 | 11,2 |
| Ratio de levier | > 3,5 | 4,0 |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Dividendes

Pour l'exercice 2017, la Banque a déclaré 778 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires (2016 : 736 M\$), ce qui représente 42 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2016 : 66 %). Ces dividendes représentent 41 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers (2016 : 50 %).

Dividende annuel⁽¹⁾

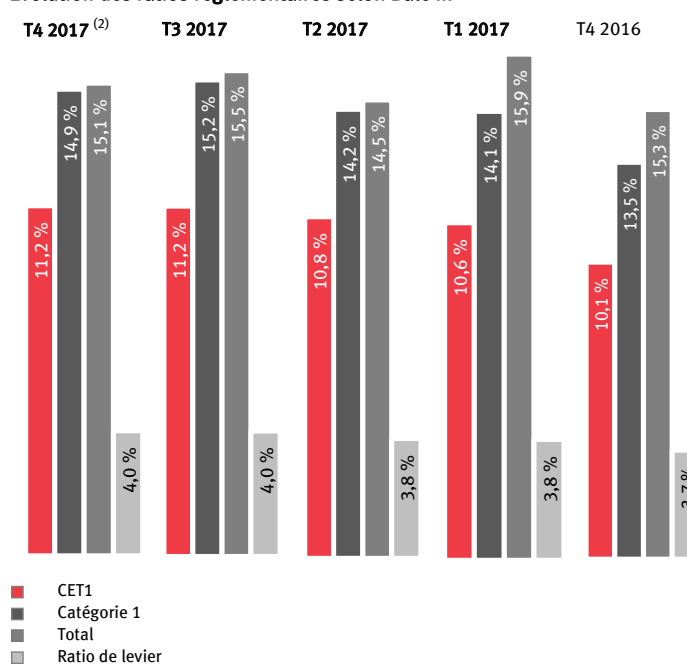


(1) Les données de 2014 et 2013 ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

Ratios réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 11,2 %, à 14,9 % et à 15,1 % au 31 octobre 2017, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 10,1 %, de 13,5 % et de 15,3 %, respectivement, à l'exercice précédent. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, aux émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions, aux réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'à une faible croissance de l'actif pondéré en fonction des risques, et a été partiellement atténuée par les rachats d'actions ordinaires effectués au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 est essentiellement attribuable aux mêmes éléments ainsi qu'à l'émission d'actions privilégiées le 13 juin 2017, pour un montant de 400 M\$, partiellement compensée par le rachat d'actions privilégiées pour un montant de 200 M\$ effectué le 15 novembre 2017, déjà exclu du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2017. La baisse du ratio du total des fonds propres est expliquée par le rachat de 1,0 G\$, le 11 avril 2017, des billets à moyen terme échéant le 11 avril 2022. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2017 s'établit à 4,0 %, comparativement à un ratio de 3,7 % au 31 octobre 2016.

Évolution des ratios réglementaires selon Bâle III⁽¹⁾



(1) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».
(2) Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

Un portefeuille de prêts de qualité

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2017 sont en baisse de 240 M\$ par rapport à l'exercice 2016 et se chiffrent à 244 M\$. Cette diminution est essentiellement attribuable à la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz, soit une révision à la baisse de cette provision d'un montant de 40 M\$ au cours de l'exercice 2017, comparativement à l'enregistrement de cette provision pour un montant de 250 M\$ en 2016. De plus, les dotations aux pertes sur créances sur les prêts des Services aux entreprises ont diminué de 30 M\$ pour atteindre 43 M\$ pour l'exercice 2017. Ces diminutions ont été partiellement atténuées par une augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit, en lien avec la croissance de l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque ainsi que par l'augmentation de 44 M\$ des dotations aux pertes sur créances sur les prêts du secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International, essentiellement attribuable à la filiale Credigy. Les dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux de 2017 ont représenté 0,19 % des prêts et acceptations moyens, niveau stable par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, les prêts douteux, déduction faite des provisions totales, sont en baisse de 50 M\$ par rapport à l'année précédente en raison d'une diminution des prêts douteux nets liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers et aux entreprises et d'une augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non douteux, contrebalancées par la diminution de la provision sectorielle sur prêts non douteux.

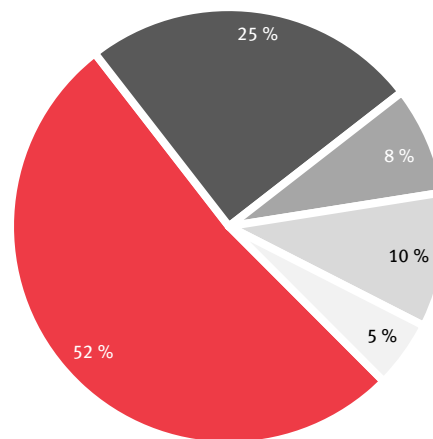
Profil de risque

| (en millions de dollars canadiens) | 2017 | 2016 |
|---|--------|--------|
| Dotations aux pertes sur créances ⁽¹⁾ | 244 | 484 |
| Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux en % des prêts et acceptations moyens | 0,19 % | 0,19 % |
| Prêts douteux nets | 206 | 281 |
| Prêts douteux bruts en % du capital tangible ajusté des provisions | 4,3 % | 6,3 % |
| Provisions individuelles et collectives en % des prêts douteux | 45,8 % | 42,9 % |
| Provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz ⁽¹⁾ | 139 | 204 |
| Provision collective sur prêts non douteux ⁽¹⁾ | 406 | 366 |
| Prêts douteux, déduction faite des provisions totales | (339) | (289) |

(1) Au cours de l'exercice 2017, la Banque a révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$. De plus, les dotations aux pertes sur créances pour l'exercice 2017 comprennent une augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit. Les dotations aux pertes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 comprenaient l'enregistrement de la provision sectorielle pour un montant de 250 M\$.

Répartition du portefeuille de prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2017



- Particuliers (2016 : 52 %)
- Entreprises (2016 : 26 %)
- Gestion de patrimoine (2016 : 8 %)
- Grandes entreprises (2016 : 11 %)
- Financement spécialisé aux États-Unis et International (2016 : 3 %)

(1) Excluant les prêts et acceptations de la rubrique *Autres*.

Prêts et acceptations aux entreprises par catégorie d'emprunteurs

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|------|------|
| | % | % |
| Agriculture | 9,6 | 9,8 |
| Pétrole et gaz | 4,2 | 4,5 |
| Mines | 0,9 | 1,2 |
| Construction et services immobiliers | 23,2 | 23,0 |
| Fabrication | 8,5 | 7,7 |
| Commerce de gros et de détail | 10,7 | 10,6 |
| Transports | 5,1 | 6,5 |
| Télécommunications, médias et technologies | 3,3 | 3,4 |
| Institutions financières | 9,6 | 8,3 |
| Services | 12,1 | 12,9 |
| Gouvernements et autres services liés | 12,8 | 12,1 |

Perspectives pour la Banque Nationale

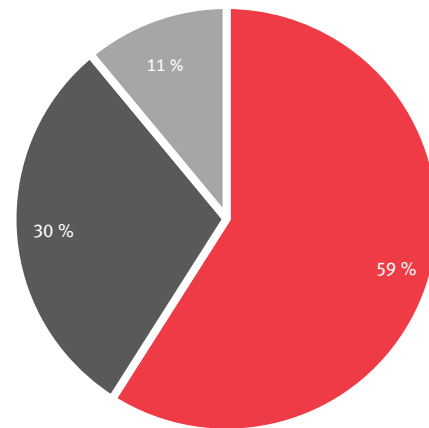
Une des composantes essentielles de la stratégie de la Banque est de maintenir la diversification de ses activités en soutenant la croissance de ses quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers ainsi que Financement spécialisé aux États-Unis et International. Grâce à des acquisitions, à des partenariats stratégiques et à leur croissance interne, les secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers ont pris de l'expansion au fil des ans et génèrent aujourd'hui près de la moitié du revenu total et plus de la moitié du résultat net de la Banque. Le secteur des Particuliers et Entreprises, le plus important de la Banque, continue à enregistrer une croissance stable en termes de revenus et de résultat. Quant au secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International, la croissance du revenu total et du résultat net est significative.

Tout en continuant à mettre l'accent sur la croissance de ses quatre principaux secteurs d'affaires, la Banque veut aussi étendre sa présence géographique au Canada, en plus de préserver son leadership au Québec. Le secteur des Marchés financiers est bien positionné à l'échelle nationale et génère la majorité de ses revenus hors du Québec. Le secteur de Gestion de patrimoine a quant à lui établi sa présence à l'échelle nationale grâce à son réseau de conseillers en placement, à ses relations d'affaires avec des conseillers indépendants et à des partenariats; il jouit ainsi d'un réseau de distribution étendu qui lui permet d'enregistrer une croissance constante de ses revenus hors du Québec. Le secteur des Particuliers et Entreprises, enfin, est surtout présent dans le centre du pays et compte une forte présence dans d'autres marchés choisis au Canada ainsi qu'une présence numérique d'envergure nationale.

En complément à ses activités canadiennes, la Banque continue de développer ses activités internationales dans le financement à la consommation spécialisé, par l'intermédiaire de sa filiale Credigy. Sa filiale ABA Bank poursuit sa croissance auprès d'une clientèle diversifiée au Cambodge. Par ailleurs, le moratoire sur les investissements importants dans les marchés émergents a été prolongé au cours de l'exercice 2017 afin de consolider les activités existantes. L'objectif de la Banque est que ses activités internationales représentent environ 10 % de son résultat net dans les prochaines années.

Répartition géographique du revenu total

Exercice terminé le 31 octobre 2017
(en équivalent imposable)⁽¹⁾

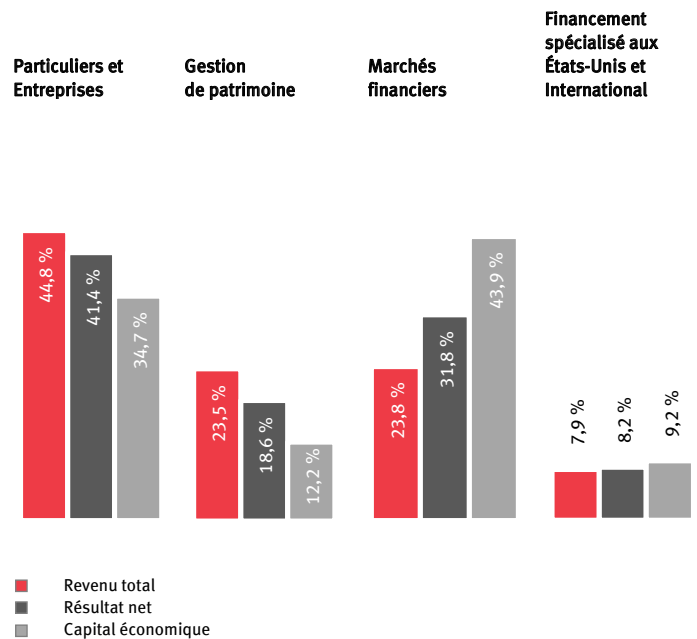


- Québec (2016 : 60 %)
- Autres provinces (2016 : 34 %)
- International (2016 : 6 %)

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Mixte d'affaires⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2017
(en équivalent imposable)⁽²⁾



- (1) Excluant la rubrique *Autres*.
- (2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Principales tendances économiques

Économie mondiale

L'économie mondiale montre des signes fort encourageants, les principales régions contribuant de manière synchrone à la croissance. La confiance des ménages à l'échelle mondiale est à un sommet cyclique, stimulée par des marchés du travail qui continuent de s'améliorer, par un effet de richesse généralisé (immobilier, marchés financiers) et des prix de l'énergie qui demeurent bas. L'inflation demeure faible, ce qui permet aux banques centrales de réduire graduellement leur accommodement monétaire. Les conditions de financement favorables sont propices à un rebond des investissements des entreprises.

Le PIB mondial devrait croître à son rythme le plus élevé depuis 2011, à 3,7 % en 2018 (3,6 % en 2017). Mais de grandes incertitudes géopolitiques persistent, notamment les dossiers de la Corée du Nord et de l'Iran. La montée du protectionnisme commercial est aussi particulièrement préoccupante à l'aube de 2018.

États-Unis

L'économie américaine reste sur le point de croître d'environ 2,2 % en 2017 grâce en partie aux bonnes performances des deuxième et troisième trimestres. Les efforts de reconstruction après le ravage des ouragans aideront la croissance au quatrième trimestre. Le marché du travail solide soutient la confiance des consommateurs et donc leurs dépenses. Et si le plafond de la dette est relevé en décembre et que des mesures d'incitation budgétaires sont déployées avant les élections de mi-mandat au Congrès, on peut s'attendre à une nouvelle année de croissance supérieure au potentiel en 2018, à 2,4 %.

Par conséquent, la Banque croit que la Réserve fédérale américaine resserrera la politique monétaire en haussant les taux en décembre et à deux reprises en 2018.

Canada

L'économie canadienne devrait croître de près de 3,0 % en 2017, soit bien au-dessus de ce qu'anticipait le consensus des économistes en début d'année. Les dépenses de consommation ont été le principal moteur de la croissance cette année, grâce à la conjonction d'événements favorables comme la meilleure tenue du marché du travail depuis des années, les prestations aux familles, les faibles taux d'intérêt et les effets de richesse associés à la hausse des prix immobiliers résidentiels. Si la Banque évalue bien les prochaines incitations budgétaires dans un environnement pré-électoral au Québec, en Ontario et peut-être même en Colombie-Britannique, la croissance de 2018 sera également forte, soit de 2,5 %. Bien que la Banque du Canada ait fait savoir qu'elle n'est pas prête à rehausser le taux d'intérêt de nouveau à court terme, des données solides pourraient finir par forcer sa main au début de l'an prochain. Une politique monétaire moins accommodante combinée à un resserrement des normes régissant le crédit hypothécaire entraîneront une modération du marché immobilier résidentiel, en particulier à Vancouver et Toronto. Le marché montréalais est moins vulnérable sur cet aspect puisque les prix des logements demeurent abordables.

L'économie du Québec devrait croître de 2,0 % en 2018, suivant une croissance de 2,5 % cette année. Ceci outrepasserait substantiellement son taux de croissance potentiel (évalué à 1,0 %). Conséquemment, la province est en situation de plein emploi, affichant au troisième trimestre le taux de chômage le plus bas depuis que les données sont compilées (1976), à 6,0 %, et un taux d'activité record de 75 % pour les personnes âgées de 15 à 64 ans. La confiance des petites entreprises et des consommateurs est parmi les plus élevées au Canada, favorisée non seulement par un contexte conjoncturel favorable, mais aussi par des finances publiques saines qui ont permis la mise en place de politiques budgétaires visant à améliorer la croissance économique à long terme du Québec. La demande intérieure reste le moteur de la croissance de la province où Montréal assure maintenant le plus gros de la création d'emplois en raison de l'immigration.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 | 2015 | 2017-16 Variation % |
|--|---------|---------|---------|------------------------|
| Résultats d'exploitation | | | | |
| Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾ | 3 232 | 2 992 | 2 717 | 8 |
| Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾ | 3 377 | 2 848 | 3 029 | 19 |
| Revenu total | 6 609 | 5 840 | 5 746 | 13 |
| Frais autres que d'intérêts | 3 857 | 3 875 | 3 665 | - |
| Contribution | 2 752 | 1 965 | 2 081 | 40 |
| Dotations aux pertes sur créances ⁽²⁾ | 244 | 484 | 228 | (50) |
| Résultat avant charge d'impôts | 2 508 | 1 481 | 1 853 | 69 |
| Charge d'impôts | 484 | 225 | 234 | 115 |
| Résultat net | 2 024 | 1 256 | 1 619 | 61 |
| Résultat dilué par action <i>(en dollars)</i> | 5,38 | 3,29 | 4,51 | 64 |
| Équivalent imposable ⁽³⁾ | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 209 | 231 | 311 | |
| Revenus autres que d'intérêts | 35 | 4 | - | |
| Charge d'impôts | 244 | 235 | 311 | |
| Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net | - | - | - | |
| Éléments particuliers ⁽³⁾ | | | | |
| Éléments liés à la détention des billets restructurés | - | (9) | 70 | |
| Éléments relatifs aux acquisitions | (30) | (53) | (34) | |
| Charge de restructuration | - | (131) | (86) | |
| Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles | - | (44) | (46) | |
| Charges pour litiges | - | (25) | - | |
| Radiation d'une participation dans une entreprise associée | - | (164) | - | |
| Gain sur cession d'actions de Fiera Capital | - | - | 29 | |
| Quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée | - | - | (18) | |
| Éléments particuliers avant impôts | (30) | (426) | (85) | |
| Charge d'impôts liée aux éléments particuliers ⁽⁴⁾ | (5) | (69) | (22) | |
| Éléments particuliers après impôts | (25) | (357) | (63) | |
| Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽³⁾ | | | | |
| Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ | 3 441 | 3 232 | 3 048 | 6 |
| Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ | 3 423 | 3 047 | 2 934 | 12 |
| Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 6 864 | 6 279 | 5 982 | 9 |
| Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers | 3 838 | 3 653 | 3 505 | 5 |
| Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 3 026 | 2 626 | 2 477 | 15 |
| Dotations aux pertes sur créances ⁽²⁾ | 244 | 484 | 228 | (50) |
| Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 2 782 | 2 142 | 2 249 | 30 |
| Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers | 733 | 529 | 567 | 39 |
| Résultat net excluant les éléments particuliers | 2 049 | 1 613 | 1 682 | 27 |
| Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers <i>(en dollars)</i> ⁽⁵⁾ | 5,45 | 4,35 | 4,70 | 25 |
| Actif moyen | 248 351 | 235 913 | 222 929 | 5 |
| Prêts et acceptations moyens | 129 150 | 121 013 | 108 740 | 7 |
| Prêts douteux, déduction faite des provisions totales | (339) | (289) | (112) | |
| Dépôts moyens ⁽⁶⁾ | 154 254 | 142 852 | 129 468 | 8 |
| Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽³⁾ | 55,9 % | 58,2 % | 58,6 % | |

(1) La Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises. Ainsi, pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, certains *Revenus autres que d'intérêts* ont été reclassés dans le *Revenu net d'intérêts*. Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ et les dotations aux pertes sur créances comprennent un montant de 40 M\$ qui constitue une augmentation de la provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit. Les dotations aux pertes sur créances pour l'exercice 2016 comprenaient une provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$.
- (3) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
- (4) La charge d'impôts liée aux éléments particuliers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 incluait une provision fiscale de 18 M\$ qui avait été enregistrée afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales qui avaient été quasi-adoptés.
- (5) Les éléments particuliers de l'exercice terminé le 31 octobre 2016 incluaient une prime sur rachat d'actions privilégiées, série 20, à des fins d'annulation de 3 M\$ ou 0,01 \$ par action.
- (6) Au 1^{er} novembre 2016, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et les données des exercices antérieurs ont été ajustées pour refléter ces modifications.

Analyse des résultats consolidés

Résultats financiers

Le résultat net de la Banque pour l'exercice 2017 se chiffre à 2 024 M\$, une forte progression par rapport à 1 256 M\$ pour l'exercice 2016. Cette croissance est attribuable à la hausse du résultat net de tous les secteurs d'exploitation ainsi qu'à la provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 183 M\$, déduction faite des impôts, enregistrée au cours de l'exercice 2016. De plus, plusieurs éléments particuliers avaient été enregistrés au cours de l'exercice 2016. Les éléments particuliers, déduction faite des impôts, ont réduit le résultat net de 25 M\$ en 2017, comparativement à 357 M\$ en 2016. En 2016, ces éléments, déduction faite des impôts, comprenaient notamment la radiation de la participation de la Banque dans l'entreprise associée Maple pour un montant de 145 M\$, la charge de restructuration de 96 M\$, les pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 32 M\$ ainsi que des charges pour litiges de 18 M\$. Le résultat net excluant les éléments particuliers de 2 049 M\$ pour l'exercice 2017 se compare à 1 613 M\$ pour l'exercice 2016, en hausse de 27 %.

Revenu total

Pour l'exercice 2017, le revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾ se chiffre à 6 853 M\$, en hausse de 778 M\$ par rapport à l'exercice 2016 (tableau 2, page 98). L'augmentation du revenu total provient de la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation de la Banque. Le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers de 2017 est en hausse de 585 M\$ ou 9 % par rapport à l'année précédente. Les éléments particuliers de 2017 et 2016 comprennent des éléments relatifs aux acquisitions, notamment la quote-part de la Banque des pertes de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles découlant de sa participation dans TMX en 2016. Les éléments particuliers de 2016 incluaient également la radiation de la participation de la Banque dans l'entreprise associée Maple ainsi que des éléments liés à la détention des billets restructurés.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2017 atteint 3 441 M\$ par rapport à 3 223 M\$ pour l'exercice 2016 (tableau 3, page 98) en hausse de 218 M\$. Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises a progressé de 116 M\$ ou 6 % pour s'établir à 2 071 M\$ pour l'exercice 2017, en raison de la croissance du volume moyen des prêts et des dépôts avec des hausses respectives de 4 % et 12 % par rapport à l'exercice 2016. La croissance des prêts provient surtout des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires. La hausse pour le secteur des Particuliers et Entreprises s'explique également par l'élargissement de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,26 % en 2017 par rapport à 2,24 % en 2016. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 59 M\$ pour s'établir à 431 M\$ grâce à la croissance des dépôts et à l'amélioration des marges. Le revenu net d'intérêts du secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International est en hausse de 191 M\$, en raison de la croissance des volumes de prêts de la filiale Credigy, et de la filiale ABA Bank, consolidée depuis le troisième trimestre de 2016, qui affiche une croissance soutenue de ses prêts et de ses dépôts en 2017. Par ailleurs, le revenu net d'intérêts du secteur des Marchés financiers est en baisse de 156 M\$ en 2017 par rapport à 2016, ce qui est principalement attribuable aux activités de négociation et doit être analysé globalement avec les autres éléments composant les revenus liés aux activités de négociation. Enfin, le revenu net d'intérêts à la rubrique *Autres* est en hausse par rapport à l'exercice 2016.

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2017 sont de 3 412 M\$, par rapport à 2 852 M\$ à l'exercice précédent (tableau 4, page 99). Les revenus de négociation constatés dans les revenus autres que d'intérêts sont de 409 M\$ comparativement à 154 M\$ en 2016. En tenant compte de la portion constatée dans le revenu net d'intérêts, les revenus liés aux activités de négociation ont atteint 1 006 M\$ en 2017, soit une hausse de 109 M\$ par rapport à l'exercice 2016 (tableau 5, page 99). Cette augmentation provient des revenus liés aux titres de participation et aux titres à revenus fixes ainsi que des revenus des autres secteurs alors que les revenus liés aux contrats sur produits de base et devises ont diminué.

Tel que présenté au tableau 4 de la page 99, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils sont en baisse de 27 M\$ par rapport à 2016, et les commissions de courtage en valeurs mobilières ont diminué de 8 %, conséquence de la migration des actifs de comptes transactionnels vers des comptes tarifés au cours des dernières années. Les revenus des fonds communs de placement et des services fiduciaires, qui totalisent 930 M\$, sont en hausse de 113 M\$, en raison de la progression des revenus tirés des services tarifés et de la croissance des actifs sous administration.

Les revenus de crédit et les revenus sur cartes ont progressé par rapport à l'exercice 2016, affichant des hausses respectives de 18 % et 11 %, alors que les revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie diminuent de 5 M\$, en partie en raison de la diminution du volume des activités de crédit avec les entreprises du secteur pétrole et gaz. Les gains nets sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont en hausse de 70 M\$.

Les revenus tirés des frais d'administration sur les dépôts et les paiements sont en hausse de 21 M\$ ou 8 %, notamment en provenance de la filiale ABA Bank qui est consolidée depuis le troisième trimestre de 2016. Les revenus d'assurances augmentent de 3 M\$ et les revenus de change, autres que de négociation, sont stables par rapport à 2016. Par ailleurs, la quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises est en hausse alors que la quote-part découlant de la participation de la Banque dans TMX enregistrée en 2016 comprenait des pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles pour un montant de 18 M\$. Les autres revenus s'établissent à 363 M\$, en hausse de 96 M\$, notamment en raison de la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple pour un montant de 164 M\$ au cours de l'exercice 2016, atténuée par le gain non imposable de 41 M\$ enregistré en 2016 suite à la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans ABA Bank, ainsi que par la diminution des revenus de Credigy enregistrés dans les revenus autres que d'intérêts en 2017.

Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2017 sont en baisse de 240 M\$ par rapport à l'exercice 2016 et se chiffrent à 244 M\$ (tableau 6, page 100). Cette diminution est essentiellement attribuable à la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz, soit une révision à la baisse de cette provision d'un montant de 40 M\$ au cours de l'exercice 2017, comparativement à l'enregistrement de cette provision pour un montant de 250 M\$ en 2016. De plus, les dotations aux pertes sur créances sur les prêts des Services aux entreprises ont diminué de 30 M\$ pour atteindre 43 M\$ pour l'exercice 2017. Ces diminutions ont été partiellement atténuées par une augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit, en lien avec la croissance de l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque ainsi que par l'augmentation de 44 M\$ des dotations aux pertes sur créances sur les prêts du secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International, essentiellement attribuable à la filiale Credigy. Les dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux de 2017 ont représenté 0,19 % des prêts et acceptations moyens, niveau stable par rapport à l'exercice précédent.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 3 857 M\$ en 2017, en baisse de 18 M\$ par rapport à l'exercice précédent (tableau 7, page 101). La diminution s'explique, entre autres, par la charge de restructuration de 131 M\$ enregistrée au cours de l'exercice 2016, qui se composait principalement d'indemnités de départ. En 2017, la baisse des frais de technologie, incluant l'amortissement, s'explique par des pertes de valeurs d'immobilisations incorporelles de 44 M\$ enregistrées en 2016, contrebalancées par une augmentation des frais liés aux investissements technologiques au cours de l'exercice 2017. Les honoraires professionnels s'établissent à 254 M\$ en 2017 et diminuent de 22 M\$, en raison des frais de gestion liés aux activités de la filiale Credigy. Les frais de sécurité et vols sont en baisse suite aux charges pour litiges de 25 M\$ enregistrées au cours de l'exercice 2016 au titre de la résolution de litiges et autres différends relatifs à diverses réclamations contre la Banque. Les frais divers ont également diminué comparativement à l'exercice 2016. Par ailleurs, la rémunération et les avantages du personnel atteignent 2 358 M\$, une augmentation de 9 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus et du coût des régimes de retraite. De plus, la filiale ABA Bank, qui est consolidée depuis le troisième trimestre de 2016, a entraîné une augmentation de l'ensemble des frais autres que d'intérêts. Les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers sont en hausse de 185 M\$ ou 5 %.

Charge d'impôts

La note 25 afférente aux états financiers consolidés fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2017, la charge d'impôts totalise 484 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 19 % comparativement à une charge de 225 M\$ en 2016, pour un taux effectif d'imposition de 15 %. Cette variation du taux effectif d'imposition s'explique principalement par l'incidence fiscale de plusieurs éléments enregistrés au cours de l'exercice 2016, notamment la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz, la charge de restructuration, le gain réalisé suite à la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans ABA Bank, ainsi que la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple. Enfin, une provision fiscale avait été enregistrée au cours de l'exercice 2016 afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales.

ANALYSE SECTORIELLE | Particuliers et Entreprises

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers de quelque 2,5 millions de particuliers et de plus de 135 000 entreprises, partout au Canada. Ces clients font confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger leurs actifs, ainsi que pour financer leurs projets. Les Services aux particuliers offrent des services de transactions courantes, des prêts et marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, différentes options liées à l'épargne et des solutions de placement qui couvrent tous les besoins, ainsi qu'un large éventail de produits d'assurances par l'entremise des filiales spécialisées de la Banque. Les Services aux entreprises offrent des conseils financiers et une gamme complète de services, notamment en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances et de transactions électroniques, ainsi que des services complémentaires. Les clients peuvent compter sur des équipes de conseillers chevronnés, à l'écoute de leurs besoins et capables de les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Ils peuvent également, au quotidien, faire leurs transactions au moment et à l'endroit de leur choix, grâce aux canaux pratiques de libre-service bancaire, aux 429 succursales et aux 931 guichets de la Banque à travers le pays.

Revue de l'économie et du marché

L'économie canadienne a crû à un bon rythme en 2017. Les dépenses de consommation ont été le principal moteur de la croissance, grâce à la conjonction d'événements favorables comme la meilleure tenue du marché du travail depuis des années, les faibles taux d'intérêt et les effets de richesse associés à la hausse des prix immobiliers résidentiels. La croissance de 2018 s'annonce également soutenue, bien qu'on doive garder à l'esprit la sensibilité accrue des propriétaires immobiliers résidentiels de certains grands centres urbains aux éventuelles hausses de taux d'intérêt.

Réalisations et faits saillants 2017

- Afin de soutenir la croissance des activités, d'accroître l'efficacité et d'améliorer l'expérience client, la Banque a investi de façon sélective dans sa stratégie numérique au cours de l'exercice 2017. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, notamment la livraison de plus de 25 améliorations et ajouts de fonctionnalités de l'application mobile pour les particuliers et le lancement d'une première application mobile pour les entreprises, ainsi que le déploiement des nouveaux guichets automatiques avec fonctionnalités améliorées.
- La Banque a créé une solide élan autour de l'engagement numérique client, ce qui s'est traduit par une croissance de 40 % des utilisateurs actifs des services mobiles aux particuliers au cours de l'exercice 2017.
- L'automatisation et la simplification des processus, combinées à la simplification des gammes de produits et des solutions de placement, ont entraîné une hausse de l'efficacité par rapport à l'exercice précédent.
- La plateforme de gestion de la relation client a été améliorée pour que les employés disposent d'un profil client enrichi et puissent offrir des conseils personnalisés au bon moment, selon les objectifs, les actifs, les passifs et les habitudes de dépenses des clients.
- Au 31 octobre 2017, plus de 90 % des employés en contact avec les clients et de leurs superviseurs ont obtenu leur certification en vertu du programme de formation. L'objectif de ce programme distinctif est de s'assurer que le personnel est en mesure de répondre aux attentes évolutives des clients.
- Continuer le déploiement des initiatives pour que la Banque se démarque par la simplicité, la rapidité et l'efficacité de ses services aux particuliers.
- Mettre l'accent sur le développement des canaux numériques et le traitement direct pour certains produits clés.
- Lancement d'un nouveau portail en ligne pour soutenir la stratégie numérique.
- Fournir aux clients un point d'accès unique pour toutes leurs données et leur permettre de choisir comment ils veulent recevoir des conseils : libre-service numérique, interactions à distance (téléphone ou clavardage), ou en personne (en succursale ou à l'endroit de leur choix).
- Continuer à simplifier les gammes de produits et automatiser les processus.
- Positionner la Banque comme le partenaire le plus simple et le plus rapide pour la conception et la gestion dans trois types importants de services aux particuliers : l'ouverture de comptes bancaires, le financement résidentiel et les paiements.
- Optimiser l'utilisation des informations sur les clients et les capacités d'analytique afin d'anticiper les besoins des clients et de leur proposer de façon proactive des solutions pertinentes.
- Faire évoluer le réseau des succursales et les canaux de libre-service bancaire conformément à la stratégie numérique, tout en maintenant un juste équilibre entre la technologie et le contact humain.
- Simplifier l'offre des services bancaires aux entreprises et réduire les délais de traitement.
- Réduire les formalités administratives manuelles grâce à l'automatisation, afin d'accroître le temps que les directeurs de comptes des Services aux entreprises passent avec les clients.
- Accroître la collaboration avec d'autres unités d'affaires – Gestion de patrimoine, Service bancaire privé, Marchés financiers et Assurances – afin de servir les entrepreneurs.

Priorités et perspectives pour 2018

- Continuer à investir dans la formation et l'encadrement pour développer un personnel très performant et agile, qui constituera un avantage concurrentiel à l'ère des services bancaires numériques.

Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et Entreprises

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 ⁽¹⁾ | 2015 ⁽¹⁾ | 2017-16 |
|--|------------|---------------------|---------------------|-------------|
| | | | | Variation % |
| Revenu net d'intérêts | 2 071 | 1 955 | 1 860 | 6 |
| Revenus autres que d'intérêts | 990 | 945 | 967 | 5 |
| Revenu total | 3 061 | 2 900 | 2 827 | 6 |
| Frais autres que d'intérêts | 1 646 | 1 662 | 1 630 | (1) |
| Contribution | 1 415 | 1 238 | 1 197 | 14 |
| Dotations aux pertes sur créances ⁽²⁾ | 153 | 475 | 225 | (68) |
| Résultat avant charge d'impôts | 1 262 | 763 | 972 | 65 |
| Charge d'impôts | 337 | 206 | 261 | 64 |
| Résultat net | 925 | 557 | 711 | 66 |
| Résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle⁽²⁾ | 896 | 740 | 711 | 21 |
| Marge nette d'intérêts ⁽³⁾ | 2,26 % | 2,24 % | 2,28 % | |
| Actif moyen portant intérêt | 91 461 | 87 153 | 81 430 | 5 |
| Actif moyen | 96 261 | 92 234 | 86 977 | 4 |
| Prêts et acceptations moyens | 95 888 | 91 882 | 86 583 | 4 |
| Prêts douteux nets | 199 | 275 | 249 | (28) |
| Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens | 0,2 % | 0,3 % | 0,3 % | |
| Dépôts moyens | 54 302 | 48 436 | 44 585 | 12 |
| Ratio d'efficacité | 53,8 % | 57,3 % | 57,7 % | |

(1) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment un reclassement entre les postes *Revenus autres que d'intérêts* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus. De plus, la charge de restructuration comptabilisée au cours de l'exercice 2015 qui avait été répartie entre tous les secteurs d'exploitation de la Banque, a été regroupée dans la rubrique *Autres* afin de se conformer à la présentation de l'exercice 2016.

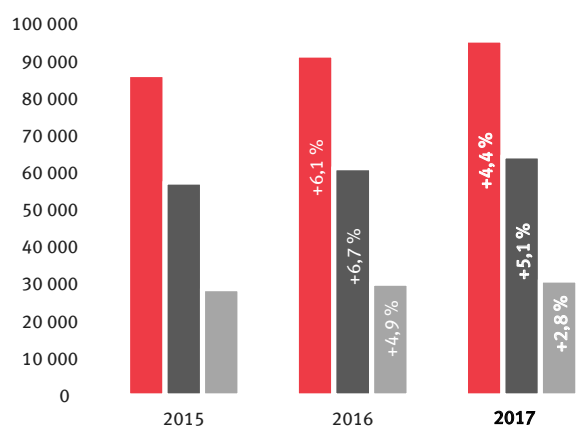
(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts). Les dotations aux pertes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 comprenaient une provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$ (183 M\$ déduction faite des impôts). Étant donné l'importance relative de la provision sectorielle enregistrée selon les PCGR, le résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle est présenté afin de mieux évaluer les résultats du secteur. Consulter la rubrique *Mode de présentation* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêt.

Volumes de prêts et acceptations

(en millions de dollars canadiens)

(% exprimant la croissance par rapport à l'exercice précédent)

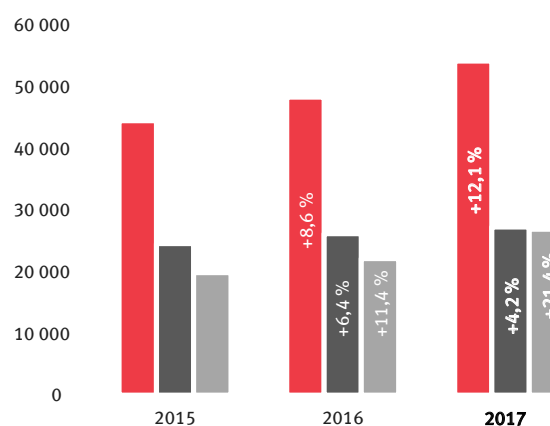


■ Total Particuliers et Entreprises
■ Particuliers
■ Entreprises

Volumes de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

(% exprimant la croissance par rapport à l'exercice précédent)



■ Total Particuliers et Entreprises
■ Particuliers
■ Entreprises

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'élève à 925 M\$ pour l'exercice 2017, soit une hausse de 66 % par rapport à 2016 alors qu'il se chiffrait à 557 M\$. Cette variation s'explique principalement par la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz, soit une révision à la baisse de la provision pour un montant de 29 M\$, déduction faite des impôts, enregistrée au cours de l'exercice 2017, et l'enregistrement de la provision d'un montant de 183 M\$, déduction faite des impôts, au cours de l'exercice 2016. Le résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle atteint 896 M\$, en hausse de 21 % par rapport à l'exercice précédent. Le revenu total a augmenté de 161 M\$, ou 6 %, principalement en raison de la croissance du revenu net d'intérêts qui a augmenté de 116 M\$ alors que les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 45 M\$. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient surtout de la croissance du volume des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises ainsi que de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,26 % en 2017, contre 2,24 % en 2016.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 646 M\$ en 2017, une diminution de 1 % par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la baisse de la rémunération et des avantages du personnel, en lien avec le plan de transformation adopté par la Banque afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, ainsi qu'à la baisse des frais de communications et des frais de soutien aux opérations. Ces diminutions ont été atténuées par une hausse des frais de technologie liés au développement des affaires. Ainsi, la contribution du secteur est en hausse de 14 % par rapport à l'exercice 2016. De plus, le ratio d'efficacité s'est amélioré de 3,5 points de pourcentage et se chiffre à 53,8 % pour l'exercice 2017, comparativement à 57,3 % en 2016 et à 57,7 % en 2015.

Les dotations aux pertes sur créances ont diminué de 322 M\$ pour s'établir à 153 M\$, comparativement à 475 M\$ en 2016. Cette baisse s'explique essentiellement par l'incidence de la provision sectorielle, soit une révision à la baisse de la provision pour un montant de 40 M\$ enregistrée au cours de 2017 et l'enregistrement de la provision d'un montant de 250 M\$ au cours de 2016. De plus, les dotations aux pertes sur créances sur les prêts aux entreprises sont en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Services aux particuliers

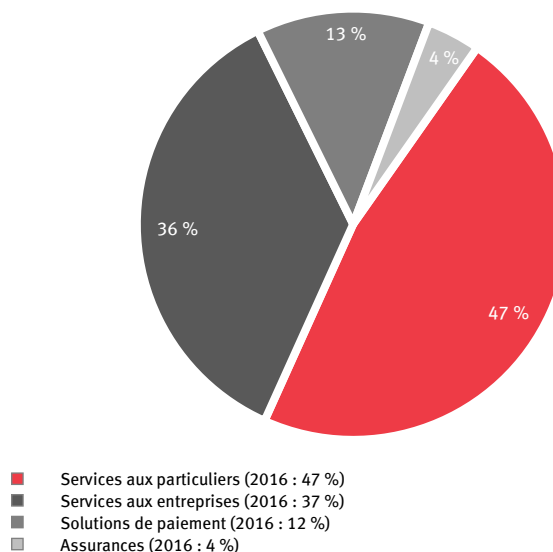
En 2017, les revenus des Services aux particuliers ont atteint 1 942 M\$, une croissance de 6 % comparativement à 1 840 M\$ en 2016. Cette augmentation provient principalement de la hausse de 5 % du volume des prêts (principalement le crédit hypothécaire et l'encours des cartes de crédit) et de la hausse de 4 % du volume des dépôts. La croissance des revenus autres que d'intérêts de 47 M\$ provient essentiellement des revenus tirés des frais d'administration sur les dépôts et les paiements, des revenus sur cartes, des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine ainsi que des revenus d'assurances, dont un gain réalisé au cours de l'exercice 2017 suite à la révision du mode de distribution des activités d'assurance dommage. Les frais autres que d'intérêts ont diminué de 10 M\$ en 2017, ce qui s'explique principalement par la baisse de la rémunération et des avantages du personnel, des frais de communications et des frais de soutien aux opérations, atténuée par une hausse des frais de technologie.

Services aux entreprises

En 2017, les revenus des Services aux entreprises ont augmenté de 6 % pour s'établir à 1 119 M\$, contre 1 060 M\$ en 2016. La hausse du revenu net d'intérêts s'explique essentiellement par la croissance du volume des prêts et des dépôts de 3 % et 21 %, respectivement, et par l'élargissement de la marge nette d'intérêts. Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 2 M\$, ce qui s'explique par la baisse des revenus d'acceptations bancaires provenant essentiellement des activités avec les entreprises du secteur pétrole et gaz, contrebalancée par une hausse des revenus de crédit ainsi que des revenus tirés des activités de change. La diminution des frais autres que d'intérêts de 6 M\$ est principalement attribuable à la baisse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi que des frais de technologie.

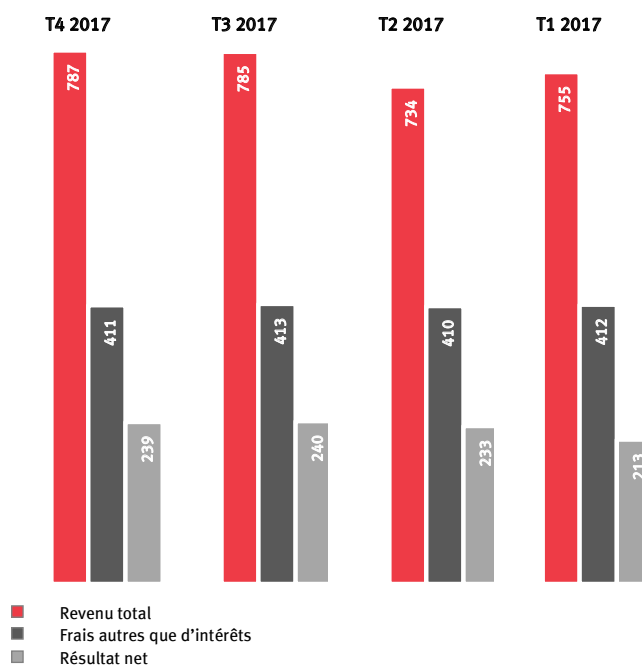
Revenu total par catégorie

Exercice terminé le 31 octobre 2017



Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens)



ANALYSE SECTORIELLE | Gestion de patrimoine

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur de Gestion de patrimoine est d'avis que la solidité des relations avec les clients constitue le facteur clé de son succès et le demeurera. Par conséquent, le secteur met l'accent sur l'embauche de conseillers et de membres du personnel de soutien qui ont à cœur d'offrir une expérience client exceptionnelle et de fournir aux clients des produits et des services haut de gamme.

Le secteur de Gestion de patrimoine met à profit ses canaux de distribution internes et de tiers, de même que ses manufacturiers de produits, pour maintenir sa position de chef de file au Québec et poursuivre la croissance de sa part de marché dans le reste du Canada. Le secteur se distingue par son modèle d'affaires unique et une culture marquée par un niveau élevé de professionnalisme.

Revue de l'économie et du marché

L'expansion économique mondiale a poursuivi sa voie ascendante au cours de l'année, ce qui s'est accompagné d'une hausse rapide de la production industrielle. La progression de différents indicateurs a renforcé la confiance des investisseurs, ce qui explique en partie pourquoi l'indice boursier calculé par Morgan Stanley Capital International – MSCI World – a atteint des sommets. L'indice S&P/TSX a également opéré un retour en force en fin d'année. Dans ce contexte, les revenus ont connu une progression marquée, notamment en provenance des services tarifés, et ce, conformément aux stratégies d'affaires établies. Pour 2018, le rôle conseil dans la prestation de services permet d'envisager la poursuite de la croissance des affaires selon différents scénarios d'évolution éventuelle des marchés.

Réalisations et faits saillants 2017

- La Banque a lancé la solution unifiée monPATRIMOINE pour les clients qui cherchent une plateforme complètement discrétionnaire adaptée à leurs besoins.
- Les actifs sous gestion de la plateforme monPATRIMOINE ont augmenté et atteignent 32,6 G\$, compte tenu de la migration continue des clients vers les services tarifés. Les conseillers en placement de la Banque offrent des conseils en gestion de placement personnalisés assortis de commissions annuelles négociées et adaptées aux besoins des clients.
- Grâce à une entente commerciale conclue avec la fintech canadienne Nest Wealth, la Banque s'est dotée d'outils numériques complémentaires afin d'aider ses conseillers en placement à améliorer le service et à tisser des liens plus étroits avec les clients.
- Ottawa et Halifax sont les plus récents bureaux du secteur de Gestion de patrimoine à pouvoir offrir à leurs clients des services bancaires de détail, y compris du crédit bancaire et des services transactionnels. Le personnel des Services aux particuliers est maintenant intégré à huit bureaux de Gestion de patrimoine dans l'ensemble du Canada, ce qui est plus pratique pour les clients et plus efficace pour la Banque.
- L'unité *Gestion privée 1859* a continué d'accroître sa clientèle de gens aisés dans l'ensemble du pays. L'unité a déployé des outils de pointe pour la gestion de la productivité et la gestion de la relation client pendant l'exercice afin de soutenir sa croissance et l'excellente réputation de ses services.
- Banque Nationale Investissements inc. (BNI), la filiale de gestion de fonds d'investissement de la Banque, a simplifié et optimisé son offre de fonds communs de placement à l'aide de fusions, de clôtures et de modifications de ses fonds, tout en générant des avantages pour les investisseurs et pour les conseillers en placement qui offrent ces fonds.
- Seule grande banque canadienne à déléguer toute la gestion de portefeuille de ses fonds d'investissement à des sociétés externes, la Banque a continué à lancer des solutions d'investissement innovantes sur sa plateforme d'architecture ouverte, y compris le Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, géré par Bill Gross, gestionnaire de portefeuille du groupe Janus Capital Group, Inc.

- Banque Nationale Réseau Indépendant (BNRI), anciennement Banque Nationale Réseau des Correspondants, qui fournit des services d'exécution d'ordres et de garde de valeurs de pointe à des conseillers en placement et à des gestionnaires de portefeuille indépendants, a accueilli l'un de ses plus grands clients à ce jour, ajoutant quelque 23,0 G\$ à ses actifs sous administration. Les actifs sous administration de BNRI s'élèvent à 168,7 G\$ à la fin de l'exercice.

Priorités et perspectives pour 2018

- Grâce à une stratégie coordonnée avec d'autres unités de la Banque, accroître la part de la Banque dans l'épargne au Québec afin de devenir le chef de file du marché.
- Soutenir la croissance des activités hors du Québec en offrant du crédit et d'autres services bancaires dans des bureaux supplémentaires de Gestion de patrimoine et dans les bureaux de partenaires financiers qui offrent déjà des services bancaires de détail de la Banque à leurs clients sous marque privée.
- Miser sur le modèle d'architecture ouverte de la Banque pour lancer de nouvelles solutions de placement pertinentes pour les particuliers en s'associant avec les firmes de gestion de placement les plus performantes au monde.
- Accroître la part de marché de BNRI auprès des conseillers en placement et des gestionnaires de portefeuille indépendants en leur fournissant des services efficaces de compensation et de post-marché via une plateforme web unique pour les aider à accroître leur efficacité et à demeurer en conformité avec les exigences réglementaires de plus en plus nombreuses.
- Maintenir une conformité totale avec les nouvelles exigences réglementaires en ce qui concerne les informations à fournir aux clients au point de vente, les commissions et autres formes de rémunération ainsi que le rendement des placements.

Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 ⁽¹⁾ | 2015 ⁽¹⁾ | 2017-16 Variation % |
|--|------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| Revenu net d'intérêts | 431 | 372 | 323 | 16 |
| Revenus tirés des services tarifés | 906 | 803 | 761 | 13 |
| Revenus tirés des transactions et autres revenus | 267 | 266 | 335 | – |
| Revenu total | 1 604 | 1 441 | 1 419 | 11 |
| Frais autres que d'intérêts | 1 036 | 999 | 983 | 4 |
| Contribution | 568 | 442 | 436 | 29 |
| Dotations aux pertes sur créances | 3 | 5 | 3 | (40) |
| Résultat avant charge d'impôts | 565 | 437 | 433 | 29 |
| Charge d'impôts | 149 | 116 | 110 | 28 |
| Résultat net | 416 | 321 | 323 | 30 |
| Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾ | 23 | 26 | (1) | |
| Résultat net excluant les éléments particuliers⁽²⁾ | 439 | 347 | 322 | 27 |
| Actif moyen | 11 652 | 11 006 | 10 388 | 6 |
| Prêts et acceptations moyens | 9 924 | 9 379 | 8 772 | 6 |
| Prêts douteux nets | 4 | 5 | 5 | |
| Dépôts moyens | 31 192 | 28 344 | 24 895 | 10 |
| Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾ | 63,1 % | 67,3 % | 68,6 % | |

(1) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment. De plus, la charge de restructuration comptabilisée au cours de l'exercice 2015, qui avait été répartie entre tous les secteurs d'exploitation de la Banque, a été regroupée dans la rubrique *Autres* afin de se conformer à la présentation de l'exercice 2016.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Actifs sous administration et sous gestion – Gestion de patrimoine

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 ⁽¹⁾ | 2015 ⁽¹⁾ | 2017-16 Variation % |
|---|----------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| Actifs sous administration | 411 817 | 341 047 | 308 396 | 21 |
| Actifs sous gestion | | | | |
| Clients particuliers | 33 349 | 27 589 | 23 614 | 21 |
| Fonds communs de placement | 32 192 | 28 706 | 25 783 | 12 |
| | 65 541 | 56 295 | 49 397 | 16 |
| Actifs sous administration et sous gestion | 477 358 | 397 342 | 357 793 | 20 |

(1) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 416 M\$ pour l'exercice 2017, en hausse de 95 M\$ ou 30 % par rapport à 321 M\$ pour 2016. Le résultat net excluant les éléments particuliers, qui comprennent les charges relatives aux acquisitions des dernières années, s'établit à 439 M\$ pour l'exercice 2017, en hausse de 92 M\$ comparativement à 347 M\$ pour 2016, soit une progression de 27 %.

Le revenu total du secteur a augmenté de 163 M\$ pour atteindre 1 604 M\$ pour l'exercice 2017, comparativement à 1 441 M\$ en 2016. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 16 % du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des dépôts et à l'amélioration des marges, ainsi que par la croissance des revenus tirés des services tarifés, en hausse de 13 % par rapport à l'exercice 2016, en raison des entrées nettes dans l'ensemble des solutions et d'une bonne progression des marchés boursiers au cours de l'exercice 2017. Par ailleurs, les revenus tirés des transactions et autres revenus, notamment les revenus de courtage tirés des transactions liées aux actions et aux obligations sont relativement stables par rapport à 2016.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 036 M\$ en 2017, en hausse de 4 % par rapport à 999 M\$ en 2016. L'augmentation s'explique principalement par la hausse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externes en raison de la croissance du volume d'activités du secteur générant des revenus plus élevés. De plus, les frais de soutien aux opérations du secteur ainsi que les frais liés au développement des services aux clients fortunés dans l'Ouest du Canada sont en hausse par rapport à 2016. Enfin, le ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers pour l'exercice 2017 s'améliore pour s'établir à 63,1 %, comparativement à 67,3 % en 2016 et à 68,6 % en 2015.

Les dotations aux pertes sur créances de 3 M\$ pour l'exercice 2017 sont en baisse de 2 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Actifs sous administration et sous gestion

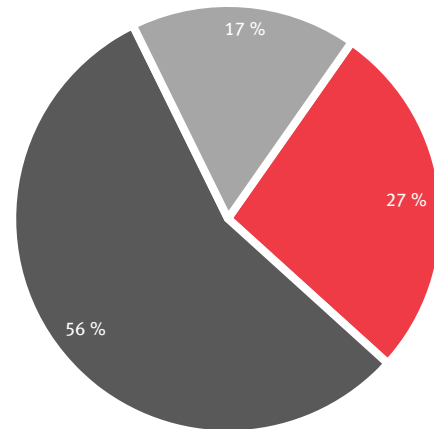
Au 31 octobre 2017, les actifs sous administration et sous gestion totalisent 477,4 G\$, en hausse de 80,0 G\$ ou 20 % par rapport au 31 octobre 2016, et en croissance de 33 % par rapport au 31 octobre 2015.

Les actifs sous administration se chiffrent à 411,8 G\$ au 31 octobre 2017, en hausse de 70,8 G\$ ou 21 % par rapport au 31 octobre 2016. Cette augmentation provient des entrées nettes dans les diverses solutions et de la reprise des marchés boursiers.

Les actifs sous gestion des clients particuliers s'établissent à 33,3 G\$ au 31 octobre 2017 par rapport à 27,6 G\$ au 31 octobre 2016. Les fonds communs de placement se chiffrent à 32,2 G\$ au 31 octobre 2017, en hausse de 12 % par rapport au 31 octobre 2016, suite à d'excellentes entrées nettes dans les divers réseaux de distribution.

Revenu total par catégorie

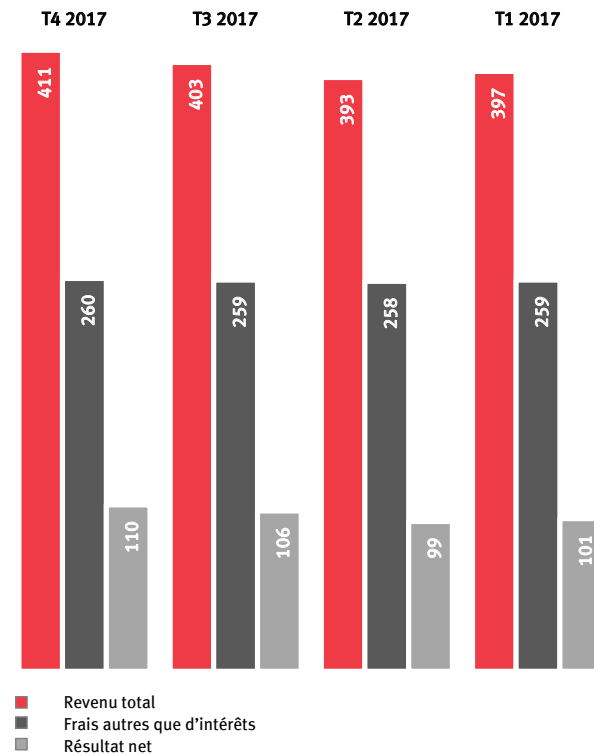
Exercice terminé le 31 octobre 2017



- Revenu net d'intérêts (2016 : 26 %)
- Services tarifés (2016 : 56 %)
- Transactions et autres revenus (2016 : 18 %)

Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens)



ANALYSE SECTORIELLE | Marchés financiers

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Marchés financiers offre une gamme complète de solutions financières, allant de la souscription de titres de créance et de titres de participation jusqu'au crédit bancaire, en passant par les produits de gestion des risques. Il offre également une gamme étendue de services-conseils en matière de fusions et acquisitions ainsi que de financement. Il permet à ses clients d'accéder aux marchés des capitaux canadiens par l'intermédiaire de ses équipes spécialisées dans les titres à revenus fixes, les titres de participation et les instruments financiers dérivés. Sa clientèle se compose de grandes et moyennes entreprises, du secteur public et d'investisseurs institutionnels partout au Canada.

Le secteur des Marchés financiers est un chef de file des services de banque d'investissement dans l'ensemble du Canada et la plus importante franchise au Québec. Au chapitre des titres à revenus fixes et des titres de participation, il est l'un des acteurs clés du marché et offre des services de montage, de prise ferme, de distribution et de liquidité, grâce à des activités sur les marchés secondaires, ainsi que des analyses macroéconomiques et axées sur les émetteurs.

Par l'intermédiaire de bureaux situés à New York, à Londres et à Hong Kong, ce secteur vend des titres de créance et des titres de participation canadiens à des investisseurs institutionnels aux États-Unis, en Europe et en Asie. Par l'intermédiaire d'une filiale à Dublin, le secteur mène des activités de négociation avec d'importantes institutions établies en Europe, sur des marchés boursiers locaux de titres de participation et de titres liés à des titres de participation.

Revue de l'économie et du marché

La conjoncture de l'exercice 2017 a été favorable aux résultats du secteur des Marchés financiers, les revenus de négociation ayant été soutenus par la volatilité ainsi que par les marchés haussiers aux États-Unis dans le sillage de l'élection présidentielle. À mesure que la volatilité s'est estompée au second semestre, les revenus de commissions de prise ferme et les honoraires de services-conseils ont augmenté, et les volumes des fusions et acquisitions ont été solides.

Réalisations et faits saillants 2017

Le secteur des Marchés financiers a mis la priorité sur les services aux entreprises canadiennes grâce à ses services de mobilisation des capitaux, ses services-conseils et ses solutions de gestion des risques. En 2017, le secteur a en particulier :

- fourni des services-conseils à Alimentation Couche-Tard inc. dans le cadre de son acquisition pour 4,4 G\$ US de CST Brands, Inc., et a notamment agi à titre de co-teneur de livres pour le financement bancaire connexe et de co-teneur de livres pour la tranche canadienne de 700 M\$ d'un financement obligataire transfrontalier à tranches multiples de 3,8 G\$;
- fourni des services-conseils à un groupe d'investisseurs mené par J.C. Flowers & Co. et Vårde Partners dans le cadre de l'acquisition pour 2,5 G\$ de Fairstone Financière Inc. (anciennement CitiFinancière Canada) et a mené la structuration, la couverture et le financement des opérations de titrisation afin de clore l'acquisition;
- agi à titre de conseiller financier auprès de Corporation Pétroles Parkland dans le cadre de son acquisition pour 1,6 G\$ des activités pétrolières en aval de Chevron Canada, notamment en agissant à titre de co-teneur de livres pour le placement privé par voie de prise ferme des actions de Parkland de 660 M\$, pour le placement de billets de premier rang non garantis de 500 M\$ et pour les nouvelles facilités de crédit de 1 G\$; il a en outre fourni des solutions de gestion des risques à Parkland;
- été l'un des conseillers de Redevances Aurifères Osisko dans le cadre d'une acquisition pour 1,1 G\$ d'un portefeuille de redevances auprès d'Orion Mine Finance, et a fourni à Osisko des solutions de gestion des risques en lien avec la transaction; il a ensuite agi à titre de co-teneur de livres pour un placement de débentures convertibles de 300 M\$ et de seul arrangeur et teneur de livres pour la facilité de crédit de 350 M\$;
- agi à titre de co-teneur de livres pour Intact Corporation Financière, dans le cadre de l'acquisition de OneBeacon Insurance Group, Ltd. pour deux émissions d'actions privilégiées afin de mobiliser 300 M\$ et une émission de billets de premier rang non garantis de 425 M\$; il a agi à

titre de co-gérant pour l'émission de titres de participation par voie de prise ferme de 414 M\$ et a agi à titre de co-arrangeur et de co-tenant de livres dans le cadre du financement de la banque pour 750 M\$;

- agi à titre de conseiller financier auprès de Groupe Jean Coutu (PJC) inc. dans le cadre de l'annonce de sa vente de 4,5 G\$ à METRO INC.; il a aussi soutenu METRO INC. dans son financement de l'acquisition en agissant à titre de co-arrangeur et de co-tenant de livres pour un engagement bancaire de 3,4 G\$ à l'annonce, pour la portion en espèces de la contrepartie, et à titre de co-teneur de livres pour le placement privé secondaire ultérieur, par voie de prise ferme, d'actions issues d'une partie de la participation de METRO INC. dans Alimentation Couche-Tard inc. pour une valeur de 650 M\$;
- continué à miser sur son expertise en structuration et négociation de produits dérivés afin d'atteindre un plus grand groupe de clients; ses solutions innovantes de gestion des risques, qui aident les clients à gérer leurs risques dans toutes les catégories d'actifs, ont gagné du terrain et couvrent 32 % de clients de plus qu'il y a cinq ans, la plupart d'entre eux utilisant plusieurs produits de gestion des risques.

Le secteur des Marchés financiers est depuis longtemps un chef de file dans les titres à revenus fixes :

- Il a été classé premier au Canada pour l'émission de titres de créance, excluant les opérations autofinancées, pour les neuf premiers mois de 2017. Il a mobilisé un total de 16,5 G\$ pendant cette période, dominant le marché pour la mobilisation de capitaux d'emprunt. Il a notamment agi à titre de co-teneur de livres pour Bell Canada dans le cadre du placement, en deux opérations, de billets de premier rang non garantis de 3 G\$.
- Il a maintenu sa position de chef de file dans le financement obligataire public en menant deux émissions d'obligations hypothécaires du Canada à 5 ans à taux fixe d'une valeur totale de 10,25 G\$ et en gagnant deux premiers mandats de chef de file pour la Ville d'Ottawa et la Ville de Toronto.

Le secteur des Marchés financiers est l'un des chefs de file du financement des infrastructures :

- Il a agi à titre de conseiller financier auprès du consortium Groupe de transport Rideau pour certains éléments de l'étape 2 du nouveau train léger sur rail d'Ottawa estimée à 3,0 G\$, qui comprend 40 km de nouvelles voies et 23 nouvelles stations.
- Il a agi à titre de conseiller financier et de seul preneur ferme pour le consortium Link 427, en lien avec le projet d'expansion de l'autoroute 427 en Ontario, évalué à 480 M\$, qui comprend la conception, la construction, le financement et l'entretien du prolongement d'une autoroute existante dans la région de Toronto.

Autres faits saillants importants :

- La Banque a mobilisé 1,9 G\$ grâce à des émissions de titres de participation, de titres liés à des titres de participation et d'actions privilégiées pour les entreprises et les clients institutionnels pendant l'exercice 2017. Entre autres, FBN a agi à titre de co-chef de file dans l'émission d'actions privilégiées de la Banque CIBC de 800 M\$. Dans le secteur des produits de détail gérés, la Banque a également mobilisé quelque 500 M\$ pour des fonds gérés par Quadravest Capital Management Inc.

- Les investissements dans l'équipe de recherche ont porté leurs fruits comme en témoignent notamment la 3^e place au total et les 11 analystes récompensés aux *Thomson Reuters Analyst Awards*.

Priorités et perspectives pour 2018

- Mettre l'accent sur les entreprises en offrant une gamme complète de services de mobilisation de capitaux, de services-conseils et de services de gestion des risques.
- Continuer à étendre la couverture des entreprises clientes, en profitant de l'expansion des équipes de banque d'affaires et de services-conseils en matière de fusions et acquisitions.
- Étendre la gamme des produits et services offerts aux clients canadiens et internationaux grâce aux activités à New York, à Londres, à Dublin et à Hong Kong.
- Réaliser les avantages que procurent les investissements continus dans les technologies qui soutiennent les activités impliquant un contact direct avec les clients.

Résultats par secteur d'exploitation – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 ⁽²⁾ | 2015 ⁽²⁾ | 2017-16 Variation % |
|--|------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| Revenus liés aux activités de négociation | | | | |
| Titres de participation | 496 | 438 | 450 | 13 |
| Titres à revenus fixes | 304 | 263 | 237 | 16 |
| Produits de base et devises | 103 | 116 | 147 | (11) |
| | 903 | 817 | 834 | 11 |
| Commissions des marchés financiers | 305 | 288 | 286 | 6 |
| Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net | 60 | 16 | 1 | |
| Services bancaires | 338 | 322 | 286 | 5 |
| Autres | 24 | (130) | 79 | |
| Revenu total en équivalent imposable | 1 630 | 1 313 | 1 486 | 24 |
| Frais autres que d'intérêts | 658 | 615 | 599 | 7 |
| Contribution en équivalent imposable | 972 | 698 | 887 | 39 |
| Dotations aux pertes sur créances | – | – | – | |
| Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable | 972 | 698 | 887 | 39 |
| Charge d'impôts en équivalent imposable | 260 | 213 | 236 | 22 |
| Résultat net | 712 | 485 | 651 | 47 |
| Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾ | – | 145 | 16 | |
| Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ | 712 | 630 | 667 | 13 |
| Actif moyen | 95 004 | 87 504 | 86 466 | 9 |
| Prêts et acceptations moyens (Grandes entreprises seulement) | 13 118 | 12 552 | 10 057 | 5 |
| Dépôts moyens | 20 926 | 15 201 | 13 550 | 38 |
| Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ | 40,4 % | 41,6 % | 39,8 % | |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment le transfert des activités de la filiale Credigy qui sont maintenant présentées dans le secteur FSEU&I. De plus, la charge de restructuration comptabilisée au cours de l'exercice 2015 qui avait été répartie entre tous les secteurs d'exploitation de la Banque, a été regroupée dans la rubrique *Autres* afin de se conformer à la présentation de l'exercice 2016.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Marchés financiers se chiffre à 712 M\$ pour l'exercice 2017, soit une hausse de 227 M\$ ou 47 % par rapport à 2016. Le revenu total en équivalent imposable s'établit à 1 630 M\$ contre 1 313 M\$, une hausse de 317 M\$ par rapport à l'exercice 2016. Cette augmentation provient de tous les types de revenus, notamment les revenus tirés des autres activités, qui comprenaient la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple pour un montant de 164 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016. De plus, en raison de conditions de marché favorables, les revenus liés aux activités de négociation sont en hausse de 11 %, compte tenu de la croissance des revenus sur les titres de participation et sur les titres à revenus fixes de 13 % et 16 %, respectivement. Les commissions des marchés financiers augmentent de 6 % et les revenus des services bancaires affichent une hausse de 5 % par rapport à l'exercice 2016. Enfin, des gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente plus élevés ont été enregistrés au cours de l'exercice 2017, comparativement à l'exercice précédent.

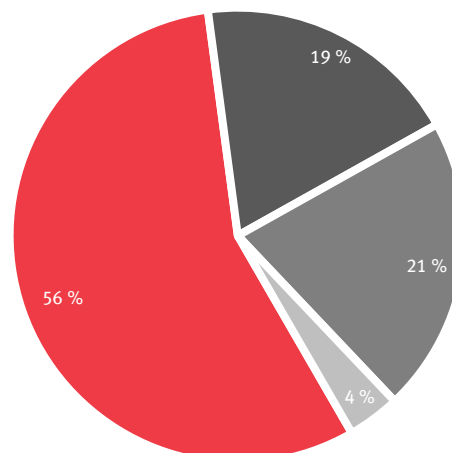
Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 sont en hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse de la rémunération variable résultant de la croissance des revenus ainsi que de l'augmentation des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers de 40,4 % en 2017 s'améliore de 1,2 point de pourcentage par rapport à 41,6 % en 2016 et se compare à 39,8 % en 2015.

Le secteur n'a enregistré aucune dotation aux pertes sur créances au cours des exercices 2017, 2016 et 2015.

En excluant la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple enregistrée au cours de l'exercice 2016, le résultat net excluant les éléments particuliers du secteur est en hausse de 13 % par rapport à l'exercice 2016.

Revenu total par catégorie ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2017
(en équivalent imposable) ⁽²⁾



- Revenus liés aux activités de négociation (2016 : 57 %)
- Commissions des marchés financiers (2016 : 20 %)
- Services bancaires (2016 : 22 %)
- Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente (2016 : 1 %)

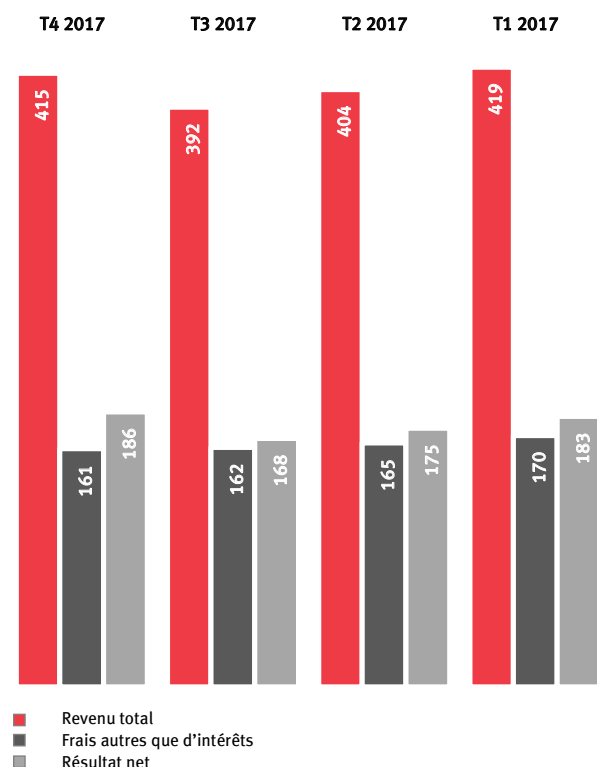
(1) Excluant les revenus tirés des autres activités

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Résultats trimestriels

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)



- Revenu total
- Frais autres que d'intérêts
- Résultat net

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

ANALYSE SECTORIELLE | Financement spécialisé aux États-Unis et International

VUE D'ENSEMBLE

La Banque détient une participation de 80 % dans Credigy, une filiale spécialisée dans les investissements en financement à la consommation. Credigy acquiert des portefeuilles de créances à la consommation auprès de différentes catégories de prêteurs et cherche à réaliser les actifs en recouvrant les créances afin d'obtenir les rendements attendus. La société fournit aussi du financement sur le marché des créances à la consommation. Les décisions d'achat et de financement sont évaluées par du personnel expérimenté qui utilise des modèles exclusifs et possède de l'expertise en analytique. Établie à Atlanta, aux États-Unis, Credigy est surtout active dans les actifs productifs provenant d'un vaste éventail de catégories d'actifs, principalement sur le marché américain.

La Banque détient une participation de 90 % dans ABA Bank, une banque commerciale à croissance rapide ayant une clientèle diversifiée au Cambodge. ABA Bank a été fondée en 1996. La Banque détient également des participations minoritaires dans des groupes financiers actifs dans l'Afrique francophone et dans les échanges commerciaux entre l'Afrique et l'Asie. Les investissements de la Banque dans les marchés émergents à la fin de l'exercice 2017 totalisent 433 M\$.

Revue de l'économie et du marché

L'industrie américaine du crédit à la consommation a maintenu une forte croissance en 2017, grâce à une reprise de l'économie américaine. L'augmentation des dépenses de consommation et d'investissement des ménages a entraîné une croissance du PIB réel. En réponse au rebond de l'économie, la Réserve fédérale américaine a progressivement augmenté ses taux au cours de l'année.

Le PIB du Cambodge a continué à croître rapidement en 2017. Le pays bénéficie toujours de son adhésion à la communauté économique en plein essor de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de la faiblesse des prix du pétrole, de la croissance de l'industrie du tourisme et d'une politique budgétaire expansionniste.

CREDIGY

Réalisations et faits saillants 2017

- Investissement de 3,4 G\$ US en 2017, une hausse de 70 % par rapport à 2016.
- Les créances à la consommation productives représentent plus de 96 % des actifs générateurs de revenus de Credigy.
- Rendement des actifs de 3,6 %, supérieur à la cible minimale de 2,5 %.
- Classement au palmarès des meilleurs employeurs de 2017 établi par l'*Atlanta Journal-Constitution*.
- Mise en place de plusieurs initiatives pour promouvoir le perfectionnement des employés.

Priorités et perspectives pour 2018

- Continuer à promouvoir Credigy comme le partenaire d'affaires de référence sur le marché des créances à la consommation aux États-Unis afin d'accéder aux meilleurs débouchés.
- Mettre l'accent sur des structures créatives dans le financement à la consommation.
- Maintenir une clientèle diversifiée et rester à l'affût de nouveaux investissements assortis des meilleurs rendements ajustés en fonction du risque.
- Poursuivre sur la voie de la croissance disciplinée.

ABA BANK

Réalisations et faits saillants 2017

- Ouverture de sept nouvelles succursales, ce qui porte le total des succursales à 49.
- Hausse du nombre de clients, avec plus de 35 000 emprunteurs et 214 000 déposants.
- Rendement des capitaux propres de 29 %.
- Maintien de la qualité de crédit, avec 0,5 % de prêts non productifs.
- Désignée meilleure banque du Cambodge par les magazines *Global Finance* et *Euromoney* en 2017 pour la troisième année consécutive.

Priorités et perspectives pour 2018

- Continuer de cibler les micro-entreprises et les PME en ouvrant six nouvelles succursales dans des régions rurales.
- Favoriser la croissance des dépôts en accroissant la pénétration des services numériques et du libre-service bancaire grâce à l'innovation – services mobiles de pointe, ouverture de comptes à distance, paiements avec code-barres à réponse rapide (code QR) et autres fonctionnalités.
- Continuer à renforcer les fonctions de la gestion des risques, de l'audit interne et de la conformité.

Résultats par secteur d'exploitation – Financement spécialisé aux États-Unis et International

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 ⁽¹⁾ | 2015 ⁽¹⁾ | 2017-16 Variation % |
|--|------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| Résultats d'exploitation | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 262 | 71 | (7) | 269 |
| Revenus autres que d'intérêts | 279 | 340 | 233 | (18) |
| Revenu total | 541 | 411 | 226 | 32 |
| Credigy | 409 | 324 | 216 | 26 |
| ABA Bank et International | 132 | 87 | 10 | 52 |
| Frais autres que d'intérêts | 225 | 207 | 147 | 9 |
| Credigy | 163 | 182 | 144 | (10) |
| ABA Bank et International | 62 | 25 | 3 | 148 |
| Contribution | 316 | 204 | 79 | 55 |
| Dotations aux pertes sur créances | 48 | 4 | – | |
| Résultat avant charge d'impôts | 268 | 200 | 79 | 34 |
| Charge d'impôts | 84 | 53 | 25 | 58 |
| Résultat net | 184 | 147 | 54 | 25 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 29 | 20 | 13 | 45 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 155 | 127 | 41 | 22 |
| Actif moyen | 7 519 | 5 319 | 2 275 | 41 |
| Prêts et créances moyens | 6 062 | 3 499 | 1 302 | 73 |
| Autres actifs moyens générant des revenus | 449 | 1 162 | 646 | (61) |
| Dépôts moyens | 1 265 | 487 | – | |
| Ratio d'efficacité | 41,6 % | 50,4 % | 65,0 % | |

(1) Les montants présentés pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015 sont conformes à la présentation des informations sectorielles de la Banque adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} novembre 2016.

Résultats financiers

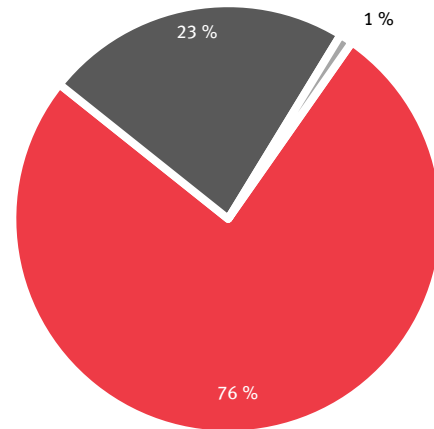
Le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International affiche un résultat net de 184 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, par rapport à 147 M\$ pour l'exercice 2016. Le revenu total du secteur se chiffre à 541 M\$, contre 411 M\$ en 2016, une croissance qui s'explique, d'une part, par la hausse des revenus de Credigy de 26 % notamment liée à la croissance du volume des prêts, et d'autre part, par les revenus de la filiale ABA Bank, consolidée depuis le troisième trimestre de 2016, qui augmentent de façon soutenue en raison de la croissance des volumes de prêts et de dépôts. Ces augmentations ont plus que compensé le gain non imposable de 41 M\$ sur la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans ABA Bank qui avait été enregistré en 2016.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 de 225 M\$ augmentent de 18 M\$ par rapport à la période correspondante de 2016. Cette augmentation provient essentiellement de l'ensemble des frais autres que d'intérêts de la filiale ABA Bank, qui est consolidée depuis le troisième trimestre de 2016. Par ailleurs, les frais autres que d'intérêts de la filiale Credigy sont en baisse de 10 %, notamment en raison de la baisse des frais de gestion.

Les dotations aux pertes sur créances totalisent 48 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, principalement en raison des dotations aux pertes sur créances de la filiale Credigy en lien avec la croissance des activités de la filiale.

Revenu total par catégorie

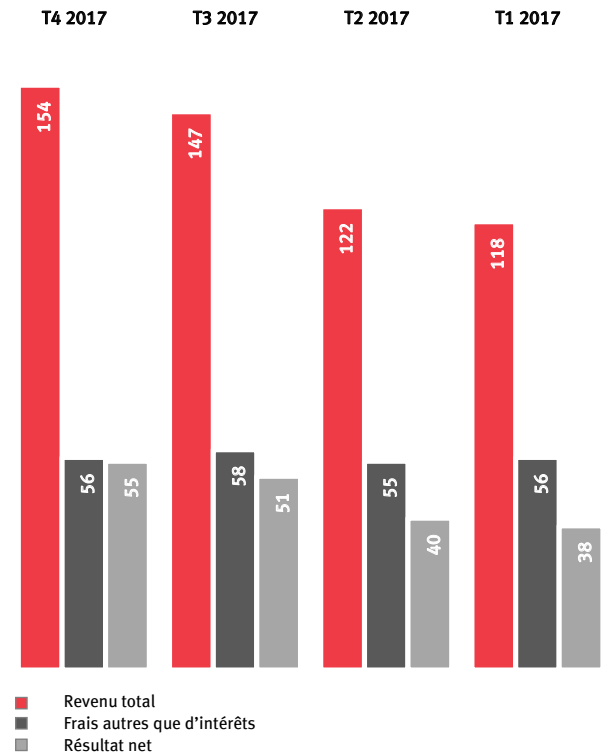
Exercice terminé le 31 octobre 2017



- Credigy (2016 : 79 %)
- ABA Bank (2016 : 10 %)
- International (2016 : 11 %)

Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens)



ANALYSE SECTORIELLE | Autres

VUE D'ENSEMBLE

La rubrique *Autres* regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie de l'information, Transformation et Bureau des initiatives stratégiques, Gestion des risques, Opérations, Ressources humaines et Affaires corporatives ainsi que Finances et Trésorerie. Dans l'ensemble de l'organisation, ces services offrent des avis et des conseils aux secteurs d'exploitation en plus d'offrir une expertise et un soutien dans leur domaine respectif.

Résultats par secteur d'exploitation – Autres

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable)⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 ⁽²⁾ | 2015 ⁽²⁾ |
|---|--------------|---------------------|---------------------|
| Revenu net d'intérêts | (105) | (113) | (149) |
| Revenus autres que d'intérêts | 122 | 123 | 248 |
| Revenu total en équivalent imposable | 17 | 10 | 99 |
| Frais autres que d'intérêts | 292 | 392 | 306 |
| Contribution en équivalent imposable | (275) | (382) | (207) |
| Dotations aux pertes sur créances ⁽³⁾ | 40 | – | – |
| Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable | (315) | (382) | (207) |
| Charge (économie) d'impôts en équivalent imposable | (102) | (128) | (87) |
| Perte nette | (213) | (254) | (120) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 55 | 55 | 57 |
| Perte nette attribuable aux actionnaires de la Banque | (268) | (309) | (177) |
| Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾ | 2 | 186 | 48 |
| Perte nette excluant les éléments particuliers⁽¹⁾ | (211) | (68) | (72) |
| Actif moyen | 37 915 | 39 850 | 36 823 |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment le transfert des activités de la filiale ABA Bank, ainsi que les autres investissements internationaux qui sont maintenant présentés dans le secteur FSEU&I. De plus, la charge de restructuration comptabilisée au cours de l'exercice 2015 qui avait été répartie entre tous les secteurs d'exploitation de la Banque, a été regroupée dans la rubrique *Autres* afin de se conformer à la présentation de l'exercice 2016.

(3) Les dotations aux pertes sur créances d'un montant de 40 M\$ pour l'exercice 2017 constituent une augmentation de la provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit.

Résultats financiers

La perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels s'élève à 213 M\$ pour l'exercice 2017, comparativement à une perte nette de 254 M\$ en 2016. L'exercice 2016 avait été affecté par les éléments particuliers suivants, déduction faite des impôts : le coût de financement relativement à la détention des billets restructurés de 6 M\$, une charge de restructuration de 96 M\$, des charges pour litiges de 18 M\$, des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 32 M\$ et la quote-part de la Banque des charges découlant de sa participation dans TMX de 16 M\$. De plus, une provision fiscale de 18 M\$ avait été enregistrée en 2016 afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales. Pour l'exercice 2017, des éléments particuliers pour un montant de 2 M\$, déduction faite des impôts, relatifs à la quote-part de la Banque dans TMX, ont affecté la perte nette de la rubrique *Autres*.

La perte nette excluant les éléments particuliers de 211 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 se compare à 68 M\$ pour l'exercice 2016. L'augmentation de la perte nette excluant les éléments particuliers est principalement attribuable à l'augmentation de la provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit de 40 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts), en lien avec la croissance de l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, ainsi qu'à la hausse des frais autres que d'intérêts due à la rémunération et aux avantages du personnel, notamment le coût des régimes de retraite et la rémunération variable, ainsi qu'aux frais de technologie liés à la transformation numérique.

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Le résultat net, les revenus, les frais autres que d'intérêts ainsi que les dotations aux pertes sur créances trimestriels sont affectés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats des huit derniers trimestres. De plus, un sommaire des résultats pour les douze derniers trimestres est présenté au tableau 1 aux pages 96 et 97.

Résumé des résultats trimestriels ⁽¹⁾

| (en millions de dollars canadiens) | 2017 | | | | 2016 | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|-------|-------|-------|-------|
| | T4 | T3 | T2 | T1 | T4 | T3 | T2 | T1 |
| Données relatives à l'état des résultats | | | | | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 841 | 831 | 762 | 798 | 778 | 783 | 715 | 716 |
| Revenus autres que d'intérêts | 863 | 844 | 835 | 835 | 791 | 774 | 710 | 573 |
| Revenu total | 1 704 | 1 675 | 1 597 | 1 633 | 1 569 | 1 557 | 1 425 | 1 289 |
| Dotations aux pertes sur créances | 70 | 58 | 56 | 60 | 59 | 45 | 317 | 63 |
| Frais autres que d'intérêts | 976 | 971 | 941 | 969 | 1 159 | 937 | 876 | 903 |
| Charge d'impôts | 133 | 128 | 116 | 107 | 44 | 97 | 22 | 62 |
| Résultat net | 525 | 518 | 484 | 497 | 307 | 478 | 210 | 261 |

(1) Plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2017 sont présentés dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca ou dans celui de SEDAR à l'adresse sedar.com où l'on retrouve le communiqué de presse relatif aux résultats financiers du quatrième trimestre de 2017 émis le 1^{er} décembre 2017.

L'analyse des huit derniers trimestres reflète le rendement soutenu de tous les secteurs d'exploitation et permet d'identifier des éléments favorables et défavorables qui ont affecté les résultats. En raison de la croissance du résultat net des principaux secteurs d'exploitation ainsi que de certains éléments particuliers survenus au cours de l'exercice 2016, le résultat net de tous les trimestres de l'exercice 2017 a été plus élevé que celui réalisé à la période correspondante de l'exercice 2016. Par ailleurs, le résultat net de tous les trimestres de 2016 à l'exception du troisième trimestre ont été en baisse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des éléments particuliers survenus au cours de l'exercice 2016, tels que décrits dans la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10, qui présente le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

L'augmentation du résultat net du premier trimestre de 2017 est en partie attribuable à la radiation de la participation de la Banque dans l'entreprise associée Maple d'un montant de 145 M\$, déduction faite des impôts, enregistrée au cours du premier trimestre de 2016.

Le deuxième trimestre de 2017 est nettement supérieur à celui de 2016 qui avait été marqué par l'enregistrement d'une provision sectorielle pour pertes sur créances aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 183 M\$, déduction faite des impôts.

La croissance du troisième trimestre de 2017 est attribuable à la bonne performance des principaux secteurs d'exploitation qui a plus que compensé le gain non imposable de 41 M\$ enregistré en 2016, réalisé suite à la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans ABA Bank.

Le quatrième trimestre de 2017 affiche une forte croissance en raison de la hausse du résultat net de tous les secteurs d'exploitation, alors qu'au cours du quatrième trimestre de 2016, les éléments suivants, déduction faite des impôts, avaient été enregistrés : une charge de restructuration de 96 M\$, des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 32 M\$ et des charges pour litiges de 18 M\$.

Le revenu net d'intérêts a augmenté au cours de tous les trimestres de 2017 et de 2016, par rapport aux trimestres correspondants de 2016 et de 2015. Cette augmentation s'explique par la croissance du volume de prêts et de dépôts des particuliers et des entreprises, la progression du revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine, notamment en raison de la croissance des dépôts et de l'amélioration des marges, la croissance du revenu net d'intérêts de la filiale Credigy ainsi que par la contribution de la filiale ABA Bank à compter du troisième trimestre de 2016. Ces augmentations ont plus que compensé la diminution du revenu net d'intérêts du secteur des Marchés financiers.

Les revenus autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2017 ainsi que ceux du quatrième trimestre de 2016 sont en hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance soutenue des activités des secteurs. Les revenus autres que d'intérêts ont diminué par rapport à 2015 pour trois des quatre trimestres de 2016, notamment en raison de la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple au premier trimestre de 2016 ainsi qu'aux revenus liés à la détention des billets restructurés et au gain suite à la cession d'actions de Fiera Capital enregistrés en 2015.

Les dotations aux pertes sur créances ont été marquées par plusieurs éléments au cours des huit derniers trimestres. La Banque a révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ au cours du deuxième trimestre de 2017, alors que la provision sectorielle pour un montant de 250 M\$ avait été enregistrée au deuxième trimestre de 2016. Les dotations aux pertes sur créances du deuxième trimestre de 2017 comprennent également une augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit. De plus, la hausse des dotations aux pertes sur créances du quatrième trimestre de 2017 provient essentiellement de la filiale Credigy.

Les frais autres que d'intérêts sont en hausse pour la majorité des huit derniers trimestres principalement en raison de la rémunération et des avantages du personnel, y compris la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus des secteurs, des investissements technologiques, des frais liés au développement des affaires ainsi que de l'acquisition de la filiale ABA Bank. La diminution des frais autres que d'intérêts du quatrième trimestre de 2017 s'explique essentiellement par la charge de restructuration, les pertes de valeur d'immobilisations incorporelles et les charges pour litiges enregistrées au quatrième trimestre de 2016.

Le taux effectif d'imposition est en hausse pour trois des quatre trimestres de 2017, alors que les deuxième et quatrième trimestres de 2016 affichaient des taux plus faibles. La variation du taux effectif d'imposition entre les deuxièmes trimestres de 2017 et 2016 s'explique par l'incidence fiscale de l'enregistrement de la provision sectorielle au deuxième trimestre de 2016 ainsi que par des revenus de dividendes exonérés d'impôts moins élevés au deuxième trimestre de 2017. Enfin, une provision fiscale avait été enregistrée au cours du deuxième trimestre de 2016 afin de refléter l'incidence de changements aux mesures fiscales.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

Résumé du bilan consolidé

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 ⁽¹⁾ | Variation % |
|---|----------------|---------------------|-------------|
| Actif | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 802 | 8 183 | 8 |
| Valeurs mobilières | 65 343 | 64 541 | 1 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 20 789 | 13 948 | 49 |
| Prêts et acceptations (déduction faite des provisions pour pertes sur créances) | 134 443 | 126 178 | 7 |
| Autres | 16 450 | 19 356 | (15) |
| | 245 827 | 232 206 | 6 |
| Passif et capitaux propres | | | |
| Dépôts | 156 671 | 142 066 | 10 |
| Autres | 75 589 | 77 026 | (2) |
| Dettes subordonnées | 9 | 1 012 | (99) |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque | 12 750 | 11 292 | 13 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 808 | 810 | - |
| | 245 827 | 232 206 | 6 |

(1) Au 1^{er} novembre 2016, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et les données au 31 octobre 2016 ont été ajustées pour refléter ces modifications.

Au 31 octobre 2017, l'actif total de la Banque s'établit à 245,8 G\$ comparativement à 232,2 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6 % principalement en raison d'une hausse de 6,9 G\$ des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et de 8,2 G\$ des prêts et acceptations.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 8,8 G\$ au 31 octobre 2017, sont en hausse de 0,6 G\$ par rapport au bilan consolidé au 31 octobre 2016, notamment en raison des dépôts auprès d'institutions financières. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité et de financement est présentée aux pages 75 à 83 du présent Rapport de gestion.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 65,3 G\$ au 31 octobre 2017, ce qui représente 27 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2017, elles ont augmenté de 0,8 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 64,5 G\$ au 31 octobre 2016. Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont en baisse de 6,0 G\$, essentiellement en raison d'une diminution des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada. Cette diminution a été contrebalancée par les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance et les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net qui ont augmenté de 5,3 G\$ et 1,5 G\$, respectivement, principalement en raison des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada et aux titres de participation. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées totalisent 20,8 G\$ au 31 octobre 2017, en hausse de 6,9 G\$ par rapport au montant inscrit au bilan consolidé au 31 octobre 2016, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers. Les politiques de gestion du risque de marché sont présentées aux pages 68 à 75 du présent Rapport de gestion.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Au 31 octobre 2017, la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque est nulle (619 M\$ au 31 octobre 2016). La variation de la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 est principalement attribuable à des remboursements de capital.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur créances, comptent pour 55 % de l'actif total et s'élèvent à 134,4 G\$ au 31 octobre 2017, en hausse de 8,2 G\$ ou 7 %.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2017 est de 50,5 G\$, en hausse de 1,6 G\$ ou 3 % par rapport à l'an passé. Cette croissance est attribuable à une demande soutenue du crédit hypothécaire.

Les prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit totalisent 37,0 G\$ à la fin de l'exercice 2017, en croissance de 3,0 G\$ ou 9 % par rapport à 34,0 G\$ à la fin de l'exercice précédent. Cette progression est attribuable à la croissance des activités de prêts des filiales Credigy et ABA Bank, ainsi qu'aux activités des Services aux particuliers.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 47,7 G\$ au 31 octobre 2017, sont en hausse de 3,6 G\$ ou 8 % par rapport au 31 octobre 2016. Cette hausse provient majoritairement des activités de la filiale Credigy et des Services aux entreprises. Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ont diminué de 0,4 G\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une baisse du volume des activités avec les entreprises du secteur pétrole et gaz.

Le tableau 9 à la page 103 présente, entre autres, les prêts bruts et les acceptations par catégorie d'emprunteurs en date du 31 octobre 2017. Les prêts hypothécaires résidentiels (y compris les marges de crédit hypothécaires) affichent une forte croissance depuis 2013 et s'établissent à 66,4 G\$ au 31 octobre 2017; ils comptent pour 49 % de l'ensemble des prêts et acceptations. Cette hausse des hypothèques résidentielles est attribuable à une demande soutenue du crédit hypothécaire. Par ailleurs, les prêts aux particuliers totalisent 16,4 G\$ au 31 octobre 2017. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, les principales hausses ont été observées dans les secteurs institutions financières, fabrication, construction et services immobiliers, ainsi que commerce de gros et de détail. Par ailleurs, les secteurs transports et mines sont en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Prêts douteux

Au 31 octobre 2017, les prêts douteux bruts sont de 380 M\$, en baisse de 112 M\$ depuis le 31 octobre 2016, principalement en raison d'une diminution dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et aux entreprises (tableau 10, page 104). Ils représentent 4,3 % du capital tangible ajusté des provisions, comparativement à 6,3 % au 31 octobre 2016. Les prêts douteux, après déduction des provisions individuelles et collectives, sont en baisse de 75 M\$ depuis un an, en raison de la diminution des prêts douteux aux particuliers et aux entreprises.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 60 à 67 du présent Rapport de gestion, ainsi qu'à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2017, les autres actifs se chiffrent à 16,5 G\$ comparativement à 19,4 G\$ au 31 octobre 2016. Les autres actifs diminuent de 2,9 G\$, ce qui s'explique essentiellement par la baisse de 2,0 G\$ des instruments financiers dérivés et de 0,7 G\$ des immobilisations corporels. Les autres actifs, soit les créances achetées, les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres éléments, sont relativement stables par rapport à l'an passé.

Passif-dépôts

Les dépôts de 156,7 G\$ au 31 octobre 2017 sont en hausse de 14,6 G\$ ou 10 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 53,7 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 11 de la page 105, représentent 34,3 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 1,2 G\$ par rapport au 31 octobre 2016. Cette hausse résulte des initiatives de la Banque pour accroître ce type de dépôts. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

Selon le tableau 11, les dépôts des entreprises et administrations publiques totalisent 97,6 G\$ en croissance de 13,7 G\$ ou de 16 % par rapport à 83,9 G\$ à la fin de l'exercice précédent. La croissance est attribuable aux affaires bancaires et gouvernementales et à des dépôts à terme. Les dépôts provenant des institutions de dépôts sont en baisse de 0,2 G\$ par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 octobre 2017, l'épargne totale des particuliers est en hausse de 6 % et s'élève à 210,5 G\$ comparativement à 199,0 G\$ au 31 octobre 2016. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 156,8 G\$, en hausse de 10,3 G\$ ou 7 % depuis un an. Cette progression provient d'excellentes entrées nettes dans les fonds communs de placement et de la croissance des marchés boursiers.

Épargne totale des particuliers

| Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2017 | 2016 ⁽¹⁾ | Variation % |
|---|----------------|---------------------|-------------|
| Bilan | | | |
| Dépôts | 53 719 | 52 521 | 2 |
| Hors bilan | | | |
| Courtage | 124 212 | 117 298 | 6 |
| Fonds communs de placement | 32 192 | 28 706 | 12 |
| Autres | 408 | 463 | (12) |
| | 156 812 | 146 467 | 7 |
| Total | 210 531 | 198 988 | 6 |

(1) Certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Autres passifs

Les autres passifs de 75,6 G\$ au 31 octobre 2017 incluent les éléments suivants : les acceptations, les engagements afférents à des titres vendus à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, les instruments financiers dérivés, les passifs relatifs à des créances cédées et d'autres éléments. Les autres passifs sont en baisse de 1,4 G\$ depuis le 31 octobre 2016, essentiellement en raison d'une diminution de 0,8 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées et d'une diminution de 1,1 G\$ des instruments financiers dérivés, contrebalancées par une hausse de 1,2 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert.

Dettes subordonnées et autres obligations contractuelles

La dette subordonnée est en baisse de 1,0 G\$ depuis le 31 octobre 2016, compte tenu du remboursement anticipé en avril 2017 des billets à moyen terme échéant le 11 avril 2022.

Les obligations contractuelles sont présentées en détail dans la note 30 afférente aux états financiers consolidés.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2017, les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque s'établissent à 12,8 G\$, en hausse de 1,5 G\$ comparativement à 11,3 G\$ au 31 octobre 2016. Cette augmentation s'explique par la hausse des résultats non distribués, attribuable au résultat net déduction faite des dividendes, ainsi que par les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions contrebalancées par les rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation, et par l'émission d'actions privilégiées, série 38, pour un montant de 400 M\$. Les états consolidés de la variation des capitaux propres, à la page 113 du présent Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres.

Au 31 octobre 2017, la Banque compte 339,6 millions actions ordinaires émises et en circulation, comparativement à 338,1 millions un an plus tôt. Cette augmentation est principalement attribuable aux actions émises au titre du régime d'options d'achat d'actions. La Banque a racheté 2 millions actions ordinaires et a émis 16 millions actions privilégiées de premier rang, série 38. Se reporter à la note 19 afférente aux états financiers consolidés. Une analyse des fonds propres réglementaires de la Banque est présentée à la section « Gestion de capital » du présent Rapport de gestion.

Actions et options d'achat d'actions

| | Au 31 octobre 2017 | |
|--|--------------------|--------------|
| | Nombre d'actions | M\$ |
| Actions privilégiées de premier rang | | |
| Série 28 ⁽¹⁾ | 8 000 000 | 200 |
| Série 30 | 14 000 000 | 350 |
| Série 32 | 12 000 000 | 300 |
| Série 34 | 16 000 000 | 400 |
| Série 36 | 16 000 000 | 400 |
| Série 38 | 16 000 000 | 400 |
| | 82 000 000 | 2 050 |
| Actions ordinaires ⁽²⁾ | 339 591 965 | 2 768 |
| Options d'achat d'actions ⁽²⁾ | 14 575 894 | |

(1) Le 15 novembre 2017, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action plus le dividende périodique déclaré et payé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$.

(2) Au 24 novembre 2017, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 340 190 181 et le nombre d'options en cours est de 14 526 844.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

Des prêts sont consentis aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes :

- l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle;
- les prêts hypothécaires, pour un maximum de 200 000 \$, sont offerts, pour un terme de trois ans, au taux affiché moins 2 %, et pour un terme de cinq ans, au taux affiché moins 2,5 %, jusqu'à concurrence de la moitié du taux affiché. Au-delà du montant maximal de 200 000 \$, le montant excédentaire est financé au taux préférentiel employé;
- les marges de crédit hypothécaires portent intérêt au taux de base canadien réduit de 1 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien;
- les prêts personnels portent intérêt au taux offert aux clients réguliers basé sur le risque;
- les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque;
- les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 1 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

En ce qui a trait aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur traitement annuel.

De plus, la Banque offre un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés. Des informations additionnelles sur les parties liées sont présentées aux notes 9, 28 et 29 afférentes aux états financiers consolidés.

Acquisition

Advanced Bank of Asia Limited

Le 16 mai 2016, la Banque a conclu l'acquisition de Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank), une institution financière d'importance au Cambodge qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises. L'acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance internationale de la Banque. Après l'acquisition, la participation détenue par la Banque sous forme d'actions ordinaires d'ABA Bank s'est établie à 90 %. La somme du prix d'acquisition de 119 M\$ en espèces, de la juste valeur de la participation antérieurement détenue et de la valeur estimative de la participation ne donnant pas le contrôle établie à la date d'acquisition a excédé la juste valeur des actifs nets acquis de 129 M\$. Cet excédent est inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement la croissance attendue des activités d'ABA Bank au Cambodge. Ce goodwill n'a pas été déductible à des fins fiscales. Les créances acquises, principalement constituées de prêts aux particuliers et aux entreprises, ont été évaluées à une juste valeur de 754 M\$ à la date d'acquisition. Cette valeur représente également la somme des montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a comptabilisé un gain non imposable de 41 M\$ sur la réévaluation de la participation dans ABA Bank qu'elle détenait déjà, dans les *Revenus autres que d'intérêts* – *Autres* de l'état consolidé des résultats. Pour la présentation des résultats par secteur d'exploitation, ce gain ainsi que les résultats d'ABA Bank ont été inclus dans le secteur FSEU&I. Les résultats d'ABA Bank ont été consolidés dans les états financiers de la Banque à compter du 17 mai 2016.

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc. (Maple), une société fermée canadienne qui exerçait ses activités par l'intermédiaire de filiales directes ou indirectes en propriété exclusive au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En août 2016, Maple s'est placée sous la protection de la loi sur la faillite en vertu des lois canadiennes applicables, et un séquestre a été nommé pour administrer la société. Une procédure similaire a été lancée pour chacune des autres filiales importantes de Maple dans leur territoire respectif.

Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de Maple, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales. Ces enquêtes ont commencé en septembre 2015 et, à la connaissance de la Banque, elles se poursuivent actuellement. La Banque croit savoir que les enquêtes portent sur certaines activités de négociation effectuées par Maple Bank GmbH et par certains de ses employés actuels et passés, au cours des exercices 2006 à 2010, bien que la Banque ait été informée que les enquêtes peuvent également s'étendre aux années d'imposition futures. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à la connaissance de la Banque, l'objet de ces enquêtes.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple Bank GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. À la lumière de ces événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple, pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) au cours du premier trimestre de 2016. La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée à la rubrique *Revenus autres que d'intérêts - Autres* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers.

La Banque a avisé les autorités allemandes que s'il est déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple peuvent être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale par Maple Bank GmbH, des moyens seront mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente. Dans cette éventualité, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

Impôts sur le résultat

En mars 2017, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a transmis un projet de nouvelle cotisation à la Banque pour les années d'imposition 2011 et 2012. En mai 2017, l'ARC a émis une nouvelle cotisation à l'égard de la Banque pour l'année d'imposition 2012. Les opérations faisant l'objet du projet de nouvelle cotisation et de la nouvelle cotisation sont semblables à celles traitées par les mesures d'application prospective annoncées dans le budget fédéral canadien de 2015 concernant les arrangements de capitaux propres synthétiques. Au total, le montant du projet de nouvelle cotisation et de la nouvelle cotisation (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) est d'environ 173 M\$. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les exercices subséquents à 2012 pour des activités similaires. La Banque est convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2017.

Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 novembre 2017, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$, ce qui réduira le *Capital-actions privilégiées*.

TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Entités structurées

La Banque a recours à des entités structurées, entre autres, pour diversifier ses sources de financement et pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement. En vertu des IFRS, une entité structurée doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités structurées se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités structurées non consolidées et consolidées sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs financiers de la Banque

Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2017, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à FCH totalise 16,7 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt. Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des normes IFRS, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à la FCH, les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. Pour plus de détails, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Créances sur cartes de crédit

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable. La Banque a recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues et conserve ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administre elle-même le programme de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme.

Au 31 octobre 2017, le portefeuille de créances sur cartes de crédit détenu par CCCT II (déduction faite du certificat bancaire détenu par la Banque) représente un encours de 1,4 G\$. CCCT II a émis des certificats d'investisseurs dont 0,9 G\$ sont détenus par des tiers et 0,5 G\$ par la Banque. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients.

Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *Fitch Ratings Inc.* (Fitch) et *DBRS Limited* (DBRS). La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi, elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par les certificats subordonnés aux certificats de premier rang (séries 2015-1 et 2016-1) et représente 6,4 % du montant des séries émises. La Banque consolide CCCT II, puisqu'elle en détient le contrôle.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ces fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. Les notes 27 et 28 afférentes aux états financiers consolidés présentent et décrivent les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats d'instruments financiers dérivés avec ces fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 17 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garanties, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009. Il a succédé au Forum de stabilité financière (*Financial Stability Forum* ou FSF) institué en 1999 à l'initiative du G7. Il regroupe plusieurs autorités financières nationales (banques centrales, ministères des Finances, etc.) ainsi que plusieurs organisations internationales et groupes élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

En avril 2008, le FSF publiait un rapport en réponse à la demande des ministres du G7 et des gouverneurs des banques centrales. Le BSIF avait demandé aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées dans le rapport.

Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier. La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 408 M\$ au 31 octobre 2017 (483 M\$ au 31 octobre 2016).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la SCHL. Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2017, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 3 269 M\$ (2 694 M\$ au 31 octobre 2016). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

En mai 2012, le FSB a formé un groupe de travail, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque continue à mettre tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » et « Informations financières complémentaires » disponibles dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page 8 du présent Rapport annuel.

GESTION DU CAPITAL

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

Cadre de gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui se définit comme suit :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital relativement à la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des simulations de crises à l'échelle de l'entreprise et effectuer une analyse de sensibilité pour déterminer une réserve de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux (pour de plus amples renseignements sur les simulations de crises à l'échelle de l'entreprise, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion);
- procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes;
- fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. La Banque établit des objectifs internes en matière de ratio des fonds propres, incluant une réserve discrétionnaire en surplus des exigences réglementaires, qui lui permettent de disposer d'une structure financière solide et de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction selon son appétit pour le risque, tout en assurant un rendement concurrentiel à ses actionnaires, dans des conditions normales ainsi que selon diverses simulations de crises rigoureuses et vraisemblables. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

Structure et gouvernance

L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de la Trésorerie et des Finances, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres.

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au comité de gestion des risques (CGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Toutefois, le Conseil, sur recommandation du CGR, doit assumer les responsabilités suivantes :

- examiner et approuver la politique de gestion du capital;
- examiner et approuver l'appétit pour le risque de la Banque, y compris les principales cibles en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examiner et approuver le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examiner et approuver l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence;
- examiner les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris les ratios d'adéquation des fonds propres selon l'Accord de Bâle;
- s'assurer du caractère approprié de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital. Le comité de gestion de l'appariement du bilan supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la stratégie et le plan en matière de capital, et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures d'urgence, ainsi qu'à faire des recommandations relatives à ces mesures.

Accord de Bâle et contexte réglementaire

Accord de Bâle

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise l'approche de notation interne (NI) avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Le risque de crédit de certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance est pondéré conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle. La méthode de pondération simple est utilisée afin de calculer la charge liée aux valeurs mobilières disponibles à la vente sous forme de titres de participation. Cette méthode exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles comptant des titres de participation puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. L'actif pondéré en fonction des risques de marché est déterminé principalement selon une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour évaluer le risque spécifique de taux d'intérêt. Enfin, pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation dont les notations sont établies à l'externe, la Banque utilise l'approche fondée sur les notations. Cette approche établit la pondération en fonction des risques sur la base de notations déterminées à l'externe. La Banque utilise les notations établies par *Moody's*, *Standard & Poor's* (S&P), *Fitch* ou *DBRS*, ou une combinaison de ces notations.

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. Les règles de l'Accord de Bâle s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les actifs des entités non consolidées à des fins réglementaires sont ainsi exclus du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes sur prêts. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le BSIF est responsable de l'application de l'Accord de Bâle au Canada. Tel que requis par l'Accord de Bâle, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire.

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire » respecte les lignes directrices du CBCB et, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios des fonds propres calculés selon les deux méthodes chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ».

Par conséquent, la Banque, ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes, doivent maintenir, selon la méthode « tout compris », un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % et une surcharge relative aux banques d'importance systémique intérieure (BSI) de 1 %.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison des ratios transitoires établis par le CBCB et ceux requis selon la méthode « tout compris » du BSIF. Tous les ratios incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BIS1, le cas échéant.

Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Pour l'exercice financier 2017, seulement 72 %, 77 % et 81 % du total de la charge de CVA ont été respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres. Ces pourcentages augmenteront respectivement à 80 %, 83 % et 86 % en 2018, pour atteindre 100 % en 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible dans le site Internet de la Banque.

Exigences – Ratios réglementaires

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ratios transitoires établis par le CBCB | | | | | | |
| Réserve de conservation des fonds propres | 1,25 % | 1,875 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % |
| Ratio des fonds propres CET1 | 5,75 % | 6,375 % | 7,0 % | 7,0 % | 7,0 % | 7,0 % |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 | 7,25 % | 7,875 % | 8,5 % | 8,5 % | 8,5 % | 8,5 % |
| Ratio du total des fonds propres | 9,25 % | 9,875 % | 10,5 % | 10,5 % | 10,5 % | 10,5 % |
| Application progressive des ajustements aux fonds propres réglementaires | 80 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles | 50 % | 40 % | 30 % | 20 % | 10 % | – % |
| Ratios calculés selon la méthode « tout compris » du BSIF | | | | | | |
| Réserve de conservation des fonds propres | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % |
| Surcharge relative aux BIS1 | 1,0 % | 1,0 % | 1,0 % | 1,0 % | 1,0 % | 1,0 % |
| Ratio des fonds propres CET1 | 8,0 % | 8,0 % | 8,0 % | 8,0 % | 8,0 % | 8,0 % |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 | 9,5 % | 9,5 % | 9,5 % | 9,5 % | 9,5 % | 9,5 % |
| Ratio du total des fonds propres | 11,5 % | 11,5 % | 11,5 % | 11,5 % | 11,5 % | 11,5 % |
| Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles | 50 % | 40 % | 30 % | 20 % | 10 % | – % |
| Ratio de levier | 3,0 % | 3,0 % | 3,0 % | 3,0 % | 3,0 % | 3,0 % |

Contexte réglementaire

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Une brève description des projets de réglementation en cours est présentée ci-dessous.

En mars 2014, le CBCB a publié les règles finales d'évaluation du risque de crédit de contrepartie (*Standardised Approach for measuring Counterparty Credit* ou SA-CCR), sous l'approche standardisée, qui remplaceront les règles actuelles de la méthode d'exposition courante (*Current Exposure Method* ou CEM). Le BSIF a annoncé, le 21 août 2017, qu'il a l'intention de mettre ces règles en vigueur à partir du premier trimestre de 2019. Toutefois, il exigera que les institutions commencent à rendre compte des montants dès le premier trimestre de 2018.

En décembre 2014, le CBCB a publié deux documents consultatifs intitulés *Capital floors: the design of a framework based on standardised approaches* et « Révision de l'approche standard pour le risque de crédit », ce dernier revu une deuxième fois en décembre 2015. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les banques. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est toujours fondé sur l'Accord de Bâle I. La nouvelle approche standardisée pour le risque de crédit vise à réduire la dépendance aux agences de notation et à améliorer la sensibilité à certains risques.

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif *Review of the Credit Valuation Adjustment Risk Framework*, qui vise à assurer que les éléments importants de la charge de CVA soient pris en compte dans le calcul des fonds propres, à aligner les divers référentiels comptables et à assurer la cohérence avec le cadre du risque de marché. Aucune date n'a été définie pour la mise en œuvre de ces nouvelles règles qui augmenteront le niveau de fonds propres que la Banque est tenue de conserver.

Le 9 novembre 2015, le FSB a publié une norme intitulée *Total Loss-Absorbing Capacity (TLAC) standard for global systemically important banks (G-SIBs)*. Cette norme vise à mettre en place une stratégie de résolution visant à déterminer le caractère adéquat des fonds propres des banques d'importance systémique mondiale (BISM) afin d'absorber les pertes, de manière à limiter les incidences sur la stabilité financière et à assurer la continuité des fonctions économiques cruciales. Le 12 octobre 2016, le CBCB a publié le document final intitulé « Traitement des participations détenues en instruments de TLAC (capacité totale d'absorption des pertes) », qui encadre cette norme. Ce document énonce le traitement du capital réglementaire pour les instruments susceptibles d'absorber des pertes et détenus par les banques actives au niveau international. Ce traitement prudentiel vise à limiter la contagion dans le système financier si une BISM devait entrer en résolution. Le 16 juin 2017, le BSIF a publié, à des fins de commentaires, son projet de ligne directrice *Normes sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity (TLAC))*. Ce projet de ligne directrice s'adresse aux BISI afin qu'elles maintiennent une capacité minimale d'absorption des pertes tel que prescrit par la *Loi sur les banques* (Canada) et s'inscrit parmi les mesures de recapitalisation interne des banques. Les BISI auront jusqu'au 1^{er} novembre 2021 pour s'y conformer. Le 16 juin 2017, le gouvernement du Canada a également publié, à des fins de commentaires, les règles de mise en œuvre du régime de recapitalisation interne des banques qui énoncent les principales caractéristiques du régime, dont les types d'instruments de dette qui y seront assujettis. Les actions et passifs admissibles émis avant l'entrée en vigueur des règles du régime de recapitalisation interne ne seraient pas assujettis à la conversion. De plus, on y désigne officiellement la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) comme l'autorité de règlement de faillite des grandes banques au Canada et on y oblige les BISI à remettre un plan de règlement de faillite à la SADC.

Le 14 janvier 2016, le CBCB a publié les règles finales du calcul du risque de marché dans le document intitulé « Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché » qui vise à remédier aux failles structurelles du portefeuille de négociation qui n'avaient pas été résorbées dans les révisions antérieures du risque de marché. Le 29 juin 2017, le CBCB a proposé une simplification de ces règles en ce qui a trait à l'approche standardisée dans le document consultatif *Simplified alternative to the standardised approach to market risk capital requirements*. Le 20 juillet 2017, le BSIF a publié une lettre indiquant son intention de reporter d'au moins un an l'échéancier de la mise en œuvre des règles relatives aux exigences minimales de fonds propres pour couvrir le risque de marché. Ainsi, la première période de déclaration réglementaire ne sera pas avant le premier trimestre de 2021.

Le 4 mars 2016, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Standardised Measurement Approach for Operational Risk* qui propose une nouvelle méthode standardisée de calcul du risque opérationnel.

Le 24 mars 2016, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Reducing variation in credit risk-weighted assets – constraints on the use of internal model approaches* qui vise à limiter l'utilisation de modèles avancés de calcul du risque de crédit. Le 6 avril 2016, le CBCB a également publié le document consultatif « Bâle III : révision du cadre régissant le ratio de levier » qui propose notamment une modification du traitement des expositions sur dérivés.

Le 21 avril 2016, le CBCB a publié la version finale du document « Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire », portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Ces règles, dont l'application est requise à partir de 2018, visent à faire en sorte que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. Toutefois, en avril 2017, le BSIF a informé les banques canadiennes de son intention de reporter la date de mise en œuvre en 2019.

Le 11 juillet 2016, le CBCB a révisé les règles finales du cadre de titrisation publiées le 11 décembre 2014 dans le document intitulé *Revisions to the securitisation framework*. Ce document a été modifié afin d'inclure le document *Criteria for identifying simple, transparent and comparable securitisations* publié en juillet 2015 ainsi que le document consultatif publié en novembre 2015 intitulé *Capital treatment for «simple, transparent and comparable» securitisations*. Ce nouveau document vise à corriger quelques faiblesses du cadre de titrisation en vigueur tout en accordant un traitement des fonds propres plus favorable aux transactions qui respectent les exigences de simplicité, transparence et comparabilité. Le 6 juillet 2017, le CBCB a publié le document consultatif *Capital treatment for simple, transparent and comparable short-term securitisations* qui définit les règles pour les titrisations à court terme en complément au document publié en juillet 2016. Le 21 août 2017, le BSIF a annoncé son intention de mettre en œuvre le nouveau cadre de titrisation au premier trimestre de 2019.

En décembre 2016, le BSIF a publié une mise à jour de la ligne directrice *Normes de fonds propres* qui, notamment, modifie les règles pour la comptabilisation de placements en actions dans des fonds et le calcul de la réserve anticyclique. La Banque estime que l'effet de la réserve anticyclique sur ses ratios des fonds propres est minime puisqu'elle ne détient pas d'expositions importantes dans les pays visés par cette réserve.

Le 29 mars 2017, le CBCB a publié les règles finales de divulgation de l'information financière en vertu du Pilier 3 « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif consolidé et renforcé », englobant le document publié le 28 janvier 2015 pour la phase 1 et celui publié le 11 mars 2016 pour la phase 2. Une troisième phase sera définie ultérieurement. Ces nouvelles exigences visent à améliorer la transparence, la cohérence ainsi que la comparaison des résultats entre les banques. Le 20 avril 2017, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice intitulée « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier » dans laquelle le BSIF spécifie que les BSI devront satisfaire aux exigences du CBCB pour les deux premières phases à compter du 31 octobre 2018. Cette ligne directrice remplacera le préavis du BSIF de novembre 2007, « Exigences de divulgation en vertu du troisième pilier ».

Également le 29 mars 2017, le CBCB a publié le document final intitulé *Regulatory treatment of accounting provisions – interim and transitional arrangements*. Ce document résulte de l'application de la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} novembre 2017, qui nécessite la comptabilisation de provisions pour pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies, comme l'exige la norme actuelle. Le CBCB maintiendra le traitement réglementaire actuel des provisions en vertu du cadre de l'Accord de Bâle durant une période transitoire. Les autorités peuvent adopter des mesures transitoires en vue de tenir compte de façon graduelle de toute incidence négative importante éventuelle sur le capital réglementaire découlant de l'introduction du nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9. Le 21 août 2017, le BSIF a publié, à des fins de commentaires, une nouvelle version de la ligne directrice *Normes de fonds propres* qui porte sur le traitement des provisions suite à l'adoption de l'IFRS 9, et cette nouvelle version reprend les mêmes principes que le CBCB. Toutefois, le 29 novembre 2017, le BSIF a annoncé qu'aucune mesure transitoire ne sera permise suite à l'adoption de l'IFRS 9.

Le 25 octobre 2017, le CBCB a publié la règle finale intitulée *Identification and measurement of step-in risk* qui vise à mesurer le risque lié au soutien que la Banque pourrait donner à une entité non consolidée, si jamais elle se trouvait en détresse financière, et ce, même au-delà ou en l'absence d'exigences contractuelles, afin d'atténuer l'effet du système bancaire parallèle. Cette règle entrera en vigueur d'ici 2020.

La gestion du capital en 2017

Activités de gestion

Le 11 avril 2017, les billets à moyen terme échéant le 11 avril 2022, d'un montant de 1,0 G\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

Le 5 juin 2017, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 4 juin 2018. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a complété le rachat de 2 000 000 actions ordinaires au prix de 115 M\$, ce qui a réduit de 16 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 99 M\$ les *Résultats non distribués*.

Le 13 juin 2017, la Banque a émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 38, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 38 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 15 novembre 2017, après la date de clôture de l'exercice, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$. Ces instruments ont été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2017.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 11,2 %, à 14,9 % et à 15,1 % au 31 octobre 2017, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 10,1 %, de 13,5 % et de 15,3 %, respectivement, à l'exercice précédent. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, aux émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions, aux réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'à une faible croissance de l'actif pondéré en fonction des risques, et a été partiellement atténuée par les rachats d'actions ordinaires effectués au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 est essentiellement attribuable aux mêmes éléments ainsi qu'à l'émission d'actions privilégiées le 13 juin 2017, pour un montant de 400 M\$, partiellement compensée par le rachat d'actions privilégiées pour un montant de 200 M\$ effectué le 15 novembre 2017, déjà exclu du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2017. La baisse du ratio du total des fonds propres est expliquée par le rachat de 1,0 G\$, le 11 avril 2017, des billets à moyen terme échéant le 11 avril 2022. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2017 s'établit à 4,0 %, comparativement à un ratio de 3,7 % au 31 octobre 2016.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

| Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2017 | 2016 |
|---|---------|---------|
| Fonds propres | | |
| CET1 | 7 856 | 6 865 |
| catégorie 1 ⁽²⁾ | 10 457 | 9 265 |
| total ⁽²⁾ | 10 661 | 10 506 |
| Actif pondéré en fonction des risques | | |
| pour les fonds propres CET1 | 70 173 | 68 205 |
| pour les fonds propres de catégorie 1 | 70 327 | 68 430 |
| pour le total des fonds propres | 70 451 | 68 623 |
| Exposition totale | 262 539 | 253 097 |
| Ratios des fonds propres | | |
| CET1 | 11,2 % | 10,1 % |
| catégorie 1 ⁽²⁾ | 14,9 % | 13,5 % |
| total ⁽²⁾ | 15,1 % | 15,3 % |
| Ratio de levier | 4,0 % | 3,7 % |

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

Pour plus de renseignements sur les instruments de fonds propres, se reporter aux notes 16, 19 et 20 afférentes aux états financiers consolidés.

Dividendes

La stratégie en matière de dividende sur les actions ordinaires de la Banque est de cibler un ratio de versement des dividendes de 40 % à 50 % du résultat net excluant les éléments particuliers en considérant la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences réglementaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les membres du Conseil.

Pour l'exercice 2017, la Banque a déclaré des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de 778 M\$, ce qui représente 42 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2016 : 66 %). Ces dividendes représentent 41 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers (2016 : 50 %). Les dividendes déclarés sont conformes à la fourchette cible de distribution. La Banque fait preuve de prudence dans la gestion de ses fonds propres réglementaires et elle demeure confiante en sa capacité de faire croître ses résultats pour les années à venir.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) | | |
| Solde d'ouverture | 6 865 | 6 801 |
| Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du régime d'options d'achat d'actions) | 179 | 43 |
| Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation | (37) | (12) |
| Rachat d'actions ordinaires | (115) | - |
| Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tierces parties | 1 | 7 |
| Surplus d'apport | (15) | 6 |
| Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires | (863) | (797) |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 1 940 | 1 181 |
| Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts) | 25 | 19 |
| Autres | 19 | (380) |
| Variations des autres éléments cumulés du résultat global | | |
| Écarts de conversion | (39) | 22 |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | (12) | 39 |
| Autres | (10) | 1 |
| Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) | (81) | (210) |
| Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires | | |
| Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt) | 3 | 147 |
| Variation du montant excédant le seuil de 15 % | | |
| Actifs d'impôt différé | - | - |
| Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières | - | - |
| Variation des autres ajustements réglementaires ⁽²⁾ | (4) | (2) |
| Solde de clôture | 7 856 | 6 865 |
| Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 | | |
| Solde d'ouverture | 2 400 | 1 825 |
| Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 | 400 | 800 |
| Rachat de fonds propres ⁽³⁾ | (200) | - |
| Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif | - | (225) |
| Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires | 1 | - |
| Solde de clôture | 2 601 | 2 400 |
| Total des fonds propres de catégorie 1 | 10 457 | 9 265 |
| Fonds propres de catégorie 2 | | |
| Solde d'ouverture | 1 241 | 1 052 |
| Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 | - | - |
| Rachat des fonds propres ⁽⁴⁾ | (1 000) | - |
| Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif | - | - |
| Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties | - | 2 |
| Variation de certaines provisions pour pertes sur prêts | (37) | 186 |
| Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires | - | 1 |
| Solde de clôture | 204 | 1 241 |
| Total des fonds propres réglementaires | 10 661 | 10 506 |

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres CET1 de la Banque.

(3) Les données pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017. Les données pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 ne tiennent pas compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 qui avait été exclu du calcul des fonds propres au 31 octobre 2015.

(4) Les données pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 ne tiennent pas compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015 qui avait été exclu du calcul des fonds propres au 31 octobre 2015.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a augmenté de 2,0 G\$ pour s'établir à 70,2 G\$ au 31 octobre 2017, comparativement à 68,2 G\$ au 31 octobre 2016. La croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques a été compensée par le remboursement, au premier trimestre de 2017, des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) et par la variation du taux de change. L'actif pondéré en fonction des risques de la Banque pour les fonds propres CET1 est présenté dans le tableau suivant.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | Exposition en cas de défaut | Actif pondéré en fonction des risques | | | | 2017 | 2016 |
|--|-----------------------------|---------------------------------------|---------------------|----------------|---------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | | Exigence de capital ⁽²⁾ | Actif pondéré en fonction des risques |
| | | Approche standardisée | Approche NI avancée | Autre approche | Total | | Total |
| Risque de crédit | | | | | | | |
| Particuliers | | | | | | | |
| Hypothèques résidentielles | 49 028 | 911 | 4 644 | – | 5 555 | 444 | 5 455 |
| Crédits rotatifs admissibles | 6 196 | – | 1 275 | – | 1 275 | 102 | 1 178 |
| Particuliers – autres | 16 635 | 2 357 | 5 254 | – | 7 611 | 609 | 6 823 |
| Autres que particuliers | | | | | | | |
| Entreprises | 63 492 | 1 700 | 25 844 | – | 27 544 | 2 204 | 27 393 |
| États souverains | 28 493 | 282 | 703 | – | 985 | 79 | 875 |
| Institutions financières | 5 339 | 408 | 1 123 | – | 1 531 | 123 | 1 574 |
| Titre du portefeuille bancaire ⁽³⁾ | 910 | – | 910 | – | 910 | 73 | 875 |
| Titrisation | 4 740 | – | 390 | – | 390 | 31 | 831 |
| Autres actifs | 24 376 | – | – | 3 645 | 3 645 | 292 | 3 176 |
| Risque de crédit de contrepartie | | | | | | | |
| Entreprises | 16 567 | 47 | 150 | – | 197 | 16 | 347 |
| États souverains | 35 603 | – | 43 | – | 43 | 3 | 34 |
| Institutions financières | 53 169 | – | 366 | – | 366 | 29 | 402 |
| Portefeuille de négociation | 8 309 | 161 | 2 017 | – | 2 178 | 174 | 2 345 |
| Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit ⁽⁴⁾ | | 2 227 | – | – | 2 227 | 178 | 2 055 |
| Facteur scalaire réglementaire | | – | 2 580 | – | 2 580 | 206 | 2 540 |
| Total – Risque de crédit | 312 857 | 8 093 | 45 299 | 3 645 | 57 037 | 4 563 | 55 903 |
| Risque de marché | | | | | | | |
| VaR | | – | 867 | – | 867 | 69 | 1 014 |
| VaR en période de tension | | – | 1 324 | – | 1 324 | 106 | 1 067 |
| Risque spécifique de taux d'intérêt | | 906 | – | – | 906 | 73 | 726 |
| Total – Risque de marché | | 906 | 2 191 | – | 3 097 | 248 | 2 807 |
| Risque opérationnel | | | | | | | |
| | | 10 039 | – | – | 10 039 | 803 | 9 495 |
| Total | 312 857 | 19 038 | 47 490 | 3 645 | 70 173 | 5 614 | 68 205 |

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Calculé selon la méthode de pondération simple.

(4) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

| Trimestre terminé le (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2017 | 31 juillet 2017 | 30 avril 2017 | 31 janvier 2017 | 31 octobre 2016 |
|---|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|
| | Total | Total | Total | Total | Total |
| Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début | 56 066 | 56 855 | 55 148 | 55 903 | 55 848 |
| Taille du portefeuille | 833 | 453 | 889 | 455 | 640 |
| Qualité du portefeuille | 141 | (143) | 176 | (832) | 68 |
| Mises à jour des modèles | (426) | – | – | – | (954) |
| Méthode et politique | – | – | – | – | – |
| Acquisitions et cessions | – | – | – | – | – |
| Variation de change | 423 | (1 099) | 642 | (378) | 301 |
| Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin | 57 037 | 56 066 | 56 855 | 55 148 | 55 903 |
| Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début | 3 263 | 2 768 | 3 815 | 2 807 | 3 291 |
| Variation des niveaux de risque ⁽²⁾ | (166) | 353 | (1 047) | 1 008 | (484) |
| Mises à jour des modèles | – | 142 | – | – | – |
| Méthode et politique | – | – | – | – | – |
| Acquisitions et cessions | – | – | – | – | – |
| Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin | 3 097 | 3 263 | 2 768 | 3 815 | 2 807 |
| Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début | 9 827 | 9 760 | 9 611 | 9 495 | 9 391 |
| Variation des niveaux de risque | 212 | 67 | 149 | 116 | 104 |
| Acquisitions et cessions | – | – | – | – | – |
| Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin | 10 039 | 9 827 | 9 760 | 9 611 | 9 495 |
| Actif pondéré en fonction des risques à la fin | 70 173 | 69 156 | 69 383 | 68 574 | 68 205 |

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris » et sont calculées en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

Allocation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction du risque réglementaire

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La ventilation par secteur d'exploitation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction des risques réglementaires a été effectuée sur une base individuelle avant l'allocation du goodwill et des immobilisations incorporelles. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » présenté ci-dessous comprend notamment le risque d'affaires, le risque structurel de taux d'intérêt et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

Répartition des risques par secteur d'exploitation

Au 31 octobre 2017

(en millions de dollars canadiens)

| BANQUE NATIONALE DU CANADA | | | | | |
|---------------------------------------|---|--|---|---|--|
| Secteurs d'exploitation | Particuliers et Entreprises | Gestion de patrimoine | Marchés financiers | Financement spécialisé aux États-Unis et International | Autres |
| Principales activités | Services bancaires Services de crédit Financement Investissement Activités d'assurances | Solutions de placement Services fiduciaires Services bancaires Services de crédit Solutions de gestion de patrimoine | Services bancaires Services de banque d'affaires Solutions financières à une clientèle institutionnelle Activités de négociation et d'investissement | Credigy ABA Bank Activités d'investissement à l'international | Activités de trésorerie Gestion des liquidités Financement de la Banque Gestion de l'appariement du bilan Services centralisés |
| Capital économique par type de risque | Crédit 1 562 Marché – Opérationnel 357 Autres risques 188 Total 2 107 | Crédit 154 Marché – Opérationnel 212 Autres risques 379 Total 745 | Crédit 1 947 Marché 199 Opérationnel 239 Autres risques 281 Total 2 666 | Crédit 432 Marché 49 Opérationnel 45 Autres risques 33 Total 559 | Crédit (72) Marché (36) Opérationnel (26) Autres risques 293 Total 159 |
| Actif pondéré en fonction des risques | Crédit 28 287 Marché – Opérationnel 4 304 Total 32 591 | Crédit 2 548 Marché – Opérationnel 2 580 Total 5 128 | Crédit 18 988 Marché 3 047 Opérationnel 2 932 Total 24 967 | Crédit 4 993 Marché – Opérationnel 546 Total 5 539 | Crédit 2 221 Marché 50 Opérationnel (323) Total 1 948 |

GESTION DES RISQUES



Les textes grisés et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de la présente section du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés. Ils représentent les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché ainsi que les risques de liquidité et de financement tel qu'exigé par l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés.


Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer des risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. Ces risques pourraient provoquer des pertes qui amputeraient les résultats futurs.

Risques principaux et risques émergents

Les risques principaux et les risques émergents représentent les risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. Les processus utilisés visent à identifier et à mesurer ces risques aussitôt que possible afin d'être en mesure de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer. Les risques principaux et les risques émergents de la Banque sont les suivants.

| Risques | Tendance | Description |
|---|---|--|
| Risques économiques à l'échelle mondiale |  | <p>Dans le contexte actuel, les principaux risques à l'échelle mondiale portent sur un ralentissement de la croissance économique de certains pays émergents, sur les diverses tensions géopolitiques – notamment la rapide militarisation de la Corée du Nord – et sur l'adoption de mesures protectionnistes qui minent le commerce international. L'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration américaine amène son lot d'inquiétudes à l'égard des politiques qui pourraient être mises de l'avant et qui auraient une incidence sur l'économie canadienne et québécoise. Un protectionnisme trop sévère pourrait nuire à certaines industries et se traduire par un ralentissement du commerce international défavorable aux clients exportateurs. De plus, la montée du nationalisme, les vagues de déplacement vers l'Europe occidentale et les tensions géopolitiques contribuent à renforcer l'incertitude liée au système économique.</p> <p>Par ailleurs, en raison des mesures monétaires exceptionnelles prises par les banques centrales, combinées à une croissance économique modérée et à un faible taux d'inflation, les taux d'intérêt à long terme continuent d'être historiquement bas dans les principales économies avancées. Ce contexte pourrait avoir donné lieu à des stratégies de prise de risques excessives de la part des participants du marché en vue d'obtenir des rendements additionnels dont les répercussions négatives pourraient se faire sentir advenant une normalisation plus rapide qu'anticipée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis. Par conséquent, la Banque demeure vigilante et continue de se fier à son solide cadre de gestion des risques afin de repérer, de mesurer et de réduire les risques de sorte qu'elle demeure dans les limites de son appétit pour le risque.</p> |
| Risques économiques au Canada |  | <p>Le secteur de l'énergie au pays a connu des difficultés suite au choc d'offre mondial de pétrole, mais il s'adapte progressivement à ce nouvel environnement. Les provinces productrices de ressources énergétiques fossiles ont repris le chemin de la croissance, mais leurs taux de chômage demeurent élevés. Heureusement, les conditions économiques et financières stables dans les trois grandes provinces (Ontario, Québec, Colombie-Britannique) continuent de soutenir un environnement de crédit favorable pour les portefeuilles de prêts. Le Canada reste toutefois vulnérable à une détérioration de la toile de fond économique qui minerait la création d'emplois et le revenu disponible des ménages, d'autant plus que le niveau d'endettement des ménages est élevé. La croissance économique et plus précisément le marché de l'habitation ont été stimulés au cours des dernières années par un environnement de taux d'intérêt très bas. Une correction des prix sur le marché de l'habitation représente donc une source de risque supplémentaire pour l'économie canadienne dans la mesure où les banques centrales pourraient continuer de réduire leur stimulus monétaire. La Banque maintient de bonnes pratiques en matière de crédit, mais le resserrement des règles d'octroi hypothécaire demeure un enjeu pour les ménages canadiens.</p> <p>La Banque surveille également de près les développements internationaux qui risquent d'influencer l'économie canadienne. La réouverture des négociations de certains accords, comme l'ALENA, crée d'importantes incertitudes pour les échanges commerciaux du Canada avec les États-Unis et ses autres partenaires économiques. Ces incertitudes pourraient se traduire par une instabilité importante dans l'industrie, de sorte que la Banque continue de surveiller l'évolution du marché et demeure vigilante conformément à sa politique de tolérance pour le risque.</p> |

| Risques | Tendance | Description |
|---|----------|--|
| <p>Faiblesse des prix du pétrole et du gaz</p> | <p>⇒</p> | <p>La faiblesse des prix du pétrole et du gaz a une incidence directe sur le secteur de l'énergie. Cette situation est synonyme de défis pour plusieurs entreprises de ce secteur et a exigé des sociétés touchées qu'elles déploient un large éventail de mesures pour les relever. Si les prix du pétrole et du gaz fléchissent davantage ou demeurent faibles pendant une longue période, les obstacles que doivent surmonter les entreprises de ce secteur s'amplifieront et nuiront à leur capacité de remboursement ainsi qu'à la qualité de leur crédit. L'incidence que pourrait avoir une baisse prolongée sur les résultats d'exploitation de la Banque dépend de la durée de la faiblesse des prix du pétrole et de la manière dont les entreprises mettent en œuvre des mesures de gestion pour accroître leur efficacité, réduire les sorties de fonds et vendre des actifs afin de mobiliser des fonds pour couvrir leurs frais d'exploitation. La Banque gère activement ce portefeuille et plusieurs mesures ont déjà été prises avec ses clients afin de circonscrire le risque de pertes.</p> |
| <p>Interruption des systèmes d'information et atteinte à la sécurité</p> | <p>⇒</p> | <p>La technologie est aujourd'hui au cœur des activités du secteur bancaire, notamment en raison de l'utilisation croissante des appareils mobiles et sans fil et des applications Internet. Malgré ses efforts pour assurer l'intégrité de ses systèmes et de l'information, la Banque est notamment exposée à des risques liés aux fuites de données, aux logiciels malveillants, aux accès non autorisés, au piratage informatique, à l'hameçonnage, au vol d'identité, au vol de propriété intellectuelle, au vol d'actifs, à l'espionnage industriel et à l'éventualité d'un déni de service en raison d'activités visant à causer des pannes de réseau et l'interruption des services. Il est également possible que la Banque ne puisse pas mettre en place des mesures préventives efficaces contre toutes les cyberattaques étant donné que les techniques utilisées se multiplient, changent fréquemment, proviennent d'un large éventail de sources et sont également de plus en plus perfectionnées.</p> <p>L'interruption ou la défaillance de l'infrastructure physique ou des systèmes d'exploitation qui soutiennent la Banque et ses clients, ou les cyberattaques et les atteintes à la sécurité des réseaux, des systèmes ou des outils que les clients utilisent pour accéder aux produits et services, pourraient entraîner une attrition de la clientèle, des pertes financières, l'incapacité des clients à effectuer des transactions, le non-respect de la législation en matière de vie privée ou de toute autre loi en vigueur, des litiges, amendes, pénalités ou interventions de nature réglementaire, des dommages à la réputation, des coûts de conformité, de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement, la hausse des coûts pour assurer l'entretien et la mise à jour des systèmes et infrastructures technologiques, lesquels pourraient tous affecter les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.</p> <p>Afin de protéger ses clients, la Banque surveille de près et gère activement son environnement de contrôle. Elle surveille également l'évolution du contexte à l'échelle mondiale et elle poursuit l'amélioration des processus et des pratiques en place pour contrer, repérer et gérer les menaces susceptibles de compromettre la cybersécurité et ainsi assurer une efficacité et une protection continues. La Banque évalue continuellement l'efficacité des contrôles clés au moyen de tests, d'évaluations de ses pratiques par rapport aux meilleures pratiques en la matière et de comparaisons externes. La Banque investit également dans des projets lui permettant de mettre à jour et d'améliorer constamment son infrastructure de technologie de l'information, ses contrôles, ses ressources internes et sa capacité technologique. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est informé régulièrement des tendances et des faits nouveaux en la matière afin de mieux comprendre les risques potentiels liés à la cybersécurité.</p> |

| Risques | Tendance | Description |
|--|---|---|
| Dépendance envers la technologie et les tiers |  | <p>La Banque est dépendante de la technologie, parce que ses clients demandent une accessibilité accrue aux produits et services via diverses plateformes et plusieurs de ses produits et services nécessitent le traitement de volumes importants de données. La plateforme technologique de la Banque doit permettre de gérer l'ensemble de ces données. Les changements technologiques rapides combinés aux pressions de la clientèle et de la concurrence nécessitent des investissements importants et continus en technologie. La mise en place infructueuse d'améliorations technologiques ou de nouveaux produits ou services pourrait affecter de façon significative la capacité de la Banque à bien servir et retenir ses clients.</p> <p>Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et d'autres services de communication. La Banque est également partie prenante à des ententes d'impartition visant le soutien aux activités informatiques et le traitement et la gestion du numéraire. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à fournir des produits et services aux clients et à exercer l'ensemble de ses activités. Afin d'atténuer ce risque, la Banque dispose d'un cadre de gestion du risque d'impartition qui comprend des plans de continuité des affaires testés périodiquement afin d'assurer leur efficacité en temps de crise. Malgré ces mesures préventives, il est possible que ces tiers ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous les risques liés à la technologie et à la sécurité de l'information.</p> <p>Les solutions infonuagiques des tiers pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité qui concernent ces tiers sont contournés. Ainsi, les pratiques de la Banque en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer afin de lui permettre de gérer les risques connexes de façon appropriée.</p> |
| | | <p>D'une part, la performance financière de la Banque dépend de sa capacité à développer et mettre en marché des produits et services nouveaux et innovateurs, à adopter et développer de nouvelles technologies contribuant à différencier ses produits et services et générer des économies de coûts, et à mettre en marché ces nouveaux produits et services au moment opportun et à un prix concurrentiel. D'autre part, le défaut d'effectuer une révision adéquate des changements critiques au sein de l'entreprise avant et pendant la mise en place et le déploiement de systèmes technologiques clés ou le défaut d'aligner les attentes des clients et les engagements pris à leur endroit ainsi que les capacités opérationnelles pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.</p> |

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs

Risques internationaux

Par le truchement des opérations de certaines de ses unités (principalement ses bureaux de New York et Londres) et filiales au Canada ou à l'étranger (notamment Credigy Ltd. et Advanced Bank of Asia Limited), la Banque est exposée à certains risques liés à sa présence sur les marchés internationaux ou dans des juridictions étrangères. Bien que ces risques n'affectent pas une proportion significative des portefeuilles de la Banque, leur impact ne doit pas être négligé, surtout s'ils sont d'ordre juridique ou réglementaire. Le risque peut être particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une exposition dans un territoire où le caractère exécutoire des conventions ou ententes conclues par la Banque n'est pas certain, ou encore dans des pays ou régions soumis à des perturbations de nature politique ou socio-économique ou des pays pouvant faire l'objet de sanctions internationales. De façon générale, la Banque peut être exposée de multiples façons aux risques posés par les autres pays, ne serait-ce que par le biais de la législation ou de la réglementation étrangère. Dans toutes ces situations, il y a lieu de considérer ce qu'il est convenu d'appeler un « risque pays ». Le risque pays, en effet, vise non seulement les activités que la Banque exerce à l'étranger, mais aussi les affaires qu'elle conduit avec les clients non-résidents de même que les services qu'elle propose à sa clientèle active à l'étranger, comme les téléversements ou les produits internationaux, et les opérations qu'elle effectue à partir du Canada en devises étrangères.

Dans le cadre de ses activités de gestion des sanctions internationales et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes (RPCFAT), la Banque effectue des vérifications au niveau du risque pays. Ce contrôle peut impliquer des restrictions dont la portée varie en fonction des sanctions en vigueur et de la classification de risque de RPCFAT du pays concerné. Le risque de RPCFAT est un risque financier, réglementaire et de réputation. La Banque s'assure de se conformer aux exigences canadiennes, mais aussi à celles des pays où elle fait affaire. Elle a mis en place des politiques, normes et contrôles internes lui assurant une bonne gestion en matière de prévention, de détection, de signalement et d'échange d'informations. La Banque maintient des infrastructures lui permettant de réagir de manière efficace contre ce risque et s'assure que ses employés, dirigeants et administrateurs prennent part à des formations. La Banque est soucieuse de se conformer aux exigences réglementaires et de lutter contre ce risque en adoptant des mesures visant à décourager le RPCFAT par l'entremise de ses produits et services.

La Banque est exposée financièrement aux risques à l'extérieur du Canada et des États-Unis principalement par le biais de ses opérations interbancaires sur les marchés financiers internationaux ou de ses activités de financement du commerce international. Cette exposition géographique représente une proportion modérée du montant global du risque encouru. La répartition géographique des prêts fait l'objet d'une divulgation trimestrielle dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Afin de contrôler le degré de risque pays qu'elle encourt, la Banque fixe des limites de concentration de crédit par pays, qu'elle revoit et fait approuver par le Conseil lors du renouvellement de la politique de gestion du risque de crédit. Ces limites, établies en proportion du capital réglementaire de la Banque, sont proportionnées au niveau de risque que représente chaque pays, particulièrement les pays émergents. Le risque est gradué au moyen d'un mécanisme de classement semblable à celui qui prévaut pour le risque de défaut de crédit. En plus des limites-pays en elles-mêmes, des plafonds et des limites d'autorisation sont établis, en pourcentage des fonds propres, pour les régions du monde considérées comme à haut risque, qui couvrent en fait toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'ouest et des pays développés d'Asie.

Niveau de concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, tels que les prix des produits et des services, le niveau de service offert et les changements aux produits et services proposés.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence pour conserver les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une entreprise acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer de recruter des dirigeants clés ou les garder en poste.

Procédures judiciaires et réglementaires

La Banque prend des mesures raisonnables pour se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les territoires où elle est présente. Si ces mesures devaient se révéler inefficaces, il est possible que la Banque fasse l'objet de décisions judiciaires ou réglementaires pouvant entraîner des amendes, des dommages ou d'autres coûts ou encore des restrictions susceptibles d'influer négativement sur son résultat net et de nuire à sa réputation. La Banque peut aussi faire l'objet de litiges dans le cours normal de ses affaires. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés, et l'issue défavorable de tels litiges pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats financiers de la Banque. Les dommages à la réputation qui en résulteraient pourraient aussi influencer sur les perspectives commerciales futures de la Banque. Pour de plus amples détails à ce sujet, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Autres facteurs

Enfin, des facteurs tels que les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun, la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques peuvent aussi influencer sur les résultats futurs de la Banque.

Cadre de la gestion des risques

Les risques sont gérés de façon rigoureuse. Ils sont identifiés, mesurés et contrôlés afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risque assumés. La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables. Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques présentés ci-dessous.

| Risque de crédit | Risque de marché | Risque de liquidité et de financement | Risque opérationnel | Risque de non-conformité à la réglementation | Risque de réputation | Risque stratégique | Risque environnemental |
|------------------|------------------|---------------------------------------|---------------------|--|----------------------|--------------------|------------------------|
|------------------|------------------|---------------------------------------|---------------------|--|----------------------|--------------------|------------------------|

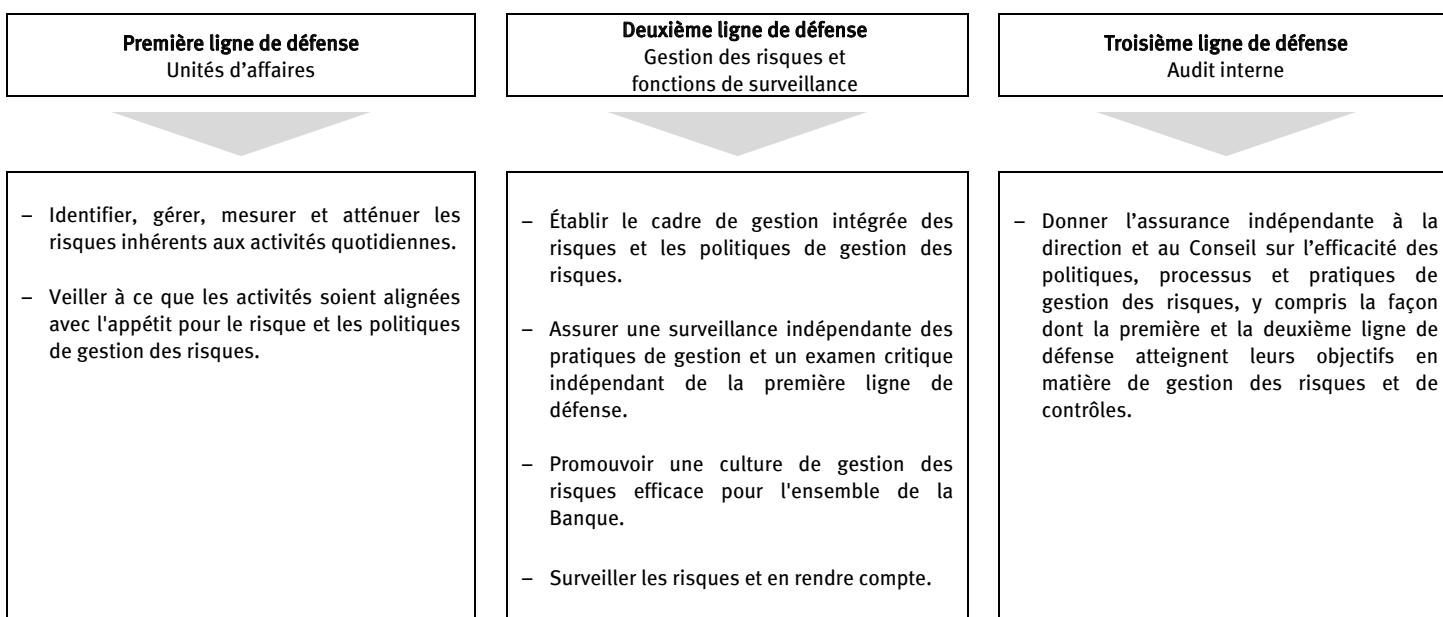
Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants :

- intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle;
- appétit pour le risque et reddition de comptes;
- simulations de crises à l'échelle de l'entreprise;
- structure de gouvernance;
- politiques de gestion des risques;
- gouvernance des modèles de risque et cadre de validation;
- surveillance indépendante par le service de la Conformité;
- évaluation indépendante par le service de l'Audit interne.

Intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle

La direction de la Banque fait continuellement la promotion de la gestion des risques dans ses communications internes. Un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une saine gestion des risques est préconisé. À cet égard, le risque est considéré notamment dans les plans d'affaires des secteurs, dans l'analyse d'initiatives stratégiques et lors du lancement de nouveaux produits. La gestion des risques est aussi renforcée par des programmes de rémunération incitative structurés de façon à respecter la tolérance au risque de la Banque. De plus, tous les employés doivent suivre annuellement une formation obligatoire sur la conformité à la réglementation, qui porte notamment sur le code de conduite et de déontologie de la Banque et la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Des programmes de formation sur la gestion des risques sont également offerts à l'ensemble des secteurs de la Banque.

En outre, en vue d'assurer l'efficacité du cadre de la gestion des risques en place, la Banque a clairement défini les rôles et responsabilités en renforçant le concept de trois lignes de défense. La section « Structure de gouvernance » présentée aux pages suivantes définit ce concept ainsi que les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.



Les principes directeurs suivants soutiennent une solide gestion des risques :

- le risque est l'affaire de tous : les unités d'affaires, les fonctions liées à la gestion des risques et la surveillance, de même que l'audit interne jouent un rôle important pour assurer la mise en place d'un cadre de gestion des risques efficace et robuste;
- centrée client : la qualité des données est la clé pour connaître nos clients, bien gérer les risques et offrir un excellent service à la clientèle;
- à l'échelle de l'entreprise : une vision intégrée des risques est à la base d'une saine gestion des risques et d'une prise de décisions éclairée par la direction;
- capital humain : les employés de la Banque sont engagés, expérimentés et possèdent une grande expertise; leur curiosité contribue à leur perfectionnement continu et leur rigueur favorise une saine culture de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise;
- basée sur des faits : une bonne gestion des risques repose sur un discernement rigoureux et un bon jugement ainsi que sur des modèles et des systèmes perfectionnés.

Appétit pour le risque et reddition de comptes

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière. Les unités d'affaires ont toujours incorporé à leurs stratégies – implicitement ou explicitement – les décisions relatives à la proportion de risque qu'elles étaient prêtes à assumer. L'appétit pour le risque représente le niveau de risque qu'une entreprise est prête à assumer afin de réaliser sa stratégie d'affaires. La Banque applique une culture de gestion des risques en adéquation avec son appétit pour le risque, c'est-à-dire qu'elle délimite sa capacité à prendre des risques en établissant des seuils de tolérance.

Le cadre de l'appétit pour le risque de la Banque repose sur des principes, des énoncés, des mesures ainsi que des cibles, et il est renforcé par des politiques et des limites. L'appétit pour le risque se définit en termes quantitatifs et qualitatifs, et requiert :

- le maintien d'une notation de crédit minimum de A+ ou l'équivalent;
- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées;
- une position solide en capital;
- une position solide en liquidités;
- une tolérance peu élevée aux risques opérationnels et de réputation;
- une gestion rigoureuse du risque de non-conformité à la réglementation;
- la stabilité des opérations et des systèmes informatiques en temps normal ainsi qu'en temps de crise.

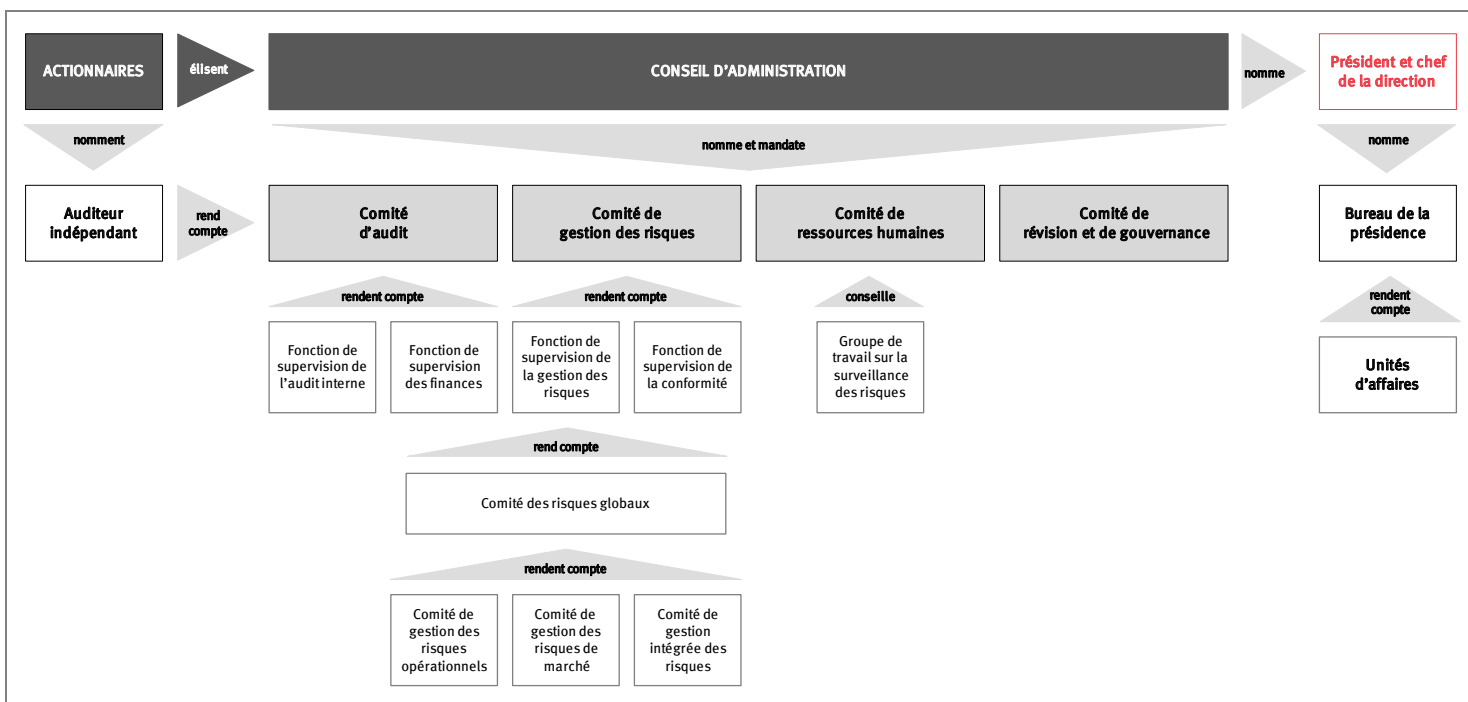
La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourraient être prises.

Simulations de crises à l'échelle de l'entreprise

Un programme de simulation de crises à l'échelle de l'entreprise est en place à la Banque. Il fait partie d'un processus plus exhaustif visant à s'assurer que la Banque maintient des niveaux adéquats de fonds propres, conformément à ses stratégies d'affaires et son appétit pour le risque. La simulation de crises est un mécanisme de gestion des risques consistant à évaluer les effets potentiels, sur la situation financière de la Banque, ses fonds propres et sa liquidité, d'un ensemble de changements précis dans les facteurs de risque correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. Ce programme soutient le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats des simulations sont sujets à révision par un groupe d'experts des simulations de crises, un groupe de supervision des simulations de crises et le comité des risques globaux et sont approuvés par le Conseil. Se reporter aux sections « Tests de tension et simulations de crises » pour les risques de crédit, de marché et de liquidité pour de plus amples informations.

Structure de gouvernance *

Le diagramme ci-dessous présente l'architecture de gouvernance globale de la Banque ainsi que les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques. À titre de deuxième ligne de défense, le groupe de Gestion des risques établit les règles, politiques et autres lignes de conduite en matière de gestion des risques que doivent suivre les unités d'affaires et s'assure également de la conformité à cet égard.



Le conseil d'administration (Conseil) ⁽¹⁾

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il remplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités : le comité d'audit, le comité de gestion des risques, le comité de ressources humaines ainsi que le comité de révision et de gouvernance.

Le comité d'audit ⁽¹⁾

Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, encadre la présentation de l'information financière et les processus d'analyse, les contrôles internes de la Banque, de même que l'application de la politique à l'égard de la communication d'irrégularités relatives à la comptabilisation, aux contrôles internes comptables et tout autre sujet lié à l'audit.

Le comité de gestion des risques (CGR) ⁽¹⁾

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque, les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque et recommande leur approbation par le Conseil. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Finalement, il surveille le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le comité de ressources humaines ⁽¹⁾

Le comité de ressources humaines examine et approuve les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre de la gestion des risques et en recommande l'approbation au Conseil. Il recommande annuellement au Conseil l'approbation des objectifs et des indicateurs clés de performance du président et chef de la direction dont il évalue également les réalisations et la performance. Il recommande au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction, des membres du bureau de la présidence et des responsables des fonctions de supervision. Enfin, il examine et étudie périodiquement le plan de relève de la direction.

Le comité de révision et de gouvernance ⁽¹⁾

Le comité de révision et de gouvernance veille à la mise en place et au respect des règles, des procédures et de la gouvernance. Il supervise le processus de gestion et de suivi des opérations avec les parties liées et procède à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres.

(1) Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 qui sera disponible prochainement dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

Le bureau de la présidence et la direction de la Banque

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque. La direction de la Banque promeut l'intégration de la gestion des risques à sa culture organisationnelle et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

La fonction de supervision de l'audit interne

Le service de l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense du cadre de la gestion des risques. Il est responsable de fournir de façon objective, au Conseil et à la direction de la Banque, une assurance indépendante et des conseils sur l'efficacité des principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et de formuler des recommandations pour promouvoir la solidité de la Banque à long terme.

La fonction de supervision des finances

Le service des Finances est responsable de la gestion optimale des ressources financières et de la gouvernance adéquate de l'information financière. Il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information de la Banque aux actionnaires ainsi que de la présentation de l'information à l'externe des diverses unités, entités et filiales de la Banque.

La fonction de supervision de la gestion des risques

La fonction de supervision de la gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, de manière indépendante et selon une approche intégrée, les divers risques auxquels est exposée la Banque et de promouvoir l'intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle de la Banque. L'équipe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques. De plus, ce secteur développe, maintient et communique le cadre d'appétit pour le risque tout en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des mesures de risque.

La fonction de supervision de la conformité

Le service de la Conformité est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de non-conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation. Il exerce aussi une surveillance indépendante de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures portant sur la gestion du risque de non-conformité à la réglementation.

Le groupe de travail sur la surveillance des risques

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération soutient le comité de ressources humaines dans son rôle de surveillance des risques liés à la rémunération. Il se compose de trois membres, soit le premier vice-président à la direction, Gestion des risques, le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances et Trésorerie, et la première vice-présidente à la direction, Ressources humaines et Affaires corporatives. Le groupe de travail aide à voir à ce que les politiques et les programmes de rémunération n'incitent pas indûment les membres de la haute direction, les dirigeants, les preneurs de risques importants et l'ensemble des employés à prendre des risques qui outrepasseraient les balises de tolérance au risque de la Banque. À cet égard, il s'assure que la Banque respecte la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise publiée par le BSIF et les principes et normes en matière de saines pratiques de rémunération émis par le Conseil de stabilité financière, dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés au Canada par le BSIF. Le comité de gestion des risques du Conseil prend également connaissance des rapports présentés par ce groupe de travail au comité de ressources humaines.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation, par le Conseil, de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques opérationnels, le comité de gestion des risques de marché et le comité de gestion intégrée des risques présentés dans le diagramme de la structure de gouvernance sont les principaux comités qui relèvent du comité des risques globaux. Le comité des risques globaux remplit également son mandat par l'entremise du comité senior d'évaluation des transactions complexes, du comité des banques, du comité de supervision des modèles et des comités de révision des produits et activités.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant de déceler, d'analyser et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques et des limites en vigueur.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédures qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles établissent les responsabilités, identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent la procédure d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque et s'appliquent à l'ensemble de la Banque et de ses filiales. D'autres politiques, normes et procédures viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion des risques, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers.

Gouvernance des modèles de risque et cadre de validation

L'exposition de la Banque aux principaux risques, tels que le risque de crédit et le risque de marché, est évaluée, dans la plupart des cas, au moyen de modèles. Le cadre de gouvernance pour la validation des modèles de la Banque repose sur les éléments clés suivants : les politiques de gestion du risque de modèle, le comité de supervision des modèles et le groupe de validation des modèles. Les politiques établissent les règles et les normes applicables aux groupes responsables de l'élaboration et de la validation des modèles. L'étendue des modèles couverts est vaste, allant des modèles d'établissement des prix en fonction du risque de marché et des modèles automatisés de prise de décisions en matière de crédit jusqu'au modèle de gestion du capital lié au risque commercial, y compris les modèles relatifs au capital réglementaire et au capital en situation de crise.

La Banque a de plus en plus recours à des modèles pour orienter la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, la stratégie à l'égard des marchés des capitaux, la répartition du capital économique et réglementaire, la gestion globale du risque de crédit, la gestion de patrimoine et les mesures de rentabilité. Les modèles sont, en fait, devenus une norme en matière de gestion des risques. Ainsi, les banques accordent une importance accrue au risque de modèle, ce qui explique la mise en œuvre d'une politique et de processus de validation des modèles rigoureux afin d'en assurer une utilisation appropriée et efficace pour la gestion des risques.

Une des pierres angulaires des politiques de la Banque s'appuie sur le principe général selon lequel tous les modèles qui sont considérés comme importants pour la Banque ou qui sont utilisés dans l'évaluation du capital réglementaire doivent faire l'objet d'une validation indépendante. À cette fin, tous les modèles utilisés par la Banque sont classés en fonction de leur niveau de risque (faible, moyen ou élevé). Selon cette évaluation, la Banque applique des lignes directrices strictes à l'égard des exigences relatives à l'examen des modèles et de la fréquence minimale de tels examens. La Banque estime que la meilleure protection contre le « risque de modèle » est la mise en œuvre d'un cadre d'élaboration et de validation rigoureux.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque, et sa première vice-présidente et chef de la conformité bénéficie d'un accès direct au CGR ainsi qu'au président et chef de la direction et peut communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers. La première vice-présidente et chef de la conformité rencontre régulièrement le président du CGR, avec lequel elle a un lien hiérarchique, en l'absence de la direction afin, notamment, d'examiner avec lui les questions liées aux relations entre la fonction de conformité et la direction de la Banque ainsi qu'à l'accès à l'information requise.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle quotidiens des risques de non-conformité à la réglementation découlant des activités dont ils ont la responsabilité. La Conformité exerce une surveillance indépendante afin d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires qui s'appliquent à ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des exigences réglementaires;
- collecte d'information et suivi des changements réglementaires;
- identification des unités d'affaires visées par ces exigences;
- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires;
- formation continue de tous les employés;
- processus d'échange d'information entre les secteurs, les unités d'affaires et la Conformité;
- surveillance indépendante afin d'évaluer l'efficacité de la gestion du risque de non-conformité à la réglementation par les unités d'affaires et de détecter les lacunes ou non-conformités dans l'application des politiques et des procédures mises en place;
- rapports trimestriels et annuel au CGR sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité et sur toute modification au cadre de la gestion du risque de non-conformité à la réglementation et à son efficacité;
- processus d'attestation annuelle.

Évaluation indépendante par le service de l'Audit interne

Le service de l'Audit interne, une fonction indépendante et objective au sein de la Banque, donne à la direction et au Conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, une assurance sur le degré de maîtrise par la Banque de ses activités, fournit des conseils en vue de les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Ce service aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ses principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et en formulant des recommandations pour les renforcer et promouvoir la solidité de la Banque à long terme.

Dans tous les cas où des recommandations sont émises, l'Audit interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures adoptées par les gestionnaires pour régler les problématiques soulevées, puis d'en assurer le suivi rigoureux.

La première vice-présidente, Audit interne, relève de la présidente du comité d'audit. Son indépendance est également assurée par un lien administratif avec le président et chef de la direction, et elle peut en tout temps convoquer une réunion hors calendrier du comité d'audit. Le champ d'examen de l'Audit interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs d'exploitation, services centralisés et filiales de la Banque.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Gouvernance

Une politique-cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés.

Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces unités d'affaires, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique-cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques. Cette dernière définit l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- demande de crédit;
- évaluation du risque de crédit et notation;
- évaluation du capital économique;
- tests de tension et simulations de crises;
- processus d'octroi de crédit;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes sous surveillance et recouvrement;
- évaluation du risque de contrepartie;
- évaluation du risque de règlement.

Évaluation du risque de crédit et notation

La juste évaluation du risque que représente un débiteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut du débiteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille. Deux méthodes peuvent principalement être utilisées pour l'évaluation du risque de crédit, soit l'approche de notation interne (NI) avancée ou l'approche standardisée, tel que définies par l'Accord de Bâle pour fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit, selon l'approche NI avancée, que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD);
- l'ECD, qui représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.

La méthodologie ainsi que les données et les périodes de ralentissement utilisées pour estimer la PCD sont décrites dans le tableau à la page suivante.

| APPROCHE NI AVANCÉE | DONNÉES | PÉRIODES DE RALENTISSEMENT | MÉTHODES DE CALCUL DE LA PCD |
|--------------------------|--|--|--|
| Particuliers | Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 1996 à 2014. | 1996-1998, 2000-2002 Octobre 2008 – Décembre 2009 | PCD basée sur l'histoire des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes. |
| Entreprises | Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 2000 à 2014. | 2000-2003 et 2008-2009 | PCD basée sur l'histoire des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes. |
| États souverains | Les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2010. L'histoire des notations observées par <i>S&P</i> au cours de la période de 1975 à 2011. | Aucune période spécifique | Basée sur une PCD implicite de marché calculée à partir des baisses du cours des obligations observées à la suite du défaut de l'émetteur. |
| Institutions financières | Historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data Consortium</i> au cours de la période de 1998 à 2014. | 1991-1992, 1994, 1998, 2001-2002 et 2008-2009 | Modèle de prévision de la PCD à partir de différents facteurs de risque liés à l'émission et à l'émetteur. |

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation ainsi que de prêts à certaines petites entreprises. La Banque dispose d'outils et de modèles NI avancés pour évaluer le risque de crédit. Ainsi des modèles sont en place pour les principaux portefeuilles, notamment les prêts hypothécaires, les marges de crédit hypothécaires, les cartes de crédit, les prêts budgétaires et les marges de crédit. La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs et des produits. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque;
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Le risque de crédit de ces portefeuilles est estimé à l'aide de modèles d'évaluation par pointage permettant de déterminer la probabilité de défaut du débiteur. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt (par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme), le ratio prêt-valeur et les types de garanties.

Les normes de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que les normes de révision et renouvellement et de quantification du risque, requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble de débiteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Dans le cas d'un nouveau crédit, les modèles d'évaluation par pointage servent aussi à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du requérant ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et de lui attribuer une probabilité de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au client lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences d'évaluation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir leur comportement futur. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé du débiteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour neuf différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, États souverains, fonds d'investissement, énergie, immobilier, agriculture et assurances.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque de défaut (voir le tableau ci-après) correspond une probabilité de défaut. Cette classification du risque de crédit que représente un débiteur permet à la Banque de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives de la capacité du débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres à un débiteur, à partir d'un examen de sa solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. L'échelle complète des cotes de risque de défaut comportant 19 échelons est présentée dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Le tableau suivant présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut – Entreprises et administrations publiques *

| Cotes | PD (%) – Entreprises et institutions financières | PD (%) – États souverains | Standard & Poor's | Moody's | Descriptif ⁽¹⁾ |
|---------|---|---------------------------------|----------------------|-------------|---------------------------|
| 1–2,5 | 0,000–0,102 | 0,000–0,059 | AAA à A- | Aaa à A3 | Excellent |
| 3–4 | 0,103–0,461 | 0,060–0,341 | BBB+ à BBB- | Baa1 à Baa3 | Bon |
| 4,5–6,5 | 0,462–5,624 | 0,342–6,275 | BB+ à B | Ba1 à B2 | Satisfaisant |
| 7–7,5 | 5,625–15,283 | 6,276–20,098 | B- à CCC+ | B3 à Caa1 | À signaler |
| 8–8,5 | 15,284–99,999 | 20,099–99,999 | CCC & CCC- | Caa2 & Caa3 | Faible |
| 9–10 | 100 | 100 | CC, C & D | Ca, C & D | Défaut |

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans le tableau à la page 63.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, à partir de modèles et s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut. De plus, des modèles attribuent à chaque facilité de crédit une cote de risque de perte en cas de défaut indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Les systèmes de cotes de risque de défaut de la Banque, et de facilité de crédit dans certains cas, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant contribuent directement à éclairer les décisions d'octroi, de renouvellement et de suivi de crédit. Ils servent également à établir et analyser la tarification basée sur le risque. Par ailleurs, d'un point de vue de gestion de portefeuille de crédit, ils sont aussi utilisés dans l'établissement des limites de concentration par contrepartie, des limites de concentration sectorielles, ainsi que dans la détermination de l'appétit pour le risque de crédit de ces portefeuilles. En outre, ils représentent une composante importante pour l'estimation des pertes anticipées, des pertes non-anticipées, de la mesure du capital économique minimal requis ainsi que de la mesure du niveau des fonds propres minimal requis prescrit par les autorités réglementaires.

L'évaluation du risque de crédit des débiteurs et de leurs facilités, via les paramètres PD et PCD, est effectuée au moins une fois l'an ou plus régulièrement si des changements notables (déclencheurs) sont observés lors d'une mise à jour de l'information financière ou si un autre élément qualitatif indicateur d'une détérioration de la solvabilité du débiteur ou d'une détérioration des garanties associées aux facilités dudit débiteur est constaté.

Une liste de surveillance existe également permettant à la Banque de suivre de façon plus dynamique la situation financière des débiteurs dont la cote de risque de défaut est supérieure ou égale à 7,0. Ce processus vise à réduire au maximum le risque de défaut de paiement du débiteur et permet une gestion proactive du risque de crédit.

Validation

Le groupe de Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue régulière, conformément aux politiques de la Banque.

Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers afin de valider l'efficacité des modèles utilisés pour estimer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Pour la probabilité de défaut plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de divers tests statistiques appliqués sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- les dérogations;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des nouveaux modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant développé le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une approbation du Conseil avant d'être soumis aux instances réglementaires et un rapport sommaire de toutes les modifications aux modèles est soumis au CGR une fois l'an.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque de défaut font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du risque inhérent à l'activité. L'obligation de revoir régulièrement les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le juste classement des risques par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires. Le groupe de Gestion des risques présente annuellement au CGR un rapport sommaire de l'ensemble des validations.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le comité de supervision des modèles, le CRG et le CGR, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, les définitions des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche NI avancée *

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risques des notations internes attribuées aux débiteurs.

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

| | Probabilités de défaut (%) | Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾ | Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾ | Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾ | Exposition en cas de défaut | |
|--------------|----------------------------|---|---|--|-----------------------------|--------|
| | | | | | Total | Total |
| | | | | | 2017 | 2016 |
| Excellent | 0,000–0,144 | 25 477 | 3 200 | 2 390 | 31 067 | 26 743 |
| Bon | 0,145–0,506 | 14 136 | 1 160 | 2 896 | 18 192 | 19 784 |
| Satisfaisant | 0,507–2,681 | 5 753 | 1 305 | 4 250 | 11 308 | 10 939 |
| À signaler | 2,682–9,348 | 804 | 422 | 846 | 2 072 | 2 090 |
| Faible | 9,349–99,999 | 297 | 88 | 225 | 610 | 593 |
| Défaut | 100 | 136 | 21 | 103 | 260 | 260 |
| | | 46 603 | 6 196 | 10 710 | 63 509 | 60 409 |

(1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et certains prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

Portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche NI avancée *

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risques des notations internes attribuées aux débiteurs, telles que définies dans le tableau à la page 62.

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

| | Montants utilisés ⁽¹⁾ | Engagements inutilisés ⁽²⁾ | Autres expositions ⁽³⁾ | Exposition en cas de défaut | |
|--------------|----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------|
| | | | | Total | Total |
| | | | | 2017 | 2016 |
| Excellent | 26 759 | 5 820 | 65 399 | 97 978 | 81 105 |
| Bon | 21 590 | 10 036 | 26 391 | 58 017 | 52 838 |
| Satisfaisant | 20 778 | 3 973 | 12 750 | 37 501 | 30 535 |
| À signaler | 1 065 | 174 | 43 | 1 282 | 1 307 |
| Faible | 85 | 6 | 2 | 93 | 101 |
| Défaut | 282 | 1 | – | 283 | 345 |
| | 70 559 | 20 010 | 104 585 | 195 154 | 166 231 |

(1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créance disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.

(2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.

(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options; incluent également les lettres de garantie, de crédit documentaire et les actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Évaluation du capital économique

L'évaluation du capital économique minimal requis de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers débiteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les débiteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. L'estimation des pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuie sur l'historique des pertes subies, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital économique minimal requis pour l'ensemble des portefeuilles de crédit de la banque. L'estimation du capital économique prend également en considération les anticipations de migrations potentielles du risque de défaut des débiteurs durant le terme résiduel de leurs engagements de crédit. Les principaux facteurs de risque ayant un impact sur le capital économique sont les suivants :

- la probabilité de défaut du débiteur;
- l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut;
- la perte en cas de défaut;
- la corrélation de la probabilité de défaut entre les divers débiteurs;
- le terme résiduel des engagements de crédit;
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Tests de tension et simulations de crises

La Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés. Une méthodologie globale de tests de tension couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent de mesurer, par la simulation de scénarios précis, le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer l'impact sur la solvabilité de la Banque. De plus, ces tests contribuent à la gestion des portefeuilles en influençant l'établissement des limites de concentration par débiteur, par produit ou par secteur d'activité.

Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels qui vise à confirmer : i) la volonté du débiteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité du débiteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, la Banque applique une approche prudente lors de la qualification des clients, et elle utilisera par exemple un taux d'intérêt plus élevé pour un terme de moins de cinq ans afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de tests de tension, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse marquée des pertes sur prêts. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios des fonds propres de la Banque.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le CRG approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication et les cessions de prêts, ainsi qu'à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés de qualité du débiteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité du débiteur à faire face à ses obligations financières. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente le débiteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité et le caractère exécutoire, sur le plan juridique, des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt des biens donnés en garantie sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actifs suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels;
- espèces et titres négociables.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un débiteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et des montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une approche de diversification de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur d'activité, par pays, par région, par produit et par type d'instrument financier. L'établissement de ces limites repose sur le cadre d'appétit pour le risque de crédit de la Banque et elles sont revues périodiquement à cet égard. Le suivi de ces limites, particulièrement des dérogations, fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction du groupe de Gestion des risques.

Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un débiteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

Instrument financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les débiteurs, la Banque définit dans ses normes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit de la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires pour la syndication des prêts.

Suivi des comptes sous surveillance et recouvrement

Les crédits octroyés et les débiteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant un risque de défaut. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des engagements de 3 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Tolérance et restructuration

L'identification des situations où un débiteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité est traitée au cas par cas et requiert du jugement. La politique d'intervention en matière de prêts énonce les principes qu'il convient d'appliquer dans de tels cas, dans le but d'orienter la prise de décision en matière de restructuration de prêts et de déterminer les cas d'application d'une restructuration en urgence. Une situation de restructuration en urgence prévaut lorsque la Banque, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, offre à ce dernier une concession particulière qui est contraire aux politiques de la Banque. Ces concessions pourraient inclure la réduction du taux d'intérêt, une renonciation au capital et la prolongation de la date d'échéance.

La Banque a établi un cadre de gestion pour les entreprises débitrices représentant un risque de défaut plus élevé que la normale. On y définit entre autres les rôles et responsabilités des gestionnaires de prêts dans la gestion des crédits à haut risque, de même que les responsabilités des unités d'intervention et autres parties prenantes dans le processus. Enfin, la politique de gestion du risque de crédit et un cadre de gestion fixent les pouvoirs d'autorisation en matière de restructuration en urgence. Au cours des exercices 2017 et 2016, le montant des prêts restructurés en urgence n'était pas significatif.

Évaluation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières impliquant des instruments financiers dérivés sont également sources de risque de contrepartie. La note 17 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié. Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée pour le calcul du risque de crédit et du capital économique auxquels la Banque est exposée. Les expositions sont assujetties à des limites. Ces deux éléments sont établis en tenant compte de la volatilité potentielle des actifs sous-jacents jusqu'à l'échéance du contrat.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés ainsi qu'à des opérations d'emprunt et de prises en pension de titres font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances, et elles varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres : de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA), du *Global Master Repurchase Agreement* (GMRA) et du *Global Master Securities Lending Agreement* (GMSLA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et qui sont en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA, GMRA ou GMSLA soit conclue avec la plupart de ses contreparties négociant des instruments financiers dérivés, des contrats de change à terme et des opérations d'emprunt ou des prises en pension de titres.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit pour les instruments financiers dérivés et les contrats de change à terme complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annexes* (CSAs), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de négocier avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières et des gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

De plus, la réclamation d'actifs en garantie dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit de pratiques du marché imposées par les organismes d'autorégulation du secteur des services financiers, tel l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir les sûretés sur ses propres actifs en faveur de contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa politique de liquidité, financement et nantissement, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes CSAs en vigueur, dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes CSAs.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Ce type de risque a généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie et augmente lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats d'instruments financiers dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties.

Évaluation du risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Pour de plus amples détails, se reporter au tableau présentant les montants nominaux de référence à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation de certains services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur des instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéances strictes au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités élevées.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle *

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | | Au 31 octobre 2017 |
|--------------------------------------|-------------------|------------------------|--|--|---|--------------------|
| | Montants utilisés | Engagements inutilisés | Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾ | Instruments financiers dérivés hors bourse | Autres éléments hors bilan ⁽²⁾ | Total |
| Particuliers | | | | | | |
| Hypothèques résidentielles | 41 308 | 7 720 | – | – | – | 49 028 |
| Crédits rotatifs admissibles | 2 834 | 3 362 | – | – | – | 6 196 |
| Particuliers – autres | 15 169 | 1 452 | – | – | 14 | 16 635 |
| | 59 311 | 12 534 | – | – | 14 | 71 859 |
| Autres que particuliers | | | | | | |
| Entreprises | 44 554 | 16 002 | 16 553 | 14 | 2 936 | 80 059 |
| États souverains | 24 325 | 4 024 | 35 289 | 314 | 144 | 64 096 |
| Institutions financières | 4 505 | 193 | 52 811 | 358 | 641 | 58 508 |
| | 73 384 | 20 219 | 104 653 | 686 | 3 721 | 202 663 |
| Portefeuille de négociation | – | – | – | 8 309 | – | 8 309 |
| Titrisation | – | – | – | – | 4 740 | 4 740 |
| Total – Risque de crédit brut | 132 695 | 32 753 | 104 653 | 8 995 | 8 475 | 287 571 |
| Approche standardisée | 11 154 | 230 | 4 101 | 189 | 366 | 16 040 |
| Approche NI avancée | 121 541 | 32 523 | 100 552 | 8 806 | 8 109 | 271 531 |
| Total – Risque de crédit brut | 132 695 | 32 753 | 104 653 | 8 995 | 8 475 | 287 571 |

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | | Au 31 octobre 2016 |
|--------------------------------------|-------------------|------------------------|--|--|---|--------------------|
| | Montants utilisés | Engagements inutilisés | Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾ | Instruments financiers dérivés hors bourse | Autres éléments hors bilan ⁽²⁾ | Total |
| Particuliers | | | | | | |
| Hypothèques résidentielles | 40 600 | 5 978 | – | – | – | 46 578 |
| Crédits rotatifs admissibles | 2 795 | 2 921 | – | – | – | 5 716 |
| Particuliers – autres | 13 980 | 1 301 | – | – | 93 | 15 374 |
| | 57 375 | 10 200 | – | – | 93 | 67 668 |
| Autres que particuliers | | | | | | |
| Entreprises | 40 956 | 14 416 | 14 418 | 27 | 2 890 | 72 707 |
| États souverains | 23 068 | 3 623 | 30 559 | 328 | 135 | 57 713 |
| Institutions financières | 4 074 | 252 | 36 835 | 324 | 609 | 42 094 |
| | 68 098 | 18 291 | 81 812 | 679 | 3 634 | 172 514 |
| Portefeuille de négociation | – | – | – | 9 623 | – | 9 623 |
| Titrisation | 616 | – | – | – | 3 452 | 4 068 |
| Total – Risque de crédit brut | 126 089 | 28 491 | 81 812 | 10 302 | 7 179 | 253 873 |
| Approche standardisée | 10 458 | 277 | 2 294 | 282 | 491 | 13 802 |
| Approche NI avancée | 115 631 | 28 214 | 79 518 | 10 020 | 6 688 | 240 071 |
| Total – Risque de crédit brut | 126 089 | 28 491 | 81 812 | 10 302 | 7 179 | 253 873 |

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes sur les positions du bilan et hors bilan liées à la variation des paramètres du marché.

La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation et de tenue de marché comprennent la prise de positions, notamment sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de ses portefeuilles de gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles de financement à court terme et d'investissement.

Le risque de marché découle de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- risque de taux d'intérêt : lié aux changements dans la structure par échéance des taux d'intérêt des instruments financiers tels que les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés;
- risque de taux de change : lié aux changements dans les taux de change des instruments financiers tels que les placements dans des filiales non canadiennes, les prêts et titres libellés en devises, les flux de trésorerie futurs en devises et les instruments financiers dérivés;
- risque sur actions : lié aux changements dans l'ensemble des prix des actions (risque général sur actions) ou dans les caractéristiques propres à un titre d'une entité (risque spécifique sur actions) pour les instruments financiers comme les actions ordinaires et les options;
- risque sur les produits de base : lié aux changements dans les prix des produits de base pour les instruments financiers négociés en bourse ou hors bourse, comprenant soit des produits de base physiques, soit des dérivés sur produits de base;
- risque de crédit lié aux activités de négociation : lié aux changements dans la solvabilité de tous les émetteurs (risque de crédit général lié aux activités de négociation) ou dans les caractéristiques propres à un émetteur (risque de crédit spécifique lié à l'émetteur) principalement par l'intermédiaire des portefeuilles de la Banque de titres de créance et de portefeuilles de dérivés de crédit, dont la valeur pourrait subir l'incidence défavorable de la variation des écarts de taux, de la migration de crédit ou des taux de défaillance;
- risque de corrélation implicite : lié aux changements dans les corrélations implicites entre deux ou plusieurs facteurs de risque principalement dans les instruments financiers dérivés complexes avec plusieurs facteurs de risque corrélés;
- risque de liquidité du marché : lié à un ralentissement important ou, dans le pire des cas, à une interruption dans le niveau d'activité prévu pour un marché précis ou pour divers instruments, qui rendrait alors les instruments visés moins liquides ou illiquides; la Banque est ainsi exposée à des pertes pouvant découler de l'incapacité à exécuter ses transactions aux prix habituellement pratiqués, ce qui peut donner lieu à un prix qui ne représente pas le prix réel auquel la position peut être entièrement dénouée; la quasi-totalité des instruments négociés est exposée à ce type de risque selon, notamment, la fréquence et le volume des transactions;

- risque des stratégies de couverture et de diversification du portefeuille (risque de base) : lié aux changements dans les corrélations réalisées entre deux ou plusieurs facteurs de risque; des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent atténuer l'effet bénéfique de la diversification du portefeuille puisque plusieurs des positions pourraient présenter une corrélation plus importante que prévu, ce qui donnerait lieu à des pertes simultanées; par ailleurs, des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent réduire l'efficacité des stratégies de couverture si la position sous-jacente et la position de couverture présentent une corrélation moins importante que prévu.

Les portefeuilles de négociation comprennent des positions sur des instruments financiers et des produits de base détenus soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles détenues à des fins de revente à court terme ou dans le but de profiter des variations de prix réelles ou prévues à court terme ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage. Ces portefeuilles visent l'un des objectifs suivants : la tenue de marché, la négociation, la négociation pour le compte de la Banque, la liquidation de positions pour des clients ou la vente de produits financiers à des clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent tous les instruments financiers détenus jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que le contexte soit davantage propice pour investir dans d'autres placements, ou strictement à des fins de gestion de la liquidité, de financement à court terme et de gestion de l'appariement du bilan.

Gouvernance

Le Conseil est responsable d'approuver la politique-cadre de gestion du risque de marché, ainsi que les mesures et cibles de la Banque en matière d'appétit pour ce risque. Le président et chef de la direction de la Banque, à titre de détenteur ultime des limites de risque de marché, est responsable de gérer le risque de marché de la Banque en fonction des cibles d'appétit pour les risques établies et approuvées par le Conseil tout en générant un rendement acceptable sur le capital affecté au risque de marché. Le président et chef de la direction délègue des pouvoirs en matière de prise de risque aux personnes responsables des lignes d'affaires qui relèvent de lui. Les unités d'affaires sont responsables du risque de marché qui découle de leurs activités, et doivent ainsi gérer ce risque activement. Le comité de gestion du risque de marché surveille le risque de marché à l'échelle de la Banque et s'assure que l'ampleur et la composition des risques demeurent conformes aux cibles d'appétit pour le risque de marché et aux limites de risque de la Banque. Ce comité s'assure également que la gestion des risques s'effectue dans un contexte transparent, discipliné et contrôlé.

La gestion du risque de marché s'appuie sur un cadre de contrôle intégré, et elle est supervisée par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de manière continue son cadre de gestion et de surveillance du risque de marché.

Une politique-cadre exhaustive régit la gestion globale des risques de marché dans l'ensemble des unités et filiales de la Banque exposées à cette catégorie de risque. La politique présente les principaux mécanismes d'identification et de mesure des divers types de risque de marché auxquels la Banque est exposée, dont la plupart sont décrits à la page précédente. Elle définit également le lien entre le cadre de l'appétit pour le risque de marché de la Banque approuvé par le Conseil et le cadre établissant les limites de risque de marché pour toutes les unités d'affaires de la Banque autorisées à prendre ces risques. Les limites de risque de marché permettent de fixer des seuils de tolérance pour les unités d'affaires ou les portefeuilles afin de respecter les cibles d'appétit pour le risque de la Banque. Ces cibles sont reproduites à l'échelle des unités d'affaires selon une hiérarchie des différents types de limites (par exemple : valeur à risque (VaR), limite de coupe-circuits) répartis par portefeuille, unité de négociation, directeur d'unité et dirigeant, et selon un processus approprié d'escalade des dépassements.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la SVaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | Au 31 octobre 2017 | |
|--|----------------|-----------------------------|--|------------------------------------|--|
| | Solde au bilan | Mesures de risque de marché | | Non assujettis au risque de marché | Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation |
| | | Négociation ⁽¹⁾ | Autres que de négociation ⁽²⁾ | | |
| Actifs | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 802 | 154 | 8 385 | 263 | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| À la juste valeur par le biais du résultat net | 47 536 | 46 825 | 711 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Disponibles à la vente | 8 552 | – | 8 552 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾ |
| Détenues jusqu'à leur échéance | 9 255 | – | 9 255 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 20 789 | – | 20 789 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁵⁾ |
| Prêts, déduction faite des provisions | 128 452 | 5 638 | 122 814 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 5 991 | – | 5 991 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Instruments financiers dérivés | 8 423 | 7 508 | 915 | – | Taux d'intérêt ⁽⁶⁾ et taux de change |
| Créances achetées | 2 014 | – | 2 014 | – | Taux d'intérêt |
| Actif au titre des prestations définies | 56 | – | 56 | – | Autres ⁽⁷⁾ |
| Autres | 5 957 | – | – | 5 957 | |
| | 245 827 | 60 125 | 179 482 | 6 220 | |
| Passifs | | | | | |
| Dépôts | 156 671 | 5 692 | 150 979 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Acceptations | 5 991 | – | 5 991 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 15 363 | 15 363 | – | – | |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | 21 767 | – | 21 767 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁵⁾ |
| Instruments financiers dérivés | 6 612 | 6 045 | 567 | – | Taux d'intérêt ⁽⁶⁾ et taux de change |
| Passifs relatifs à des créances cédées | 20 098 | 4 452 | 15 646 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Passif au titre des prestations définies | 252 | – | 252 | – | Autres ⁽⁷⁾ |
| Autres | 5 506 | 15 | 945 | 4 546 | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Dettes subordonnée | 9 | – | 9 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| | 232 269 | 31 567 | 196 156 | 4 546 | |

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes.

(4) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

(5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(6) Se reporter aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

(7) Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2016

| | Solde au bilan | Mesures de risque de marché | | Non assujettis au risque de marché | Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation |
|--|----------------|-----------------------------|--|------------------------------------|--|
| | | Négociation ⁽¹⁾ | Autres que de négociation ⁽²⁾ | | |
| Actifs | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 183 | 181 | 7 580 | 422 | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| À la juste valeur par le biais du résultat net | 45 964 | 44 545 | 1 419 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾ |
| Disponibles à la vente | 14 608 | – | 14 608 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾ |
| Détenues jusqu'à leur échéance | 3 969 | – | 3 969 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 13 948 | – | 13 948 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾ |
| Prêts, déduction faite des provisions | 119 747 | 6 454 | 113 293 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions | 6 431 | – | 6 431 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Instruments financiers dérivés | 10 416 | 9 195 | 1 221 | – | Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change |
| Créances achetées | 1 858 | – | 1 858 | – | Taux d'intérêt |
| Actif au titre des prestations définies | 48 | – | 48 | – | Autres ⁽⁸⁾ |
| Autres | 7 034 | – | – | 7 034 | |
| | 232 206 | 60 375 | 164 375 | 7 456 | |
| Passifs | | | | | |
| Dépôts ⁽⁹⁾ | 142 066 | 4 826 | 137 240 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Acceptations | 6 441 | – | 6 441 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 14 207 | 14 207 | – | – | |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | 22 636 | – | 22 636 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾ |
| Instruments financiers dérivés | 7 725 | 6 818 | 907 | – | Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change |
| Passifs relatifs à des créances cédées | 20 131 | 4 378 | 15 753 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Passif au titre des prestations définies | 314 | – | 314 | – | Autres ⁽⁸⁾ |
| Autres ⁽⁹⁾ | 5 572 | 43 | 1 346 | 4 183 | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| Dettes subordonnées | 1 012 | – | 1 012 | – | Taux d'intérêt ⁽³⁾ |
| | 220 104 | 30 272 | 185 649 | 4 183 | |

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes.
- (4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés à la section « Véhicules d'actifs cadres ».
- (5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Se reporter aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.
- (9) Un montant de 2 159 M\$ représentant des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, classé dans les *Passifs – Autres* du présent tableau au 31 octobre 2016, est maintenant présenté dans les *Dépôts*.

Évaluation du risque de marché

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes et sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la VaR, la SVaR et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crises selon un large éventail de scénarios. La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché par produit et par type de risque, ainsi que le risque global par portefeuille, à une échelle qui varie d'une unité de négociation à l'autre, pour l'ensemble de la Banque. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. La Banque utilise une répartition historique des prix pour calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention d'un jour pour la gestion continue du risque de marché et un horizon de 10 jours aux fins des fonds propres réglementaires. Cette hypothèse permet la combinaison des VaR de divers portefeuilles et fournit une estimation du risque de marché global quotidien subi par la Banque. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque.

En plus de la VaR quotidienne, la Banque calcule une VaR en période de tension liée aux activités de négociation. Cette mesure statistique du risque est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR (période de détention d'un jour aux fins de la gestion du risque et horizon de 10 jours aux fins du capital réglementaire), à l'exception du fait que l'historique variable de données liées au risque de marché sur deux ans est remplacé par un historique de 12 mois, soit une période continue de difficultés financières importantes, qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

La méthode de la VaR est appropriée pour mesurer le risque dans une conjoncture normale, particulièrement en ce qui a trait aux positions de négociation dans les marchés financiers liquides. Cependant, cette méthode présente des faiblesses pour mesurer le risque lorsque des événements extrêmes et soudains liés au risque de marché ont lieu et, par conséquent, le risque de marché de la Banque pourrait vraisemblablement être sous-estimé. Les faiblesses de la méthode de la VaR sont notamment les éléments suivants :

- les variations antérieures des facteurs de risque de marché ne permettent pas toujours d'obtenir des prédictions exactes de la distribution et des corrélations relatives aux variations futures des marchés;
- une VaR à un jour n'intègre pas complètement le risque de marché lié aux positions qui ne peuvent pas être liquidées ou couvertes dans une journée;
- la base de données historiques sur les facteurs de risque de marché utilisée dans le calcul de la VaR peut ne pas refléter les pertes pouvant découler d'une conjoncture inhabituelle (par exemple : une période d'extrême illiquidité) en lien avec la période utilisée pour estimer la VaR;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne reflète pas les pertes potentielles au-delà de ce centile.

Compte tenu des faiblesses de la VaR, cette dernière ne représente pour la Banque qu'une composante de son processus de surveillance en matière de gestion des risques, qui comprend également les simulations de crises, l'analyse de sensibilité ainsi que l'analyse et l'établissement de limites en ce qui a trait à la concentration et aux liquidités, entre autres.

La Banque effectue également des tests rétroactifs du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes aux résultats statistiques de la VaR. Les tests rétroactifs sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests rétroactifs présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque lié au modèle de la Banque.

Activités de négociation

Les revenus tirés des activités de négociation sont comparés à la VaR, représentant une évaluation rétroactive de la pertinence de cette mesure de risque, de même que le rendement financier des activités de négociation par rapport aux risques courus.

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation. Le second tableau présenté à la page suivante illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1) *}

| (en millions de dollars canadiens) | Exercice terminé le 31 octobre 2017 | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------|--------------|--------------|
| | Bas | Haut | Moyenne | À la fin |
| Taux d'intérêt | (2,1) | (7,8) | (4,1) | (4,1) |
| Taux de change | (0,8) | (3,7) | (2,2) | (1,0) |
| Actions | (2,2) | (14,2) | (3,4) | (2,5) |
| Contrats sur produits de base | (0,4) | (2,0) | (0,8) | (0,7) |
| Effet de corrélation ⁽²⁾ | n.s. | n.s. | 5,3 | 4,4 |
| VaR totale de négociation | (3,6) | (11,1) | (5,2) | (3,9) |

| (en millions de dollars canadiens) | Exercice terminé le 31 octobre 2016 | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | Bas | Haut | Moyenne | À la fin |
| Taux d'intérêt | (2,2) | (6,0) | (3,9) | (3,6) |
| Taux de change | (2,0) | (5,3) | (3,1) | (2,8) |
| Actions | (2,3) | (5,6) | (3,7) | (3,0) |
| Contrats sur produits de base | (0,6) | (2,6) | (1,1) | (0,9) |
| Effet de corrélation ⁽²⁾ | n.s. | n.s. | 5,8 | 5,3 |
| VaR totale de négociation | (4,1) | (8,4) | (6,0) | (5,0) |

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1)*}

| (en millions de dollars canadiens) | Exercice terminé le 31 octobre 2017 | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------|--------------|--------------|
| | Bas | Haut | Moyenne | À la fin |
| Taux d'intérêt | (4,1) | (13,4) | (8,1) | (10,6) |
| Taux de change | (1,0) | (8,6) | (2,6) | (1,7) |
| Actions | (2,5) | (16,3) | (4,6) | (5,3) |
| Contrats sur produits de base | (0,5) | (2,7) | (1,0) | (0,7) |
| Effet de corrélation ⁽²⁾ | n.s. | n.s. | 9,2 | 10,2 |
| SVaR totale de négociation | (3,9) | (13,7) | (7,1) | (8,1) |

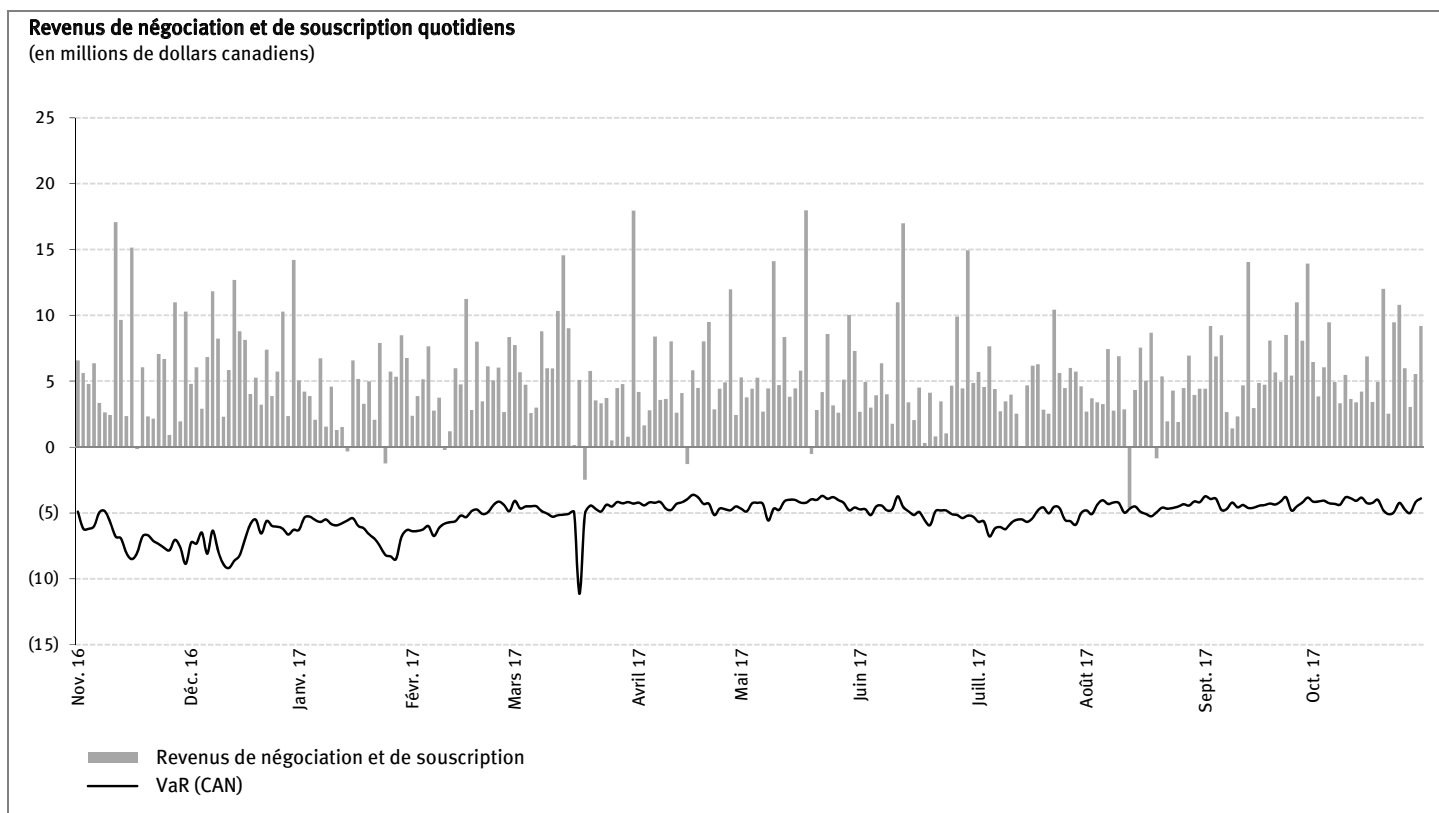
| (en millions de dollars canadiens) | Exercice terminé le 31 octobre 2016 | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------|--------------|--------------|
| | Bas | Haut | Moyenne | À la fin |
| Taux d'intérêt | (4,2) | (10,1) | (7,1) | (6,0) |
| Taux de change | (1,9) | (9,6) | (3,9) | (3,7) |
| Actions | (2,2) | (7,2) | (4,5) | (3,3) |
| Contrats sur produits de base | (0,6) | (4,0) | (1,4) | (1,0) |
| Effet de corrélation ⁽²⁾ | n.s. | n.s. | 9,0 | 8,2 |
| SVaR totale de négociation | (4,5) | (11,8) | (7,9) | (5,8) |

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir des jours différents et pour divers types de risques.

- (1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
- (2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

La moyenne de la VaR totale de négociation atteint 5,2 M\$ pour l'exercice 2017, une faible diminution par rapport à 6,0 M\$ pour l'exercice 2016. La hausse de la VaR pour le risque de taux d'intérêt a été compensée par la baisse de la VaR pour le risque de taux de change et pour le risque lié aux contrats sur produits de base. La moyenne de la SVaR totale de négociation a diminué et se chiffre à 7,1 M\$ pour l'exercice 2017, comparativement à 7,9 M\$ pour l'exercice précédent. Cette baisse provient essentiellement de la diminution de la SVaR pour le risque de taux de change.

Le tableau présenté ci-dessous illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 96 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. De plus, 4 jours ont été marqués par des pertes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la VaR.



Tests de tension et simulations de crises

Les simulations de crises représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles dans des conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme d'événements potentiels à faible probabilité. Les scénarios exhaustifs de simulations de crises comprennent :

- des variations de l'ensemble des taux pertinents sur les marchés;
- des changements politiques potentiels;
- l'illiquidité des marchés;
- l'interaction entre le risque de marché et le risque de crédit.

Ces simulations de crises et analyses de sensibilité donnent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. Actuellement, le cadre de simulations de crises de la Banque, qui est appliqué à toutes les positions comportant un risque de marché, se compose notamment des différents scénarios chocs suivants :

- taux d'intérêt : augmentation/diminution parallèle marquée des taux d'intérêt; variations non parallèles (aplatissement et accentuation) et augmentation/diminution des écarts de crédit;
- actions : effondrement soudain des marchés boursiers combiné à une hausse importante de la volatilité; augmentation des cours des actions combinée à une volatilité moindre; augmentation de la volatilité de la structure des échéances combinée à une diminution du cours des actions;
- contrats sur produits de base : augmentation/diminution importante des prix des produits de base combinée à une hausse/baisse de la volatilité; augmentation/diminution des prix des produits de base à court terme et à long terme;
- taux de change : dépréciation/appréciation du dollar américain et des autres devises par rapport au dollar canadien.

Contrôle du risque

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille et par unité d'affaires. Tous les trimestres, le CGR examine les résultats de la VaR ainsi que ceux d'autres mesures de risque, incluant les situations de dépassement des limites établies dans la politique, le cas échéant.

La Banque utilise également le capital économique pour le risque de marché à titre d'indicateur de l'appétit pour le risque et aux fins de l'établissement de limites. Cet indicateur mesure le montant de capital requis pour absorber les pertes imprévues attribuables à des événements liés au risque de marché sur un horizon de un an et selon un niveau de confiance déterminé. Pour des renseignements supplémentaires liés au capital économique, se reporter à la page 50 de la section « Gestion du capital » dans le présent Rapport de gestion.

Des politiques distinctes régissent l'établissement des prix et les ajustements d'évaluation à l'égard des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires de base, par exemple l'octroi de prêts et la collecte de dépôts, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence éventuelle négative des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique des capitaux propres de la Banque. Les activités liées aux opérations de couverture, aux placements et au financement à terme sont également exposées au risque structurel de taux d'intérêt. Les principaux risques de taux d'intérêt auxquels la Banque est exposée proviennent des diverses sources suivantes :

- le risque lié à la courbe de taux d'intérêt, lequel se rapporte aux variations du niveau, de la pente et de la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le risque lié à la réévaluation, lequel découle des écarts d'échéance et de périodes de réévaluation des éléments du bilan et hors bilan;
- le risque lié aux options, qu'il soit implicite (par exemple, le remboursement anticipé de prêts hypothécaires) ou explicite (par exemple, les hypothèques à taux plafonné ou les garanties de taux), relativement aux produits inscrits au bilan;
- le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

L'établissement des prix de cession interne des fonds est un processus selon lequel les unités d'affaires de la Banque sont facturées ou rémunérées en fonction des fonds qu'elles reçoivent ou qu'elles fournissent. Au moyen de ce système, toutes les activités de financement ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité liés à ces activités sont centralisés au sein de la Trésorerie corporative.

La gestion active du risque structurel de taux d'intérêt peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. L'objectif de la Banque est de maximiser son revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique de ses capitaux propres, compte tenu de son appétit pour le risque. Cet objectif doit être atteint dans les limites de risque prescrites et se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

En avril 2016, le CBCB a publié la version finale du document « Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire », portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Ces nouvelles règles remplacent celles contenues dans le document « Principes de gestion et de surveillance du risque lié au taux d'intérêt » publié en 2004 par le CBCB. Les deux objectifs qui sont visés sont les suivants :

- faire en sorte que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt;
- limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire.

À l'heure actuelle, la Banque se conforme entièrement aux principes de 2004 et vise à se conformer aux nouvelles règles du CBCB, dont l'application est requise à partir de 2018. Toutefois, en avril 2017, le BSIF a informé les banques canadiennes de son intention de reporter la date de mise en œuvre en 2019.

Gouvernance

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt de la Banque relève de la Trésorerie corporative. À cet égard, les dirigeants et employés de la Trésorerie corporative sont responsables de l'identification et de la gestion au jour le jour des risques inhérents aux décisions concernant la couverture du risque structurel de taux d'intérêt et des opérations qui en découlent. Ils représentent le premier niveau d'examen critique en ce qui a trait à l'exécution et à la surveillance de ces activités. De plus, ils sont responsables de s'assurer de la conformité à la politique relative au risque structurel de taux d'intérêt. Le bureau de la présidence approuve et appuie les degrés d'exposition et les stratégies en matière de risque structurel de taux d'intérêt, selon les recommandations de la Trésorerie corporative. La supervision opérationnelle est confiée à deux comités : le comité des prévisions et le comité de financement inter-secteurs. Le premier analyse les différentes mesures du risque structurel de taux d'intérêt. Le deuxième s'assure que le système d'établissement des prix de cession interne des fonds est approprié et qu'il tient compte de tous les nouveaux produits offerts. Les deux comités relèvent du comité de gestion de l'appariement du bureau de la présidence.

Tests de tension et simulations de crises

Des tests de tension sont effectués sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Des scénarios de crises où le niveau, la pente et la forme de la courbe de taux d'intérêt sont modifiés, font l'objet de simulations. Des scénarios de volatilité et des scénarios basés sur la courbe de rendement sont également testés. Tous les facteurs de risque mentionnés ci-dessus sont couverts par des scénarios précis et sont assortis de limites de risque approuvées par le Conseil ou par le CRG.

Des simulations dynamiques sont également appliquées pour estimer le revenu net d'intérêts futur de la Banque, sa valeur économique future et son exposition future au risque structurel de taux d'intérêt. Ces simulations permettent d'établir des projections de flux monétaires au niveau des actifs, des passifs et des produits hors bilan sur un horizon de placement donné. En raison de leur nature dynamique, elles reposent sur des hypothèses quant aux variations des volumes, des préférences des clients à l'égard des modalités, des remboursements anticipés de dépôts et de prêts et de la courbe de taux d'intérêt.

Les tableaux suivants illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

Sensibilité aux taux d'intérêt –

Activités autres que de négociation (avant impôts) *

| | Au 31 octobre 2017 | | |
|--|--------------------|----------------|-------|
| | Dollar canadien | Autres devises | Total |
| Effet sur les capitaux propres | | | |
| Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base | (191) | 36 | (155) |
| Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base | 159 | (6) | 153 |
| Effet sur le revenu net d'intérêts | | | |
| Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base | 3 | 44 | 47 |
| Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base | (7) | (11) | (18) |

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2016

| | Dollar canadien | Autres devises | Total |
|--|-----------------|----------------|-------|
| Effet sur les capitaux propres | | | |
| Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base | (210) | 26 | (184) |
| Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base | 169 | (33) | 136 |
| Effet sur le revenu net d'intérêts | | | |
| Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base | (10) | 33 | 23 |
| Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base | 18 | (37) | (19) |

Lignes de gouvernance en matière d'investissement

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance composés de valeurs liquides et de valeurs moins liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de gestion des liquidités. Ces investissements comportent des risques de marché, de crédit, de liquidité et de concentration.

Les lignes de gouvernance en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente et de titres détenus jusqu'à leur échéance dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes de gouvernance requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ces types de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées, ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque, principalement en dollars américains, est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises sur le revenu net d'intérêts et les capitaux propres. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés et non dérivés) pour couvrir en partie ce risque. Un changement défavorable dans les taux de change peut en outre se répercuter sur ses ratios des fonds propres, en raison du montant de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en monnaie étrangère. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport à d'autres monnaies, des gains de change non réalisés sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger de la Banque, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, sont présentés dans les autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En outre, l'équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en dollars américains et des déductions réglementaires au titre des fonds propres augmente. La situation inverse se produit lorsque le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain. La gestion de l'exposition au risque structurel de change vise à s'assurer que les incidences possibles sur les ratios des fonds propres et sur le résultat net sont dans la limite de tolérance établie par les politiques en matière de risque.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et à lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Cela se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un appétit pour le risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

La Banque travaille étroitement avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. La Banque adapte ses processus et ses politiques de sorte qu'ils reflètent son appétit pour le risque en matière de liquidités en ce qui concerne ces nouvelles exigences.

Le BSIF a publié sa ligne directrice finale en matière de *Normes de liquidités* en mai 2014 et ces *Normes de liquidités* sont revues annuellement afin de refléter les changements réglementaires au niveau national et international. Les *Normes de liquidités* constituent le nouveau cadre de référence en matière de liquidités proposé par le BSIF et comprennent six chapitres :

- vue d'ensemble;
- ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR);
- ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR);
- flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF);
- outils de suivi des liquidités;
- outils de suivi des liquidités intrajournalières.

Le LCR a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme tandis que le NSFR est un ratio structurel qui est déterminé sur un horizon d'un an. La mesure du NCCF est définie comme un outil de supervision calculant une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique.

La ligne directrice du BSIF intitulée *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* se réfère aux règles finales publiées par le CBCB sur le LCR et a pour but de prescrire un format standardisé dans l'ensemble de l'industrie bancaire. Les BISI canadiennes ont mis en œuvre les exigences de divulgation relatives au ratio LCR en janvier 2015.

La Banque surveille actuellement le ratio NSFR et le respectera au moment de la date d'entrée en vigueur. En juin 2015, le CBCB a publié le document final portant sur la *Divulgence publique du ratio structurel de liquidité à long terme*. Dans le but d'améliorer la transparence de la divulgation du NSFR, ce document propose un cadre commun quant à la divulgation publique de ce ratio. Le 6 mars 2017, le BSIF a avisé les institutions de dépôts canadiennes de son intention de reporter la date de mise en œuvre du NSFR au 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, le 20 avril 2016, le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi-cadre visant à mettre en œuvre un régime de recapitalisation interne et le 22 juin 2016, cette loi-cadre a été adoptée. La loi-cadre modifie la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (LSAD) de façon, notamment, à permettre à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) d'être nommée à titre de séquestre d'une BISI et à l'autoriser à convertir certaines actions et certains passifs admissibles d'une BISI en actions ordinaires de la banque concernée si le BSIF estime que cette banque est non viable ou est sur le point de le devenir. Le 16 juin 2017, le BSIF a publié, à des fins de commentaires, son projet de ligne directrice *Normes sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity (TLAC))*. Ce projet de ligne directrice s'adresse aux BISI afin qu'elles maintiennent une capacité minimale d'absorption des pertes tel que prescrit par la *Loi sur les banques* (Canada) et s'inscrit parmi les mesures de recapitalisation interne des banques. Les BISI auront jusqu'au 1^{er} novembre 2021 pour s'y conformer. Le 16 juin 2017, le gouvernement du Canada a également publié, à des fins de commentaires, des règles de mise en œuvre du régime de recapitalisation interne des banques. De plus, on y désigne officiellement la SADC comme l'autorité de règlement de faillite des grandes banques au Canada et on y oblige les BISI à remettre un plan de règlement de faillite à la SADC. La Banque continue de surveiller les faits nouveaux concernant la recapitalisation interne puisque des détails supplémentaires sur la mise en œuvre, le champ d'application et l'échéancier du régime sont attendus avec les règlements d'application.

Enfin, la Banque produit des rapports, intitulés *Étude d'impact quantitative (Quantitative Impact Study* ou QIS), qui sont remis à la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les résultats de ces QIS permettent à la BRI de suivre l'évolution de la mise en place des règles de Bâle III.

Gouvernance

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des liquidités ainsi que des besoins de financement à l'échelle de la Banque et couvre les activités suivantes :

- la gestion quotidienne des flux de trésorerie, des sûretés et du financement à court terme;
- la planification et la réalisation du financement à long terme ainsi que la détermination du coût de cession interne des liquidités;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre de gestion des liquidités, de la politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement, du plan de financement annuel et du plan de contingence des liquidités;
- l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices en matière de *Normes de liquidités*, ainsi que de réglementations nationales et internationales auxquelles la Banque est assujettie;
- le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité, globalement et par devise;
- l'établissement et le maintien d'un processus adéquat d'évaluation du risque et de contrôles efficaces.

La politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. La Banque a établi deux niveaux de limites. Le premier niveau de limites comprend la situation de trésorerie globale de la Banque et est approuvé par le Conseil, tandis que le second niveau de limites est davantage axé sur des éléments précis du risque de liquidité et est approuvé par le CRG. Le Conseil approuve l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relève destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. Le groupe de Gestion des Risques, soutenu par la Trésorerie Corporative, soumet toute demande de révision de limite proposée au CRG. Si ce dernier approuve la demande, il la soumet à l'approbation du Conseil seulement s'il est question du premier niveau de limites.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement au comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de la Trésorerie corporative, du groupe de Gestion des risques et de l'Audit interne. Conformément aux responsabilités qui leur sont attribuées dans leur mandat respectif, les membres de ce comité sont également sollicités comme intervenants dans l'élaboration des mécanismes de gestion et de contrôle du risque et dans la mise en œuvre des politiques.

Par l'entremise du comité de liquidité et de financement, la Trésorerie corporative présente, sur une base régulière, un rapport sur l'évolution des indicateurs de liquidité, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et celles approuvées par le Conseil et le CRG. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, la direction de la Trésorerie corporative intervient pour rectifier la situation. Conformément au processus d'escalade, les situations problématiques sont signalées aux directions du secteur Finances et Trésorerie et du groupe de Gestion des risques ainsi qu'au CRG et au CGR. Un rapport exécutif sur la gestion du risque de liquidité et du financement de la Banque, soumis trimestriellement au CGR, présente la position de liquidité de la Banque et les situations de non-conformité aux limites et autres règles constatées durant la période de référence ainsi que les mesures correctives adoptées.

Bien que la gestion quotidienne et stratégique des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement, et la surveillance de la conformité à la politique qui en découle soient assumées par la Trésorerie corporative, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité de s'assurer qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et de veiller au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique. Le secteur assure ainsi une fonction d'examen critique efficace et indépendante à l'égard des décisions, de la stratégie et de l'exposition aux risques de liquidité, de financement et de nantissement.

Gestion des liquidités

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, de financement et de nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale des liquidités, la Banque gère celles-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, de financement et de nantissement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveiller les risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par la Trésorerie corporative.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites applicables à la gestion des liquidités, au financement et au nantissement. Néanmoins, la politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement comporte des dispositions particulières pour les centres financiers les plus actifs en termes de financement sur le marché institutionnel, et fixe pour ces centres des limites et seuils d'alerte en matière de financement à court terme garanti et non garanti, tant en valeur absolue qu'en importance relative.

Le système d'établissement des prix de cession interne des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme et les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La tarification des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables des différents canaux de distribution de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de garantie de sûretés de la Banque sont suivies en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels selon diverses simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons. Par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est la période de survie de la Banque, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Tests de tension et simulations de crises

La période de survie mesure, au moyen de diverses simulations, le nombre de mois nécessaire pour disposer de tous les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée ou dans le cas où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance. Cette période est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de trois scénarios. Ces derniers sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios sont revus et présentés pour approbation du Conseil une fois l'an.

Dans le cadre de ses simulations, la Banque analyse le scénario d'une crise sévère de liquidité où elle éprouve des difficultés dans un contexte de marché financier perturbé. Ce scénario prévoit un accès très limité à ses canaux de financement et une importante diminution de la négociabilité de ses actifs.

Les résultats des simulations de crises indiquent à la Banque les liquidités dont elle pourrait avoir besoin dans chaque scénario et, compte tenu du niveau d'appétit pour le risque de liquidité accepté, permettent à la Banque de gérer les risques non souhaités. Chaque scénario repose sur un ensemble d'hypothèses sous-jacentes couvrant un vaste éventail d'aspects, y compris la marge de sécurité, les sûretés sur les actifs liquides, la perte de dépôts, l'utilisation de garanties et les actifs affectés en garantie. Une estimation des besoins de financement des passifs éventuels est également prise en compte. Le risque de liquidité éventuel représente la possibilité que la Banque requière un financement important en raison d'événements tels qu'une hausse imprévue des prélèvements sur les marges octroyées, des retraits de dépôts, une augmentation des exigences de garanties ou d'autres éléments déclencheurs intégrés dans les documents juridiques.

Les scénarios reposent sur les hypothèses suivantes :

- le non-renouvellement partiel à l'échéance d'une grande partie du financement non garanti de la Banque sur le marché institutionnel;
- le non-renouvellement d'une partie des dépôts des particuliers et des entreprises;
- des retraits massifs de dépôts à vue;
- le renouvellement partiel de prêts;
- des prélèvements sur les marges octroyées;
- des garanties additionnelles requises pour la Banque en cas d'une révision à la baisse de sa notation de crédit;
- un accès restreint au marché des devises.

Sur une base mensuelle, les résultats de ces simulations de crises sont passés en revue par le comité de liquidité et de financement alors que le Conseil examine les résultats chaque trimestre.

Enfin, la Banque tient à jour un plan global de continuité des affaires et de relève post-crise financière qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil dans le cadre de la planification de la relève et de la continuité des affaires. Se reporter à la section « Gestion du risque de non-conformité de la réglementation » pour plus de détails.

Appétit pour le risque de liquidité

La Banque surveille et gère son appétit pour le risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de tests de tension. L'appétit pour le risque de liquidité de la Banque repose sur les trois principes suivants :

- s'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières, dans des conditions normales et sous tension;
- s'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidités supérieure à l'exigence réglementaire minimale;
- s'assurer que la Banque maintient des sources de financement diversifiées et stables.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | | | | | 2016 |
|---|--|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾ | Actifs liquides reçus ⁽²⁾ | Total des actifs liquides | Actifs liquides grevés ⁽³⁾ | Actifs liquides non grevés | Actifs liquides non grevés |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 802 | – | 8 802 | 1 957 | 6 845 | 6 201 |
| Valeurs mobilières | | | | | | |
| Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | 21 003 | 30 422 | 51 425 | 32 104 | 19 321 | 15 356 |
| Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | 12 446 | 13 056 | 25 502 | 20 797 | 4 705 | 7 553 |
| Autres titres de créance | 4 845 | 1 816 | 6 661 | 3 176 | 3 485 | 3 488 |
| Titres de participation | 27 049 | 46 915 | 73 964 | 54 301 | 19 663 | 9 349 |
| Prêts | | | | | | |
| Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés | 9 505 | – | 9 505 | 4 113 | 5 392 | 4 236 |
| Au 31 octobre 2017 | 83 650 | 92 209 | 175 859 | 116 448 | 59 411 | |
| Au 31 octobre 2016 | 80 541 | 71 292 | 151 833 | 105 650 | | 46 183 |

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 |
|--|---------------|---------------|
| Actifs liquides non grevés par entité | | |
| Banque Nationale (société mère) | 27 769 | 25 951 |
| Filiales canadiennes | 9 871 | 8 185 |
| Filiales et succursales étrangères | 21 771 | 12 047 |
| | 59 411 | 46 183 |

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs liquides non grevés par monnaie | | |
| Dollar canadien | 31 146 | 28 629 |
| Dollar américain | 21 260 | 13 829 |
| Autres devises | 7 005 | 3 725 |
| | 59 411 | 46 183 |

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | | | | | 2016 |
|---|--|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾ | Actifs liquides reçus ⁽²⁾ | Total des actifs liquides | Actifs liquides grevés ⁽³⁾ | Actifs liquides non grevés | Actifs liquides non grevés |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 10 838 | – | 10 838 | 1 955 | 8 883 | 6 057 |
| Valeurs mobilières | | | | | | |
| Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | 21 184 | 22 335 | 43 519 | 28 244 | 15 275 | 12 842 |
| Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | 14 583 | 13 558 | 28 141 | 22 264 | 5 877 | 7 462 |
| Autres titres de créance | 4 778 | 1 386 | 6 164 | 2 478 | 3 686 | 3 065 |
| Titres de participation | 25 259 | 48 728 | 73 987 | 59 082 | 14 905 | 11 711 |
| Prêts | | | | | | |
| Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés | 10 315 | – | 10 315 | 3 511 | 6 804 | 3 125 |
| Au 31 octobre 2017 | 86 957 | 86 007 | 172 964 | 117 534 | 55 430 | |
| Au 31 octobre 2016 | 72 709 | 68 216 | 140 925 | 96 663 | | 44 262 |

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des 12 mois de l'exercice, divisée par 12.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)

| | Au 31 octobre 2017 | | | | | |
|---|------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|--|-------------|
| | Actifs grevés ⁽¹⁾ | | Actifs non grevés | | Actifs grevés en % du total des actifs | |
| | Cédés en garantie | Autres ⁽²⁾ | Disponibles pour garantie | Autres ⁽³⁾ | Total | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 76 | 1 881 | 6 845 | – | 8 802 | 0,8 |
| Valeurs mobilières | 23 595 | – | 41 748 | – | 65 343 | 9,6 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | – | 15 363 | 5 426 | – | 20 789 | 6,2 |
| Prêts, déduction faite des provisions | 40 415 | – | 5 392 | 82 645 | 128 452 | 16,5 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | – | – | – | 5 991 | 5 991 | – |
| Instruments financiers dérivés | – | – | – | 8 423 | 8 423 | – |
| Créances achetées | – | – | – | 2 014 | 2 014 | – |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | – | – | – | 631 | 631 | – |
| Immobilisations corporelles | – | – | – | 558 | 558 | – |
| Goodwill | – | – | – | 1 409 | 1 409 | – |
| Immobilisations incorporelles | – | – | – | 1 239 | 1 239 | – |
| Autres actifs | – | – | – | 2 176 | 2 176 | – |
| | 64 086 | 17 244 | 59 411 | 105 086 | 245 827 | 33,1 |

(en millions de dollars canadiens)

| | Au 31 octobre 2016 | | | | | |
|---|------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|--|-------------|
| | Actifs grevés ⁽¹⁾ | | Actifs non grevés | | Actifs grevés en % du total des actifs | |
| | Cédés en garantie | Autres ⁽²⁾ | Disponibles pour garantie | Autres ⁽³⁾ | Total | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 94 | 1 888 | 6 201 | – | 8 183 | 0,9 |
| Valeurs mobilières | 28 176 | – | 35 746 | 619 | 64 541 | 12,1 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | – | 13 948 | – | – | 13 948 | 6,0 |
| Prêts, déduction faite des provisions | 36 151 | – | 4 236 | 79 360 | 119 747 | 15,6 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions | – | – | – | 6 431 | 6 431 | – |
| Instruments financiers dérivés | – | – | – | 10 416 | 10 416 | – |
| Créances achetées | – | – | – | 1 858 | 1 858 | – |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | – | – | – | 645 | 645 | – |
| Immobilisations corporelles | – | – | – | 1 338 | 1 338 | – |
| Goodwill | – | – | – | 1 412 | 1 412 | – |
| Immobilisations incorporelles | – | – | – | 1 140 | 1 140 | – |
| Autres actifs ⁽⁴⁾ | – | – | – | 2 547 | 2 547 | – |
| | 64 421 | 15 836 | 46 183 | 105 766 | 232 206 | 34,6 |

(1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.

(2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.

(3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

(4) La rubrique *Créances de clients, de négociants et de courtiers* d'un montant de 843 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2016 est maintenant présentée dans les *Autres actifs*.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

L'objectif principal du LCR est de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les Banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*High-quality liquid assets* ou HQLA) pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et le BSIF.

Le tableau suivant présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2017 est de 132 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

| | Pour le trimestre terminé le | | |
|---|--|--|--|
| | Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne) | Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne) | Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne) |
| | | 31 octobre 2017 | 31 juillet 2017 |
| Actifs liquides de haute qualité (HQLA) | | | |
| 1 Total HQLA | s.o. | 44 413 | 44 293 |
| Sorties de trésorerie | | | |
| 2 Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont : | 38 431 | 2 535 | 2 529 |
| 3 Dépôts stables | 18 691 | 561 | 552 |
| 4 Dépôts moins stables | 19 740 | 1 974 | 1 977 |
| 5 Financement institutionnel non garanti, dont : | 58 086 | 30 193 | 30 791 |
| 6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) | 12 111 | 2 913 | 2 674 |
| 7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties) | 38 695 | 20 000 | 21 171 |
| 8 Dettes non garanties | 7 280 | 7 280 | 6 946 |
| 9 Financement institutionnel garanti | s.o. | 15 442 | 13 708 |
| 10 Exigences supplémentaires dont : | 32 958 | 8 406 | 8 837 |
| 11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées | 7 030 | 3 747 | 4 203 |
| 12 Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis | 1 139 | 1 139 | 932 |
| 13 Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit | 24 789 | 3 520 | 3 702 |
| 14 Autres engagements de crédit contractuels | 1 486 | 406 | 272 |
| 15 Autres engagements de crédit conditionnels | 79 015 | 1 081 | 963 |
| 16 Total des sorties de trésorerie | s.o. | 58 063 | 57 100 |
| Entrées de trésorerie | | | |
| 17 Prêts garantis (par ex. prise en pension) | 67 687 | 14 446 | 13 552 |
| 18 Entrées liées aux expositions pleinement productives | 7 749 | 4 414 | 4 416 |
| 19 Autres entrées de trésorerie | 5 635 | 5 635 | 6 142 |
| 20 Total des entrées de trésorerie | 81 071 | 24 495 | 24 110 |
| | | Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾ | Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾ |
| 21 Total des HQLA | s.o. | 44 413 | 44 293 |
| 22 Total des sorties nettes de trésorerie | s.o. | 33 568 | 32 990 |
| 23 Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁵⁾ | s.o. | 132 % | 134 % |

s.o. Sans objet

(1) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(2) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(4) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(5) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Les actifs liquides de niveau 1 représentent 89 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 octobre 2017 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Liquidité intrajournalière

La Banque gère sa liquidité intrajournalière de façon à ce que le montant des liquidités disponibles excède ses exigences de liquidité intrajournalière maximales. La Banque surveille sa liquidité intrajournalière toutes les heures et présente son évolution tous les mois au comité de liquidité et de financement.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les dépôts provenant de son réseau de distribution représentent la principale et la plus stable source de financement de la Banque. Les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer des valeurs mobilières. Afin de préserver le meilleur profil de financement possible, la Banque cherche à limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel et veille à diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. De plus, la Banque est activement engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de l'exercice et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité et de financement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note 30 afférente aux états financiers consolidés.

Notations de crédit

Les notations de crédit attribuées par les agences de notation représentent leur évaluation de la qualité du crédit de la Banque à partir de l'information qualitative et quantitative qui leur est fournie. Les notations peuvent être révisées en tout temps en fonction du contexte macro-économique ou de la situation financière actuelle et anticipée de la Banque. Les notations de crédit sont un des principaux facteurs qui influence la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers à un coût raisonnable. Une révision à la baisse des notations de crédit de la Banque pourrait avoir une incidence défavorable sur le coût, la taille et l'échéance du financement futur. Le tableau suivant présente les notations de crédit de la Banque de quatre agences en date du 31 octobre 2017. Les niveaux de financement et de liquidité demeurent sains et robustes et la Banque continue d'avoir un excellent accès au marché pour ses besoins de financement.

| | Moody's ⁽¹⁾ | S&P | DBRS | Fitch |
|-------------------------------------|-------------------------|--------------|-------------------------|--------|
| Dette de premier rang à court terme | P-1 | A-1 | R-1 (moyen) | F1 |
| Papier commercial canadien | | A-1 (moyen) | | |
| Dépôts à long terme | | | AA (faible) | |
| Dette de premier rang à long terme | A1 | A | AA (faible) | A+ |
| Dette subordonnée | Baa2 | BBB+ | A (élevé) | A |
| Actions privilégiées | Ba1 (hyb) | P-2 (faible) | Pfd-2 | BBB- |
| FPUNV | Ba1 (hyb) | P-3 (élevé) | Pfd-2 (faible) | |
| Perspective | Négative ⁽²⁾ | Stable | Négative ⁽³⁾ | Stable |

- (1) Le 10 mai 2017, l'agence de notation Moody's a diminué d'un cran les notations de crédit de la dette à long terme pour toutes les BISI au Canada. La notation de crédit de la dette de premier rang à long terme de la Banque est ainsi passée à A1 de Aa3. La notation de crédit de la dette de premier rang à court terme est demeurée stable à P-1.
- (2) L'agence de notation *Moody's* maintient la perspective « négative » pour toutes les BISI au Canada en raison de l'attente du Règlement de mise en œuvre du régime de recapitalisation interne des banques.
- (3) L'agence de notation *DBRS* maintient la perspective « négative » pour plusieurs BISI au Canada en raison de l'attente du Règlement de mise en œuvre du régime de recapitalisation interne des banques. La perspective « négative » s'applique aux dépôts à long terme et à la dette de premier rang à long terme, ainsi qu'à la dette subordonnée qui ne respecte pas les exigences relatives aux FPUNV.

Garanties

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un ou de trois crans.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2017 | |
|------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| | Diminution d'un cran | Diminution de trois crans |
| Dérivés ⁽¹⁾ | 1 | 15 |

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

Stratégie de financement

Les principaux objectifs de la stratégie de financement sont les suivants :

- soutenir la croissance interne de la Banque au moyen d'une gestion prudente des liquidités et du financement en vue de permettre à la Banque de survivre à des crises sévères;
- financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts et d'opérations de titrisation;
- limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel.

La Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en monnaies étrangères. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement.

Le cadre de financement de la Banque se résume de la façon suivante :

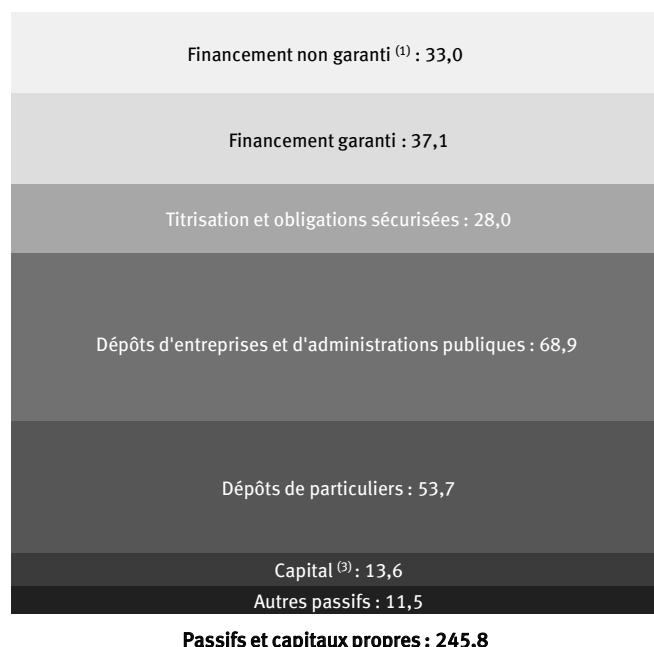
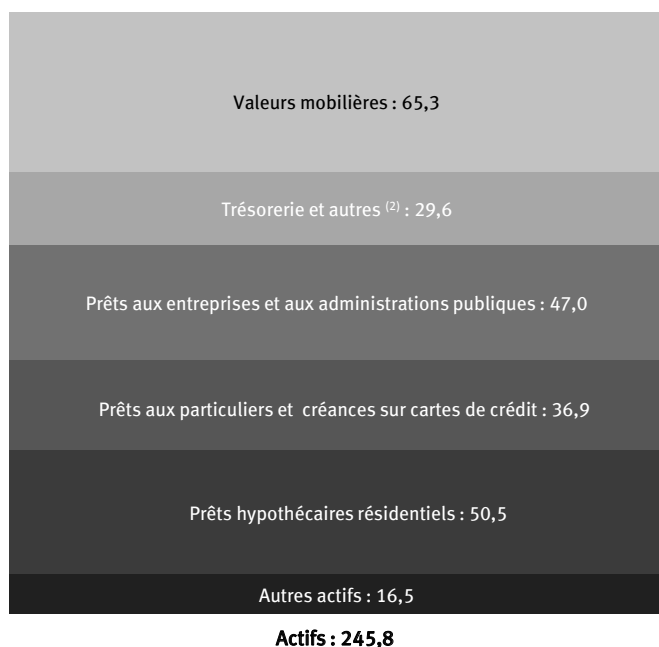
- maintenir une stratégie de dépôts diversifiés;
- maintenir un accès actif au financement sur le marché institutionnel et assurer une diversification par déposant, par type de véhicule de financement, par emplacement géographique, par devise, et par nature du financement sur les marchés de financement garanti et non garanti;
- surveiller et contrôler l'exposition au risque de liquidité et les besoins de financement pour l'ensemble des entités de la Banque, les secteurs d'exploitation et les devises au moyen d'un système d'établissement des prix de cession interne de fonds comprenant une prime de liquidité et à l'aide d'outils de suivi des liquidités efficaces;
- disposer de centres de financement au sein des bureaux de Montréal, de Toronto, de New York et de Londres;
- investir dans l'infrastructure afin d'assurer la communication de données de qualité en temps opportun;
- intégrer le cadre réglementaire à la gestion quotidienne des liquidités et au plan de financement à long terme.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et appuyée par une stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Outre les dépôts de base, la Banque reçoit aussi des dépôts non négociables des gouvernements et des grandes entreprises. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières. Le graphique ci-dessous illustre la structure de financement de la Banque au 31 octobre 2017.

Structure de financement

Au 31 octobre 2017

(en milliards de dollars canadiens)



(1) Cette catégorie comprend les produits de financement à terme, négociables et non négociables.

(2) Correspond aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Cette catégorie comprend la dette subordonnée et les capitaux propres.

Sources de financement diversifiées

La diversification par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant vise à atténuer le risque de liquidité et de financement en faisant en sorte que la Banque dispose d'autres sources de financement qui renforcent sa capacité à survivre à des chocs majeurs mais réalistes propres à une institution financière et affectant l'ensemble du marché. À cette fin, la Banque prend les mesures suivantes :

- prendre en compte la diversification du financement dans le processus de planification des activités;
- maintenir divers programmes de financement permettant d'accéder à différents marchés;
- appliquer les limites sur la concentration du financement;
- maintenir des relations solides avec les fournisseurs de fonds;
- être active dans différents marchés de financement à différentes échéances;
- déterminer et surveiller les principaux facteurs qui ont une incidence sur la capacité à mobiliser des fonds.

La Banque est active sur les plateformes de financement suivantes :

- dette de premier rang non garantie libellée en dollars canadiens;
- dette de premier rang non garantie libellée en dollars américains;
- placement de billets à moyen terme canadiens au moyen d'un prospectus préalable;
- programmes de papier commercial libellé en dollars américains;
- certificats de dépôt libellés en dollars américains;
- programme européen de billets à moyen terme;
- programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- *Canadian Credit Card Trust II*;
- programme législatif d'obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

| | Au 31 octobre 2017 | | | | | | | Total |
|---|--------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------|---------------|---------------|
| | 1 mois ou moins | Plus de 1 mois à 3 mois | Plus de 3 mois à 6 mois | Plus de 6 mois à 12 mois | Sous-total 1 an ou moins | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans | |
| Dépôts de banques ⁽²⁾ | 706 | 6 | 10 | – | 722 | – | – | 722 |
| Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾ | 1 242 | 2 499 | 3 685 | 1 571 | 8 997 | 626 | – | 9 623 |
| Papier commercial adossé à des actifs | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾ | 250 | 928 | 26 | 1 667 | 2 871 | 2 998 | 5 718 | 11 587 |
| Billets structurés de premier rang non garantis | – | – | – | 13 | 13 | 330 | 4 428 | 4 771 |
| Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs | | | | | | | | |
| Titrisation de prêts hypothécaires | – | 1 873 | 448 | 1 081 | 3 402 | 3 486 | 13 210 | 20 098 |
| Obligations sécurisées | – | – | 967 | – | 967 | 1 492 | 4 551 | 7 010 |
| Titrisation de créances sur cartes de crédit | – | – | – | – | – | 36 | 873 | 909 |
| Passifs subordonnés ⁽⁵⁾ | – | – | – | – | – | – | 9 | 9 |
| Autres ⁽⁶⁾ | 6 296 | 3 | 10 | – | 6 309 | – | – | 6 309 |
| | 8 494 | 5 309 | 5 146 | 4 332 | 23 281 | 8 968 | 28 789 | 61 038 |
| Financement garanti | – | 1 873 | 1 415 | 1 081 | 4 369 | 5 014 | 18 634 | 28 017 |
| Financement non garanti | 8 494 | 3 436 | 3 731 | 3 251 | 18 912 | 3 954 | 10 155 | 33 021 |
| | 8 494 | 5 309 | 5 146 | 4 332 | 23 281 | 8 968 | 28 789 | 61 038 |
| Au 31 octobre 2016 | 6 207 | 3 880 | 4 854 | 5 850 | 20 791 | 7 250 | 29 549 | 57 590 |

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

(6) La catégorie *Autres* comprend les dépôts à terme non négociables des institutions financières autres que des banques, tels que des courtiers, des caisses de retraite et des sociétés de fiducie.

Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des dommages punitifs, des pénalités ou des sanctions réglementaires.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement tous les risques opérationnels, ils peuvent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenus à un niveau acceptable. Le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque repose sur le concept de trois lignes de défense et favorise l'attribution claire de responsabilités aux divers paliers d'intervention, tel que mentionné ci-dessous.

Cadre de gestion du risque opérationnel

L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels permettent aux unités d'affaires et services centralisés :

- de reconnaître et de comprendre les risques inhérents et résiduels auxquels leurs activités et opérations sont exposées;
- d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour maintenir ces risques à un niveau acceptable;
- de gérer les risques de façon proactive sur une base continue.

Les principaux outils élaborés aux fins de ce cadre sont énumérés ci-après.

Collecte et analyse des données sur les pertes opérationnelles subies par la Banque

Le service des Risques opérationnels dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles internes compilées à l'échelle de la Banque et de ses filiales. Les données sur les pertes opérationnelles internes sont saisies dans une base de données centralisée incluant le montant de chaque perte, le type de risque en cause, la description de l'événement l'ayant occasionnée et la date d'occurrence de la perte, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes fondamentales de ce type de perte et de mettre au point des stratégies d'atténuation. Au cours des exercices 2017 et 2016, il n'y a pas eu de pertes significatives résultant d'un événement relié au risque opérationnel.

Collecte et analyse des incidents opérationnels externes observés dans le milieu financier

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels importants survenus dans d'autres institutions financières permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques opérationnels et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour les renforcer.

Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires et service centralisé d'agir de manière proactive pour identifier et évaluer les risques opérationnels importants ou nouveaux auxquels ils sont exposés, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Indicateurs de risques clés

Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs clés associés à leurs principaux risques opérationnels. Les indicateurs de risques clés servent à faire un suivi des profils de risque opérationnel et sont liés à des seuils critiques qui, une fois atteints, entraînent des mesures de la part de la direction. Les indicateurs de risques clés permettent aux unités d'affaires et aux services centralisés de suivre l'évolution des risques et de détecter de façon proactive toute variation défavorable de l'exposition au risque.

Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédures uniformes de gestion des risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédures. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière;
- gestion des risques technologiques et liés à la sécurité de l'information;
- gestion de la continuité des activités;
- gestion des risques liés aux tiers;
- gestion du risque de fraude;
- gestion du risque de modèles;
- révision et approbation de nouveaux produits et activités;
- confidentialité de l'information.

Rapports et communication sur les risques opérationnels

Le service des Risques opérationnels présente régulièrement au comité de gestion des risques opérationnels, au CRG et au CGR, de l'information sur l'état des risques opérationnels à l'échelle de la Banque, sur les mesures prises à l'égard des risques et sur les expositions importantes aux pertes et aux risques émergents et assure ainsi que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et à venir. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des principaux facteurs de risque opérationnel.

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Gestion du risque de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité à la réglementation a trait au risque découlant de la possibilité que la Banque ou ses employés ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Banque exerce ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Ce risque se retrouve dans toutes les activités quotidiennes de chaque secteur de la Banque. Une situation de non-conformité aux exigences réglementaires peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Banque et entraîner des pénalités, des amendes et des sanctions ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

La Banque mène ses activités dans un secteur hautement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent à la complexité des questions de réglementation, car ses activités sont supervisées par divers organismes d'autorégulation et autorités réglementaires.

Structure organisationnelle de la Conformité

La première vice-présidente et chef de la conformité agit à titre d'agent principal de la conformité et de chef de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (RPCFAT). Elle est responsable du programme de conformité et du programme de lutte contre le RPCFAT, pour l'ensemble des secteurs de la Banque.

Cadre de gestion de la conformité à la réglementation

La Banque veille à assurer une saine gestion de la conformité à la réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des exigences réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect de la réglementation.

La gestion de ce risque permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation qui pourraient avoir un impact sur les activités et la réputation de la Banque et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. De plus, elle permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme à tous égards importants aux exigences réglementaires qui s'appliquent là où elle exerce ses activités, autant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La mise en place d'un cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque relève du service de la Conformité, qui a le mandat suivant :

- veiller à la mise en place des politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, y compris la réglementation relative à la lutte contre le RPCFAT;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers;
- exercer une surveillance indépendante de la conformité de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers aux politiques et procédures;
- faire rapport au Conseil de la Banque sur les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT et lui indiquer toute modification quant à l'efficacité du cadre de gestion des risques.

La Banque s'impose des normes élevées en matière de gestion de la conformité à la réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Les principaux développements réglementaires ayant fait l'objet d'un suivi au cours de la dernière année sont les suivants :

Plans de reprise des activités et de règlement

Dans le cadre des mesures réglementaires visant à gérer les risques systémiques, les BISI sont tenues d'établir des plans de reprise des activités et de règlement. Un plan de reprise des activités est essentiellement une feuille de route comportant des directives pour le redressement d'une banque en cas de difficultés financières importantes, alors qu'un plan de règlement donne des directives pour une cessation ordonnée des activités en cas d'échec, lorsqu'un redressement n'est plus possible. La Banque élabore et met à jour régulièrement ses plans de reprise des activités et de règlement dans l'éventualité de ces événements à haut risque mais à faible probabilité d'occurrence. Ces plans sont présentés aux organismes de réglementation nationaux. De plus, la Banque effectue les travaux de documentation d'un plan de règlement en collaboration avec la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) qui permettrait d'assurer une cessation ordonnée des activités de la Banque.

Modification des exigences en matière de liquidités

Afin d'accroître la résistance du secteur bancaire, des règles internationales plus strictes sur les liquidités ont été adoptées par le CBCB en vertu de l'Accord de Bâle III et ont été mises en œuvre à l'échelle nationale. Au Canada, les règles relatives aux liquidités sont mises en œuvre progressivement depuis 2015. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion du risque de liquidité et de financement » du présent Rapport de gestion.

Surveillance réglementaire accrue pour les BISI

Depuis la désignation des six grandes banques canadiennes comme BISI en mars 2013, la surveillance par les agences de réglementation s'est accrue. Les agences de réglementation portent une attention particulière aux approches utilisées pour déterminer les ratios de fonds propres, à l'octroi de prêts hypothécaires garantis, à l'agrégation des données sur les risques et rapports sur les risques (*Risk Data Aggregation and Risk Reporting* ou RDARR), aux programmes de simulations de crises (*Stress Test*), à la mise en place de programmes de lutte contre le RPCFAT, aux programmes de reprise des activités et de règlement (*Living Will*) ainsi qu'à la mise en place de mesures efficaces pour combattre le cyberterrorisme. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter les requêtes réglementaires et elle s'assure d'intégrer ces initiatives dans la gestion courante de ses affaires.

Réformes des marchés d'instruments financiers dérivés hors bourse

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ainsi que le BSIF pilotent l'entrée en vigueur de règlements découlant des engagements du G20 en matière d'encadrement des marchés d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Les principaux volets de la réforme réglementaire sont :

- la déclaration des données sur les instruments financiers dérivés;
- la compensation par des contreparties centrales de certaines opérations;
- les exigences de fonds propres et de marges pour les opérations qui ne sont pas assujetties à l'obligation de compensation;
- la négociation d'instruments financiers dérivés sur des plateformes électroniques, l'inscription des participants de marché ainsi que la protection des sûretés et des positions des clients.

Cette réforme s'implante de manière progressive et la Banque suit de près l'entrée en vigueur de ces initiatives réglementaires au Canada, aux États-Unis et en Europe, afin de s'assurer que les mesures nécessaires soient adoptées pour se conformer aux nouvelles exigences applicables à ses activités sur les marchés de gré à gré.

Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes (RPCFAT)

En juin 2017, des modifications au *Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* sont entrées en vigueur. Elles fournissent notamment un cadre réglementaire visant à régir le traitement des nationaux politiquement vulnérables et ajoutent des éléments supplémentaires à considérer dans l'évaluation des risques. La période de transition pour mettre en œuvre les nouvelles méthodes pour la vérification de l'identité des clients a été prolongée jusqu'au 23 janvier 2018.

Norme commune de déclaration

La Norme commune de déclaration, appelée *Common Reporting Standard* (CRS), a été élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la demande du G8 et du G20, à titre de norme mondiale d'échange de renseignements pour lutter contre l'évasion fiscale. Une centaine de juridictions, dont le Canada, ont confirmé leur adhésion.

La mise en œuvre de CRS au Canada a eu lieu le 1^{er} juillet 2017. CRS exige que les institutions financières, incluant la Banque, recueillent et divulguent certains renseignements à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à l'égard des comptes à déclaration obligatoire dont le titulaire est considéré comme résident fiscal d'une juridiction autre que le Canada. Ces informations sont transmises à l'ARC via un processus de déclaration annuelle et, à compter de 2018, ces renseignements seront échangés avec les autorités fiscales des autres juridictions ayant adhéré à CRS. Comme cet échange est fait de façon réciproque, les renseignements similaires sur les comptes détenus à l'extérieur du Canada par des résidents fiscaux canadiens seront transmis à l'ARC.

Accord intermédiaire qualifié

L'accord intermédiaire qualifié (*Qualified Intermediary Agreement* (QIA)) est un accord concernant les retenues à la source sur certains revenus de source américaine tels que les dividendes et les intérêts, ainsi que les déclarations d'informations relatives à ces revenus. Par le biais d'une entente contractuelle avec les autorités fiscales américaines, les entités qualifiées intermédiaires peuvent profiter d'un fardeau administratif réduit afin de permettre à leurs clients de profiter des taux d'imposition avantageux permis par les conventions fiscales. En janvier 2017, les termes de l'entente QIA ont été modifiés par les autorités fiscales américaines. La mise en place de ces nouvelles mesures est en cours.

Imposition de revenus américains similaires à des dividendes

Le paragraphe 871(m) du code du *US Internal Revenue Service* vise à garantir que les investisseurs non américains s'acquittent d'un impôt sur les dividendes versés sur des instruments liés à des actions américaines. Les transactions sur des instruments dérivés dont les sous-jacents sont des actions américaines ou des «indices non admissibles» conclues à partir du 1^{er} janvier 2017 sont visées par l'obligation de retenue à la source et de déclaration. Suivant la mise en place de ces nouvelles mesures, d'autres exigences prévues par cette législation devant s'appliquer en janvier 2018 ont cependant été reportées d'une année.

Bonne conduite sur le marché des changes

Le Code global de bonne conduite sur le marché des changes (*FX Global Code of Conduct*) est un code de bonne conduite volontaire s'appliquant à l'ensemble des participants du marché des changes de gros sur toutes les grandes places financières mondiales. Publié en mai 2017, le code représente l'aboutissement d'un travail collaboratif de près de deux ans entre les banques centrales, dont la Banque du Canada, et les participants de marché des principaux centres financiers mondiaux. Le code définit les bonnes pratiques ayant vocation à être suivies par les participants de marché afin de garantir la robustesse, l'équité et la transparence du marché des changes. Il couvre des domaines tels que l'éthique, la gouvernance, l'exécution des ordres – leur confirmation et leur règlement – ainsi que le partage d'informations et la gestion des risques. Un projet est en place à la Banque pour mettre en œuvre ce nouveau cadre, qui doit être graduellement mis en place entre novembre 2017 et mai 2018.

Enquête sur les pratiques de vente

Au cours de l'exercice financier 2017, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières ont entamé une revue à l'échelle sectorielle, qui est toujours en cours, des pratiques de ventes des institutions financières au Canada. La Banque y participe et continuera de suivre les développements dans ce domaine.

Gestion du risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés.

La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le Conseil – à l'égard du risque de réputation découlant d'opérations complexes de financement structuré et d'autres opérations pouvant soulever des enjeux de réputation. Cette politique fixe les règles et pratiques de gestion du risque de réputation lié à ces opérations. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits ou activités au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont entre autres pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits ou activités. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du CRG.

Les activités des services de la Conformité, des Affaires juridiques, des Affaires publiques et des Relations avec les investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

Gestion du risque stratégique

Le risque stratégique découle de la possibilité de subir une perte financière suite à une orientation inappropriée des stratégies, une mauvaise exécution ou une adaptation inefficace aux changements économiques ou financiers. Le plan stratégique d'entreprise est élaboré par le bureau de la présidence et approuvé par le Conseil, en considérant l'appétit global de la Banque pour le risque. Les initiatives du plan stratégique, une fois approuvées, font l'objet d'un suivi régulier permettant de vérifier leur avancement vis-à-vis du plan adopté. Dans le cas où un écart existe, des stratégies peuvent être revues et ajustées, s'il est jugé pertinent de le faire.

De plus, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques définis comme des achats d'actifs d'entreprise ou des acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable. Ainsi, les projets d'acquisitions et autres investissements stratégiques sont examinés par le biais d'un processus de diligence raisonnable visant à s'assurer que ces investissements sont alignés sur le plan stratégique d'entreprise et l'appétit pour le risque de la Banque.

Gestion du risque environnemental

Le risque environnemental représente la possibilité de subir une perte ou une atteinte à la réputation de la Banque en raison de préoccupations environnementales liées à la Banque ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Le risque environnemental se traduit par toute incidence de problèmes environnementaux qui entraînent une perte de valeur financière ou opérationnelle ou encore portent atteinte à la réputation de la Banque, comme les changements climatiques, la pollution ou encore la gestion des déchets. Ce risque découle des activités commerciales et d'exploitation. Par exemple, les questions d'ordre environnemental liées à l'achat et à la vente de propriétés contaminées par les clients de la Banque, ou au déploiement de projets à grande échelle, pourraient exposer la Banque au risque de crédit et de réputation. La Banque a instauré un processus d'analyse des pratiques de ses fournisseurs afin d'évaluer leur impact sur l'environnement et ainsi mieux considérer cet aspect dans ses décisions. La Banque a mis en place une série de mesures écoresponsables permettant une meilleure gestion des émissions de gaz à effet de serre découlant de ses activités et un environnement plus propre. Elle est d'ailleurs la première entreprise canadienne à avoir obtenu l'attestation *Carbonresponsible*, remise par Enviro-accès, pour son travail des cinq dernières années en matière de réduction des gaz à effet de serre. Elle collabore avec des firmes d'experts afin d'établir une stratégie environnementale permettant de contribuer davantage au développement durable. La Banque est signataire du *Carbon Disclosure Project* qui recueille et publie l'information divulguée par les entreprises, à l'échelle mondiale, sur leur gestion des changements climatiques et leurs émissions de gaz à effet de serre.

La Banque est également contrainte de composer avec le risque opérationnel et le risque lié au contexte juridique lorsque des questions d'ordre environnemental surviennent dans ses succursales ou ses bureaux administratifs.

Devant cette perspective, le groupe de Gestion des risques établit les exigences que la Banque prescrit dans ses politiques internes afin de mettre en évidence le risque environnemental, de l'évaluer, de le contrôler et de le surveiller. Les secteurs d'exploitation et les services centralisés doivent, pour leur part, intégrer dans leurs activités les exigences et contrôles liés à la gestion du risque environnemental. Le groupe de Gestion des risques surveille son application et révisé les normes régulièrement. La Banque publie chaque année ses objectifs et ses résultats de performance dans son bilan de responsabilité sociale disponible dans son site Internet, à l'adresse bnc.ca. Elle figure encore cette année parmi les 20 banques les plus vertes au monde et continue de travailler sur l'amélioration de ses stratégies environnementales.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Le résumé des principales méthodes comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Cet exercice fait appel au jugement et à des estimations. La Banque tient compte de l'ensemble des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris les données observables sur des événements générateurs de pertes, notamment : des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement à un contrat tel qu'un défaut, une faillite ou une autre restructuration financière. En plus de ces événements générateurs de pertes, les indications objectives de dépréciation d'un titre de participation comprennent également des informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que le coût du placement dans le titre de participation pourrait ne pas être recouvré. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation des titres de participation.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Cette estimation comptable a une incidence sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* présentées au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs d'exploitation.

Provisions pour pertes sur créances

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Quant aux prêts non douteux, la provision pour pertes sur créances est évaluée collectivement pour l'ensemble du crédit de la Banque.

Dans le cadre de l'évaluation des provisions pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'élaboration d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes, mais également raisonnables, pourraient avoir une incidence sur les provisions pour pertes sur créances et, par conséquent, sur les dotations aux pertes sur créances de l'exercice. Une description des méthodes utilisées pour établir les provisions pour pertes sur créances est présentée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût amorti. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteurs pour les actifs financiers et les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné. Les ajustements au titre de l'évaluation incluent également l'ajustement de valeur lié au financement apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent d'investissements dans des fonds de couverture, de certains instruments financiers dérivés, de titres de participation et de créance de sociétés privées, de certains billets restructurés, ainsi que de certains dépôts (billets de dépôts structurés).

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, sur certains *Prêts*, sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, sur les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, sur les *Instruments financiers dérivés* ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Pour des renseignements supplémentaires sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auquel un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a une perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Se référer à la note 11 afférente aux états financiers consolidés pour plus de détails sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les frais autres que d'intérêts du secteur concerné, à la rubrique *Autres*.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles basées selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

Les réévaluations découlant de ces régimes représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies présenté dans les *Autres actifs (Autres passifs)* du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont présentées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les *Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi* présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux principales hypothèses des régimes, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des renseignements supplémentaires sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 25 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées. Les développements récents ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard) ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières. La demanderesse allègue que les réseaux et les institutions financières se seraient engagés dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par cartes de crédit Visa et MasterCard. Ce faisant, ils auraient commis notamment des infractions à la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a conclu une entente de principe avec les demandeurs pour régler ce litige dans les cinq juridictions où ce litige a été déposé. Cette entente est sujette à l'approbation de la Cour dans chacune de ces juridictions.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent.

La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'intervention de la direction de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. La Banque examine individuellement les provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion des conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et peut faire varier le montant de la provision comptabilisée. De plus, le coût réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux montants comptabilisés.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités structurées. Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée est consolidée lorsque la Banque conclut, après l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des rendements variables de celle-ci auxquels elle a droit ou est exposée, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque contrôle une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section du Rapport de gestion intitulée *Titrisation et arrangements hors bilan*, aux pages 39 et 40, et à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur ses états financiers consolidés. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace les directives de l'IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. En conséquence de l'IFRS 9, des modifications ont été apportées à l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications exigent notamment de fournir des informations qualitatives et quantitatives supplémentaires à compter de l'adoption de l'IFRS 9. En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié ses *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*. En juin 2016, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice IFRS 9, *Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*. La ligne directrice rend compte des attentes du BSIF relativement à l'application de l'IFRS 9.

La date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 pour la Banque est le 1^{er} novembre 2018, mais l'adoption anticipée est permise. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure (BIS), dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. Par conséquent, la Banque adoptera l'IFRS 9 en date du 1^{er} novembre 2017. Ses premiers états financiers conformes à l'IFRS 9 seront ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement. Comme le permet l'IFRS 9, la Banque ne retraitera pas les états financiers comparatifs. L'incidence rétroactive de l'adoption de l'IFRS 9 sera comptabilisée au moyen d'un ajustement aux *Résultats non distribués*, aux *Autres éléments cumulés du résultat global* et aux *Participations ne donnant pas le contrôle* d'ouverture du 1^{er} novembre 2017.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur le modèle économique relatif à la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IFRS 9 exige que tous les actifs financiers liés à des instruments de créance, dont les prêts, qui ne répondent pas à la condition « des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », y compris ceux qui contiennent des dérivés incorporés, soient classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour ceux qui répondent à la condition « des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », le classement lors de la comptabilisation initiale sera déterminé en fonction du modèle économique dans le cadre duquel ces actifs sont gérés. À la transition, le test du modèle économique sera fait en fonction des faits et des circonstances au 1^{er} novembre 2017. Les instruments de créance qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de transaction » ou gérés sur la base de la juste valeur seront classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments de créance qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de perception et en vue de la vente » seront classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Enfin, ceux qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de perception » seront classés comme étant au coût amorti. En outre, l'IFRS 9 inclut l'option de désigner irrévocablement, lors de la comptabilisation initiale, un instrument de créance comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable et si les exigences du BSIF sont respectées. Cette désignation s'applique également aux actifs et passifs financiers existants à la date de l'adoption de l'IFRS 9.

En vertu de l'IFRS 9, tous les actifs financiers liés à des instruments de capitaux propres doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, la Banque peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres autre que de négociation, de désigner cet instrument comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et pertes dans le résultat net. Les dividendes continueront d'être comptabilisés dans le résultat net. Cette désignation s'applique également aux instruments de capitaux propres autres que de négociation existants à la date de l'adoption de l'IFRS 9. Les instruments financiers dérivés continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers restent essentiellement inchangés en vertu de l'IFRS 9, sauf en ce qui concerne les passifs financiers désignés, en vertu de l'option juste valeur, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque la juste valeur est choisie, les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de l'entité doivent être comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, plutôt que dans le résultat net. Le 1^{er} février 2016, la Banque a adopté prospectivement et par anticipation les dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9.

Dépréciation

Comparaison globale entre le nouveau modèle de dépréciation et le modèle actuel

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies, comme l'exige la norme actuelle. Actuellement, les pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable. S'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, l'actif financier est inclus dans un groupe d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes de valeur subies mais non encore identifiées. En vertu de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues seront comptabilisées au résultat net avant qu'un événement générateur de pertes ne survienne, ce qui pourrait donner lieu à la comptabilisation plus rapide des pertes de crédit par rapport au modèle actuel.

En vertu de la norme actuelle, les pertes subies sont évaluées en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés et des circonstances actuelles. En vertu de l'IFRS 9, le modèle lié aux pertes de crédit attendues, qui est de nature prospective, exige en plus de tenir compte des prévisions concernant des événements et la conjoncture économique à venir lors de l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit et de l'évaluation des pertes attendues. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que le taux de chômage, l'indice des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut seront intégrés aux paramètres de risque. L'estimation de l'information prospective nécessite un jugement important et doit être conforme à l'information prospective utilisée par la Banque à d'autres fins, comme l'établissement de prévisions et de budgets.

Champ d'application

Le modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues s'applique également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondront à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. L'évaluation des pertes de crédit attendues se fondera principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) de l'instrument. L'IFRS 9 nécessite que l'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intégrera trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations, en fonction des probabilités, seront attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations seront réévalués tous les trimestres et feront l'objet d'un examen de la direction.

Le modèle lié aux pertes de crédit attendues propose une méthode comportant trois phases fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit que comportent les instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1, et une provision pour pertes, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la comptabilisation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié.

Les revenus d'intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute des actifs financiers dans les phases 1 et 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

L'évaluation qui détermine si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante est effectuée en comparant la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque a inclus des seuils relatif et absolu dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité qui correspond à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers qui affichent un retard de 30 jours sont transférés dans la phase 2 même si les autres mesures n'indiquent pas qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

Définition de défaut

L'IFRS 9 ne définit pas la notion de défaut, mais exige que la définition soit cohérente avec celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. Cependant, l'IFRS 9 comprend une présomption réfutable selon laquelle le moment où le défaut survient ne peut se situer plus de 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance. En vertu de l'IFRS 9, la Banque considère qu'un actif financier autre qu'une créance sur carte de crédit est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier sont survenus ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Le filet de sécurité en ce qui a trait aux créances sur cartes de crédit correspond à un retard de 180 jours. Concernant les radiations, la politique de la Banque en vertu de l'IFRS 9 ne devrait pas différer de manière significative de sa politique en vertu de l'IAS 39.

Comparaison entre le modèle de calcul des pertes de crédit attendues réglementaire et le modèle de calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9

Le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 a intégré, au besoin, les paramètres du modèle de calcul des pertes de crédit attendues de la Banque utilisés aux fins des fonds propres réglementaires, entre autres la PD, la PCD et l'ECD. Des ajustements ont été apportés à ces paramètres afin de les rendre conformes aux exigences de l'IFRS 9. Suite à l'adoption de l'IFRS 9, un modèle lié aux pertes de crédit attendues sera utilisé à des fins réglementaires et comptables. Il existe toutefois des différences importantes qui sont résumées ci-dessous.

Fonds propres réglementaires

Le 29 mars 2017, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié les détails du traitement réglementaire transitoire des provisions comptables ainsi que des normes relatives aux mesures transitoires. Compte tenu de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, le CBCB maintiendra le traitement réglementaire actuel des provisions en vertu du cadre de l'Accord de Bâle durant une période transitoire.

Les autorités peuvent adopter des mesures transitoires en vue de tenir compte de façon graduelle de toute incidence négative importante éventuelle sur le capital réglementaire découlant de l'introduction du nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9. Le 21 août 2017, le BSIF a publié, à des fins de commentaires, une nouvelle version de la ligne directrice *Normes de fonds propres* (NFP) qui sera mise en œuvre au cours du premier trimestre de 2018. La ligne directrice NFP proposée maintient le traitement réglementaire actuel des provisions comptables, conformément à la position du CBCB. Pour ce qui est des mesures transitoires en vue de tenir compte de façon graduelle de toute incidence négative importante éventuelle sur le capital réglementaire, le 29 novembre 2017, le BSIF a annoncé qu'aucune mesure d'atténuation ne sera permise pour les banques dont le capital pourrait être affecté par l'adoption de l'IFRS 9.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle général de comptabilité de couverture qui permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet l'application des exigences actuelles de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture. La Banque a ainsi choisi de ne pas adopter les dispositions de l'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture, mais plutôt de continuer d'appliquer celles de l'IAS 39. Cependant, la Banque se conformera aux obligations d'information relatives à la comptabilité de couverture découlant des modifications connexes apportées à l'IFRS 7.

Incidence à la transition

Au 31 octobre 2017, la meilleure estimation de la Banque de l'incidence du passage à l'IFRS 9 est une diminution d'environ 165 M\$, déduction faite des impôts, des capitaux propres au 1^{er} novembre 2017, ainsi qu'une diminution d'environ 16 points de base du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1). L'estimation de l'incidence pour la Banque a trait principalement aux exigences relatives au classement et à l'évaluation, notamment au choix irrévocable de désigner certains actifs financiers et passifs financiers comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9.

L'estimation de l'incidence de la mise en œuvre du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers est non significative. La Banque continue de mettre au point et de valider les nouveaux modèles de dépréciation en prévision de la divulgation de ses résultats du premier trimestre de 2018.

| | Fonds propres réglementaires | IFRS 9 |
|--------|--|--|
| PD | PD portant sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet. Le filet de sécurité correspond en général à un retard de 90 jours. | La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives qui sont pertinentes. Le filet de sécurité correspond en général à un retard de 90 jours. |
| PCD | Estimations de PCD fondées sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Tous les coûts de recouvrement sont inclus. | La PCD attendue fondée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives qui sont pertinentes. La valeur de la sûreté et des autres éléments d'atténuation du risque de crédit sera incluse, selon le cas, et la prudence excessive et les planchers sont exclus. |
| ECD | Fondée sur l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le cas de défaut et ne peut être inférieure au solde courant. | Correspond à l'encours attendu en cas de défaut sur la durée de vie en fonction des attentes prospectives. |
| Autres | | Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date de défaut jusqu'à la date de clôture. |

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats conclus avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de la Banque, y compris le revenu net d'intérêts, ne seront pas visés.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui correspond au 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 15 qui clarifient certaines exigences et prévoient des dispositions transitoires d'allègement supplémentaires à la date de l'application initiale.

À la transition, l'IFRS 15 permet de retraiter les périodes antérieures ou d'appliquer la norme selon une méthode rétrospective modifiée. La Banque a l'intention d'appliquer la norme selon la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comme un ajustement au solde d'ouverture des *Résultats non distribués* au 1^{er} novembre 2018, sans retraiter les états financiers comparatifs.

La Banque n'a pas terminé son évaluation de l'impact de la nouvelle norme, mais elle ne s'attend pas pour l'instant à ce que l'adoption de l'IFRS 15 ait une incidence importante sur les états financiers consolidés. La Banque continue d'examiner les contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 15 et d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés, y compris les nouvelles informations à fournir obligatoires.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme exige la comptabilisation au bilan, par le preneur, de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, éliminant ainsi la distinction actuelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure similaire à la pratique actuelle et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement reste inchangée. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 qui précise la façon de refléter l'incertitude relative aux traitements fiscaux dans la comptabilisation des impôts sur le résultat.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2021

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance*. Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

TABLEAU 1 – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

| | 2017 | | | | |
|--|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Total | T4 | T3 | T2 | T1 |
| Données relatives à l'état des résultats | | | | | |
| Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾ | 3 232 | 841 | 831 | 762 | 798 |
| Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾ | 3 377 | 863 | 844 | 835 | 835 |
| Revenu total | 6 609 | 1 704 | 1 675 | 1 597 | 1 633 |
| Dotations aux pertes sur créances | 244 | 70 | 58 | 56 | 60 |
| Frais autres que d'intérêts | 3 857 | 976 | 971 | 941 | 969 |
| Charge d'impôts | 484 | 133 | 128 | 116 | 107 |
| Résultat net | 2 024 | 525 | 518 | 484 | 497 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 84 | 19 | 24 | 22 | 19 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 1 940 | 506 | 494 | 462 | 478 |
| Résultat par action ordinaire | | | | | |
| de base | 5,44 \$ | 1,40 \$ | 1,39 \$ | 1,30 \$ | 1,35 \$ |
| dilué | 5,38 | 1,39 | 1,37 | 1,28 | 1,34 |
| Dividendes (par action) | | | | | |
| Ordinaires | 2,28 \$ | 0,58 \$ | 0,58 \$ | 0,56 \$ | 0,56 \$ |
| Privilégiés | | | | | |
| Série 20 | – | – | – | – | – |
| Série 28 | 0,9500 | 0,2375 | 0,2375 | 0,2375 | 0,2375 |
| Série 30 | 1,0250 | 0,2562 | 0,2563 | 0,2562 | 0,2563 |
| Série 32 | 0,9750 | 0,2437 | 0,2438 | 0,2437 | 0,2438 |
| Série 34 | 1,4000 | 0,3500 | 0,3500 | 0,3500 | 0,3500 |
| Série 36 | 1,3500 | 0,3375 | 0,3375 | 0,3375 | 0,3375 |
| Série 38 | 0,4724 | 0,4724 | – | – | – |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires | 18,1 % | 17,8 % | 18,2 % | 17,9 % | 18,4 % |
| Actif total | | 245 827 | 240 072 | 239 020 | 234 119 |
| Passif financier à long terme ⁽²⁾ | | 9 | 9 | 10 | 1 009 |
| Prêts douteux nets | | 206 | 240 | 213 | 226 |
| Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | | | | | |
| moyen – de base | 340 809 | 341 108 | 341 555 | 341 107 | 339 476 |
| moyen – dilué | 344 771 | 345 507 | 345 353 | 345 416 | 343 270 |
| fin de période | | 339 592 | 341 580 | 341 524 | 340 810 |
| Par action ordinaire | | | | | |
| Valeur comptable | | 31,51 \$ | 30,84 \$ | 29,97 \$ | 29,51 \$ |
| Cours de l'action | | | | | |
| haut | 62,74 \$ | 62,74 | 56,44 | 58,75 | 56,60 |
| bas | 46,83 | 55,29 | 51,77 | 52,94 | 46,83 |
| Nombre d'employés | | 21 635 | 21 526 | 21 290 | 21 295 |
| Nombre de succursales au Canada | | 429 | 443 | 445 | 448 |

(1) Les données des exercices antérieurs ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts* – *Revenus de crédit* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

(2) Correspond à la dette subordonnée.

| 2016 | | | | | 2015 | | | | |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Total | T4 | T3 | T2 | T1 | Total | T4 | T3 | T2 | T1 |
| 2 992 | 778 | 783 | 715 | 716 | 2 717 | 703 | 686 | 657 | 671 |
| 2 848 | 791 | 774 | 710 | 573 | 3 029 | 702 | 824 | 764 | 739 |
| 5 840 | 1 569 | 1 557 | 1 425 | 1 289 | 5 746 | 1 405 | 1 510 | 1 421 | 1 410 |
| 484 | 59 | 45 | 317 | 63 | 228 | 61 | 56 | 57 | 54 |
| 3 875 | 1 159 | 937 | 876 | 903 | 3 665 | 960 | 906 | 936 | 863 |
| 225 | 44 | 97 | 22 | 62 | 234 | 37 | 95 | 24 | 78 |
| 1 256 | 307 | 478 | 210 | 261 | 1 619 | 347 | 453 | 404 | 415 |
| 75 | 18 | 18 | 17 | 22 | 70 | 19 | 17 | 16 | 18 |
| 1 181 | 289 | 460 | 193 | 239 | 1 549 | 328 | 436 | 388 | 397 |
| 3,31 \$ | 0,79 \$ | 1,32 \$ | 0,52 \$ | 0,68 \$ | 4,56 \$ | 0,96 \$ | 1,29 \$ | 1,14 \$ | 1,17 \$ |
| 3,29 | 0,78 | 1,31 | 0,52 | 0,67 | 4,51 | 0,95 | 1,28 | 1,13 | 1,16 |
| 2,18 \$ | 0,55 \$ | 0,55 \$ | 0,54 \$ | 0,54 \$ | 2,04 \$ | 0,52 \$ | 0,52 \$ | 0,50 \$ | 0,50 \$ |
| - | - | - | - | - | 1,5000 | 0,3750 | 0,3750 | 0,3750 | 0,3750 |
| 0,9500 | 0,2375 | 0,2375 | 0,2375 | 0,2375 | 0,9500 | 0,2375 | 0,2375 | 0,2375 | 0,2375 |
| 1,0250 | 0,2562 | 0,2563 | 0,2562 | 0,2563 | 1,0250 | 0,2562 | 0,2563 | 0,2562 | 0,2563 |
| 0,9750 | 0,2437 | 0,2437 | 0,2438 | 0,2438 | 1,0760 | 0,2438 | 0,2438 | 0,2438 | 0,3446 |
| 1,1373 | 0,3500 | 0,3500 | 0,4373 | - | - | - | - | - | - |
| 0,5733 | 0,5733 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 11,7 % | 11,0 % | 18,7 % | 7,7 % | 9,5 % | 16,9 % | 13,6 % | 18,8 % | 17,6 % | 17,8 % |
| 232 206 | 229 896 | 220 734 | 219 301 | | 216 090 | 215 560 | 207 123 | 214 474 | |
| 1 012 | 1 014 | 1 015 | 1 021 | | 1 522 | 1 530 | 1 529 | 1 539 | |
| 281 | 251 | 300 | 234 | | 254 | 254 | 249 | 194 | |
| 337 460 | 337 882 | 337 553 | 337 329 | 337 074 | 329 790 | 331 459 | 329 527 | 329 275 | 328 880 |
| 339 895 | 341 018 | 340 196 | 339 530 | 339 265 | 333 139 | 334 138 | 333 127 | 332 849 | 332 925 |
| | 338 053 | 336 826 | 337 418 | 337 535 | | 337 236 | 330 001 | 330 141 | 329 860 |
| | 28,52 \$ | 28,39 \$ | 27,75 \$ | 27,77 \$ | | 28,26 \$ | 27,60 \$ | 27,01 \$ | 26,33 \$ |
| 47,88 \$ | 47,88 | 46,65 | 45,56 | 44,11 | 55,06 \$ | 46,33 | 50,01 | 49,15 | 55,06 |
| 35,83 | 44,14 | 40,98 | 35,95 | 35,83 | 40,75 | 40,75 | 43,78 | 45,02 | 44,21 |
| | 21 770 | 21 731 | 20 105 | 20 114 | | 20 189 | 20 502 | 20 659 | 20 691 |
| | 450 | 453 | 453 | 453 | | 452 | 452 | 452 | 452 |

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 ⁽²⁾ |
|--|---------|---------|---------|---------|---------------------|
| Revenu net d'intérêts ⁽³⁾ | 3 441 | 3 223 | 3 028 | 2 834 | 2 721 |
| Revenus autres que d'intérêts ⁽³⁾ | 3 412 | 2 852 | 3 029 | 2 849 | 2 639 |
| Revenu total | 6 853 | 6 075 | 6 057 | 5 683 | 5 360 |
| Frais autres que d'intérêts | 3 857 | 3 875 | 3 665 | 3 423 | 3 206 |
| Contribution | 2 996 | 2 200 | 2 392 | 2 260 | 2 154 |
| Dotations aux pertes sur créances | 244 | 484 | 228 | 208 | 181 |
| Résultat avant charge d'impôts | 2 752 | 1 716 | 2 164 | 2 052 | 1 973 |
| Charge d'impôts | 728 | 460 | 545 | 514 | 461 |
| Résultat net | 2 024 | 1 256 | 1 619 | 1 538 | 1 512 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 84 | 75 | 70 | 69 | 63 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 1 940 | 1 181 | 1 549 | 1 469 | 1 449 |
| Actif moyen | 248 351 | 235 913 | 222 929 | 206 680 | 193 509 |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(3) Les données des exercices antérieurs ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

TABLEAU 3 – ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 ⁽²⁾ |
|---|---------|---------|---------|---------|---------------------|
| Particuliers et Entreprises | | | | | |
| Revenu net d'intérêts ⁽³⁾ | 2 071 | 1 955 | 1 860 | 1 770 | 1 690 |
| Actif moyen | 96 261 | 92 234 | 86 977 | 81 516 | 76 696 |
| Actif moyen portant intérêt | 91 461 | 87 153 | 81 430 | 75 963 | 70 718 |
| Marge nette d'intérêts ⁽³⁾⁽⁴⁾ | 2,26 % | 2,24 % | 2,28 % | 2,33 % | 2,39 % |
| Gestion de patrimoine | | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 431 | 372 | 323 | 312 | 272 |
| Actif moyen | 11 652 | 11 006 | 10 388 | 10 400 | 9 080 |
| Marchés financiers | | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 782 | 938 | 1 001 | 825 | 781 |
| Actif moyen | 95 004 | 87 504 | 86 466 | 85 427 | 86 573 |
| Financement spécialisé aux États-Unis et International | | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 262 | 71 | (7) | (1) | 3 |
| Actif moyen | 7 519 | 5 319 | 2 275 | 771 | 490 |
| Autres | | | | | |
| Revenu net d'intérêts | (105) | (113) | (149) | (72) | (25) |
| Actif moyen | 37 915 | 39 850 | 36 823 | 28 566 | 20 670 |
| Total | | | | | |
| Revenu net d'intérêts ⁽³⁾ | 3 441 | 3 223 | 3 028 | 2 834 | 2 721 |
| Actif moyen | 248 351 | 235 913 | 222 929 | 206 680 | 193 509 |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(3) Les données des exercices antérieurs ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

(4) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêt.

TABLEAU 4 – REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils | 349 | 376 | 387 | 388 | 301 |
| Commissions de courtage en valeurs mobilières | 216 | 235 | 273 | 333 | 335 |
| Revenus des fonds communs de placement | 412 | 364 | 320 | 251 | 219 |
| Revenus des services fiduciaires | 518 | 453 | 446 | 388 | 314 |
| Revenus de crédit ⁽²⁾ | 130 | 110 | 112 | 98 | 90 |
| Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie | 231 | 236 | 223 | 217 | 226 |
| Revenus sur cartes | 132 | 119 | 128 | 134 | 121 |
| Frais d'administration sur les dépôts et les paiements | 279 | 258 | 238 | 234 | 235 |
| Revenus (pertes) de négociation | 409 | 154 | 209 | 106 | 186 |
| Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net | 140 | 70 | 82 | 103 | 82 |
| Revenus d'assurances, montant net | 117 | 114 | 107 | 108 | 118 |
| Revenus de change, autres que de négociation | 81 | 81 | 88 | 89 | 90 |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises | 35 | 15 | 26 | 44 | 26 |
| Autres | 363 | 267 | 390 | 356 | 296 |
| | 3 412 | 2 852 | 3 029 | 2 849 | 2 639 |
| Canada | 3 027 | 2 434 | 2 737 | 2 545 | 2 358 |
| International | | | | | |
| États-Unis | 340 | 337 | 284 | 303 | 227 |
| Autres | 45 | 81 | 8 | 1 | 54 |
| Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable ⁽¹⁾ | 49,8 % | 46,9 % | 50,0 % | 50,1 % | 49,2 % |
| Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ | 49,9 % | 48,5 % | 49,0 % | 49,4 % | 47,9 % |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Les données des exercices antérieurs ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

TABLEAU 5 – REVENUS DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 |
|-----------------------------|--------------|------------|------------|------------|------------|
| Marchés financiers | | | | | |
| Titres de participation | 496 | 438 | 450 | 332 | 288 |
| Titres à revenus fixes | 304 | 263 | 237 | 207 | 237 |
| Produits de base et devises | 103 | 116 | 147 | 82 | 88 |
| | 903 | 817 | 834 | 621 | 613 |
| Autres secteurs | 103 | 80 | 151 | 122 | 212 |
| | 1 006 | 897 | 985 | 743 | 825 |

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

TABLEAU 6 – DOTATIONS AUX PERTES SUR CRÉANCES

| Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|---------|---------|---------|--------|--------|
| Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux | | | | | |
| Particuliers | 150 | 152 | 162 | 155 | 148 |
| Entreprises | 43 | 73 | 63 | 50 | 44 |
| Gestion de patrimoine | 3 | 5 | 3 | 3 | 3 |
| Marchés financiers | – | – | – | – | (14) |
| Financement spécialisé aux États-Unis et International | 48 | 4 | – | – | – |
| Total | 244 | 234 | 228 | 208 | 181 |
| Provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz ⁽¹⁾ | (40) | 250 | – | – | – |
| Provision collective sur prêts non douteux ⁽²⁾ | 40 | – | – | – | – |
| Total des dotations aux pertes sur créances | 244 | 484 | 228 | 208 | 181 |
| Prêts et acceptations moyens | 129 150 | 121 013 | 108 740 | 99 548 | 92 398 |
| Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux en % des prêts et acceptations moyens | 0,19 % | 0,19 % | 0,21 % | 0,21 % | 0,20 % |
| Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux et non douteux en % des prêts et acceptations moyens | 0,19 % | 0,40 % | 0,21 % | 0,21 % | 0,20 % |
| Provisions pour pertes sur créances | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 781 | 569 | 604 | 578 | 577 |
| Dotations aux pertes sur créances | 244 | 484 | 228 | 208 | 181 |
| Radiations | (238) | (201) | (197) | (118) | (112) |
| Radiations sur cartes de crédit | (82) | (81) | (81) | (79) | (78) |
| Recouvrements et autres ⁽³⁾ | 14 | 10 | 15 | 15 | 10 |
| Solde à la fin de l'exercice | 719 | 781 | 569 | 604 | 578 |
| Composition des provisions : | | | | | |
| Individuelles et collectives sur prêts douteux | 174 | 211 | 203 | 238 | 212 |
| Sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz ⁽¹⁾ | 139 | 204 | – | – | – |
| Collective sur prêts non douteux ⁽²⁾ | 406 | 366 | 366 | 366 | 366 |

- (1) La provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz est constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.
- (2) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts visés par la provision sectorielle.
- (3) Incluant les variations de change et autres mouvements.

TABLEAU 7 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

| Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 ⁽¹⁾ |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Rémunération et avantages du personnel ⁽²⁾ | 2 358 | 2 161 | 2 160 | 2 049 | 1 899 |
| Frais d'occupation | 195 | 195 | 185 | 183 | 194 |
| Technologie | 364 | 367 | 352 | 335 | 319 |
| Frais d'amortissement – immobilisations | 41 | 38 | 38 | 39 | 43 |
| Frais d'amortissement – technologie | 204 | 220 | 182 | 178 | 139 |
| Communications | 61 | 67 | 69 | 68 | 68 |
| Honoraires professionnels | 254 | 276 | 233 | 227 | 221 |
| Charge de restructuration ⁽³⁾ | – | 131 | 86 | – | – |
| Publicité et relations externes | 87 | 83 | 77 | 80 | 71 |
| Papeterie | 24 | 25 | 24 | 25 | 22 |
| Frais de déplacement et de développement des affaires | 35 | 37 | 36 | 34 | 30 |
| Sécurité et vols | 26 | 45 | 15 | 43 | 26 |
| Taxes sur capital et salaires | 73 | 71 | 69 | 44 | 46 |
| Divers | 135 | 159 | 139 | 118 | 128 |
| Total | 3 857 | 3 875 | 3 665 | 3 423 | 3 206 |
| Canada | 3 571 | 3 601 | 3 457 | 3 223 | 3 006 |
| International | | | | | |
| États-Unis | 209 | 235 | 192 | 186 | 183 |
| Autres | 77 | 39 | 16 | 14 | 17 |
| Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable ⁽⁴⁾ | 56,3 % | 63,8 % | 60,5 % | 60,2 % | 59,8 % |
| Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽⁴⁾ | 55,9 % | 58,2 % | 58,6 % | 58,6 % | 60,2 % |

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) La rémunération et avantages du personnel comprennent des indemnités de départ de 12 M\$ en 2013.

(3) La charge de restructuration de 2016 comprenait 129 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 2 M\$ de frais d'occupation; celle de 2015 comprenait 51 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 35 M\$ d'autres charges tels des frais d'occupation et des honoraires professionnels.

(4) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

TABLEAU 8 – ÉVOLUTION DES VOLUMES MOYENS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | | 2016 | | 2015 | | 2014 | | 2013 ⁽²⁾ | |
|---|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|
| | Volume moyen \$ | Taux % | Volume moyen \$ | Taux % | Volume moyen \$ | Taux % | Volume moyen \$ | Taux % | Volume moyen \$ | Taux % |
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts auprès d'institutions financières | 15 802 | 0,72 | 14 079 | 0,46 | 11 771 | 0,26 | 10 313 | 0,28 | 7 051 | 0,27 |
| Valeurs mobilières | 66 591 | 1,75 | 60 784 | 1,98 | 57 494 | 2,25 | 57 559 | 2,42 | 58 094 | 2,33 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 19 878 | 1,03 | 19 038 | 0,75 | 25 610 | 0,79 | 24 789 | 0,68 | 21 271 | 0,79 |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 49 264 | 2,62 | 46 213 | 2,69 | 41 719 | 2,85 | 38 517 | 3,02 | 35 590 | 3,13 |
| Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit | 34 044 | 3,86 | 32 480 | 3,84 | 30 817 | 3,94 | 28 714 | 4,18 | 26 917 | 4,21 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 39 993 | 3,91 | 34 510 | 3,20 | 27 096 | 3,20 | 23 498 | 3,42 | 21 126 | 3,60 |
| Prêts douteux, déduction faite des provisions totales | (276) | (0,61) | (177) | (0,97) | (88) | (1,78) | (119) | (1,89) | (161) | (0,78) |
| Actif portant intérêt | 225 296 | 2,51 | 206 927 | 2,42 | 194 419 | 2,47 | 183 271 | 2,60 | 169 888 | 2,68 |
| Autres actifs | 23 055 | | 28 986 | | 28 510 | | 23 409 | | 23 621 | |
| Actif total | 248 351 | 2,28 | 235 913 | 2,12 | 222 929 | 2,15 | 206 680 | 2,31 | 193 509 | 2,35 |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Dépôts de particuliers | 49 435 | 0,99 | 44 510 | 1,13 | 42 480 | 1,20 | 43 000 | 1,31 | 40 156 | 1,45 |
| Institutions de dépôts | 7 567 | 0,69 | 12 468 | 0,39 | 10 925 | 0,24 | 8 685 | 0,24 | 7 237 | 0,32 |
| Autres dépôts | 97 252 | 1,21 | 85 874 | 1,10 | 76 063 | 1,12 | 63 919 | 1,22 | 54 636 | 1,12 |
| | 154 254 | 1,11 | 142 852 | 1,04 | 129 468 | 1,07 | 115 604 | 1,18 | 102 029 | 1,19 |
| Dettes subordonnées | 423 | 3,81 | 1 047 | 3,16 | 1 571 | 3,80 | 1 906 | 3,96 | 2 381 | 4,30 |
| Engagements autres que des dépôts | 44 204 | 0,74 | 38 804 | 0,31 | 40 374 | 0,41 | 44 230 | 0,91 | 45 156 | 1,07 |
| Passif portant intérêt | 198 881 | 1,11 | 182 703 | 0,98 | 171 413 | 1,03 | 161 740 | 1,19 | 149 566 | 1,22 |
| Autres passifs | 36 599 | | 41 561 | | 40 792 | | 35 288 | | 35 180 | |
| Capitaux propres | 12 871 | | 11 649 | | 10 724 | | 9 652 | | 8 763 | |
| Passif et capitaux propres | 248 351 | 0,89 | 235 913 | 0,76 | 222 929 | 0,79 | 206 680 | 0,93 | 193 509 | 0,95 |
| Marge nette d'intérêts | | 1,39 | | 1,36 | | 1,36 | | 1,38 | | 1,40 |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

TABLEAU 9 – RÉPARTITION DES PRÊTS BRUTS ET DES ACCEPTATIONS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS SELON LES CATÉGORIES D'ACTIFS DE BÂLE

| Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | | 2017 | | 2016 | | 2015 | | 2014 | | 2013 | |
|---|----------------|--------------|---|---------|-------|---------|-------|---------|-------|--------|-------|
| | | \$ | % | \$ | % | \$ | % | \$ | % | \$ | % |
| Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾⁽²⁾ | 66 398 | 49,1 | | 58 265 | 45,9 | 54 004 | 46,6 | 50 011 | 46,8 | 46 836 | 47,8 |
| Crédits rotatifs admissibles | 4 217 | 3,1 | | 4 178 | 3,3 | 4 093 | 3,6 | 4 033 | 3,8 | 3 962 | 4,1 |
| Autres prêts aux particuliers | 12 150 | 9,0 | | 10 316 | 8,1 | 9 512 | 8,2 | 9 027 | 8,5 | 8 801 | 9,0 |
| Agriculture | 4 923 | 3,6 | | 4 599 | 3,6 | 4 433 | 3,8 | 3 857 | 3,6 | 3 553 | 3,6 |
| Institutions financières | 4 932 | 3,7 | | 3 872 | 3,0 | 2 679 | 2,3 | 1 482 | 1,4 | 1 693 | 1,7 |
| Fabrication | 4 341 | 3,2 | | 3 597 | 2,8 | 3 765 | 3,3 | 3 689 | 3,5 | 3 286 | 3,4 |
| Construction et services immobiliers | 11 891 | 8,8 | | 10 729 | 8,5 | 10 439 | 9,0 | 9 088 | 8,5 | 7 562 | 7,7 |
| Transports | 2 593 | 1,9 | | 3 013 | 2,4 | 1 956 | 1,7 | 1 223 | 1,1 | 1 202 | 1,2 |
| Télécommunications, médias et technologies | 1 662 | 1,2 | | 1 578 | 1,2 | 1 254 | 1,1 | 1 540 | 1,4 | 1 471 | 1,5 |
| Pétrole et gaz | 2 129 | 1,6 | | 2 102 | 1,7 | 3 220 | 2,8 | 3 621 | 3,4 | 3 552 | 3,6 |
| Mines | 470 | 0,4 | | 582 | 0,5 | 392 | 0,3 | 247 | 0,2 | 211 | 0,2 |
| Commerce de gros et de détail | 5 497 | 4,1 | | 4 932 | 3,9 | 4 873 | 4,2 | 5 281 | 5,0 | 4 587 | 4,7 |
| Services | 12 726 | 9,4 | | 11 659 | 9,2 | 9 861 | 8,5 | 9 308 | 8,7 | 8 512 | 8,7 |
| Autres ⁽²⁾ | 1 233 | 0,9 | | 7 537 | 5,9 | 5 326 | 4,6 | 4 366 | 4,1 | 2 688 | 2,8 |
| | 135 162 | 100,0 | | 126 959 | 100,0 | 115 807 | 100,0 | 106 773 | 100,0 | 97 916 | 100,0 |

(1) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(2) Depuis le 1^{er} novembre 2016, les prêts acquis à des fins de titrisation par le secteur des Marchés financiers qui étaient présentés dans la catégorie *Autres* sont maintenant présentés dans la catégorie *Hypothèques résidentielles*. Les données au 31 octobre 2016 et celles des années précédentes ne sont pas ajustées pour refléter ces modifications.

TABLEAU 10 – PRÊTS DOUTEUX

| Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Prêts douteux nets | | | | | |
| Particuliers ⁽¹⁾ | 78 | 85 | 92 | 88 | 70 |
| Entreprises | 121 | 190 | 157 | 158 | 111 |
| Gestion de patrimoine | 4 | 5 | 5 | 2 | 2 |
| Marchés financiers | – | – | – | – | – |
| Financement spécialisé aux États-Unis et International | 3 | 1 | – | – | – |
| Autres | – | – | – | – | – |
| Total des prêts douteux nets | 206 | 281 | 254 | 248 | 183 |
| Prêts douteux bruts | 380 | 492 | 457 | 486 | 395 |
| Provisions individuelles et collectives sur prêts douteux | 174 | 211 | 203 | 238 | 212 |
| Prêts douteux nets | 206 | 281 | 254 | 248 | 183 |
| Taux de provisionnement | 45,8 % | 42,9 % | 44,4 % | 49,0 % | 53,7 % |
| En % des prêts et acceptations moyens | 0,2 % | 0,2 % | 0,2 % | 0,2 % | 0,2 % |
| En % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 1,9 % | 2,9 % | 2,7 % | 2,9 % | 2,4 % |
| En % du capital tangible ajusté des provisions | 4,3 % | 6,3 % | 5,9 % | 7,1 % | 6,5 % |

(1) Incluant 39 M\$ de prêts à la consommation nets en 2017 (2016 : 40 M\$; 2015 : 42 M\$; 2014 : 46 M\$; 2013 : 37 M\$).

TABLEAU 11 – DÉPÔTS

| Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2017 | | 2016 ⁽¹⁾ | | 2015 ⁽¹⁾ | | 2014 ⁽¹⁾ | | 2013 ⁽¹⁾⁽²⁾ | |
|---|----------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|------------------------|--------------|
| | \$ | % | \$ | % | \$ | % | \$ | % | \$ | % |
| Particuliers | 53 719 | 34,3 | 52 521 | 37,0 | 47 394 | 36,3 | 44 963 | 37,5 | 42 652 | 41,8 |
| Entreprises et administrations publiques | 97 571 | 62,3 | 83 905 | 59,0 | 76 845 | 58,9 | 67 364 | 56,2 | 57 103 | 55,9 |
| Institutions de dépôts | 5 381 | 3,4 | 5 640 | 4,0 | 6 219 | 4,8 | 7 556 | 6,3 | 2 356 | 2,3 |
| Total | 156 671 | 100,0 | 142 066 | 100,0 | 130 458 | 100,0 | 119 883 | 100,0 | 102 111 | 100,0 |
| Canada | 145 288 | 92,8 | 131 869 | 92,8 | 116 315 | 89,2 | 105 621 | 88,1 | 94 647 | 92,6 |
| International | | | | | | | | | | |
| États-Unis | 5 825 | 3,7 | 4 442 | 3,1 | 9 655 | 7,4 | 12 152 | 10,1 | 6 893 | 6,8 |
| Autres | 5 558 | 3,5 | 5 755 | 4,1 | 4 488 | 3,4 | 2 110 | 1,8 | 571 | 0,6 |
| Total | 156 671 | 100,0 | 142 066 | 100,0 | 130 458 | 100,0 | 119 883 | 100,0 | 102 111 | 100,0 |
| Dépôts des particuliers en % de l'actif total | | 21,9 | | 22,6 | | 21,9 | | 21,9 | | 22,7 |

(1) Certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment un montant de 2 159 M\$ classé dans les *Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers* dans le bilan consolidé au 31 octobre 2016 qui est maintenant dans les *Dépôts* (1 628 M\$ au 31 octobre 2015). Les données aux 31 octobre 2014 et 2013 ne sont pas ajustées pour refléter ces modifications.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

| | |
|--|-----|
| Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière | 108 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 109 |
| Bilans consolidés | 110 |
| États consolidés des résultats | 111 |
| États consolidés du résultat global | 112 |
| États consolidés de la variation des capitaux propres | 113 |
| États consolidés des flux de trésorerie | 114 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés audités | 115 |

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 octobre 2017 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les IFRS.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit. Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le comité d'audit est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le comité d'audit examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au Conseil.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité, qui exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de non-conformité à la réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

La première vice-présidente, Audit interne bénéficie d'un accès direct à la présidente du comité d'audit et au président et chef de la direction. De plus, la première vice-présidente et chef de la conformité bénéficie d'un lien fonctionnel direct avec le président du comité de gestion des risques et d'un accès direct au président et chef de la direction.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), le BSIF a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la Banque, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

L'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il bénéficie d'un accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de questions relatives à son audit et à l'information financière.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Ghislain Parent
Chef des finances et premier vice-président à la direction,
Finances et Trésorerie

Montréal, Canada, le 30 novembre 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2017 et 2016 et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal, Canada, le 30 novembre 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121501

BILANS CONSOLIDÉS

| Au 31 octobre | | 2017 | 2016 |
|--|----------------|----------------|---------|
| Actif | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | | 8 802 | 8 183 |
| Valeurs mobilières | Notes 4 et 6 | | |
| À la juste valeur par le biais du résultat net | | 47 536 | 45 964 |
| Disponibles à la vente | | 8 552 | 14 608 |
| Détenues jusqu'à leur échéance | | 9 255 | 3 969 |
| | | 65 343 | 64 541 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | | 20 789 | 13 948 |
| Prêts | Note 7 | | |
| Hypothécaires résidentiels | | 50 518 | 48 868 |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | | 36 963 | 33 964 |
| Aux entreprises et aux administrations publiques | | 41 690 | 37 686 |
| | | 129 171 | 120 518 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | | 5 991 | 6 441 |
| Provisions pour pertes sur créances | | (719) | (781) |
| | | 134 443 | 126 178 |
| Autres | | | |
| Instruments financiers dérivés | Note 17 | 8 423 | 10 416 |
| Créances achetées | | 2 014 | 1 858 |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | Note 9 | 631 | 645 |
| Immobilisations corporelles | Note 10 | 558 | 1 338 |
| Goodwill | Note 11 | 1 409 | 1 412 |
| Immobilisations incorporelles | Note 11 | 1 239 | 1 140 |
| Autres actifs | Note 12 | 2 176 | 2 547 |
| | | 16 450 | 19 356 |
| | | 245 827 | 232 206 |
| Passif et capitaux propres | | | |
| Dépôts | Notes 4 et 13 | 156 671 | 142 066 |
| Autres | | | |
| Acceptations | | 5 991 | 6 441 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | | 15 363 | 14 207 |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | | 21 767 | 22 636 |
| Instruments financiers dérivés | Note 17 | 6 612 | 7 725 |
| Passifs relatifs à des créances cédées | Notes 4 et 8 | 20 098 | 20 131 |
| Autres passifs | Note 14 | 5 758 | 5 886 |
| | | 75 589 | 77 026 |
| Dettes subordonnées | Note 16 | 9 | 1 012 |
| Capitaux propres | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque | Notes 19 et 23 | | |
| Actions privilégiées | | 2 050 | 1 650 |
| Actions ordinaires | | 2 768 | 2 645 |
| Surplus d'apport | | 58 | 73 |
| Résultats non distribués | | 7 706 | 6 706 |
| Autres éléments cumulés du résultat global | | 168 | 218 |
| | | 12 750 | 11 292 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | Note 20 | 808 | 810 |
| | | 13 558 | 12 102 |
| | | 245 827 | 232 206 |

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Karen Kinsley
Administratrice

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|---|--------------|--------------|
| Revenus d'intérêts | | |
| Prêts | 4 511 | 3 872 |
| Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net | 598 | 620 |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | 227 | 330 |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | 130 | 24 |
| Dépôts auprès d'institutions financières | 114 | 65 |
| | 5 580 | 4 911 |
| Frais d'intérêts | | |
| Dépôts | 1 780 | 1 435 |
| Passifs relatifs à des créances cédées | 403 | 404 |
| Dettes subordonnées | 16 | 33 |
| Autres | 149 | 47 |
| | 2 348 | 1 919 |
| Revenu net d'intérêts | 3 232 | 2 992 |
| Revenus autres que d'intérêts | | |
| Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils | 349 | 376 |
| Commissions de courtage en valeurs mobilières | 216 | 235 |
| Revenus des fonds communs de placement | 412 | 364 |
| Revenus des services fiduciaires | 518 | 453 |
| Revenus de crédit | 361 | 346 |
| Revenus sur cartes | 132 | 119 |
| Frais d'administration sur les dépôts et les paiements | 279 | 258 |
| Revenus (pertes) de négociation | 374 | 150 |
| Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net | 140 | 70 |
| Revenus d'assurances, montant net | 117 | 114 |
| Revenus de change, autres que de négociation | 81 | 81 |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises | 35 | 15 |
| Autres | 363 | 267 |
| | 3 377 | 2 848 |
| Revenu total | 6 609 | 5 840 |
| Dotations aux pertes sur créances | 244 | 484 |
| | 6 365 | 5 356 |
| Frais autres que d'intérêts | | |
| Rémunération et avantages du personnel | 2 358 | 2 161 |
| Frais d'occupation | 236 | 233 |
| Technologie | 568 | 587 |
| Communications | 61 | 67 |
| Honoraires professionnels | 254 | 276 |
| Charge de restructuration | – | 131 |
| Autres | 380 | 420 |
| | 3 857 | 3 875 |
| Résultat avant charge d'impôts | 2 508 | 1 481 |
| Charge d'impôts | 484 | 225 |
| Résultat net | 2 024 | 1 256 |
| Résultat net attribuable aux | | |
| Actionnaires privilégiés | 85 | 64 |
| Actionnaires ordinaires | 1 855 | 1 117 |
| Actionnaires de la Banque | 1 940 | 1 181 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 84 | 75 |
| | 2 024 | 1 256 |
| Résultat par action (en dollars) | | |
| de base | 5,44 | 3,31 |
| dilué | 5,38 | 3,29 |
| Dividendes par action ordinaire (en dollars) | 2,28 | 2,18 |

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat net | 2 024 | 1 256 |
| Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts | | |
| Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net | | |
| Écart de change, montant net | | |
| Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger | (64) | 62 |
| Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger | – | (12) |
| Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change | 25 | (33) |
| Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change | – | 5 |
| | (39) | 22 |
| Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente | | |
| Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente | 119 | 113 |
| Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente | (131) | (74) |
| | (12) | 39 |
| Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie | | |
| Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie | 33 | 34 |
| Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés | (26) | (18) |
| | 7 | 16 |
| Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises | (10) | 1 |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net | | |
| Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi | 97 | (257) |
| Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | (21) | (66) |
| | 76 | (323) |
| Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts | 22 | (245) |
| Résultat global | 2 046 | 1 011 |
| Résultat global attribuable aux | | |
| Actionnaires de la Banque | 1 966 | 931 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 80 | 80 |
| | 2 046 | 1 011 |

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|------|-------|
| Écart de change, montant net | | |
| Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger | (2) | (1) |
| Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger | – | (2) |
| Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change | 1 | (9) |
| Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change | – | 2 |
| | (1) | (10) |
| Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente | | |
| Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente | 46 | 42 |
| Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente | (48) | (27) |
| | (2) | 15 |
| Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie | | |
| Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie | 12 | 13 |
| Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés | (9) | (7) |
| | 3 | 6 |
| Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises | (3) | – |
| Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi | 36 | (94) |
| Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | (8) | (24) |
| | 25 | (107) |

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| Exercice terminé le 31 octobre | | 2017 | 2016 |
|---|---------|--------|--------|
| Actions privilégiées au début | Note 19 | 1 650 | 1 023 |
| Émissions d'actions privilégiées, séries 34, 36 et 38 | | 400 | 800 |
| Rachat d'actions privilégiées, série 20, à des fins d'annulation | | – | (173) |
| Actions privilégiées à la fin | | 2 050 | 1 650 |
| Actions ordinaires au début | Note 19 | 2 645 | 2 614 |
| Émissions d'actions ordinaires | | | |
| Régime d'options d'achat d'actions | | 179 | 43 |
| Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation | | (16) | – |
| Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation | | (37) | (12) |
| Autres | | (3) | – |
| Actions ordinaires à la fin | | 2 768 | 2 645 |
| Surplus d'apport au début | | 73 | 67 |
| Charge au titre des options d'achat d'actions | Note 23 | 11 | 12 |
| Options d'achat d'actions levées | | (26) | (6) |
| Surplus d'apport à la fin | | 58 | 73 |
| Résultats non distribués au début | | 6 706 | 6 705 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | | 1 940 | 1 181 |
| Dividendes | Note 19 | | |
| Actions privilégiées | | (85) | (61) |
| Actions ordinaires | | (778) | (736) |
| Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation | Note 19 | – | (3) |
| Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation | Note 19 | (99) | – |
| Frais d'émission d'actions, déduction faite des impôts | | (8) | (11) |
| Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi | | 97 | (257) |
| Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | | (21) | (66) |
| Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle | | (34) | (46) |
| Autres | | (12) | – |
| Résultats non distribués à la fin | | 7 706 | 6 706 |
| Autres éléments cumulés du résultat global au début | | 218 | 145 |
| Écart de change, montant net | | (39) | 22 |
| Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente | | (12) | 39 |
| Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie | | 11 | 11 |
| Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises | | (10) | 1 |
| Autres éléments cumulés du résultat global à la fin | | 168 | 218 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque | | 12 750 | 11 292 |
| Participations ne donnant pas le contrôle au début | Note 20 | 810 | 801 |
| Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | | 84 | 75 |
| Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | | (4) | 5 |
| Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle | | (82) | (71) |
| Participations ne donnant pas le contrôle à la fin | | 808 | 810 |
| Capitaux propres | | 13 558 | 12 102 |

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

| Au 31 octobre | | 2017 | 2016 |
|--|--|------|------|
| Autres éléments cumulés du résultat global | | | |
| Écart de change, montant net | | (13) | 26 |
| Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente | | 39 | 51 |
| Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie | | 146 | 135 |
| Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises | | (4) | 6 |
| | | 168 | 218 |

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|---------|----------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | |
| Résultat net | 2 024 | 1 256 |
| Ajustements pour | | |
| Dotations aux pertes sur créances | 244 | 484 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 351 | 417 |
| Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles | – | 45 |
| Radiation d'une participation dans une entreprise associée | – | 164 |
| Gain sur réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Advanced Bank of Asia Limited | – | (41) |
| Gain sur cession d'une participation dans une coentreprise | (17) | – |
| Impôts différés | (13) | (136) |
| Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net | (140) | (79) |
| Pertes de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente | – | 9 |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises | (35) | (15) |
| Charge au titre des options d'achat d'actions | 11 | 12 |
| Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles | | |
| Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net | (1 572) | (3 967) |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | (6 841) | 3 754 |
| Prêts, déduction faite de la titrisation | (8 982) | (13 278) |
| Dépôts | 14 605 | 10 639 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 1 156 | (3 126) |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | (869) | 8 857 |
| Instruments financiers dérivés, montant net | 880 | 395 |
| Créances achetées | (156) | (420) |
| Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer | 19 | 6 |
| Actifs et passifs d'impôt exigible | (73) | 245 |
| Autres éléments | 929 | 217 |
| | 1 521 | 5 438 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Émissions d'actions privilégiées | 400 | 800 |
| Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation | – | (176) |
| Émissions d'actions ordinaires, nettes de l'incidence des actions acquises à des fins de négociation | 116 | 25 |
| Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation | (115) | – |
| Remboursement de dette subordonnée | (1 000) | (500) |
| Frais d'émission d'actions | (8) | (11) |
| Dividendes versés | (846) | (600) |
| Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle | (82) | (71) |
| | (1 535) | (533) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Acquisition de Advanced Bank of Asia Limited | – | (119) |
| Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 35 | – |
| Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente | (4 277) | (6 284) |
| Échéances de valeurs mobilières disponibles à la vente | 516 | 786 |
| Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente | 9 523 | 5 355 |
| Achats de valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | (5 269) | (3 962) |
| Variation nette des actifs corporels loués en vertu de contrats de location simple | 674 | 372 |
| Variation nette des immobilisations corporelles | (94) | (140) |
| Variation nette des immobilisations incorporelles | (268) | (268) |
| | 840 | (4 260) |
| Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (207) | (29) |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 619 | 616 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | 8 183 | 7 567 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾ | 8 802 | 8 183 |
| Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | |
| Intérêts versés | 2 315 | 1 898 |
| Intérêts et dividendes reçus | 5 565 | 4 860 |
| Impôts payés sur les résultats | 612 | 235 |

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 2,0 G\$ au 31 octobre 2017 (2,0 G\$ au 31 octobre 2016) pour lequel il y a des restrictions. De plus, un montant négligeable est entiercé au 31 octobre 2017 (3 M\$ au 31 octobre 2016).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

| | | | | | |
|---------|--|-----|---------|---|-----|
| Note 1 | Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables | 115 | Note 19 | Capital-actions | 167 |
| Note 2 | Modifications futures de méthodes comptables | 129 | Note 20 | Participations ne donnant pas le contrôle | 170 |
| Note 3 | Juste valeur des instruments financiers | 133 | Note 21 | Informations sur le capital | 171 |
| Note 4 | Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 145 | Note 22 | Revenus liés aux activités de négociation | 172 |
| Note 5 | Compensation des actifs financiers et des passifs financiers | 146 | Note 23 | Païements fondés sur des actions | 173 |
| Note 6 | Valeurs mobilières | 147 | Note 24 | Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi | 176 |
| Note 7 | Prêts | 149 | Note 25 | Impôts sur le résultat | 181 |
| Note 8 | Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés | 153 | Note 26 | Résultat par action | 183 |
| Note 9 | Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 154 | Note 27 | Garanties, engagements et passifs éventuels | 184 |
| Note 10 | Immobilisations corporelles | 156 | Note 28 | Entités structurées | 187 |
| Note 11 | Goodwill et immobilisations incorporelles | 157 | Note 29 | Informations relatives aux parties liées | 190 |
| Note 12 | Autres actifs | 158 | Note 30 | Gestion des risques associés aux instruments financiers | 191 |
| Note 13 | Dépôts | 159 | Note 31 | Sensibilité aux taux d'intérêt | 196 |
| Note 14 | Autres passifs | 160 | Note 32 | Informations sectorielles | 197 |
| Note 15 | Restructuration | 160 | Note 33 | Acquisition | 199 |
| Note 16 | Dette subordonnée | 161 | Note 34 | Événement postérieur à la date du bilan consolidé | 199 |
| Note 17 | Instruments financiers dérivés | 161 | | | |
| Note 18 | Opérations de couverture | 165 | | | |

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

La Banque propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers et de petites, moyennes et grandes entreprises. Elle mène ses activités dans quatre secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I). La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance ainsi que la gestion de patrimoine.

Le 30 novembre 2017, le conseil d'administration (le Conseil) a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Au 1^{er} novembre 2016, la Banque a modifié le classement de certains revenus du secteur des Particuliers et Entreprises à l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, un montant de 36 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* a été reclassé dans les *Revenus d'intérêts – Prêts*.

Au 1^{er} novembre 2016, la Banque a également modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment. La rubrique *Créances de clients, de négociants et de courtiers* au 31 octobre 2016 est maintenant présentée dans les *Autres actifs* du bilan consolidé. Tous les dépôts sont regroupés dans une seule rubrique *Dépôts*. Afin de mieux refléter la nature de certains passifs au bilan consolidé, un montant de 2,2 G\$ présenté à la rubrique *Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers* a été reclassé dans les *Dépôts* au 31 octobre 2016. La rubrique *Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers* est maintenant présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Résumé des principales méthodes comptables

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent les provisions pour pertes sur créances, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente, la dépréciation d'actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions et la consolidation d'entités structurées. La description de ces jugements et des estimations est fournie dans chacune des notes afférentes aux états financiers consolidés. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement.

Périmètre de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et ses filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont des entités, y compris les entités structurées, contrôlées par la Banque. Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. La Banque contrôle une entité seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité;
- elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité;
- elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements.

Lorsqu'on évalue le pouvoir décisionnel, plusieurs facteurs sont pris en compte, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels détenus par la Banque qui sont exerçables, ainsi que la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote. De plus, la Banque doit déterminer si, en tant qu'investisseur avec des droits décisionnels, elle agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'évaluation du contrôle est effectuée selon ces principes au début de la relation avec toute entité qui implique la Banque. Au moment de l'évaluation, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances et elle doit réévaluer si elle contrôle toujours l'entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

La Banque consolide les entités qu'elle contrôle à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de les consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. La Banque comptabilise toute acquisition de filiale d'une tierce partie par l'application de la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées respectivement dans le total du résultat net et le total du résultat global.

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. La Banque exerce un contrôle conjoint sur une entité lorsqu'il y a un partage contractuellement convenu du contrôle sur une entité qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque détient des droits sur l'actif net et exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, par la suite, la quote-part de la Banque dans le résultat net et les autres éléments du résultat global après l'acquisition sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global respectivement. La valeur comptable de la participation est ajustée d'un montant équivalent dans le bilan consolidé et est réduite des distributions reçues.

Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque entité comprise dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués selon cette monnaie.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les éléments non monétaires libellés en devises évalués à la juste valeur sont convertis aux taux de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée, et les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Les gains ou les pertes de change sur les éléments non monétaires classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Lors de la disposition ou suite à une perte de valeur d'un élément non monétaire classé comme disponible à la vente, les gains ou les pertes de change reportés sont reclassés, en totalité ou en partie, depuis les *Autres éléments cumulés du résultat global* dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement à l'étranger, le montant cumulé reporté comptabilisé dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers au coût amorti. Certains titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances, et la dépréciation est déterminée selon le même modèle que pour les prêts. Les prêts et créances que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que les prêts et créances pour lesquels la Banque pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût amorti.

En vertu de l'option juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur qui sont attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si ces variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables au risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ne seront pas reclassés ultérieurement dans le *Résultat net*. Les revenus et les frais d'intérêts découlant de ces instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- son utilisation, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables;
- la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base; ainsi, la Banque peut recourir à l'option juste valeur si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables;
- il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Reclassement des instruments financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement, et cette juste valeur devient son nouveau coût amorti, selon le cas. Aucun gain ou perte comptabilisé antérieurement dans l'état consolidé des résultats ne peut être repris.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Tel que permis lorsque certains critères sont respectés, la Banque a fait le choix de déterminer la juste valeur en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché pour certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des dérivés.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en garantie ainsi que les montants entiers. La trésorerie regroupe l'encaisse et les billets de banque. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets, ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les revenus d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées à la juste valeur par le biais du résultat net, ni détenues jusqu'à leur échéance, ni classées dans la catégorie des prêts et créances, sont classées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. La Banque comptabilise les opérations sur valeurs mobilières disponibles à la vente à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite de la dépréciation et des impôts, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. À leur comptabilisation initiale, ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur. Au cours des périodes ultérieures, elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuées de toute perte de valeur évaluée selon le même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts. Les revenus d'intérêts, ainsi que l'amortissement des primes et des escomptes sur ces valeurs mobilières, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, valeurs mobilières empruntées et prêtées

La Banque comptabilise ces transactions au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts, y compris les coûts de transaction directement imputables à leur octroi, autres que les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont présentés au bilan consolidé, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La Banque tient compte de l'ensemble des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris les données observables sur des événements générateurs de pertes, notamment : des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement à un contrat tel qu'un défaut, une faillite ou une autre restructuration financière. En plus de ces événements générateurs de pertes, les indications objectives de dépréciation d'un titre de participation comprennent également des informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que le coût du placement dans le titre de participation pourrait ne pas être recouvré. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation des titres de participation.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée relativement à une valeur mobilière disponible à la vente, le traitement comptable ultérieur diffère selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation :

- dans le cas d'un titre de créance disponible à la vente, une baisse subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation additionnelle en raison de diminutions supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés du titre de créance; les pertes de valeur comptabilisées dans les résultats à l'égard d'un titre de créance classé comme disponible à la vente doivent être reprises dans l'état consolidé des résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut être objectivement associée à un événement survenu après la constatation de la perte;
- dans le cas d'un titre de participation disponible à la vente, les baisses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats; les pertes de valeur comptabilisées ne sont pas reprises dans l'état consolidé des résultats; toute augmentation subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global.

Prêts douteux

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Un prêt à l'égard duquel la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle est considéré comme un prêt en souffrance mais non douteux.

Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux, la constatation des intérêts cesse et la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, par une radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances. La perte de valeur est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, et sa valeur comptable actuelle incluant les intérêts courus. Les pertes sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouverts.

Un prêt et sa provision pour pertes sur créances correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, quand la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Les situations où un emprunteur, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une entreprise ou d'une administration publique, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité sont traitées au cas par cas et font appel au jugement. Dans ces situations, la Banque peut offrir une concession à l'emprunteur à l'égard des modalités initiales de son prêt, par exemple en réduisant le taux, en accordant une renonciation au capital ou en prolongeant les échéances en dépit des politiques de crédit de la Banque. Après que les modalités du prêt ont été renégociées et convenues avec l'emprunteur, le prêt est considéré comme un prêt restructuré. À la date de restructuration, la valeur comptable actuelle du prêt incluant les intérêts courus est ramenée à la valeur des flux de trésorerie futurs attendus en vertu des modalités modifiées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. La réduction de la valeur comptable est comptabilisée dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit.

Les variations des provisions pour pertes sur créances attribuables au passage du temps sont comptabilisées dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation des provisions, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise directement dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement, en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Pour les prêts non douteux, la provision pour pertes sur créances est évaluée collectivement.

Provisions sur prêts douteux

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées pour tous les prêts douteux identifiés individuellement afin de réduire leur valeur comptable à leur valeur de réalisation estimative. Pour chaque prêt douteux, la Banque comptabilise une provision individuelle, si l'évaluation de la perte sur créances se fonde sur un examen détaillé du dossier de l'emprunteur, ou une provision collective, si l'évaluation de la perte sur créances se fonde sur l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Pour tous les prêts douteux individuellement significatifs, à savoir les prêts aux entreprises et aux administrations publiques, et pour certains prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, à savoir les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque comptabilise une provision individuelle puisque l'évaluation de la perte sur créances se fonde sur un examen détaillé du dossier de l'emprunteur. Pour tous les autres prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs mais qui ont été identifiés comme douteux individuellement, la Banque comptabilise une provision collective établie en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Provisions sur prêts non douteux

Lorsque le risque de crédit d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires augmente de façon importante, tel un groupe de prêts d'une industrie, mais que les prêts n'ont pas encore été identifiés individuellement comme étant douteux, une provision sectorielle est constituée collectivement pour l'ensemble de ce portefeuille. La provision sectorielle est fondée sur une approche similaire à l'évaluation de la provision collective sur prêts non douteux, c'est-à-dire sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus sur la base d'une analyse statistique des données historiques sur les pertes en fonction du type de prêt, et sur l'analyse de facteurs de marché propres au secteur visé tels que la liquidité du marché, les écarts de crédit et le niveau des facteurs de risque.

Tous les prêts qui n'ont pas été identifiés comme douteux individuellement, et qui ne sont pas visés par une provision sectorielle, sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit aux fins du calcul d'une provision collective sur prêts non douteux. La provision collective sur prêts non douteux comprend deux éléments pour le risque de crédit, soit la provision collective attribuée et la provision collective non attribuée.

La provision collective attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus sur la base d'une analyse statistique des données historiques sur les pertes en fonction du type de prêt, et à laquelle est ajouté un montant qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision collective attribuée est calculée en fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique des données historiques sur les pertes.

La provision collective non attribuée reflète l'évaluation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision collective attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des données récentes en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit, et ce, au moment où la provision collective est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision collective attribuée.

La provision sectorielle et la provision collective sur prêts non douteux sont constituées collectivement et reflètent les pertes de valeur que la Banque a subies en raison d'événements qui sont survenus mais pour lesquels une perte individuelle n'a pas été identifiée.

Créances achetées

À la date d'acquisition, les créances achetées sont évaluées à la juste valeur qui tient compte des pertes de crédit subies et attendues estimatives à la date d'acquisition et de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel de la créance et les taux du marché courants pour la durée résiduelle. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le bilan consolidé à la date d'acquisition. Les escomptes liés aux pertes sur créances subies ne sont pas amortis.

Les créances achetées productives sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti en fonction de leurs flux de trésorerie contractuels. L'escompte ou la prime est considéré comme un ajustement au rendement du prêt et est amorti sur la durée de vie prévue de la créance selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Lorsque les créances sont acquises avec des indications objectives de pertes de crédit subies, pour lesquelles le recouvrement du capital et des intérêts contractuels aux dates prévues n'est pas assuré, ces créances sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti déterminé selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon le taux d'intérêt effectif initial. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque réévalue les flux de trésorerie futurs attendus et ajuste la valeur comptable des créances pour refléter la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus selon le taux d'intérêt effectif initial. Cet ajustement est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés dans le bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif relatif à l'engagement envers le client dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus liés aux activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les passifs du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un produit dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier, ou le contrat, est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un instrument financier dérivé incorporé.

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les dérivés incorporés qui doivent être bifurqués et comptabilisés séparément sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. En général, tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec le contrat hôte. Toutefois, certains dérivés incorporés bifurqués du contrat hôte sont présentés dans les *Instruments financiers dérivés* du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés (incluant les revenus et les frais d'intérêts) sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

Documentation et appréciation de l'efficacité

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est hautement efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Les terrains sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles et les composantes significatives d'un immeuble, qui ont des durées d'utilité différentes ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, sont amorties systématiquement sur leur durée d'utilité. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

| | Méthodes | Durée d'utilité |
|--|-------------------------------|-----------------|
| Composantes significatives d'un immeuble | | |
| Aménagement extérieur | Amortissement linéaire | 20 ans |
| Aménagement intérieur, toiture et système électromécanique | Amortissement linéaire | 30 ans |
| Structure | Amortissement linéaire | 75 ans |
| Autres immeubles | Amortissement dégressif de 5% | |
| Équipements informatiques | Amortissement linéaire | 3-4 ans |
| Matériel et mobilier | Amortissement linéaire | 1-8 ans |
| Améliorations locatives | Amortissement linéaire | (1) |

(1) Période moyenne d'amortissement de 15 ans, correspondant au moindre de la durée d'utilité et de la durée du bail plus la première option de renouvellement.

Goodwill

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'acquisition et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'acquisition et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après l'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et une marque de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les contrats de gestion concernent la gestion des fonds à capital variable. La Banque réexamine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs. Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée fondée sur une analyse de tous les facteurs pertinents, par exemple : a) l'absence d'échéances contractuelles dans les contrats; b) la stabilité du secteur d'exploitation auquel les immobilisations incorporelles se rapportent; c) la capacité de la Banque à contrôler les avantages économiques futurs découlant des immobilisations incorporelles; et d) les avantages économiques continus générés par les immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les actifs communs, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif commun isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif commun appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou le groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Le transfert de la propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. La Banque conclut principalement des contrats de location simple.

Dans le cadre d'un contrat de location simple, lorsque la Banque agit à titre de preneur, les charges de location sont comptabilisées de façon linéaire sur la durée du contrat dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque agit à titre de bailleur, les actifs faisant l'objet du contrat demeurent au bilan consolidé et sont présentés dans les immobilisations corporelles, et les revenus de location sont comptabilisés après déduction des dépenses afférentes dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les provisions sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Les revenus de la Banque sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts, à l'exception des revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et les entrées futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur créances futures et il inclut également les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes ou escomptes.

Revenus de commissions

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats dès que le droit de l'entité d'en recevoir le paiement est établi.

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance élevé, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir. Les primes brutes, déduction faite des primes cédées en vertu de traités de réassurance, sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Les redevances reçues des réassureurs sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues et un montant est estimé pour les réclamations en cours d'analyse. Tous ces montants sont comptabilisés au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au moment de la comptabilisation d'une prime, un actif au titre des cessions en réassurance et un passif d'assurance sont comptabilisés respectivement dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif au titre des cessions en réassurance et du passif d'assurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de renversement de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires relativement aux éléments suivants :

- la comptabilisation initiale du goodwill;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de renversement de la différence temporaire;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans le bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante.

De plus, la Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, un ajustement à la provision doive être comptabilisé suite à une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties financières et est comptabilisé dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, la Banque doit évaluer les contrats de garanties financières selon le montant le plus élevé entre l'estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation financière de la garantie et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, de l'amortissement cumulé qui correspond au revenu gagné au cours de la période. Ce revenu est comptabilisé dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés.

La charge et l'obligation au titre de ces régimes sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

L'actif net ou le passif net relatif aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les employés en échange de leurs services pour l'exercice courant et les périodes antérieures, et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les *Autres actifs* ou *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé.

La charge au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est composée des éléments suivants : le coût des services rendus au cours de la période, les intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des régimes, les frais d'administration ainsi que le coût des services passés, s'il y a lieu, reconnu au moment où un régime est modifié. Cette charge est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats. Le montant net des revenus et des frais d'intérêts est déterminé en appliquant un taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes.

Les réévaluations découlant des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Paiements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

La charge de rémunération est comptabilisée sur la période de service requise pour que l'employé ait pleinement droit à l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, sauf si le début de la période de service requise précède la date d'octroi. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constatée immédiatement à la date d'attribution. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constatée sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Pour tous ces régimes, dès la première année de comptabilisation, la charge tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire. La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes, et cette juste valeur est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR, d'une UAP, et d'une unité du RRD est comptabilisée dans le résultat net et la somme correspondante est présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance. Celui-ci est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice ajusté des banques du S&P/TSX.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

NOTE 2 – MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur ses états financiers consolidés. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace les directives de l'IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. En conséquence de l'IFRS 9, des modifications ont été apportées à l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications exigent notamment de fournir des informations qualitatives et quantitatives supplémentaires à compter de l'adoption de l'IFRS 9. En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié ses *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*. En juin 2016, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice IFRS 9, *Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*. La ligne directrice rend compte des attentes du BSIF relativement à l'application de l'IFRS 9.

La date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 pour la Banque est le 1^{er} novembre 2018, mais l'adoption anticipée est permise. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure (BISI), dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. Par conséquent, la Banque adoptera l'IFRS 9 en date du 1^{er} novembre 2017. Ses premiers états financiers conformes à l'IFRS 9 seront ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement. Comme le permet l'IFRS 9, la Banque ne retraitera pas les états financiers comparatifs. L'incidence rétroactive de l'adoption de l'IFRS 9 sera comptabilisée au moyen d'un ajustement aux *Résultats non distribués*, aux *Autres éléments cumulés du résultat global* et aux *Participations ne donnant pas le contrôle* d'ouverture du 1^{er} novembre 2017.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur le modèle économique relatif à la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IFRS 9 exige que tous les actifs financiers liés à des instruments de créance, dont les prêts, qui ne répondent pas à la condition « des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », y compris ceux qui contiennent des dérivés incorporés, soient classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour ceux qui répondent à la condition « des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », le classement lors de la comptabilisation initiale sera déterminé en fonction du modèle économique dans le cadre duquel ces actifs sont gérés. À la transition, le test du modèle économique sera fait en fonction des faits et des circonstances au 1^{er} novembre 2017. Les instruments de créance qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de transaction » ou gérés sur la base de la juste valeur seront classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments de créance qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de perception et en vue de la vente » seront classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Enfin, ceux qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de perception » seront classés comme étant au coût amorti. En outre, l'IFRS 9 inclut l'option de désigner irrévocablement, lors de la comptabilisation initiale, un instrument de créance comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable et si les exigences du BSIF sont respectées. Cette désignation s'applique également aux actifs et passifs financiers existants à la date de l'adoption de l'IFRS 9.

En vertu de l'IFRS 9, tous les actifs financiers liés à des instruments de capitaux propres doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, la Banque peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres autre que de négociation, de désigner cet instrument comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et pertes dans le résultat net. Les dividendes continueront d'être comptabilisés dans le résultat net. Cette désignation s'applique également aux instruments de capitaux propres autres que de négociation existants à la date de l'adoption de l'IFRS 9. Les instruments financiers dérivés continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers restent essentiellement inchangés en vertu de l'IFRS 9, sauf en ce qui concerne les passifs financiers désignés, en vertu de l'option juste valeur, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque la juste valeur est choisie, les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de l'entité doivent être comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, plutôt que dans le résultat net. Le 1^{er} février 2016, la Banque a adopté prospectivement et par anticipation les dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9.

NOTE 2 – MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Comparaison globale entre le nouveau modèle de dépréciation et le modèle actuel

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies, comme l'exige la norme actuelle. Actuellement, les pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable. S'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, l'actif financier est inclus dans un groupe d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes de valeur subies mais non encore identifiées. En vertu de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues seront comptabilisées au résultat net avant qu'un événement générateur de pertes ne survienne, ce qui pourrait donner lieu à la comptabilisation plus rapide des pertes de crédit par rapport au modèle actuel.

En vertu de la norme actuelle, les pertes subies sont évaluées en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés et des circonstances actuelles. En vertu de l'IFRS 9, le modèle lié aux pertes de crédit attendues, qui est de nature prospective, exige en plus de tenir compte des prévisions concernant des événements et la conjoncture économique à venir lors de l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit et de l'évaluation des pertes attendues. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que le taux de chômage, l'indice des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut seront intégrés aux paramètres de risque. L'estimation de l'information prospective nécessite un jugement important et doit être conforme à l'information prospective utilisée par la Banque à d'autres fins, comme l'établissement de prévisions et de budgets.

Champ d'application

Le modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues s'applique également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondront à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. L'évaluation des pertes de crédit attendues se fondera principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) de l'instrument. L'IFRS 9 nécessite que l'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intégrera trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations, en fonction des probabilités, seront attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations seront réévalués tous les trimestres et feront l'objet d'un examen de la direction.

Le modèle lié aux pertes de crédit attendues propose une méthode comportant trois phases fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit que comportent les instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1, et une provision pour pertes, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la comptabilisation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié.

Les revenus d'intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute des actifs financiers dans les phases 1 et 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

L'évaluation qui détermine si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante est effectuée en comparant la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque a inclus des seuils relatif et absolu dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité qui correspond à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers qui affichent un retard de 30 jours sont transférés dans la phase 2 même si les autres mesures n'indiquent pas qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

Définition de défaut

L'IFRS 9 ne définit pas la notion de défaut, mais exige que la définition soit cohérente avec celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. Cependant, l'IFRS 9 comprend une présomption réfutable selon laquelle le moment où le défaut survient ne peut se situer plus de 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance. En vertu de l'IFRS 9, la Banque considère qu'un actif financier autre qu'une créance sur carte de crédit est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier sont survenus ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Le filet de sécurité en ce qui a trait aux créances sur cartes de crédit correspond à un retard de 180 jours. Concernant les radiations, la politique de la Banque en vertu de l'IFRS 9 ne devrait pas différer de manière significative de sa politique en vertu de l'IAS 39.

Comparaison entre le modèle de calcul des pertes de crédit attendues réglementaire et le modèle de calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9

Le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 a intégré, au besoin, les paramètres du modèle de calcul des pertes de crédit attendues de la Banque utilisés aux fins des fonds propres réglementaires, entre autres la PD, la PCD et l'ECD. Des ajustements ont été apportés à ces paramètres afin de les rendre conformes aux exigences de l'IFRS 9. Suite à l'adoption de l'IFRS 9, un modèle lié aux pertes de crédit attendues sera utilisé à des fins réglementaires et comptables. Il existe toutefois des différences importantes qui sont résumées ci-dessous.

| | Fonds propres réglementaires | IFRS 9 |
|---------------|--|--|
| PD | PD portant sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet. Le filet de sécurité correspond en général à un retard de 90 jours. | La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives qui sont pertinentes. Le filet de sécurité correspond en général à un retard de 90 jours. |
| PCD | Estimations de PCD fondées sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Tous les coûts de recouvrement sont inclus. | La PCD attendue fondée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives qui sont pertinentes. La valeur de la sûreté et des autres éléments d'atténuation du risque de crédit sera incluse, selon le cas, et la prudence excessive et les planchers sont exclus. |
| ECD | Fondée sur l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le cas de défaut et ne peut être inférieure au solde courant. | Correspond à l'encours attendu en cas de défaut sur la durée de vie en fonction des attentes prospectives. |
| Autres | | Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date de défaut jusqu'à la date de clôture. |

Fonds propres réglementaires

Le 29 mars 2017, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié les détails du traitement réglementaire transitoire des provisions comptables ainsi que des normes relatives aux mesures transitoires. Compte tenu de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, le CBCB maintiendra le traitement réglementaire actuel des provisions en vertu du cadre de l'Accord de Bâle durant une période transitoire. Les autorités peuvent adopter des mesures transitoires en vue de tenir compte de façon graduelle de toute incidence négative importante éventuelle sur le capital réglementaire découlant de l'introduction du nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9. Le 21 août 2017, le BSIF a publié, à des fins de commentaires, une nouvelle version de la ligne directrice *Normes de fonds propres* (NFP) qui sera mise en œuvre au cours du premier trimestre de 2018. La ligne directrice NFP proposée maintient le traitement réglementaire actuel des provisions comptables, conformément à la position du CBCB. Pour ce qui est des mesures transitoires en vue de tenir compte de façon graduelle de toute incidence négative importante éventuelle sur le capital réglementaire, le 29 novembre 2017, le BSIF a annoncé qu'aucune mesure d'atténuation ne sera permise pour les banques dont le capital pourrait être affecté par l'adoption de l'IFRS 9.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle général de comptabilité de couverture qui permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet l'application des exigences actuelles de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture. La Banque a ainsi choisi de ne pas adopter les dispositions de l'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture, mais plutôt de continuer d'appliquer celles de l'IAS 39. Cependant, la Banque se conformera aux obligations d'information relatives à la comptabilité de couverture découlant des modifications connexes apportées à l'IFRS 7.

NOTE 2 – MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Incidence à la transition

Au 31 octobre 2017, la meilleure estimation de la Banque de l'incidence du passage à l'IFRS 9 est une diminution d'environ 165 M\$, déduction faite des impôts, des capitaux propres au 1^{er} novembre 2017, ainsi qu'une diminution d'environ 16 points de base du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1). L'estimation de l'incidence pour la Banque a trait principalement aux exigences relatives au classement et à l'évaluation, notamment au choix irrévocable de désigner certains actifs financiers et passifs financiers comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9.

L'estimation de l'incidence de la mise en œuvre du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers est non significative. La Banque continue de mettre au point et de valider les nouveaux modèles de dépréciation en prévision de la divulgation de ses résultats du premier trimestre de 2018.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats conclus avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de la Banque, y compris le revenu net d'intérêts, ne seront pas visés.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui correspond au 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 15 qui clarifient certaines exigences et prévoient des dispositions transitoires d'allègement supplémentaires à la date de l'application initiale.

À la transition, l'IFRS 15 permet de retraiter les périodes antérieures ou d'appliquer la norme selon une méthode rétrospective modifiée. La Banque a l'intention d'appliquer la norme selon la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comme un ajustement au solde d'ouverture des *Résultats non distribués* au 1^{er} novembre 2018, sans retraiter les états financiers comparatifs.

La Banque n'a pas terminé son évaluation de l'impact de la nouvelle norme, mais elle ne s'attend pas pour l'instant à ce que l'adoption de l'IFRS 15 ait une incidence importante sur les états financiers consolidés. La Banque continue d'examiner les contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 15 et d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés, y compris les nouvelles informations à fournir obligatoires.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme exige la comptabilisation au bilan, par le preneur, de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, éliminant ainsi la distinction actuelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure similaire à la pratique actuelle et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement reste inchangée. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 qui précise la façon de refléter l'incertitude relative aux traitements fiscaux dans la comptabilisation des impôts sur le résultat.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2021

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance*. Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

| | Au 31 octobre 2017 | | | | | | |
|---|---|--|---|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------|
| | Valeur comptable et juste valeur | | | Valeur comptable | Juste valeur | Total de la valeur comptable | Total de la juste valeur |
| | Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur | Instruments financiers au coût amorti | Instruments financiers au coût amorti | | |
| Actifs financiers | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | – | – | – | 8 802 | 8 802 | 8 802 | 8 802 |
| Valeurs mobilières | 46 780 | 756 | 8 552 | 9 255 | 9 229 | 65 343 | 65 317 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | – | 657 | – | 20 132 | 20 132 | 20 789 | 20 789 |
| Prêts et acceptations, déduction faite des provisions | 5 523 | 115 | – | 128 805 | 128 944 | 134 443 | 134 582 |
| Autres | | | | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 8 423 | – | – | – | – | 8 423 | 8 423 |
| Créances achetées | – | – | – | 2 014 | 2 014 | 2 014 | 2 014 |
| Autres actifs | – | – | – | 994 | 994 | 994 | 994 |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Dépôts | – | 5 501 | – | 151 170 ⁽¹⁾ | 151 571 | 156 671 | 157 072 |
| Autres | | | | | | | |
| Acceptations | – | – | – | 5 991 | 5 991 | 5 991 | 5 991 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 15 363 | – | – | – | – | 15 363 | 15 363 |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières et valeurs mobilières prêtées | – | 534 | – | 21 233 | 21 233 | 21 767 | 21 767 |
| Instruments financiers dérivés | 6 612 | – | – | – | – | 6 612 | 6 612 |
| Passifs relatifs à des créances cédées | – | 6 209 | – | 13 889 | 13 940 | 20 098 | 20 149 |
| Autres passifs | 15 | – | – | 2 902 | 2 904 | 2 917 | 2 919 |
| Dettes subordonnées | – | – | – | 9 | 6 | 9 | 6 |

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

| Au 31 octobre 2016 | | | | | | | |
|--|---|--|---|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------|
| | Valeur comptable et juste valeur | | | Valeur comptable | Juste valeur | | |
| | Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur | Instruments financiers au coût amorti | Instruments financiers au coût amorti | Total de la valeur comptable | Total de la juste valeur |
| Actifs financiers | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | – | – | – | 8 183 | 8 183 | 8 183 | 8 183 |
| Valeurs mobilières | 44 499 | 1 465 | 14 608 | 3 969 | 3 993 | 64 541 | 64 565 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | – | 158 | – | 13 790 | 13 790 | 13 948 | 13 948 |
| Prêts et acceptations, déduction faite des provisions | 6 290 | 164 | – | 119 724 | 120 641 | 126 178 | 127 095 |
| Autres | | | | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 10 416 | – | – | – | – | 10 416 | 10 416 |
| Créances achetées | – | – | – | 1 858 | 1 858 | 1 858 | 1 858 |
| Autres actifs ⁽¹⁾ | – | – | – | 1 317 | 1 317 | 1 317 | 1 317 |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Dépôts ⁽²⁾ | – | 4 655 | – | 137 411 ⁽³⁾ | 138 267 | 142 066 | 142 922 |
| Autres | | | | | | | |
| Acceptations | – | – | – | 6 441 | 6 441 | 6 441 | 6 441 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 14 207 | – | – | – | – | 14 207 | 14 207 |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | – | – | – | 22 636 | 22 636 | 22 636 | 22 636 |
| Instruments financiers dérivés | 7 725 | – | – | – | – | 7 725 | 7 725 |
| Passifs relatifs à des créances cédées | – | 6 206 | – | 13 925 | 13 974 | 20 131 | 20 180 |
| Autres passifs ⁽²⁾ | 43 | – | – | 3 158 | 3 173 | 3 201 | 3 216 |
| Dettes subordonnées | – | – | – | 1 012 | 1 013 | 1 012 | 1 013 |

- (1) La rubrique *Créances de clients, de négociants et de courtiers* d'un montant de 843 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2016 est maintenant présentée dans les *Autres actifs*.
- (2) Un montant de 2 699 M\$ classé dans les *Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers* du bilan consolidé au 31 octobre 2016 est maintenant présenté à la rubrique *Dépôts* pour un montant de 2 159 M\$ et à la rubrique *Autres passifs* pour un montant de 540 M\$.
- (3) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation en vigueur au 31 octobre 2017 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

Gouvernance en matière d'évaluation

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe qui prend des risques. Les questions complexes de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions spécialisées.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques de classement de la hiérarchie et des contrôles existent pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable des instruments financiers suivants correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur :

- la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières;
- les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées;
- les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées;
- les engagements de clients en contrepartie d'acceptations;
- les acceptations;
- les créances achetées;
- certains éléments des autres actifs et des autres passifs.

Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est établie en fonction des cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Titres émis ou garantis par les gouvernements

Les titres émis ou garantis comprennent des titres de créance des gouvernements (gouvernement du Canada et gouvernements provinciaux et municipaux du Canada), des titres de créance du gouvernement américain (Trésor américain) et d'autres organismes américains ainsi que des titres de créance de gouvernements d'autres pays. La juste valeur de ces titres est fondée sur les cours non ajustés sur des marchés actifs. Pour ce qui est de ceux classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée selon les cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés actifs. En l'absence de données de marché observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Titres de participation et autres titres de créance

La juste valeur des titres de participation est établie principalement en fonction des cours sur un marché actif. Pour les titres de participation et les autres titres de créance classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation qui utilise les cours d'instruments identiques ou similaires sur un marché actif. En l'absence de données d'entrée observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires. Pour ceux classés dans le niveau 3, la détermination de la juste valeur est fondée notamment sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds ou des commandités des sociétés en commandite. La juste valeur peut aussi être déterminée à l'aide de techniques d'évaluation internes ajustées pour tenir compte des facteurs de risque propres aux instruments financiers et de la conjoncture économique.

Billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC)

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC classés dans le niveau 2, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation intégrant des flux de trésorerie actualisés. Pour les billets restructurés des conduits VAC I et II, le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles.

Dans l'établissement de la juste valeur des billets restructurés, la Banque ajuste, au besoin, son hypothèse sur la liquidité afin de refléter les conditions du marché. La Banque établit la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient en comparant la valeur obtenue par la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant divers scénarios de liquidité.

Autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II

La détermination de la juste valeur de ces instruments financiers, classés dans le niveau 3, est fondée sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues de l'administrateur des conduits.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers ou les cours vendeur pour les passifs financiers.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés hors bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors Bourse, la Banque inclut aussi les facteurs suivants :

Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

Le CVA est un ajustement de l'évaluation apporté aux instruments financiers dérivés afin de tenir compte du risque de crédit lié à la contrepartie. Pour chacune des contreparties, le CVA se fonde sur l'exposition positive prévue et les probabilités de défaut au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les probabilités de défaut sont déduites d'après les écarts de swaps sur défaillance de crédit. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, des données approximatives appropriées sont utilisées. Bien que la méthode générale utilisée suppose actuellement que les expositions positives prévues et les probabilités de défaut sont indépendantes, des ajustements sont apportés à certains types de transaction où il existe un lien direct entre l'exposition en cas de défaut et les probabilités de défaut.

Ajustement de l'évaluation lié au risque de crédit de la Banque (DVA)

Le DVA tient compte du risque de crédit propre à la Banque reflété dans l'évaluation des instruments financiers dérivés. Le DVA se fonde sur l'exposition négative anticipée et les probabilités de défaut de la Banque au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés aux fins du calcul du DVA.

Ajustement de valeur lié au financement (FVA)

Le FVA est un ajustement de valeur apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties. Les expositions prévues sont déterminées selon des méthodes conformes au cadre conceptuel du CVA et du DVA. Le niveau de financement utilisé pour déterminer le FVA se fonde sur le niveau de financement moyen des intervenants du marché concerné.

Lorsque les techniques d'évaluation comprennent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de remboursement par anticipation, des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des prêts similaires et d'autres variables pertinentes, si applicable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des autres prêts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, aux taux d'intérêt courants exigés sur le marché pour de nouveaux prêts similaires. La juste valeur des prêts à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à terme fixe est principalement déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de rachat et des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. Pour certains instruments de financement à terme, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. La juste valeur des dépôts à vue et avec préavis est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des billets de dépôts structurés est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence, et tient compte également du DVA qui reflète le risque de crédit propre à la Banque. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés pour déduire les probabilités de défaut de la Banque dans le calcul du DVA. Finalement, lorsque la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, les techniques d'évaluation sont similaires à celle décrites pour les instruments financiers dérivés.

Passifs relatifs à des créances cédées

Ces passifs résultent de transactions de ventes à Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada. Ces transactions ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. Elles sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs dans le bilan consolidé. La juste valeur de ces passifs est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada.

Autres passifs et dette subordonnée

La juste valeur de ces passifs financiers est fondée sur les cours sur un marché actif. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs et des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés.

Les catégories d'instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent des produits suivants :

- instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur des marchés;
- valeurs mobilières disponibles à la vente : certains billets restructurés ainsi que des titres de participation et de créance de sociétés privées;
- certains dépôts (billets de dépôts structurés) dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données importantes non observables sur des marchés.

Transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours de l'exercice 2017, 358 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 17 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (214 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 71 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2016). De plus, au cours de l'exercice 2017, 103 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 53 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 (56 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et aucun engagement afférent à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2016).

Au cours des exercices 2017 et 2016, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

| | Au 31 octobre 2017 | | | Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur |
|--|--------------------|---------------|------------|---|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Actifs financiers | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | |
| À la juste valeur par le biais du résultat net | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | |
| Le gouvernement du Canada | 2 506 | 6 156 | – | 8 662 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | – | 7 770 | – | 7 770 |
| Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | 1 916 | 212 | – | 2 128 |
| Autres titres de créance | – | 2 599 | – | 2 599 |
| Titres de participation | 25 751 | 610 | 16 | 26 377 |
| | 30 173 | 17 347 | 16 | 47 536 |
| Disponibles à la vente | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | |
| Le gouvernement du Canada | 66 | 4 215 | – | 4 281 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | – | 2 584 | – | 2 584 |
| Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | 519 | 2 | – | 521 |
| Autres titres de créance | – | 494 | – | 494 |
| Titres de participation | 109 | 237 | 326 | 672 |
| | 694 | 7 532 | 326 | 8 552 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | – | 657 | – | 657 |
| Prêts et acceptations, déduction faite des provisions | – | 5 638 | – | 5 638 |
| Autres | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 68 | 8 284 | 71 | 8 423 |
| | 30 935 | 39 458 | 413 | 70 806 |
| Passifs financiers | | | | |
| Dépôts | – | 5 708 | 1 | 5 709 |
| Autres | | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 10 515 | 4 848 | – | 15 363 |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat | – | 534 | – | 534 |
| Instruments financiers dérivés | 118 | 6 443 | 51 | 6 612 |
| Passifs relatifs à des créances cédées | – | 6 209 | – | 6 209 |
| Autres passifs | – | 15 | – | 15 |
| | 10 633 | 23 757 | 52 | 34 442 |

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

| | | | | Au 31 octobre 2016 |
|--|----------|----------|----------|---|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur |
| Actifs financiers | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | |
| À la juste valeur par le biais du résultat net | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | |
| Le gouvernement du Canada | 2 284 | 4 904 | – | 7 188 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | – | 10 547 | – | 10 547 |
| Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | 3 968 | 206 | – | 4 174 |
| Autres titres de créance | – | 2 934 | – | 2 934 |
| Titres de participation | 20 410 | 693 | 18 | 21 121 |
| | 26 662 | 19 284 | 18 | 45 964 |
| Disponibles à la vente | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | |
| Le gouvernement du Canada | 241 | 6 040 | – | 6 281 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | – | 4 996 | – | 4 996 |
| Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | 1 614 | 95 | – | 1 709 |
| Autres titres de créance | – | 948 | 30 | 978 |
| Titres de participation | 201 | 168 | 275 | 644 |
| | 2 056 | 12 247 | 305 | 14 608 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | | | | |
| | – | 158 | – | 158 |
| Prêts et acceptations, déduction faite des provisions | | | | |
| | – | 6 454 | – | 6 454 |
| Autres | | | | |
| Instrument financiers dérivés | 87 | 10 196 | 133 | 10 416 |
| | 28 805 | 48 339 | 456 | 77 600 |
| Passifs financiers | | | | |
| Dépôts | | | | |
| | – | 4 788 | 7 | 4 795 |
| Autres | | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 8 732 | 5 475 | – | 14 207 |
| Instrument financiers dérivés | 117 | 7 490 | 118 | 7 725 |
| Passifs relatifs à des créances cédées | – | 6 206 | – | 6 206 |
| Autres passifs | – | 43 | – | 43 |
| | 8 849 | 24 002 | 125 | 32 976 |

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Le tableau suivant présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

| Au 31 octobre 2017 | | | | | |
|---|--------------|---|---|---|---|
| | Juste valeur | Principales techniques d'évaluation | Données d'entrée non observables importantes | Fourchette de valeurs des données | |
| | | | | Bas | Haut |
| Actifs financiers | | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Titres de participation et autres titres de créance | 342 | Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Flux de trésorerie actualisés | Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Écart de crédit | 100 % 11 x 455 Pbs ⁽²⁾ | 100 % 14 x 705 Pbs ⁽²⁾ |
| Autres | | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 1 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation | 2,20 % | 2,20 % |
| Contrats de taux d'intérêt | 70 | Modèle d'évaluation des options | Volatilité à long terme Corrélation du marché | 7 % (42) % | 23 % (42) % |
| | 413 | | | | |
| Passifs financiers | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Billets de dépôts structurés | 1 | Modèle d'évaluation des options | Volatilité à long terme Corrélation du marché | 8 % (37) % | 39 % 83 % |
| Autres | | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 1 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation | 2,20 % | 2,20 % |
| Contrats de taux d'intérêt | 50 | Modèle d'évaluation des options | Volatilité à long terme Corrélation du marché | 8 % (42) % | 41 % 83 % |
| | 52 | | | | |

| Au 31 octobre 2016 | | | | | |
|--|--------------|---|---|-----------------------------------|------------------------|
| | Juste valeur | Principales techniques d'évaluation | Données d'entrée non observables importantes | Fourchette de valeurs des données | |
| | | | | Bas | Haut |
| Actifs financiers | | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II | 6 | Valeur de l'actif net | Valeur de l'actif net | 100 % | 100 % |
| Titres de participation et autres titres de créance | 317 | Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Modèle fondé sur les prix | Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Équivalence de prix | 100 % 11 x 71 % | 100 % 14 x 121 % |
| Autres | | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 2 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation | 2,20 % | 2,20 % |
| Contrats de taux d'intérêt | 131 | Modèle d'évaluation des options | Volatilité à long terme Corrélation du marché | 10 % (56) % | 25 % (56) % |
| | 456 | | | | |
| Passifs financiers | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Billets de dépôts structurés | 7 | Modèle d'évaluation des options | Volatilité à long terme Corrélation du marché | 10 % (33) % | 55 % 87 % |
| Autres | | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 118 | Modèle d'évaluation des options | Volatilité à long terme Corrélation du marché | 10 % (56) % | 54 % 87 % |
| | 125 | | | | |

(1) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

(2) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds, des administrateurs de conduits ou des commandités des sociétés en commandite. La valeur de l'actif net d'un fonds correspond à la juste valeur totale de l'actif moins le passif.

Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et équivalence de prix

Les données d'entrée d'évaluation des titres de participation privés incluent des ratios basés sur les bénéfices. Ces ratios sont évalués en fonction de ratios d'entreprises comparables, et un ratio plus élevé résultera en une juste valeur plus élevée. L'équivalence de prix est un pourcentage du prix de marché établi en fonction de la liquidité du titre.

Taux d'actualisation

Lorsque des techniques d'évaluation des flux de trésorerie actualisés sont utilisées, le taux d'actualisation représente la donnée utilisée pour porter les flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée. Une augmentation du taux d'actualisation donnera lieu à une diminution de la juste valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation du marché

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles.

Pour les titres de participation et autres titres de créance, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur de l'actif net ou le ratio valeur de l'entreprise/BAIIA et l'équivalence de prix, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 40 M\$ au 31 octobre 2017 (une augmentation ou une diminution de 40 M\$ au 31 octobre 2016).

Pour les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés relatifs aux billets de dépôts structurés, la Banque fait varier les données sur les volatilités à long terme et les corrélations du marché et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 octobre 2017, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 3 M\$ (une augmentation ou une diminution de 7 M\$ au 31 octobre 2016) alors que pour les billets de dépôts structurés, la juste valeur pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 1 M\$ (une augmentation ou une diminution de 1 M\$ au 31 octobre 2016).

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

| | Exercice terminé le 31 octobre 2017 | | | |
|---|---|---|---|------------|
| | Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net | Valeurs mobilières disponibles à la vente | Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾ | Dépôts |
| Juste valeur au 31 octobre 2016 | 18 | 305 | 15 | (7) |
| Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾ | 2 | 24 | (9) | – |
| Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> | – | (28) | – | – |
| Achats | 4 | 85 | – | – |
| Ventes | (10) | (57) | – | – |
| Émissions | – | – | – | (10) |
| Règlements et autres | – | (3) | 18 | 1 |
| Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3 | 2 | – | – | (1) |
| Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3 | – | – | (4) | 16 |
| Juste valeur au 31 octobre 2017 | 16 | 326 | 20 | (1) |
| Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2017 ⁽³⁾ | 1 | – | (9) | – |

| | Exercice terminé le 31 octobre 2016 | | | |
|---|---|---|---|------------|
| | Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net | Valeurs mobilières disponibles à la vente | Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾ | Dépôts |
| Juste valeur au 31 octobre 2015 | 21 | 261 | (38) | (20) |
| Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾ | (1) | 8 | (31) | 9 |
| Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> | – | 14 | – | – |
| Achats | 18 | 42 | – | – |
| Ventes | (26) | (13) | – | – |
| Émissions | – | – | – | (13) |
| Règlements et autres | – | (8) | 20 | 3 |
| Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3 | 6 | 1 | 67 | (32) |
| Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3 | – | – | (3) | 46 |
| Juste valeur au 31 octobre 2016 | 18 | 305 | 15 | (7) |
| Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2016 ⁽⁵⁾ | (1) | – | (31) | 9 |

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 17 M\$.

(3) Le total des pertes non réalisées compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 8 M\$.

(4) Le total des pertes nettes compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 15 M\$.

(5) Le total des pertes non réalisées compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 23 M\$.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception de ceux dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

| | Au 31 octobre 2017 | | | Total |
|--|--------------------|----------|----------|---------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Actifs financiers | | | | |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | |
| Le gouvernement du Canada | – | 5 368 | – | 5 368 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | – | 2 086 | – | 2 086 |
| Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | – | 20 | – | 20 |
| Autres titres de créance | – | 1 755 | – | 1 755 |
| | – | 9 229 | – | 9 229 |
| Prêts, déduction faite des provisions | – | 50 665 | 72 288 | 122 953 |
| Passifs financiers | | | | |
| Dépôts | – | 151 571 | – | 151 571 |
| Autres | | | | |
| Passifs relatifs à des créances cédées | – | 13 940 | – | 13 940 |
| Autres passifs | – | 947 | – | 947 |
| Dettes subordonnées | – | 6 | – | 6 |
| | – | 166 464 | – | 166 464 |

| | Au 31 octobre 2016 | | | Total |
|--|--------------------|----------|----------|---------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Actifs financiers | | | | |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | | | | |
| Titre émis ou garantis par | | | | |
| Le gouvernement du Canada | – | 2 652 | – | 2 652 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | – | 548 | – | 548 |
| Autres titres de créances | – | 793 | – | 793 |
| | – | 3 993 | – | 3 993 |
| Prêts, déduction faite des provisions | – | 44 895 | 69 305 | 114 200 |
| Passifs financiers | | | | |
| Dépôts | – | 136 108 | – | 136 108 |
| Autres | | | | |
| Passifs relatifs à des créances cédées | – | 13 974 | – | 13 974 |
| Autres passifs | – | 1 359 | – | 1 359 |
| Dettes subordonnées | – | 1 013 | – | 1 013 |
| | – | 152 454 | – | 152 454 |

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et certains engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

| | Valeur comptable au 31 octobre 2017 | Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 | Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument |
|---|--|---|---|
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | | | |
| Valeurs mobilières | 756 | (4) | 16 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente | 657 | – | – |
| Prêts | 115 | (11) | (32) |
| | 1 528 | (15) | (16) |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | | | |
| Dépôts ^{(1) (2)} | 5 501 | (113) | 34 |
| Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat | 534 | – | – |
| Passifs relatifs à des créances cédées | 6 209 | 158 | (52) |
| | 12 244 | 45 | (18) |

| | Valeur comptable au 31 octobre 2016 | Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 | Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument |
|---|--|---|---|
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | | | |
| Valeurs mobilières | 1 465 | 10 | 326 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente | 158 | – | – |
| Prêts | 164 | (14) | (27) |
| | 1 787 | (4) | 299 |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | | | |
| Dépôts ^{(1) (2)} | 4 655 | (132) | (81) |
| Passifs relatifs à des créances cédées | 6 206 | 41 | (207) |
| | 10 861 | (91) | (288) |

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à une perte de 29 M\$ (perte nette de 75 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, dont une perte de 90 M\$ comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* suite à l'adoption prospective et par anticipation des dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* le 1^{er} février 2016, et un gain de 15 M\$ comptabilisé dans le *Résultat net*).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

NOTE 5 – COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

De façon générale, les instruments financiers dérivés hors bourse assujettis à des conventions-cadres de compensation de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* ou à d'autres ententes similaires ne satisfont pas aux critères de compensation dans le bilan consolidé, car le droit d'opérer une compensation est juridiquement exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

De façon générale, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées de même que les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées assujettis à des conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Toutefois, les transactions mentionnées ci-dessus peuvent être assujetties à des ententes contractuelles de compensation conclues avec des chambres de compensation. Si les critères de compensation sont respectés, ces transactions sont compensées dans le bilan consolidé. De plus, dans le cadre de ces transactions, la Banque peut donner ou recevoir des espèces ou d'autres instruments financiers utilisés comme instrument de garantie.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés dans le bilan consolidé, car ils respectent les critères de compensation ainsi que sur ceux qui ne sont pas compensés et qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

| Au 31 octobre 2017 | | | | | | |
|--|------------------------------|--|---|---|---|---------------|
| | Montants bruts comptabilisés | Montants compensés dans le bilan consolidé | Montants nets présentés dans le bilan consolidé | Montants associés non compensés dans le bilan consolidé | | Montants nets |
| | | | | Instruments financiers ⁽¹⁾ | Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾ | |
| Actifs financiers | | | | | | |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 24 939 | 4 150 | 20 789 | 3 304 | 17 403 | 82 |
| Instruments financiers dérivés | 9 848 | 1 425 | 8 423 | 3 931 | 2 688 | 1 804 |
| | 34 787 | 5 575 | 29 212 | 7 235 | 20 091 | 1 886 |
| Passifs financiers | | | | | | |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | 25 917 | 4 150 | 21 767 | 3 304 | 18 385 | 78 |
| Instruments financiers dérivés | 8 037 | 1 425 | 6 612 | 3 931 | 1 187 | 1 494 |
| | 33 954 | 5 575 | 28 379 | 7 235 | 19 572 | 1 572 |

| Au 31 octobre 2016 | | | | | | |
|--|------------------------------|--|---|---|---|---------------|
| | Montants bruts comptabilisés | Montants compensés dans le bilan consolidé | Montants nets présentés dans le bilan consolidé | Montants associés non compensés dans le bilan consolidé | | Montants nets |
| | | | | Instruments financiers ⁽¹⁾ | Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾ | |
| Actifs financiers | | | | | | |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 25 115 | 11 167 | 13 948 | 1 843 | 12 035 | 70 |
| Instruments financiers dérivés | 12 521 | 2 105 | 10 416 | 4 743 | 3 390 | 2 283 |
| | 37 636 | 13 272 | 24 364 | 6 586 | 15 425 | 2 353 |
| Passifs financiers | | | | | | |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | 33 803 | 11 167 | 22 636 | 1 843 | 20 633 | 160 |
| Instruments financiers dérivés | 9 830 | 2 105 | 7 725 | 4 743 | 1 740 | 1 242 |
| | 43 633 | 13 272 | 30 361 | 6 586 | 22 373 | 1 402 |

(1) Valeur comptable des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

(2) Excluant les garanties sous forme d'instruments non financiers.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

| Au 31 octobre | | | | | 2017 | 2016 |
|--|---------------|----------------------|---------------|--------------------------|--------|--------|
| | 1 an ou moins | Plus de 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance spécifique | Total | Total |
| Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | | | |
| Le gouvernement du Canada | 1 976 | 5 528 | 1 158 | – | 8 662 | 7 188 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | 412 | 4 734 | 2 624 | – | 7 770 | 10 547 |
| Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | 1 856 | 205 | 67 | – | 2 128 | 4 174 |
| Autres titres de créance | 862 | 1 084 | 653 | – | 2 599 | 2 934 |
| Titres de participation | 6 | 28 | – | 26 343 | 26 377 | 21 121 |
| | 5 112 | 11 579 | 4 502 | 26 343 | 47 536 | 45 964 |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | | | |
| Le gouvernement du Canada | 56 | 3 569 | 656 | – | 4 281 | 6 281 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | 2 | 353 | 2 229 | – | 2 584 | 4 996 |
| Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | 1 | 116 | 404 | – | 521 | 1 709 |
| Autres titres de créance | 11 | 275 | 203 | 5 | 494 | 978 |
| Titres de participation | 75 | 79 | 4 | 514 | 672 | 644 |
| | 145 | 4 392 | 3 496 | 519 | 8 552 | 14 608 |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | | | |
| Le gouvernement du Canada | 60 | 5 331 | – | – | 5 391 | 2 606 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | 30 | 1 161 | 901 | – | 2 092 | 544 |
| Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | – | 20 | – | – | 20 | – |
| Autres titres de créance | 538 | 1 057 | 157 | – | 1 752 | 819 |
| | 628 | 7 569 | 1 058 | – | 9 255 | 3 969 |

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

| | Au 31 octobre 2017 | | | |
|--|--------------------|-----------------------------|--------------------------------|---------------------|
| | Coût amorti | Gains bruts non réalisés | Pertes brutes non réalisées | Valeur comptable |
| Titres émis ou garantis par | | | | |
| Le gouvernement du Canada | 4 308 | 6 | (33) | 4 281 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | 2 502 | 87 | (5) | 2 584 |
| Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | 536 | – | (15) | 521 |
| Autres titres de créance | 487 | 9 | (2) | 494 |
| Titres de participation | 633 | 64 | (25) | 672 |
| | 8 466 | 166 | (80) | 8 552 |

| | Au 31 octobre 2016 | | | |
|--|--------------------|-----------------------------|--------------------------------|---------------------|
| | Coût amorti | Gains bruts non réalisés | Pertes brutes non réalisées | Valeur comptable |
| Titres émis ou garantis par | | | | |
| Le gouvernement du Canada | 6 201 | 83 | (3) | 6 281 |
| Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | 4 704 | 312 | (20) | 4 996 |
| Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays | 1 702 | 11 | (4) | 1 709 |
| Autres titres de créance | 951 | 29 | (2) | 978 |
| Titres de participation | 588 | 94 | (38) | 644 |
| | 14 146 | 529 | (67) | 14 608 |

Pertes de valeur comptabilisées

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, des pertes de valeur d'un montant négligeable (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. De plus, au cours des exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Aux 31 octobre 2017 et 2016, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière détenue jusqu'à son échéance. Aux 31 octobre 2017 et 2016, il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Au 31 octobre 2017, la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque est nulle (619 M\$ au 31 octobre 2016). La variation de la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 est principalement attribuable à des remboursements de capital.

NOTE 7 – PRÊTS

Qualité du crédit

| | Au 31 octobre 2017 | | | |
|---|----------------------------|---|--|----------------|
| | Hypothécaires résidentiels | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾ | Total |
| Ni en souffrance ⁽³⁾ ni douteux | 50 232 | 36 498 | 47 369 | 134 099 |
| En souffrance ⁽³⁾ mais non douteux | 220 | 385 | 78 | 683 |
| Douteux | 66 | 80 | 234 | 380 |
| Prêts bruts | 50 518 | 36 963 | 47 681 | 135 162 |
| Moins : provisions sur prêts douteux | | | | |
| Provisions individuelles | 13 | 22 | 119 | 154 |
| Provisions collectives | – | 18 | 2 | 20 |
| Provisions sur prêts douteux | 13 | 40 | 121 | 174 |
| | 50 505 | 36 923 | 47 560 | 134 988 |
| Moins : | | | | |
| Provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz ⁽⁴⁾ | | | | 139 |
| Provision collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾ | | | | 406 |
| | | | | 545 |
| Prêts et acceptations, après déduction des provisions | | | | 134 443 |

| | Au 31 octobre 2016 | | | |
|---|----------------------------|---|--|----------------|
| | Hypothécaires résidentiels | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾ | Total |
| Ni en souffrance ⁽³⁾ ni douteux | 48 552 | 33 591 | 43 673 | 125 816 |
| En souffrance ⁽³⁾ mais non douteux | 245 | 294 | 112 | 651 |
| Douteux | 71 | 79 | 342 | 492 |
| Prêts bruts | 48 868 | 33 964 | 44 127 | 126 959 |
| Moins : provisions sur prêts douteux | | | | |
| Provisions individuelles | 13 | 20 | 156 | 189 |
| Provisions collectives | – | 19 | 3 | 22 |
| Provisions sur prêts douteux | 13 | 39 | 159 | 211 |
| | 48 855 | 33 925 | 43 968 | 126 748 |
| Moins : | | | | |
| Provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz ⁽⁴⁾ | | | | 204 |
| Provision collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾ | | | | 366 |
| | | | | 570 |
| Prêts et acceptations, après déduction des provisions | | | | 126 178 |

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Un prêt est en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(4) La provision sectorielle sur prêts non douteux est constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(5) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts visés par la provision sectorielle.

NOTE 7 – PRÊTS (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux ⁽¹⁾

| Au 31 octobre | 2017 | | | 2016 | | |
|--------------------------------|----------------------------|---|--|----------------------------|---|--|
| | Hypothécaires résidentiels | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | Aux entreprises et aux administrations publiques | Hypothécaires résidentiels | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | Aux entreprises et aux administrations publiques |
| En souffrance mais non douteux | | | | | | |
| De 31 à 60 jours | 111 | 110 | 30 | 115 | 112 | 51 |
| De 61 à 90 jours | 40 | 50 | 15 | 48 | 36 | 9 |
| Plus de 90 jours | 69 | 225 | 33 | 82 | 146 | 52 |
| | 220 | 385 | 78 | 245 | 294 | 112 |

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

Prêts douteux

| | Au 31 octobre 2017 | | | |
|---|--------------------|--------------------------|------------------------|------|
| | Bruts | Provisions individuelles | Provisions collectives | Nets |
| Prêts | | | | |
| Hypothécaires résidentiels | 66 | 13 | – | 53 |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | 80 | 22 | 18 | 40 |
| Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾ | 234 | 119 | 2 | 113 |
| | 380 | 154 | 20 | 206 |

| | Au 31 octobre 2016 | | | |
|---|--------------------|--------------------------|------------------------|------|
| | Bruts | Provisions individuelles | Provisions collectives | Nets |
| Prêts | | | | |
| Hypothécaires résidentiels | 71 | 13 | – | 58 |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | 79 | 20 | 19 | 40 |
| Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾ | 342 | 156 | 3 | 183 |
| | 492 | 189 | 22 | 281 |

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes sur créances

| | Exercice terminé le 31 octobre 2017 | | | | | | Solde à la fin |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------|---------------------------------|--|---------------------------|----------------|
| | Solde au début | Dotations aux pertes sur créances | Radiations | Radiations sur cartes de crédit | Recouvrements et autres ⁽¹⁾ | Transferts ⁽²⁾ | |
| Provisions sur prêts douteux | | | | | | | |
| Hypothécaires résidentiels | | | | | | | |
| Provisions individuelles | 13 | 13 | (14) | – | 1 | – | 13 |
| Provisions collectives | – | – | – | – | – | – | – |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | | | | | | | |
| Provisions individuelles | 20 | 163 | (80) | (82) | 1 | – | 22 |
| Provisions collectives | 19 | 27 | (37) | – | 9 | – | 18 |
| Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾ | | | | | | | |
| Provisions individuelles | 156 | 39 | (104) | – | 3 | 25 | 119 |
| Provisions collectives | 3 | 2 | (3) | – | – | – | 2 |
| Provisions individuelles | 189 | 215 | (198) | (82) | 5 | 25 | 154 |
| Provisions collectives | 22 | 29 | (40) | – | 9 | – | 20 |
| | 211 | 244 | (238) | (82) | 14 | 25 | 174 |
| Provision sectorielle sur prêts non douteux | | | | | | | |
| – Pétrole et gaz ⁽⁴⁾ | 204 | (40) | – | – | – | (25) | 139 |
| Provision collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾ | 366 | 40 | – | – | – | – | 406 |
| | 570 | – | – | – | – | (25) | 545 |
| | 781 | 244 | (238) | (82) | 14 | – | 719 |

| | Exercice terminé le 31 octobre 2016 | | | | | | Solde à la fin |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------|---------------------------------|--|---------------------------|----------------|
| | Solde au début | Dotations aux pertes sur créances | Radiations | Radiations sur cartes de crédit | Recouvrements et autres ⁽¹⁾ | Transferts ⁽²⁾ | |
| Provisions sur prêts douteux | | | | | | | |
| Hypothécaires résidentiels | | | | | | | |
| Provisions individuelles | 10 | 12 | (11) | – | 2 | – | 13 |
| Provisions collectives | – | – | – | – | – | – | – |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | | | | | | | |
| Provisions individuelles | 18 | 123 | (41) | (81) | 1 | – | 20 |
| Provisions collectives | 22 | 28 | (39) | – | 8 | – | 19 |
| Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾ | | | | | | | |
| Provisions individuelles | 151 | 67 | (107) | – | (1) | 46 | 156 |
| Provisions collectives | 2 | 4 | (3) | – | – | – | 3 |
| Provisions individuelles | 179 | 202 | (159) | (81) | 2 | 46 | 189 |
| Provisions collectives | 24 | 32 | (42) | – | 8 | – | 22 |
| | 203 | 234 | (201) | (81) | 10 | 46 | 211 |
| Provision sectorielle sur prêts non douteux | | | | | | | |
| – Pétrole et gaz ⁽⁴⁾ | – | 250 | – | – | – | (46) | 204 |
| Provision collective sur prêts non douteux ⁽⁵⁾ | 366 | – | – | – | – | – | 366 |
| | 366 | 250 | – | – | – | (46) | 570 |
| | 569 | 484 | (201) | (81) | 10 | – | 781 |

(1) Incluant les variations de change.

(2) Lorsqu'un prêt visé par la provision sectorielle sur prêts non douteux – Pétrole et gaz devient douteux, la provision sectorielle relative à ce prêt est transférée aux provisions individuelles sur prêts douteux.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(4) La provision sectorielle sur prêts non douteux est constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(5) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts visés par la provision sectorielle.

NOTE 7 – PRÊTS (suite)

Répartition des prêts bruts et douteux par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

| | 2017 | | | | |
|---|----------------------------|------------------------------|---|-----------------------------------|------------|
| | Au 31 octobre | | | Exercice terminé le 31 octobre | |
| | Prêts bruts ⁽¹⁾ | Prêts douteux ⁽¹⁾ | Provisions sur prêts douteux ⁽¹⁾ | Dotations aux pertes sur créances | Radiations |
| Particuliers | | | | | |
| Hypothèques résidentielles ^{(2) (3)} | 66 398 | 68 | 13 | 13 | 14 |
| Crédits rotatifs admissibles ⁽⁴⁾ | 4 217 | 17 | 10 | 104 | 109 |
| Autres prêts aux particuliers ⁽⁵⁾ | 12 150 | 53 | 29 | 86 | 90 |
| | 82 765 | 138 | 52 | 203 | 213 |
| Autres que particuliers | | | | | |
| Agriculture | 4 923 | 7 | 3 | (1) | 3 |
| Pétrole et gaz | 2 129 | 93 | 34 | (40) | 56 |
| Mines | 470 | – | – | – | – |
| Construction et services immobiliers ⁽⁶⁾ | 11 891 | 41 | 20 | 16 | 4 |
| Fabrication | 4 341 | 16 | 14 | – | 12 |
| Commerce de gros et de détail | 5 497 | 44 | 22 | 10 | 8 |
| Transports | 2 593 | 3 | 2 | – | 6 |
| Télécommunications, médias et technologies | 1 662 | 13 | 8 | 3 | 2 |
| Institutions financières | 4 932 | – | – | – | – |
| Services | 6 178 | 18 | 12 | 7 | 4 |
| Gouvernements et autres services reliés | 6 548 | 5 | 5 | 5 | 12 |
| Autres ⁽³⁾ | 1 233 | 2 | 2 | 41 | – |
| | 52 397 | 242 | 122 | 41 | 107 |
| | 135 162 | 380 | 174 | 244 | 320 |

| | 2016 | | | | |
|---|----------------------------|------------------------------|---|-----------------------------------|------------|
| | Au 31 octobre | | | Exercice terminé le 31 octobre | |
| | Prêts bruts ⁽¹⁾ | Prêts douteux ⁽¹⁾ | Provisions sur prêts douteux ⁽¹⁾ | Dotations aux pertes sur créances | Radiations |
| Particuliers | | | | | |
| Hypothèques résidentielles ⁽²⁾ | 58 265 | 76 | 13 | 11 | 11 |
| Crédits rotatifs admissibles ⁽⁴⁾ | 4 178 | 18 | 10 | 105 | 108 |
| Autres prêts aux particuliers ⁽⁵⁾ | 10 316 | 49 | 28 | 45 | 53 |
| | 72 759 | 143 | 51 | 161 | 172 |
| Autres que particuliers | | | | | |
| Agriculture | 4 599 | 16 | 6 | – | 3 |
| Pétrole et gaz | 2 102 | 178 | 66 | 284 | 66 |
| Mines | 582 | – | – | – | – |
| Construction et services immobiliers ⁽⁶⁾ | 10 729 | 19 | 9 | 5 | 2 |
| Fabrication | 3 597 | 25 | 21 | 8 | 6 |
| Commerce de gros et de détail | 4 932 | 34 | 17 | 12 | 23 |
| Transports | 3 013 | 6 | 4 | 3 | 5 |
| Télécommunications, médias et technologies | 1 578 | 23 | 9 | 4 | – |
| Institutions financières | 3 872 | – | – | – | – |
| Services | 6 021 | 22 | 8 | 4 | 4 |
| Gouvernements et autres services reliés | 5 638 | 18 | 12 | – | – |
| Autres | 7 537 | 8 | 8 | 3 | 1 |
| | 54 200 | 349 | 160 | 323 | 110 |
| | 126 959 | 492 | 211 | 484 | 282 |

- (1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
 (2) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
 (3) Depuis le 1^{er} novembre 2016, les prêts acquis à des fins de titrisation par le secteur des Marchés financiers qui étaient présentés dans la catégorie *Autres* sont maintenant présentés dans la catégorie *Hypothèques résidentielles*. Les données au 31 octobre 2016 ne sont pas ajustées pour refléter ces modifications.
 (4) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.
 (5) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.
 (6) Incluant les hypothèques non résidentielles.

NOTE 8 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme d'espèces sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre le montant en espèces, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* du bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas dans le bilan consolidé.

Actifs financiers transférés aux entités structurées

Dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Banque vend des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés | | |
| Valeurs mobilières ⁽¹⁾ | 42 014 | 39 989 |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 19 080 | 19 093 |
| | 61 094 | 59 082 |
| Valeur comptable des passifs associés⁽²⁾ | 33 330 | 34 992 |
| Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés | | |
| Valeurs mobilières ⁽¹⁾ | 42 014 | 39 989 |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 19 169 | 19 403 |
| | 61 183 | 59 392 |
| Juste valeur des passifs associés⁽²⁾ | 33 356 | 35 041 |

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 1 621 M\$ au 31 octobre 2017 (3 521 M\$ au 31 octobre 2016) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus, car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 10 156 M\$ au 31 octobre 2017 (11 296 M\$ au 31 octobre 2016).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|---------------|---------------|
| Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés | | |
| Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la FCH | 20 012 | 20 030 |
| Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat | 13 544 | 14 615 |
| Valeurs mobilières prêtées | 27 538 | 24 437 |
| | 61 094 | 59 082 |

NOTE 9 – PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

| Au 31 octobre | | | 2017 | 2016 |
|--|------------------------|------------------------------|------------------|------------------|
| | Secteur d'exploitation | Pourcentage de participation | Valeur comptable | Valeur comptable |
| Entreprises associées cotées ⁽¹⁾ | | | | |
| Groupe TMX limitée ⁽²⁾ | Autres | 8,6 % | 241 | 231 |
| Corporation Fiera Capital | Gestion de patrimoine | 20,6 % | 152 | 154 |
| | | | 393 | 385 |
| Entreprises associées non cotées | | | | |
| Maple Financial Group Inc. ⁽³⁾ | Marchés financiers | 24,9 % | – | – |
| Autres | | | 229 | 230 |
| | | | 229 | 230 |
| Coentreprises non cotées | | | | |
| | | | 9 | 30 |
| | | | 631 | 645 |

(1) La juste valeur des participations dans des entreprises associées basée sur les cours sur un marché actif se chiffre à 581 M\$ au 31 octobre 2017 (497 M\$ au 31 octobre 2016).

(2) La Banque exerce une influence notable sur Groupe TMX limitée principalement en raison de sa participation au capital, du financement accordé et de sa présence au conseil d'administration.

(3) Au cours de l'exercice 2016, la Banque avait radié la valeur comptable de sa participation dans Maple Financial Group Inc. pour un montant de 164 M\$. Se reporter au texte ci-dessous pour de plus amples renseignements.

Aux 31 octobre 2017 et 2016, il n'y a aucune restriction importante qui limiterait la capacité des entreprises associées et des coentreprises de transférer des fonds à la Banque sous forme de dividendes ou de rembourser des prêts ou avances, s'il y a lieu. De plus, la Banque n'a pris aucun engagement particulier et n'a contracté aucun passif éventuel envers les entreprises associées et les coentreprises.

Groupe TMX limitée

Groupe TMX limitée est une société canadienne qui contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses et chambres de compensation et qui offrent des services de compensation et de règlement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, Groupe TMX limitée a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 9 M\$ (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016).

Corporation Fiera Capital

Corporation Fiera Capital est une société canadienne de gestion de placement indépendante. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, Corporation Fiera Capital a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 12 M\$ (10 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016).

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc. (Maple), une société fermée canadienne qui exerçait ses activités par l'intermédiaire de filiales directes ou indirectes en propriété exclusive au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En août 2016, Maple s'est placée sous la protection de la loi sur la faillite en vertu des lois canadiennes applicables, et un séquestre a été nommé pour administrer la société. Une procédure similaire a été lancée pour chacune des autres filiales importantes de Maple dans leur territoire respectif.

Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de Maple, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales. Ces enquêtes ont commencé en septembre 2015 et, à la connaissance de la Banque, elles se poursuivent actuellement. La Banque croit savoir que les enquêtes portent sur certaines activités de négociation effectuées par Maple Bank GmbH et par certains de ses employés actuels et passés, au cours des exercices 2006 à 2010, bien que la Banque ait été informée que les enquêtes peuvent également s'étendre aux années d'impositions futures. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à la connaissance de la Banque, l'objet de ces enquêtes.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple Bank GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. À la lumière de ces événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple, pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) au cours du premier trimestre de 2016. La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée à la rubrique *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers.

La Banque a avisé les autorités allemandes que s'il est déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple peuvent être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale par Maple Bank GmbH, des moyens seront mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente. Dans cette éventualité, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des entreprises associées cotées de la Banque.

| Au 31 octobre | 2017 ⁽¹⁾ | | | 2016 ⁽¹⁾ |
|------------------------------------|-----------------------|------------------------------|--------|---------------------|
| | Groupe TMX limitée | Corporation Fiera Capital | Total | Total |
| Bilan | | | | |
| Actifs courants | 14 743 | 164 | 14 907 | 18 934 |
| Actifs non courants | 4 469 | 941 | 5 410 | 5 452 |
| Passifs courants | 14 641 | 84 | 14 725 | 18 986 |
| Passifs non courants | 1 549 | 482 | 2 031 | 1 975 |
| État des résultats | | | | |
| Revenu total | 732 | 438 | 1 170 | 1 027 |
| Résultat net | 218 | 15 | 233 | (10) |
| Autres éléments du résultat global | (2) | (12) | (14) | 1 |
| Résultat global | 216 | 3 | 219 | (9) |

(1) Les montants au bilan représentent les soldes des états financiers non audités aux 30 septembre 2017 et 2016, soit les plus récents disponibles et les montants à l'état des résultats sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2017 et 2016.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées liées à la quote-part de la Banque des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement.

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 ⁽¹⁾ | | | 2016 ⁽¹⁾ |
|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-------|---------------------|
| | Entreprises associées non cotées | Coentreprises non cotées | Total | Total |
| Résultat net | 11 | 1 | 12 | 11 |
| Autres éléments du résultat global | (10) | – | (10) | – |
| Résultat global | 1 | 1 | 2 | 11 |

(1) Les montants sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2017 et 2016.

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Terrains | Immeubles | Équipements informatiques | Matériel et mobilier | Améliorations locatives | Total |
|--|-----------|------------|---------------------------|----------------------|-------------------------|--------------|
| Coût | | | | | | |
| Au 31 octobre 2015 | 14 | 252 | 244 | 1 633 | 281 | 2 424 |
| Acquisitions | – | 4 | 115 | 24 | 37 | 180 |
| Dispositions | – | (1) | (21) | (566) | (6) | (594) |
| Immobilisations entièrement amorties | | (2) | (114) | (4) | (16) | (136) |
| Au 31 octobre 2016 | 14 | 253 | 224 | 1 087 | 296 | 1 874 |
| Acquisitions | 3 | 7 | 38 | 16 | 32 | 96 |
| Dispositions | – | (4) | – | (818) | (6) | (828) |
| Immobilisations entièrement amorties | | (1) | (27) | (7) | (30) | (65) |
| Au 31 octobre 2017 | 17 | 255 | 235 | 278 | 292 | 1 077 |
| Amortissement cumulé | | | | | | |
| Au 31 octobre 2015 | | 151 | 158 | 164 | 134 | 607 |
| Amortissement de l'exercice | | 5 | 42 | 203 | 23 | 273 |
| Dispositions | | (1) | (13) | (191) | (3) | (208) |
| Immobilisations entièrement amorties | | (2) | (114) | (4) | (16) | (136) |
| Au 31 octobre 2016 | | 153 | 73 | 172 | 138 | 536 |
| Amortissement de l'exercice | | 5 | 46 | 106 | 25 | 182 |
| Dispositions | | (3) | – | (125) | (6) | (134) |
| Immobilisations entièrement amorties | | (1) | (27) | (7) | (30) | (65) |
| Au 31 octobre 2017 | | 154 | 92 | 146 | 127 | 519 |
| Valeur comptable au 31 octobre 2016 | 14 | 100 | 151 | 915 | 158 | 1 338 |
| Valeur comptable au 31 octobre 2017 | 17 | 101 | 143 | 132 | 165 | 558 |

Actifs loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. Par l'intermédiaire d'une de ses filiales, la Banque agit aussi à titre de bailleur pour du matériel loué en vertu de contrats de location simple. À l'expiration du bail, la Banque dispose du matériel. Ces contrats ont une durée variant de un an à cinq ans et ne comportent aucune option d'achat à prix de faveur et aucun loyer conditionnel.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du total des paiements minimaux futurs à recevoir relativement aux contrats de location simple.

| | Au 31 octobre 2017 |
|----------------------|--------------------|
| 1 an ou moins | 84 |
| Plus de 1 an à 5 ans | 42 |
| Plus de 5 ans | 8 |
| | 134 |

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016.

| | Particuliers et Entreprises ⁽¹⁾ | Gestion de patrimoine | | | Marchés financiers ⁽¹⁾ | Advanced Credigy Bank of Asia Ltd. ⁽¹⁾ Limited ⁽¹⁾ | | FSEU&I Total | Total | |
|---|---|---------------------------------------|---|------------------------------------|--------------------------------------|--|-----------|-----------------|------------|--------------|
| | | Solutions aux tiers ⁽¹⁾ | Courtage en valeurs mobilières ⁽¹⁾ | Solutions gérées ⁽¹⁾ | | Total | | | | |
| Solde au 31 octobre 2015 | 51 | 256 | 434 | 269 | 959 | 234 | 33 | – | 33 | 1 277 |
| Acquisition de Advanced Bank of Asia Limited (note 33) | – | – | – | – | – | – | – | 129 | 129 | 129 |
| Incidence de la conversion de devises | – | – | – | – | – | 1 | – | 5 | 5 | 6 |
| Solde au 31 octobre 2016 | 51 | 256 | 434 | 269 | 959 | 235 | 33 | 134 | 167 | 1 412 |
| Acquisition de Groupe Financier Abi-Témi inc. ⁽²⁾ | 3 | – | – | – | – | – | – | – | – | 3 |
| Incidence de la conversion de devises | – | – | – | – | – | – | (1) | (5) | (6) | (6) |
| Solde au 31 octobre 2017 | 54 | 256 | 434 | 269 | 959 | 235 | 32 | 129 | 161 | 1 409 |

(1) Constitue une UGT.

(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales en propriété exclusive, a acquis Groupe Financier Abi-Témi inc. situé à Rouyn-Noranda, Canada.

Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours des exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est basée sur la valeur d'utilité qui est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés avant impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs avant impôts est basée sur une période de cinq ans, soit la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque et reflète le risque spécifique de l'UGT. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé au 31 octobre 2017 est de 13,2 % (12,3 % au 31 octobre 2016) et le taux de croissance à long terme varie, selon l'UGT visée, de 2,0 % à 5,0 % aux 31 octobre 2017 et 2016.

L'estimation de la valeur d'utilité d'une UGT nécessite un jugement important relativement aux données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La Banque effectue des analyses de sensibilité en faisant varier à la hausse le taux d'actualisation après impôts et les taux de croissance finaux de 1 % et ces analyses de sensibilité ne feraient pas en sorte que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur d'utilité.

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Immobilisations incorporelles

| | Durée d'utilité indéterminée | | | Durée d'utilité déterminée | | | Total |
|--|------------------------------------|--------------------|------------|--|------------------|--------------------------------------|--------------|
| | Contrats de gestion ⁽¹⁾ | Marque de commerce | Total | Logiciels générés à l'interne ⁽²⁾ | Autres logiciels | Autres immobilisations incorporelles | |
| Coût | | | | | | | |
| Au 31 octobre 2015 | 161 | 11 | 172 | 913 | 107 | 107 | 1 299 |
| Acquisitions | – | – | – | 234 | 36 | – | 270 |
| Pertes de valeur ⁽³⁾ | – | – | – | (69) | – | (1) | (70) |
| Immobilisations entièrement amorties | | | | (40) | (17) | – | (57) |
| Au 31 octobre 2016 | 161 | 11 | 172 | 1 038 | 126 | 106 | 1 442 |
| Acquisitions | – | – | – | 245 | 21 | 2 | 268 |
| Immobilisations entièrement amorties | | | | (16) | (32) | – | (48) |
| Au 31 octobre 2017 | 161 | 11 | 172 | 1 267 | 115 | 108 | 1 662 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| Au 31 octobre 2015 | | | | 133 | 58 | 49 | 240 |
| Amortissement de l'exercice | | | | 108 | 27 | 9 | 144 |
| Pertes de valeur ⁽³⁾ | | | | (25) | – | – | (25) |
| Immobilisations entièrement amorties | | | | (40) | (17) | – | (57) |
| Au 31 octobre 2016 | | | | 176 | 68 | 58 | 302 |
| Amortissement de l'exercice | | | | 135 | 25 | 9 | 169 |
| Immobilisations entièrement amorties | | | | (16) | (32) | – | (48) |
| Au 31 octobre 2017 | | | | 295 | 61 | 67 | 423 |
| Valeur comptable au 31 octobre 2016 | 161 | 11 | 172 | 862 | 58 | 48 | 968 |
| Valeur comptable au 31 octobre 2017 | 161 | 11 | 172 | 972 | 54 | 41 | 1 067 |

(1) Pour les fins du test de dépréciation annuel, les contrats de gestion sont attribués à l'UGT Solutions gérées.

(2) La durée restante de la période d'amortissement pour les logiciels générés à l'interne significatifs est de cinq ans.

(3) Certains logiciels générés à l'interne relatifs à des applications désuètes, pour lesquelles la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation, ont été radiés. La valeur recouvrable de ces applications a été estimée à nulle. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, des pertes de valeur de 44 M\$ avaient été comptabilisées et imputées à la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|---|--------------|--------------|
| Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments | 690 | 668 |
| Intérêts et dividendes à recevoir | 489 | 474 |
| Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾ | 505 | 843 |
| Actif au titre des prestations définies (note 24) | 56 | 48 |
| Actifs d'impôt différé (note 25) | 374 | 402 |
| Actifs d'impôt exigible | 31 | 80 |
| Actifs au titre des cessions en réassurance | 31 | 32 |
| | 2 176 | 2 547 |

(1) La rubrique *Créances de clients, de négociants et de courtiers* d'un montant de 843 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2016 est maintenant présentée dans les *Autres actifs*.

NOTE 13 – DÉPÔTS

| Au 31 octobre | | | 2017 | 2016 ⁽¹⁾ |
|--|---|--------------------------------|----------------|---------------------|
| | À vue et avec préavis ⁽²⁾ | À terme fixe ⁽³⁾ | Total | Total |
| Particuliers | 28 516 | 25 203 | 53 719 | 52 521 |
| Entreprises et administrations publiques | 46 938 | 50 633 | 97 571 | 83 905 |
| Institutions de dépôts | 2 447 | 2 934 | 5 381 | 5 640 |
| | 77 901 | 78 770 | 156 671 | 142 066 |

- (1) Certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment un montant de 2 159 M\$ classé dans les *Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers* dans le bilan consolidé au 31 octobre 2016 qui est maintenant présenté dans les *Dépôts*.
- (2) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques. Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées, telles que décrites ci-après.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a émis 150 millions de livres sterling d'obligations sécurisées en vertu de ce programme (750 millions d'euros et 100 millions de livres sterling émis au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016). Ces obligations sécurisées s'élevaient à 7,0 G\$ au 31 octobre 2017 (6,7 G\$ au 31 octobre 2016). Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 15,9 G\$ au 31 octobre 2017 (14,2 G\$ au 31 octobre 2016) dont un montant de 15,6 G\$ (13,9 G\$ au 31 octobre 2016) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

NOTE 14 – AUTRES PASSIFS

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|--------------|--------------|
| Créditeurs et charges à payer | 1 797 | 1 510 |
| Dettes de filiales envers des tiers | 1 075 | 1 447 |
| Intérêts et dividendes à payer | 883 | 832 |
| Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾ | 647 | 540 |
| Passif au titre des prestations définies (note 24) | 252 | 314 |
| Passifs d'impôt différé (note 25) | 35 | 57 |
| Passifs d'impôt exigible | 93 | 215 |
| Passifs d'assurance | 60 | 71 |
| Autres éléments ⁽²⁾⁽³⁾ | 916 | 900 |
| | 5 758 | 5 886 |

(1) Un montant de 540 M\$ présenté dans les *Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers* du bilan consolidé au 31 octobre 2016 est maintenant présenté dans les *Autres passifs*.

(2) Au 31 octobre 2017, les autres éléments incluent une provision pour restructuration de 46 M\$ (152 M\$ au 31 octobre 2016). Se reporter à la note 15 pour de plus amples renseignements.

(3) Au 31 octobre 2017, les autres éléments incluent une provision pour litiges de 12 M\$ (18 M\$ au 31 octobre 2016).

NOTE 15 – RESTRUCTURATION

Au cours des exercices 2016 et 2015, le Conseil avait approuvé certaines initiatives de restructuration afin d'accélérer son plan de transformation, de satisfaire aux besoins évolutifs de ses clients et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Cette transformation permet à la Banque de conserver la cadence de son virage centré client, de poursuivre la transition du numéraire au numérique, de maintenir un milieu de travail stimulant et de mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque avait comptabilisé une charge de 131 M\$ dans la rubrique *Charge de restructuration* de l'état consolidé des résultats, qui se composait d'indemnités de départ et de contrats déficitaires. Cette charge de restructuration avait été comptabilisée dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour restructuration au bilan consolidé.

| | Indemnités de départ | Autres | Total |
|-----------------------------------|----------------------|----------|-----------|
| Au 31 octobre 2015 | 51 | 16 | 67 |
| Charge de restructuration | 129 | 2 | 131 |
| Versements au cours de l'exercice | (34) | (12) | (46) |
| Au 31 octobre 2016 | 146 | 6 | 152 |
| Versements au cours de l'exercice | (104) | (2) | (106) |
| Au 31 octobre 2017 | 42 | 4 | 46 |

NOTE 16 – DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée représente des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débetures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et de débetures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des billets et débetures subordonnés, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le 11 avril 2017, les billets à moyen terme échéant le 11 avril 2022, d'un montant de 1,0 G\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

| Au 31 octobre | | | | 2017 | 2016 |
|---|--|-------------------------|---|----------|--------------|
| Échéance | | Taux d'intérêt | Caractéristiques | | |
| Avril 2022 | | 3,261 % | Remboursables par anticipation | – | 1 000 |
| Février 2087 | | Variable ⁽¹⁾ | Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993 | 9 | 9 |
| Ajustement relatif à la couverture de la juste valeur | | | | 9 | 1 009 |
| Solde non amorti des coûts liés à l'émission ⁽²⁾ | | | | – | 5 |
| Total | | | | 9 | 1 012 |

(1) Débetures libellées en devises d'un montant de 7 M\$ US au 31 octobre 2017 (2016 : 7 M\$ US) et portant intérêt au taux de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR six mois.

(2) Le solde non amorti des coûts liés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE 17 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, cours d'un titre de participation, prix d'un produit de base, écart de crédit ou indice).

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de produits de base ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché boursier et sont assujéti à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'une matière première;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence;
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des rendements à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de produits de base ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

NOTE 17 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent le montant de référence du contrat en fonction duquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.

| Au 31 octobre | Durée jusqu'à l'échéance | | | | | 2017 | | 2016 |
|---|--------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|--------------------|--|--|--------------------|
| | 3 mois ou moins | Plus de 3 mois à 12 mois | Plus de 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Total des contrats | Contrats détenus à des fins de négociation | Contrats désignés comme instrument de couverture | Total des contrats |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | | | |
| Hors bourse | | | | | | | | |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | | | | | | | | |
| Non compensés par des contreparties centrales | 691 | 104 | – | – | 795 | 795 | – | 2 249 |
| Compensés par des contreparties centrales | – | 819 | 129 | – | 948 | 948 | – | 8 015 |
| Swaps | | | | | | | | |
| Non compensés par des contreparties centrales | 6 064 | 9 143 | 68 050 | 41 694 | 124 951 | 119 531 | 5 420 | 132 364 |
| Compensés par des contreparties centrales | 111 227 | 82 338 | 116 566 | 48 890 | 359 021 | 327 496 | 31 525 | 289 597 |
| Options achetées | 10 | 1 082 | 1 084 | 630 | 2 806 | 2 647 | 159 | 4 862 |
| Options vendues | 23 | 628 | 567 | 606 | 1 824 | 1 546 | 278 | 2 874 |
| | 118 015 | 94 114 | 186 396 | 91 820 | 490 345 | 452 963 | 37 382 | 439 961 |
| Négoiés en bourse | | | | | | | | |
| Contrats à terme | | | | | | | | |
| Positions créditrices | 19 817 | 15 887 | 7 369 | – | 43 073 | 43 073 | – | 32 275 |
| Positions à découvert | 13 793 | 26 881 | 5 257 | – | 45 931 | 45 931 | – | 50 275 |
| Options achetées | 11 708 | – | 6 392 | – | 18 100 | 18 100 | – | 19 248 |
| Options vendues | 65 | – | 2 516 | – | 2 581 | 2 581 | – | 20 119 |
| | 45 383 | 42 768 | 21 534 | – | 109 685 | 109 685 | – | 121 917 |
| Contrats de change | | | | | | | | |
| Hors bourse | | | | | | | | |
| Contrats à terme | | | | | | | | |
| | 16 043 | 6 570 | 7 365 | 1 635 | 31 613 | 31 613 | – | 45 221 |
| Swaps | | | | | | | | |
| | 65 571 | 26 867 | 57 930 | 29 493 | 179 861 | 168 479 | 11 382 | 175 742 |
| Options achetées | | | | | | | | |
| | 4 798 | 4 138 | 747 | – | 9 683 | 9 683 | – | 7 822 |
| Options vendues | | | | | | | | |
| | 4 815 | 3 526 | 619 | – | 8 960 | 8 960 | – | 7 005 |
| | 91 227 | 41 101 | 66 661 | 31 128 | 230 117 | 218 735 | 11 382 | 235 790 |
| Négoiés en bourse | | | | | | | | |
| Contrats à terme | | | | | | | | |
| Positions créditrices | 45 | – | – | – | 45 | 45 | – | 41 |
| Positions à découvert | 424 | – | – | – | 424 | 424 | – | 756 |
| Options achetées | – | – | – | – | – | – | – | 10 |
| Options vendues | – | – | – | – | – | – | – | 4 |
| | 469 | – | – | – | 469 | 469 | – | 811 |
| Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit ⁽¹⁾ | | | | | | | | |
| Hors bourse | | | | | | | | |
| Contrats à terme | | | | | | | | |
| | 4 | 56 | 1 895 | 287 | 2 242 | 2 242 | – | 3 209 |
| Swaps | | | | | | | | |
| Non compensés par des contreparties centrales | 6 622 | 9 520 | 8 507 | 457 | 25 106 | 24 989 | 117 | 20 194 |
| Compensés par des contreparties centrales | 143 | 238 | 7 291 | 1 210 | 8 882 | 8 882 | – | 1 969 |
| Options achetées | 602 | 90 | 1 287 | 230 | 2 209 | 2 209 | – | 2 160 |
| Options vendues | 206 | 316 | 846 | 208 | 1 576 | 1 576 | – | 2 562 |
| | 7 577 | 10 220 | 19 826 | 2 392 | 40 015 | 39 898 | 117 | 30 094 |
| Négoiés en bourse | | | | | | | | |
| Contrats à terme | | | | | | | | |
| Positions créditrices | 4 588 | 192 | 261 | 70 | 5 111 | 5 111 | – | 3 574 |
| Positions à découvert | 7 976 | 1 747 | 1 081 | 43 | 10 847 | 10 847 | – | 9 798 |
| Options achetées | 1 505 | 357 | 131 | – | 1 993 | 1 993 | – | 2 311 |
| Options vendues | 746 | 943 | 1 032 | 109 | 2 830 | 2 830 | – | 2 929 |
| | 14 815 | 3 239 | 2 505 | 222 | 20 781 | 20 781 | – | 18 612 |
| | 277 486 | 191 442 | 296 922 | 125 562 | 891 412 | 842 531 | 48 881 | 847 185 |

(1) Comprend des contrats sur métaux précieux.

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des conventions-cadres de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement des instruments financiers dérivés. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Termes utilisés

Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des conventions-cadres de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel, conformément à la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant déterminé en fonction des directives du BSIF appliquées au montant en équivalent-crédit.

Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

| Au 31 octobre | 2017 | | | 2016 | | |
|---|-------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|
| | Coût de remplacement ⁽¹⁾ | Équivalent-crédit | Montant pondéré en fonction du risque | Coût de remplacement ⁽¹⁾ | Équivalent-crédit | Montant pondéré en fonction du risque |
| Contrats de taux d'intérêt | 2 214 | 8 598 | 821 | 3 812 | 9 213 | 909 |
| Contrats de change | 4 465 | 11 373 | 1 901 | 4 295 | 10 784 | 1 715 |
| Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit | 1 677 | 4 816 | 305 | 2 222 | 4 702 | 487 |
| | 8 356 | 24 787 | 3 027 | 10 329 | 24 699 | 3 111 |
| Incidence des conventions-cadres de compensation | (3 931) | (10 445) | (756) | (4 743) | (11 721) | (629) |
| | 4 425 | 14 342 | 2 271 | 5 586 | 12 978 | 2 482 |

(1) Au 31 octobre 2017, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse d'un montant de 67 M\$ est exclu (87 M\$ au 31 octobre 2016).

Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

| Au 31 octobre | 2017 | | 2016 | |
|---|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| | Coût de remplacement | Équivalent-crédit | Coût de remplacement | Équivalent-crédit |
| Gouvernements des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾ | 956 | 1 761 | 1 084 | 1 859 |
| Banques des pays membres de l'OCDE | 969 | 3 809 | 1 025 | 3 809 |
| Autres | 2 500 | 8 772 | 3 477 | 7 310 |
| | 4 425 | 14 342 | 5 586 | 12 978 |

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

NOTE 17 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Juste valeur des instruments financiers dérivés

| Au 31 octobre | 2017 | | | 2016 | | |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| | Positive | Négative | Nette | Positive | Négative | Nette |
| Contrats à des fins de négociation | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats à terme | 5 | 1 | 4 | 7 | 3 | 4 |
| Swaps | 1 713 | 1 362 | 351 | 2 843 | 2 147 | 696 |
| Options | 36 | 7 | 29 | 43 | 10 | 33 |
| | 1 754 | 1 370 | 384 | 2 893 | 2 160 | 733 |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme | 573 | 423 | 150 | 1 140 | 873 | 267 |
| Swaps | 3 531 | 2 498 | 1 033 | 2 987 | 2 782 | 205 |
| Options | 141 | 146 | (5) | 160 | 138 | 22 |
| | 4 245 | 3 067 | 1 178 | 4 287 | 3 793 | 494 |
| Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit | | | | | | |
| Contrats à terme | 773 | 159 | 614 | 1 407 | 152 | 1 255 |
| Swaps | 626 | 1 163 | (537) | 490 | 521 | (31) |
| Options | 336 | 416 | (80) | 410 | 407 | 3 |
| | 1 735 | 1 738 | (3) | 2 307 | 1 080 | 1 227 |
| Total – Contrats à des fins de négociation | 7 734 | 6 175 | 1 559 | 9 487 | 7 033 | 2 454 |
| Contrats désignés comme instrument de couverture | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats à terme | – | – | – | – | – | – |
| Swaps | 468 | 342 | 126 | 917 | 679 | 238 |
| Options | 1 | 6 | (5) | 2 | 12 | (10) |
| | 469 | 348 | 121 | 919 | 691 | 228 |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme | – | – | – | – | 1 | (1) |
| Swaps | 220 | 89 | 131 | 8 | – | 8 |
| Options | – | – | – | – | – | – |
| | 220 | 89 | 131 | 8 | 1 | 7 |
| Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit | | | | | | |
| Contrats à terme | – | – | – | – | – | – |
| Swaps | – | – | – | 2 | – | 2 |
| Options | – | – | – | – | – | – |
| | – | – | – | 2 | – | 2 |
| Total – Contrats désignés comme instrument de couverture | 689 | 437 | 252 | 929 | 692 | 237 |
| Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur | 246 | 217 | 29 | 580 | 436 | 144 |
| Désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie | 442 | 220 | 222 | 341 | 255 | 86 |
| Désignés comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger | 1 | – | 1 | 8 | 1 | 7 |
| Juste valeur totale | 8 423 | 6 612 | 1 811 | 10 416 | 7 725 | 2 691 |
| Incidence des conventions-cadres de compensation | (3 931) | (3 931) | – | (4 743) | (4 743) | – |
| | 4 492 | 2 681 | 1 811 | 5 673 | 2 982 | 2 691 |

NOTE 18 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Instruments financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

| Au 31 octobre | 2017 | | | 2016 | | |
|---|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| | Couverture de la juste valeur | Couverture des flux de trésorerie | Couverture de l'investissement net | Couverture de la juste valeur | Couverture des flux de trésorerie | Couverture de l'investissement net |
| Actifs | | | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 246 | 442 | 1 | 580 | 341 | 8 |
| Passifs | | | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 217 | 220 | – | 436 | 255 | 1 |
| Valeur comptable des instruments financiers non dérivés | – | – | 841 | – | – | 1 024 |
| Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés | 18 878 | 29 955 | 48 | 18 965 | 24 714 | 492 |

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif suite aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente, des dépôts à taux fixe, des passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

Résultats de la couverture de la juste valeur

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|---|-------|------|
| Gains (pertes) sur instruments de couverture | (150) | (13) |
| Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert | 147 | 12 |
| Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur | 4 | – |

Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour les portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles, d'acceptations et de dépôts. La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre des relations de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Résultats de la couverture des flux de trésorerie

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|------|------|
| Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture | 45 | 47 |
| Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats | (35) | (25) |
| Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie | 1 | (1) |

NOTE 18 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

| | Au 31 octobre 2017 | | | |
|---|--------------------|----------------------|-----------------------|---------------|
| | 1 an ou moins | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Flux monétaires prévus sur les actifs couverts | 41 | 41 | 127 | 51 |
| Flux monétaires prévus sur les passifs couverts | 147 | 119 | 208 | 80 |
| Exposition nette | (106) | (78) | (81) | (29) |

| | Au 31 octobre 2016 | | | |
|---|--------------------|----------------------|-----------------------|---------------|
| | 1 an ou moins | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Flux monétaires prévus sur les actifs couverts | 24 | 27 | 74 | 52 |
| Flux monétaires prévus sur les passifs couverts | 55 | 54 | 120 | 36 |
| Exposition nette | (31) | (27) | (46) | 16 |

Couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères et la Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour le couvrir. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 19 – CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

Actions privilégiées de premier rang

| | Au 31 octobre 2017 | | | | |
|--|--|---|---|--|---|
| | Date de rachat et de conversion en vigueur à compter du ^{(1) (2)} | Prix de rachat par action (\$) ⁽¹⁾ | Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾ | Dividende par action (\$) ⁽³⁾ | Prime au rajustement du taux du dividende |
| Actions privilégiées de premier rang émises et en circulation | | | | | |
| Série 28 | 15 novembre 2017 ^{(4) (5)} | 25,00 | Série 29 | 0,23750 ⁽⁶⁾ | 2,43 % |
| Série 30 ⁽⁷⁾ | 15 mai 2019 ^{(4) (5)} | 25,00 | Série 31 | 0,25625 ⁽⁶⁾ | 2,40 % |
| Série 32 ⁽⁷⁾ | 15 février 2020 ^{(4) (5)} | 25,00 | Série 33 | 0,24375 ⁽⁶⁾ | 2,25 % |
| Série 34 ⁽⁷⁾ | 15 mai 2021 ^{(4) (5)} | 25,00 | Série 35 | 0,35000 ⁽⁶⁾ | 4,90 % |
| Série 36 ⁽⁷⁾ | 15 août 2021 ^{(4) (5)} | 25,00 | Série 37 | 0,33750 ⁽⁶⁾ | 4,66 % |
| Série 38 ⁽⁷⁾ | 15 novembre 2022 ^{(4) (5)} | 25,00 | Série 39 | 0,27813 ⁽⁶⁾ | 3,43 % |
| Actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises | | | | | |
| Série 19 ⁽⁸⁾ | 30 juin 2013 | 25,00 | s.o. | 0,68750 | s.o. |
| Série 23 ⁽⁸⁾ | 31 juillet 2013 | 25,00 | s.o. | 0,75000 | s.o. |
| Série 29 | 15 novembre 2017 ⁽⁴⁾ | 25,50 ⁽⁹⁾ | s.o. | taux variable ⁽¹⁰⁾ | 2,43 % |
| Série 31 ⁽⁷⁾ | 15 mai 2019 ⁽⁴⁾ | 25,50 ⁽⁹⁾ | s.o. | taux variable ⁽¹⁰⁾ | 2,40 % |
| Série 33 ⁽⁷⁾ | 15 février 2020 ⁽⁴⁾ | 25,50 ⁽⁹⁾ | s.o. | taux variable ⁽¹⁰⁾ | 2,25 % |
| Série 35 ⁽⁷⁾ | 15 mai 2021 ⁽⁴⁾ | 25,50 ⁽⁹⁾ | s.o. | taux variable ⁽¹⁰⁾ | 4,90 % |
| Série 37 ⁽⁷⁾ | 15 août 2021 ⁽⁴⁾ | 25,50 ⁽⁹⁾ | s.o. | taux variable ⁽¹⁰⁾ | 4,66 % |
| Série 39 ⁽⁷⁾ | 15 novembre 2022 ⁽⁴⁾ | 25,50 ⁽⁹⁾ | s.o. | taux variable ⁽¹⁰⁾ | 3,43 % |

s.o. Sans objet

- (1) Rachetables en espèces au gré de la Banque, en totalité ou en partie, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF. Le prix de rachat est majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur les actions privilégiées à la date fixée pour le rachat.
- (2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, sous réserve de certaines conditions.
- (3) Les dividendes sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement, sauf pour les séries 19 et 23 pour lesquelles les dividendes sont payables semestriellement.
- (4) Rachetables à partir de la date fixée pour le rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite.
- (5) Convertibles à partir de la date fixée pour la conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.
- (6) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée pour le rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux.
- (7) À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- (8) Se reporter à la note 20 pour de plus amples renseignements.
- (9) À partir de la date fixée pour le rachat, le prix de rachat sera de 25,50 \$ l'action. Par la suite, à la même date tous les cinq ans, le prix de rachat s'établira à 25,00 \$ l'action.
- (10) La période de dividende débute à partir de la date de rachat fixée. Le montant du dividende trimestriel variable non cumulatif s'établit en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada à la date du calcul du taux variable, majoré de la prime au rajustement du taux.

Actions privilégiées de deuxième rang

Il s'agit de 15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2017, aucune action n'a été émise ni négociée.

NOTE 19 – CAPITAL-ACTIONS (suite)

Actions en circulation

| Au 31 octobre | 2017 | | 2016 | |
|--|--------------------|--------------|------------------|------------|
| | Nombre d'actions | Actions \$ | Nombre d'actions | Actions \$ |
| Actions privilégiées de premier rang | | | | |
| Série 28 | 8 000 000 | 200 | 8 000 000 | 200 |
| Série 30 | 14 000 000 | 350 | 14 000 000 | 350 |
| Série 32 | 12 000 000 | 300 | 12 000 000 | 300 |
| Série 34 | 16 000 000 | 400 | 16 000 000 | 400 |
| Série 36 | 16 000 000 | 400 | 16 000 000 | 400 |
| Série 38 | 16 000 000 | 400 | – | – |
| | 82 000 000 | 2 050 | 66 000 000 | 1 650 |
| Actions ordinaires au début de l'exercice | 338 053 054 | 2 645 | 337 236 322 | 2 614 |
| Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions | 4 239 095 | 179 | 1 122 756 | 43 |
| Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation | (2 000 000) | (16) | – | – |
| Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾ | (591 843) | (37) | (306 024) | (12) |
| Autres | (108 341) | (3) | – | – |
| Actions ordinaires à la fin de l'exercice | 339 591 965 | 2 768 | 338 053 054 | 2 645 |

(1) Au 31 octobre 2017, 553 980 actions sont détenues à des fins de négociation, représentant un montant de 35 M\$ (37 863 actions vendues à découvert à des fins de négociation, représentant un montant de 2 M\$ au 31 octobre 2016).

Dividendes déclarés

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | | 2016 | |
|---|---------------|-----------------------|---------------|-----------------------|
| | Dividendes \$ | Dividendes par action | Dividendes \$ | Dividendes par action |
| Actions privilégiées de premier rang | | | | |
| Série 28 | 8 | 0,9500 | 8 | 0,9500 |
| Série 30 | 14 | 1,0250 | 14 | 1,0250 |
| Série 32 | 12 | 0,9750 | 12 | 0,9750 |
| Série 34 | 22 | 1,4000 | 18 | 1,1373 |
| Série 36 | 22 | 1,3500 | 9 | 0,5733 |
| Série 38 | 7 | 0,4724 | – | – |
| | 85 | | 61 | |
| Actions ordinaires | 778 | 2,2800 | 736 | 2,1800 |
| | 863 | | 797 | |

Émissions d'actions privilégiées

Le 13 juin 2017, la Banque a émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 38, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 38 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 13 juin 2016, la Banque avait émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 36, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 36 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 22 janvier 2016, la Banque avait émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 34, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 34 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Rachat d'actions privilégiées

Le 29 août 2017, le Conseil a approuvé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation, le 15 novembre 2017. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a effectué le rachat des 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$ le 15 novembre 2017.

Rachats d'actions ordinaires

Le 5 juin 2017, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 4 juin 2018. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fera au cours du marché. Les montants qui seront versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires seront imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a complété le rachat de 2 000 000 actions ordinaires au prix de 115 M\$, ce qui a réduit de 16 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 99 M\$ les *Résultats non distribués*.

Actions ordinaires réservées

Aux 31 octobre 2017 et 2016, 15 507 568 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Au 31 octobre 2017, 25 764 866 (21 003 961 au 31 octobre 2016) actions ordinaires sont réservées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions.

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. En décembre 2016, une libération de 799 563 de ces actions a été faite aux actionnaires. De plus, 108 341 actions ont été annulées suite, notamment, au règlement de certaines indemnités garanties par ces actions. Au 31 octobre 2017, le nombre des actions ordinaires entières est de 28 881 (936 785 au 31 octobre 2016). La Banque prévoit le règlement des actions entières restantes d'ici la fin de l'année 2018.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque s'abstiendrait de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée. Se reporter aux notes 20 et 28 pour de plus amples renseignements.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions pour les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires souscrites par le participant sont acquises pour le compte de ce dernier sur le marché secondaire par le biais de Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de la Banque, à un prix égal au prix moyen d'achat de ces actions ordinaires durant les dix jours ouvrables suivant immédiatement la date de versement d'un dividende.

NOTE 20 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|------------|------------|
| Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II) | | |
| Série 1 ⁽¹⁾ | 410 | 410 |
| Série 2 ⁽²⁾ | 359 | 359 |
| Autres | 39 | 41 |
| | 808 | 810 |

(1) Comprend des intérêts courus de 10 M\$ (10 M\$ au 31 octobre 2016).

(2) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2016).

Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de l'entité structurée Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées « titres de la Fiducie de capital », ou « NBC CapS II ». Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie de NBC CapS II se présentent comme suit.

| | Nombre | Date d'émission | Rendement annuel | Dates de distribution | Distribution semestrielle par NBC CapS II ⁽¹⁾ |
|---------|---------|-----------------|------------------|-------------------------|--|
| Série 1 | 400 000 | 22 janvier 2008 | 7,235 % | 30 juin, 31 décembre | 36,175 \$ ⁽²⁾ |
| Série 2 | 350 000 | 30 juin 2008 | 7,447 % | 30 juin, 31 décembre | 37,235 \$ ⁽³⁾ |

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2018, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 3,79 %.

(3) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

Distribution

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, et chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio du total des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres de la Fiducie de capital en circulation de la Fiducie.

Rachat au gré de la Fiducie

À toute date de distribution, la Fiducie peut, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation du BSIF, racheter à son gré les NBC CapS II – série 1 et série 2, en totalité mais non en partie, sans le consentement des porteurs.

Achat à des fins d'annulation

La Fiducie peut, avec l'accord du BSIF, acheter les NBC CapS II – série 1 et série 2, en totalité ou en partie sur le marché libre, par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises, le cas échéant.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II série 1 et 2 se qualifient à titre d'instruments de capital novateurs et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022.

NOTE 21 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

Gestion du capital

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres définis par la réglementation par l'actif pondéré en fonction des risques et sont exprimés en pourcentage. L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes sur prêts. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Néanmoins, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ». La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Par conséquent, la Banque, ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes, doit maintenir, selon la méthode « tout compris », un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio total des fonds propres d'au moins 11,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % et une surcharge relative aux banques d'importance systémique intérieure de 1 %.

Le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

NOTE 21 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL (suite)

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|---------|---------|
| Fonds propres | | |
| CET1 | 7 856 | 6 865 |
| catégorie 1 ⁽²⁾ | 10 457 | 9 265 |
| total ⁽²⁾ | 10 661 | 10 506 |
| Actif pondéré en fonction des risques | | |
| pour les fonds propres CET1 | 70 173 | 68 205 |
| pour les fonds propres de catégorie 1 | 70 327 | 68 430 |
| pour le total des fonds propres | 70 451 | 68 623 |
| Exposition totale | 262 539 | 253 097 |
| Ratios des fonds propres | | |
| CET1 | 11,2 % | 10,1 % |
| catégorie 1 ⁽²⁾ | 14,9 % | 13,5 % |
| total ⁽²⁾ | 15,1 % | 15,3 % |
| Ratio de levier | 4,0 % | 3,7 % |

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

NOTE 22 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--------------------------------|------|------|
| Revenu net d'intérêts | 392 | 515 |
| Revenus autres que d'intérêts | 374 | 150 |
| | 766 | 665 |

NOTE 23 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 25 764 866 au 31 octobre 2017 (21 003 961 au 31 octobre 2016). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

| Au 31 octobre | 2017 | | 2016 | |
|------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| | Nombre d'options | Prix de levée moyen pondéré | Nombre d'options | Prix de levée moyen pondéré |
| Régime d'options | | | | |
| En circulation au début | 17 302 322 | 38,05 \$ | 16 652 313 | 37,33 \$ |
| Octroyées | 1 804 016 | 54,69 \$ | 2 140 420 | 42,17 \$ |
| Levées | (4 239 095) | 36,31 \$ | (1 122 756) | 33,06 \$ |
| Annulées ⁽¹⁾ | (291 349) | 45,90 \$ | (367 655) | 44,30 \$ |
| En circulation à la fin | 14 575 894 | 40,46 \$ | 17 302 322 | 38,05 \$ |
| Pouvant être levées à la fin | 9 250 560 | 36,03 \$ | 10 850 976 | 34,32 \$ |

(1) Inclut 10 728 options échues durant l'exercice terminé le 31 octobre 2017 (900 options échues durant l'exercice terminé le 31 octobre 2016).

| Prix de levée | Options en circulation | Options pouvant être levées | Échéance |
|---------------|------------------------|-----------------------------|---------------|
| 26,93 \$ | 546 861 | 546 861 | Décembre 2017 |
| 17,44 \$ | 881 360 | 881 360 | Décembre 2018 |
| 29,25 \$ | 909 483 | 909 483 | Décembre 2019 |
| 34,34 \$ | 1 086 075 | 1 086 075 | Décembre 2020 |
| 34,09 \$ | 1 297 570 | 1 297 570 | Décembre 2021 |
| 38,36 \$ | 1 615 570 | 1 615 570 | Décembre 2022 |
| 44,96 \$ | 2 051 898 | 1 409 054 | Décembre 2023 |
| 47,93 \$ | 2 494 194 | 1 104 420 | Décembre 2024 |
| 42,17 \$ | 1 927 107 | 400 167 | Décembre 2025 |
| 54,69 \$ | 1 765 776 | – | Décembre 2026 |
| | 14 575 894 | 9 250 560 | |

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a octroyé 1 804 016 options (2 140 420 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016) d'une juste valeur moyenne de 5,75 \$ par option (3,70 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|---------------------------------|---------|---------|
| Taux d'intérêt hors risque | 1,59 % | 1,43 % |
| Durée de vie prévue des options | 7 ans | 7 ans |
| Volatilité prévue | 20,53 % | 21,12 % |
| Dividendes prévus | 4,41 % | 5,33 % |

NOTE 23 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des tendances qu'afficheront les levées futures. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Les dividendes prévus représentent le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 s'élève à 11 M\$ (12 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016).

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Une charge de rémunération de 4 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 à l'égard de ce régime (1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016).

| Au 31 octobre | 2017 | | 2016 | |
|--------------------------------------|----------------|-------------------------------|----------------|-------------------------------|
| | Nombre de DPVA | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre de DPVA | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Régime de DPVA ⁽¹⁾ | | | | |
| En circulation au début | 349 856 | 39,59 \$ | 319 920 | 37,42 \$ |
| Octroyés | 63 356 | 54,69 \$ | 74 180 | 42,17 \$ |
| Exercés | (17 878) | 33,34 \$ | (44 244) | 28,24 \$ |
| En circulation à la fin | 395 334 | 42,29 \$ | 349 856 | 39,59 \$ |
| Pouvant être exercés à la fin | 225 637 | 37,69 \$ | 185 143 | 35,28 \$ |

(1) Aucun DPVA annulé ou échu durant les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016.

| Prix d'exercice | DPVA en circulation | DPVA pouvant être exercés | Échéance |
|-----------------|---------------------|---------------------------|---------------|
| 26,93 \$ | – | – | Décembre 2017 |
| 17,44 \$ | 10 780 | 10 780 | Décembre 2018 |
| 29,25 \$ | 34 430 | 34 430 | Décembre 2019 |
| 34,34 \$ | 29 340 | 29 340 | Décembre 2020 |
| 34,09 \$ | 31 616 | 31 616 | Décembre 2021 |
| 38,36 \$ | 33 020 | 33 020 | Décembre 2022 |
| 44,96 \$ | 35 360 | 26 280 | Décembre 2023 |
| 47,93 \$ | 83 252 | 41 626 | Décembre 2024 |
| 42,17 \$ | 74 180 | 18 545 | Décembre 2025 |
| 54,69 \$ | 63 356 | – | Décembre 2026 |
| | 395 334 | 225 637 | |

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Le régime d'UAD contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a octroyé 74 436 UAD à un prix moyen pondéré de 54,69 \$ (79 098 UAD à un prix moyen pondéré de 42,17 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016). Au total, 637 989 UAD sont en circulation au 31 octobre 2017 (688 035 UAD au 31 octobre 2016). Une charge de rémunération de 14 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 à l'égard de ces régimes (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016).

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et autres personnes désignées et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans, mais certaines d'entre elles sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a octroyé 2 411 016 UAR à un prix moyen pondéré de 51,21 \$ (2 631 545 UAR à un prix moyen pondéré de 43,43 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016). Au 31 octobre 2017, 5 156 316 UAR sont en circulation (5 205 269 UAR au 31 octobre 2016). Une charge de rémunération de 174 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 à l'égard de ce régime (122 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces dirigeants et autres personnes désignées à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) sur trois ans obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice ajusté des banques du S&P/TSX. Les UAP sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a octroyé 345 237 UAP à un prix moyen pondéré de 51,21 \$ (364 163 UAP à un prix moyen pondéré de 43,43 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016). Au 31 octobre 2017, 881 701 UAP sont en circulation (781 846 UAP au 31 octobre 2016). Une charge de rémunération de 24 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 à l'égard de ce régime (15 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016).

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés de Gestion de patrimoine de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité de Gestion de patrimoine. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions ordinaires de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, FBN a octroyé 132 226 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 55,36 \$ (163 845 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 42,05 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016). Au 31 octobre 2017, 1 598 966 unités d'actions sont en circulation (1 569 501 unités d'actions au 31 octobre 2016). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, une charge de rémunération de 24 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (13 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 10 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 (10 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016), sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* une fois payées. Au 31 octobre 2017, 5 961 203 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (6 359 681 actions ordinaires au 31 octobre 2016).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Passifs et valeur intrinsèque des régimes

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 511 M\$ au 31 octobre 2017 (391 M\$ au 31 octobre 2016). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 223 M\$ au 31 octobre 2017 (186 M\$ au 31 octobre 2016).

NOTE 24 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les régimes de retraite prévoient des prestations établies en fonction du nombre d'années de participation aux régimes et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés. La juste valeur de l'actif des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont évaluées au 31 octobre.

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite des employés de la Banque Nationale du Canada. Ce régime est enregistré auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension* ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les régimes à prestations définies exposent la Banque à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et l'inflation future. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou pertes.

Selon les règles de gouvernance de la Banque, la surveillance des politiques et la gestion des risques liés aux régimes de retraite à prestations définies sont réalisées à différents niveaux par les comités de retraite, la direction de la Banque et le comité de ressources humaines du Conseil. Les régimes à prestations définies font l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de capitalisation et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Banque.

La politique de capitalisation de la Banque en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les organismes de réglementation des régimes de retraite.

Pour les régimes capitalisés, la Banque détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures et sous forme de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

Obligation au titre des prestations définies, actif des régimes et situation de capitalisation

Au 31 octobre

| | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|--|---------------------|--------------|---|--------------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Solde au début | 3 843 | 3 263 | 199 | 173 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 114 | 71 | 5 | 4 |
| Frais d'intérêts | 142 | 145 | 7 | 7 |
| Réévaluations | | | | |
| Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques | – | – | – | – |
| Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières | (77) | 492 | (3) | 23 |
| Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés | 92 | 2 | (7) | 1 |
| Cotisations des employés | 49 | 48 | | |
| Prestations versées | (179) | (178) | (10) | (9) |
| Solde à la fin | 3 984 | 3 843 | 191 | 199 |
| Actif des régimes | | | | |
| Juste valeur au début | 3 776 | 3 521 | | |
| Revenus d'intérêts | 135 | 154 | | |
| Frais d'administration | (3) | (3) | | |
| Réévaluations | | | | |
| Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts) | 138 | 167 | | |
| Cotisations de la Banque ⁽¹⁾ | 63 | 67 | | |
| Cotisations des employés | 49 | 48 | | |
| Prestations versées | (179) | (178) | | |
| Juste valeur à la fin | 3 979 | 3 776 | | |
| Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice | (5) | (67) | (191) | (199) |

(1) La Banque prévoit verser un montant de 60 M\$ comme cotisation d'employeur pour l'exercice 2018 au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Actif (passif) constaté au titre des prestations définies

Au 31 octobre

| | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|--|---------------------|-------|---|-------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Actif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres actifs</i> | 56 | 48 | | |
| Passif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres passifs</i> | (61) | (115) | (191) | (199) |
| | (5) | (67) | (191) | (199) |

Coût au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Exercice terminé le 31 octobre

| | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|--|---------------------|------------|---|-----------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 114 | 71 | 5 | 4 |
| Frais (revenus) d'intérêts, montant net | 7 | (9) | 7 | 7 |
| Frais d'administration | 3 | 3 | | |
| Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i> | 124 | 65 | 12 | 11 |
| Réévaluations ⁽¹⁾ | | | | |
| Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies | 15 | 494 | (10) | 24 |
| Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾ | (138) | (167) | | |
| Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> | (123) | 327 | (10) | 24 |
| | 1 | 392 | 2 | 35 |

- (1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.
 (2) Excluant les revenus d'intérêts.

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite

Au 31 octobre

| | 2017 | | | 2016 | | |
|---|--|-------------------------------|--------------|--|-------------------------------|--------------|
| | Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾ | Non cotés sur un marché actif | Total | Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾ | Non cotés sur un marché actif | Total |
| Catégories d'actifs | | | | | | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | – | 108 | 108 | – | 54 | 54 |
| Titres de participation | 1 693 | 390 | 2 083 | 1 489 | 391 | 1 880 |
| Titres de créance | | | | | | |
| Gouvernement du Canada | 244 | – | 244 | 297 | – | 297 |
| Gouvernements provinciaux et municipaux du Canada | – | 1 038 | 1 038 | – | 1 052 | 1 052 |
| Billets restructurés des conduits VAC III | – | 39 | 39 | – | 44 | 44 |
| Autres émetteurs | – | 395 | 395 | – | 376 | 376 |
| Autres | – | 72 | 72 | – | 73 | 73 |
| | 1 937 | 2 042 | 3 979 | 1 786 | 1 990 | 3 776 |

- (1) Cours non ajustés sur des marchés actifs, auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, pour des actifs identiques.

La stratégie d'investissement de la Banque pour les actifs des régimes prend en considération un certain nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectation par catégorie d'actifs est définie dans laquelle une combinaison de titres de participation et de titres de créance est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

L'actif des régimes de retraite peut comprendre des titres de placement émis par la Banque. Aux 31 octobre 2017 et 2016, l'actif des régimes de retraite ne comprend aucun titre émis par la Banque.

Les honoraires payés par les régimes de retraite à la Banque et à ses entités liées au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 6 M\$ (6 M\$ au cours de l'exercice 2016). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

NOTE 24 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants aux régimes à prestations définies

Au 31 octobre

| | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|---|---------------------|-----------|---|-----------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Employés en service | 46 % | 48 % | 31 % | 38 % |
| Employés retraités | 50 % | 48 % | 69 % | 62 % |
| Participants avec droits acquis différés | 4 % | 4 % | | |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années) | 17 | 17 | 15 | 16 |

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

Taux d'actualisation

L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant les rendements des titres obligataires de sociétés cotées AA. Les échéances à court terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données observées sur les obligations de sociétés cotées AA. Les échéances à long terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données réelles et extrapolées.

Afin d'évaluer l'obligation liée aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les prestations acquises que la Banque prévoit verser à chaque période future sont actualisées à la date d'évaluation avec le taux au comptant associé à chacune de ces périodes respectives selon la courbe de rendement dérivée selon la méthodologie décrite précédemment. La somme des valeurs actualisées de ces prestations représente l'obligation au titre des prestations définies. Un taux d'actualisation moyen qui réplique cette obligation est ensuite déterminé.

Afin de mieux représenter le coût des services courants, un taux d'actualisation distinct est déterminé pour tenir compte du calendrier de versement des prestations futures associées à l'année de service additionnelle qui sera acquise par les participants actifs du régime. Puisque ces prestations sont versées en moyenne plus tard que les prestations déjà acquises par l'ensemble des participants (c'est-à-dire plus longue durée), cette méthode résulte en l'utilisation d'un taux d'actualisation pour le calcul du coût des services courants généralement plus élevé que celui utilisé pour l'évaluation des obligations lorsque la courbe de rendement est une pente positive. La méthodologie pour déterminer ce taux d'actualisation est la même que celle pour établir le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'obligation.

Autres hypothèses

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé a été fixé à 5,28 % en 2017 (5,77 % en 2016). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 2,97 % en 2034 et se maintenir par la suite.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur la meilleure estimation d'hypothèses au chapitre de la mortalité. Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Au 31 octobre

| | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|--|---------------------|--------|---|--------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Taux d'actualisation | 3,65 % | 3,60 % | 3,65 % | 3,60 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % |
| Taux de croissance du coût des soins de santé | | | 5,28 % | 5,77 % |
| Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de | | | | |
| 65 ans | | | | |
| Hommes | 21,2 | 21,1 | 21,2 | 21,1 |
| Femmes | 23,5 | 23,5 | 23,5 | 23,5 |
| 45 ans | | | | |
| Hommes | 22,2 | 22,2 | 22,2 | 22,2 |
| Femmes | 24,5 | 24,5 | 24,5 | 24,5 |

Exercice terminé le 31 octobre

| | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|--|---------------------|--------|---|--------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Charge au titre des régimes | | | | |
| Taux d'actualisation – services courants | 3,75 % | 4,75 % | 3,75 % | 4,75 % |
| Taux d'actualisation – frais (revenus) d'intérêts, montant net | 3,60 % | 4,40 % | 3,60 % | 4,40 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % |
| Taux de croissance du coût des soins de santé | | | 5,77 % | 5,77 % |
| Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de | | | | |
| 65 ans | | | | |
| Hommes | 21,1 | 21,1 | 21,1 | 21,1 |
| Femmes | 23,5 | 23,4 | 23,5 | 23,4 |
| 45 ans | | | | |
| Hommes | 22,2 | 22,1 | 22,2 | 22,1 |
| Femmes | 24,5 | 24,4 | 24,5 | 24,4 |

NOTE 24 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Sensibilité des principales hypothèses en 2017

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi au 31 octobre 2017. Ces incidences sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence, car les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

| | Régimes de retraite | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi |
|---|---------------------------|---|
| | Variation de l'obligation | Variation de l'obligation |
| Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation | (165) | (7) |
| Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation | 180 | 8 |
| Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération | 38 | 1 |
| Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération | (34) | (1) |
| Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé | | 9 |
| Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé | | (8) |
| Incidence de l'augmentation de l'âge d'un an des participants | (96) | (2) |
| Incidence de la diminution de l'âge d'un an des participants | 97 | 2 |

Paiements prévus des prestations

Exercice terminé le 31 octobre

| | Régimes de retraite | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi |
|-------------|---------------------|---|
| 2018 | 139 | 10 |
| 2019 | 138 | 9 |
| 2020 | 139 | 9 |
| 2021 | 144 | 9 |
| 2022 | 150 | 9 |
| 2023 à 2027 | 840 | 43 |

NOTE 25 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant.

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|------------|------------|
| État consolidé des résultats | | |
| Impôts exigibles | | |
| Année courante | 508 | 378 |
| Ajustements des périodes antérieures | (11) | (17) |
| | 497 | 361 |
| Impôts différés | | |
| Création et renversement des différences temporaires | (8) | (150) |
| Ajustements des périodes antérieures | (5) | 14 |
| | (13) | (136) |
| | 484 | 225 |
| État consolidé de la variation des capitaux propres | | |
| Frais d'émission d'actions et autres | 8 | (4) |
| État consolidé du résultat global | | |
| Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi | 36 | (94) |
| Autres | (11) | (13) |
| | 25 | (107) |
| Charge d'impôts | 517 | 114 |

La charge d'impôts se détaille comme suit :

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--------------------------------|------|-------|
| Impôts exigibles | 505 | 352 |
| Impôts différés | 12 | (238) |
| | 517 | 114 |

Les différences temporaires et les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant.

| | Au 31 octobre | | Exercice terminé le 31 octobre | | Exercice terminé le 31 octobre | |
|--|-----------------|------------|--------------------------------|------------|-----------------------------------|-----------|
| | Bilan consolidé | | État consolidé des résultats | | État consolidé du résultat global | |
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Actifs d'impôt différé | | | | | | |
| Provisions pour pertes sur créances | 151 | 159 | (8) | 54 | – | – |
| Charges reportées | 246 | 241 | 5 | 53 | – | – |
| Passif au titre des prestations définies – Régimes de retraite | 69 | 102 | – | – | (33) | 88 |
| Passif au titre des prestations définies – Autres avantages postérieurs à l'emploi | 56 | 58 | – | 10 | (2) | (2) |
| Revenus différés | 38 | 33 | 5 | (3) | – | – |
| Pertes fiscales reportables | 24 | 18 | 6 | 14 | – | – |
| Autres éléments ⁽¹⁾⁽²⁾ | 61 | 48 | (4) | (10) | 8 | – |
| | 645 | 659 | 4 | 118 | (27) | 86 |
| Passifs d'impôt différé | | | | | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | (199) | (177) | (22) | (22) | – | – |
| Actif au titre des prestations définies – Régimes de retraite | (55) | (70) | 16 | (7) | (1) | 8 |
| Participations dans des entreprises associées | (25) | (43) | 18 | 22 | – | – |
| Autres éléments | (27) | (24) | (3) | 25 | – | 4 |
| | (306) | (314) | 9 | 18 | (1) | 12 |
| Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net | 339 | 345 | 13 | 136 | (28) | 98 |

(1) Au 31 octobre 2017, le montant au bilan consolidé inclut un actif d'impôt différé de 3 M\$ sur les frais d'émission d'actions (4 M\$ au 31 octobre 2016) comptabilisé dans les *Résultats non distribués* à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

(2) Au 31 octobre 2017, le montant au bilan consolidé inclut un actif d'impôt différé de 6 M\$ relatif à l'impact à la transition aux normes comptables IFRS d'une filiale étrangère comptabilisé dans les *Résultats non distribués*.

NOTE 25 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres actifs* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres passifs*.

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|-------------------------|------|------|
| Actifs d'impôt différé | 374 | 402 |
| Passifs d'impôt différé | (35) | (57) |
| | 339 | 345 |

Selon les prévisions basées sur les informations dont elle dispose au 31 octobre 2017, la Banque est d'avis qu'il est probable que les résultats des opérations futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser tous les actifs d'impôt différé avant leur échéance.

Au 31 octobre 2017, le montant total des différences temporaires, des pertes fiscales reportées non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établit à 383 M\$ (290 M\$ au 31 octobre 2016).

Au 31 octobre 2017, le montant total des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 1 057 M\$ (834 M\$ au 31 octobre 2016).

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | | 2016 | |
|--|-------|-------|-------|--------|
| | \$ | % | \$ | % |
| Résultat avant charge d'impôts | 2 508 | 100,0 | 1 481 | 100,0 |
| Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada | 670 | 26,7 | 400 | 27,0 |
| Réduction du taux d'imposition en raison des | | | | |
| Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières | (178) | (7,1) | (168) | (11,3) |
| Portion non imposable des gains en capital | (2) | (0,1) | – | – |
| Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées | 1 | 0,1 | 3 | 0,2 |
| Autres éléments | (7) | (0,3) | (10) | (0,7) |
| | (186) | (7,4) | (175) | (11,8) |
| Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition | 484 | 19,3 | 225 | 15,2 |

Avis de cotisation

En mars 2017, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a transmis un projet de nouvelle cotisation à la Banque pour les années d'imposition 2011 et 2012. En mai 2017, l'ARC a émis une nouvelle cotisation à l'égard de la Banque pour l'année d'imposition 2012. Les opérations faisant l'objet du projet de nouvelle cotisation et de la nouvelle cotisation sont semblables à celles traitées par les mesures d'application prospective annoncées dans le budget fédéral canadien de 2015 concernant les arrangements de capitaux propres synthétiques. Au total, le montant du projet de nouvelle cotisation et de la nouvelle cotisation (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) est d'environ 173 M\$. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les exercices subséquents à 2012 pour des activités similaires. La Banque est convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2017.

NOTE 26 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|---|-------------|-------------|
| Résultat de base par action | | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 1 940 | 1 181 |
| Dividendes sur actions privilégiées | 85 | 61 |
| Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation | – | 3 |
| Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires | 1 855 | 1 117 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>) | 340 809 | 337 460 |
| Résultat de base par action (<i>en dollars</i>) | 5,44 | 3,31 |
| Résultat dilué par action | | |
| Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires | 1 855 | 1 117 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>) | 340 809 | 337 460 |
| Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>) | | |
| Options d'achat d'actions ⁽¹⁾ | 3 962 | 2 435 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>) | 344 771 | 339 895 |
| Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>) | 5,38 | 3,29 |

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, le calcul du résultat dilué par action ne tenait pas compte d'un nombre moyen de 5 730 365 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 46,55 \$, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 27 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque est présenté dans le tableau suivant.

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|---|-------|-------|
| Lettres de garantie | 3 847 | 3 125 |
| Facilités de garantie de liquidité, de rehaussement de crédit et autres | 5 049 | 5 969 |
| Prêts de titres | 1 293 | 982 |

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision collective sur prêts non douteux couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie. Aux 31 octobre 2017 et 2016, aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à ces lettres de garantie.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

Facilités à des fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2017, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,7 G\$ (2,9 G\$ au 31 octobre 2016), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Ces facilités peuvent être invoquées lorsque les fonds ne sont pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial, même en l'absence d'une perturbation généralisée des marchés. Ces facilités ont une échéance inférieure à un an et elles sont renouvelables périodiquement. Les modalités de ces facilités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes aux fonds si ces derniers sont insolvables ou s'ils font l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà des rehaussements de crédit disponibles. Les facilités de liquidité fournies par la Banque n'ont pas été utilisées à ce jour.

La Banque fournit également à ces fonds multicédants des facilités de rehaussement de crédit. Ces facilités ont des échéances inférieures à un an et elles sont automatiquement renouvelables à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Aux 31 octobre 2017 et 2016, la valeur nominale engagée à l'égard de ces facilités s'élève à 30 M\$. À ce jour, les facilités de rehaussement de crédit fournies par la Banque n'ont pas été utilisées.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation, soit 2,7 G\$ au 31 octobre 2017 (2,9 G\$ au 31 octobre 2016). Au 31 octobre 2017, la Banque détient 6 M\$ (4 M\$ au 31 octobre 2016) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 2,7 G\$ (2,9 G\$ au 31 octobre 2016).

Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur des titres à revenus fixes, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondial engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenus fixes, la Banque a fourni une facilité de liquidité. Au 31 octobre 2017, la valeur nominale de la facilité de liquidité non engagée à un jour s'élève à 2,3 G\$ (2,3 G\$ au 31 octobre 2016). Aux 31 octobre 2017 et 2016, aucun montant n'a été utilisé.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous les frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur du réseau une hypothèque mobilière qui pourrait être utilisée en cas d'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2017 et 2016, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Facilité de financement de marge

Au cours de l'exercice 2017, les billets restructurés ayant été remboursés, la Banque a mis fin à son engagement à contribuer à la facilité de financement de marge des conduits VAC. Au 31 octobre 2016, la Banque s'était engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 800 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge, et aucun montant n'avait été avancé.

Engagements

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|---|--------|--------|
| Lettres de garantie ⁽¹⁾ | 3 847 | 3 125 |
| Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾ | 137 | 136 |
| Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾ | 7 688 | 7 187 |
| Engagements de crédit ⁽³⁾ | 52 391 | 47 815 |

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 184.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts et acceptations ainsi que les lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non utilisée de l'autorisation de crédit.

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2017, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 92,2 G\$ (71,3 G\$ au 31 octobre 2016). Ces actifs financiers reçus en garantie correspondent à des valeurs mobilières relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque a des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 77 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2017 (37 M\$ au 31 octobre 2016).

NOTE 27 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Garantie d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie. Le détail des éléments d'actif grevés cédés en garantie est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

| Au 31 octobre | 2017 | 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs donnés en garantie aux contreparties | | |
| Banque du Canada | 502 | – |
| Organismes de compensation directe ⁽¹⁾ | 1 358 | 563 |
| Actifs donnés en garantie au titre des opérations | | |
| Opérations sur instruments financiers dérivés | 1 330 | 2 419 |
| Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension | 40 693 | 43 390 |
| Opérations de titrisation | 23 151 | 23 457 |
| Obligations sécurisées ⁽²⁾ | 7 668 | 7 296 |
| Autres | 126 | 125 |
| Total | 74 828 | 77 250 |

(1) Comprend les actifs donnés en garantie affectés aux activités du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).

(2) La Banque a un programme d'obligations sécurisées. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 28.

Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées. Les développements récents ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard) ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières. La demanderesse allègue que les réseaux et les institutions financières se seraient engagés dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par cartes de crédit Visa et MasterCard. Ce faisant, ils auraient commis notamment des infractions à la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a conclu une entente de principe avec les demandeurs pour régler ce litige dans les cinq juridictions où ce litige a été déposé. Cette entente est sujette à l'approbation de la Cour dans chacune de ces juridictions.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

NOTE 28 – ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats d'instruments financiers dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 27 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats d'instruments financiers dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Les VAC sont des entités structurées qui ont été créées dans le but de regrouper les billets restructurés provenant de papier commercial adossé à des actifs détenus par des investisseurs corporatifs canadiens. La Banque détenait des intérêts économiques dans des VAC sous forme de billets restructurés et de facilité de financement de marge. La Banque ne possédait pas la capacité de diriger les activités pertinentes des VAC. Donc, elle ne détenait pas le contrôle de ces VAC et ne les consolidait pas. Au cours de l'exercice 2017, les billets restructurés ont été remboursés et la Banque a mis fin à son engagement à contribuer à la facilité de financement de marge des conduits VAC.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque ne contrôle pas les fonds dans lesquels sa participation n'est pas importante, car dans ces situations, soit la Banque agit à titre de mandataire seulement, soit elle n'a aucun pouvoir sur les activités pertinentes. Dans les deux cas, elle n'a pas d'exposition importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque ne consolide pas ces fonds.

Placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Entités structurées adossées à des actifs

La Banque a investi dans certaines entités structurées adossées à des actifs. Les actifs sous-jacents comprennent des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements et des contrats de location. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes de ces entités structurées et n'a aucune exposition à leurs rendements variables, autre que le droit de recevoir des revenus d'intérêts et de dividendes de ses placements. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces entités structurées et ne les consolide pas.

NOTE 28 – ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées. L'entité structurée Fiducie du Canada pour l'habitation n'est pas présentée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8.

| | Au 31 octobre 2017 | | | | |
|---|-----------------------------------|--|---------------------------------------|----------------------------------|--|
| | Fonds multicédants ⁽¹⁾ | Véhicules d'actifs cadres ⁽²⁾ | Fonds d'investissement ⁽³⁾ | Placements privés ⁽⁴⁾ | Entités structurées adossées à des actifs ⁽⁵⁾ |
| Actif au bilan consolidé | | | | | |
| Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net | 6 | – | 29 | – | – |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | – | – | 29 | 70 | – |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | – | – | – | – | 1 306 |
| | 6 | – | 58 | 70 | 1 306 |
| Au 31 octobre 2016 | 10 | 619 | 86 | 97 | 503 |
| Passif au bilan consolidé | | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 13 | – | – | – | – |
| | 13 | – | – | – | – |
| Au 31 octobre 2016 | – | – | – | – | – |
| Exposition maximale au risque de perte | | | | | |
| Valeurs mobilières | 6 | – | 58 | 70 | 1 306 |
| Facilités de liquidité, de rehaussement de crédit et engagements | 2 721 | – | – | – | 216 |
| | 2 727 | – | 58 | 70 | 1 522 |
| Au 31 octobre 2016 | 2 883 | 1 419 | 86 | 97 | 503 |
| Actif total des entités structurées | 2 768 | – | 277 | 437 | 3 201 |
| Au 31 octobre 2016 | 2 912 | – | 303 | 2 650 | 813 |

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2017, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,7 G\$ (2,9 G\$ au 31 octobre 2016), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2016). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2017, la Banque détient 6 M\$ de papier commercial (4 M\$ au 31 octobre 2016) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,7 G\$ au 31 octobre 2017 (2,9 G\$ au 31 octobre 2016), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Au 31 octobre 2017, la valeur comptable des billets restructurés des conduits de véhicule d'actifs cadres (VAC) et des autres billets restructurés détenus par la Banque est nulle (619 M\$ au 31 octobre 2016). La variation de la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 est principalement attribuable à des remboursements de capital. Au cours de l'exercice 2017, les billets restructurés ayant été remboursés, la Banque a mis fin à son engagement à contribuer à la facilité de financement de marge des conduits VAC. Le montant de la facilité de financement de marge inutilisée s'élevait à 800 M\$ au 31 octobre 2016.
- (3) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (4) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements et des contrats de location.

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable, d'avoir recours à cette entité à des fins de gestion de capital et d'obtenir du financement.

La Banque fournit une protection de premier niveau contre les pertes, car elle conserve l'écart excédentaire du portefeuille de créances vendues. L'écart excédentaire est représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure. La Banque fournit également une protection de second niveau, car elle détient des notes subordonnées émises par CCCT II. De plus, la Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT II. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT II et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT II et la consolide.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque contrôle les activités pertinentes de certains fonds par son implication à titre d'investisseur et est exposée de façon importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque consolide ces fonds.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

Fiducie d'actifs BNC

La Banque a créé Fiducie d'actifs BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateurs et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 20. Le produit de l'émission a servi à l'acquisition, auprès de la Banque, de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque demeure administrateur de ces prêts et s'est engagée auprès de Fiducie d'actifs BNC à racheter le solde en capital ainsi que les intérêts courus non payés sur tout prêt en retard de plus de 90 jours. La Banque administre également les activités courantes et détient les titres spéciaux avec droits de vote de la fiducie. Après paiement de la distribution aux détenteurs de titres fiduciaires de capital, la Banque, en tant qu'unique détenteur des titres spéciaux, a le droit de recevoir le solde des fonds nets résiduels. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de Fiducie d'actifs BNC et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de cette fiducie et la consolide.

Entités structurées de tiers

En 2015, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales, a acquis des intérêts dans des portions d'une entité structurée de tiers. Chaque portion de l'entité structurée est une entité réputée distincte, car toutes les conditions suivantes sont remplies : 1) des actifs spécifiés de l'entité sont la seule source de paiement pour des passifs spécifiés de l'entité (ou pour d'autres intérêts spécifiés) dans celle-ci; 2) aucune partie autre que celles qui détiennent les passifs spécifiés n'a de droits ou d'obligations relativement aux actifs spécifiés ou aux flux de trésorerie résiduels y afférents. La Banque contrôle et donc consolide les entités réputées distinctes, car elle détient la capacité de diriger leurs activités pertinentes par l'entremise de ses droits de révocation de l'administrateur de leurs actifs et de plus, elle est exposée à la variabilité de leurs rendements.

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

| Au 31 octobre | 2017 | | 2016 | |
|--|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| | Placements et autres actifs | Actif total ⁽¹⁾ | Placements et autres actifs | Actif total ⁽¹⁾ |
| Entités structurées consolidées | | | | |
| Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ⁽²⁾⁽³⁾ | 863 | 1 784 | 343 | 1 882 |
| Fonds d'investissement ⁽⁴⁾ | 205 | 217 | 156 | 199 |
| Obligations sécurisées ⁽⁵⁾ | 15 605 | 15 891 | 13 908 | 14 176 |
| Immeuble ⁽⁶⁾ | 61 | 54 | 66 | 59 |
| Fiducie d'actifs BNC ⁽⁷⁾ | 1 350 | 2 122 | 1 350 | 2 121 |
| Entités structurées de tiers ⁽⁸⁾ | 74 | 74 | 867 | 867 |
| | 18 158 | 20 142 | 16 690 | 19 304 |

(1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.

(2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur carte de crédit.

(3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des participations des tierces parties.

(4) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.

(5) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de trois ans. Au 31 octobre 2017, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 15,6 G\$ (13,9 G\$ au 31 octobre 2016) et le montant total des obligations sécurisées de 7,0 G\$ est comptabilisé dans les *Dépôts* du bilan consolidé (6,7 G\$ au 31 octobre 2016). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 13.

(6) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.

(7) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 octobre 2017, le montant des prêts assurés est de 82 M\$ (148 M\$ au 31 octobre 2016). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 20.

(8) Les actifs sous-jacents sont constitués de matériel loué en vertu de contrats de location simple.

NOTE 29 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. Les parties liées considérées par la Banque sont les suivantes :

- ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit;
- les entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote;
- les entreprises associées et les coentreprises de la Banque;
- les régimes de retraite de la Banque (se reporter à la note 24 pour plus de détails).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

Transactions avec les parties liées

Au 31 octobre

| | Principaux dirigeants et administrateurs ⁽¹⁾ | | Entités liées | |
|--|---|---------------------|--------------------|--------------------|
| | 2017 | 2016 ⁽²⁾ | 2017 | 2016 |
| Actifs | | | | |
| Prêts hypothécaires et autres prêts ⁽³⁾ | 30 | 34 | 364 ⁽⁴⁾ | 789 ⁽⁴⁾ |
| Autres | – | – | 21 | 43 |
| Passifs | | | | |
| Dépôts | 43 | 38 | 789 ⁽⁵⁾ | 628 ⁽⁵⁾ |
| Autres | – | – | 23 | 19 |

- (1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 46 M\$ au 31 octobre 2017 (29 M\$ au 31 octobre 2016).
- (2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.
- (3) Aucune provision pour pertes sur créances ni aucune dotation aux pertes sur créances n'a été constatée par la Banque au cours des exercices 2017 et 2016.
- (4) Au 31 octobre 2017, les prêts hypothécaires et autres prêts incluent : i) des prêts à des entreprises associées et à des coentreprises de la Banque pour un montant de 28 M\$ (190 M\$ au 31 octobre 2016), ii) et des prêts à des entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 336 M\$ (599 M\$ au 31 octobre 2016).
- (5) Au 31 octobre 2017, les dépôts incluent : i) des dépôts d'entreprises associées et de coentreprises de la Banque pour un montant de 285 M\$ (321 M\$ au 31 octobre 2016), ii) des dépôts d'entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 504 M\$ (307 M\$ au 31 octobre 2016).

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 9, 23 et 28.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

| Exercice terminé le 31 octobre | 2017 | 2016 |
|--|------|------|
| Rémunération et autres avantages à court et à long terme | 24 | 19 |
| Paielements fondés sur des actions | 21 | 19 |

Principales filiales de la Banque ⁽¹⁾

| Au 31 octobre 2017 | | | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Dénomination sociale | Activités | Adresse du bureau principal | Actions votantes ⁽²⁾ | Valeur du placement au coût |
| Canada et États-Unis | | | | |
| Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc. | Société de portefeuille | Montréal, Canada | 100 % | 772 |
| Groupe Banque Nationale inc. | Société de portefeuille | Montréal, Canada | 100 % | |
| Financière Banque Nationale inc. | Courtier en placement | Montréal, Canada | 100 % | |
| NBCN inc. | Courtier en placement | Toronto, Canada | 100 % | |
| Financière Banque Nationale ltée. | Courtier en placement | Montréal, Canada | 100 % | |
| Société de portefeuille FBN international inc. | Société de portefeuille | Montréal, Canada | 100 % | |
| Credigy International Holdings inc. | Société de portefeuille | Montréal, Canada | 80 % | |
| National Bank of Canada Financial Group Inc. | Société de portefeuille | New York, NY, États-Unis | 100 % | |
| Credigy Ltd. | Société de portefeuille | Atlanta, GA, États-Unis | 80 % | |
| National Bank of Canada Financial Inc. | Courtier en placement | New York, NY, États-Unis | 100 % | |
| Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie | Assurances | Montréal, Canada | 100 % | |
| Société de fiducie Natcan | Fiduciaires | Montréal, Canada | 100 % | 238 |
| Trust Banque Nationale inc. | Fiduciaires | Montréal, Canada | 100 % | 195 |
| L'Immobilière Banque Nationale inc. | Immobilier | Montréal, Canada | 100 % | 13 |
| Banque Nationale Investissements inc. | Courtage en fonds d'investissement | Montréal, Canada | 100 % | 585 |
| Courtage direct Banque Nationale inc. | Courtier en placement | Montréal, Canada | 100 % | 38 |
| NatBC Holding Corporation | Société de portefeuille | Hollywood, FL, États-Unis | 100 % | 31 |
| Natbank, National Association | Bancaires | Hollywood, FL, États-Unis | 100 % | |
| Autres pays | | | | |
| Natcan Global Holdings Ltd. | Société de portefeuille | Sliema, Malte | 100 % | 22 |
| NBC Global Finance Limited | Société d'investissement | Dublin, Irlande | 100 % | |
| NBC Financial Markets Asia Limited | Courtier en placement | Hong Kong, Chine | 100 % | 5 |
| Advanced Bank of Asia Limited | Banque commerciale | Phnom Penh, Cambodge | 90 % | 283 |
| ATA IT Ltd. | Technologie de l'information | Bangkok, Thaïlande | 100 % | 3 |

(1) Excluant les entités structurées consolidées. Se reporter à la note 28.

(2) Correspond aux pourcentages de droits de vote détenus par la Banque dans ces filiales.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Les textes « grisés » et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan aux 31 octobre 2017 et 2016. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Actif

| | Au 31 octobre 2017 | | | | | | | | | |
|--|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------|--------------------------------|---------|
| | 1 mois ou moins | Plus de 1 mois à 3 mois | Plus de 3 mois à 6 mois | Plus de 6 mois à 9 mois | Plus de 9 mois à 12 mois | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance spécifique | Total |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 6 181 | 534 | 23 | 1 | 1 | 4 | – | – | 2 058 | 8 802 |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | | | |
| À la juste valeur par le biais du résultat net | 467 | 1 182 | 931 | 1 623 | 909 | 3 413 | 8 166 | 4 502 | 26 343 | 47 536 |
| Disponibles à la vente | – | 67 | 19 | 29 | 30 | 419 | 3 973 | 3 496 | 519 | 8 552 |
| Détenues jusqu'à leur échéance | 25 | – | – | – | 603 | 388 | 7 181 | 1 058 | – | 9 255 |
| | 492 | 1 249 | 950 | 1 652 | 1 542 | 4 220 | 19 320 | 9 056 | 26 862 | 65 343 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 8 235 | 2 717 | 1 534 | 129 | 19 | 3 677 | 770 | – | 3 708 | 20 789 |
| Prêts et acceptations ⁽¹⁾ | | | | | | | | | | |
| Hypothécaires résidentiels | 758 | 1 039 | 1 428 | 2 735 | 2 046 | 7 944 | 33 029 | 1 525 | 14 | 50 518 |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | 227 | 343 | 550 | 873 | 680 | 2 893 | 9 557 | 2 779 | 19 061 | 36 963 |
| Aux entreprises et aux administrations publiques | 7 576 | 2 493 | 2 014 | 2 192 | 1 840 | 4 636 | 9 946 | 2 718 | 8 275 | 41 690 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 5 030 | 865 | 96 | – | – | – | – | – | – | 5 991 |
| Provisions pour pertes sur créances | | | | | | | | | (719) | (719) |
| | 13 591 | 4 740 | 4 088 | 5 800 | 4 566 | 15 473 | 52 532 | 7 022 | 26 631 | 134 443 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 546 | 861 | 402 | 255 | 180 | 903 | 2 070 | 3 177 | 29 | 8 423 |
| Créances achetées | | | | | | | | | 2 014 | 2 014 |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | | | | | | | | | 631 | 631 |
| Immobilisations corporelles | | | | | | | | | 558 | 558 |
| Goodwill | | | | | | | | | 1 409 | 1 409 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | | | 1 239 | 1 239 |
| Autres actifs ⁽¹⁾ | 381 | 109 | 71 | 85 | 36 | 83 | 79 | 109 | 1 223 | 2 176 |
| | 927 | 970 | 473 | 340 | 216 | 986 | 2 149 | 3 286 | 7 103 | 16 450 |
| | 29 426 | 10 210 | 7 068 | 7 922 | 6 344 | 24 360 | 74 771 | 19 364 | 66 362 | 245 827 |

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Passif, capitaux propres et engagements hors bilan

| | Au 31 octobre 2017 | | | | | | | | | Total |
|--|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------|--------------------------------|----------------|
| | 1 mois ou moins | Plus de 1 mois à 3 mois | Plus de 3 mois à 6 mois | Plus de 6 mois à 9 mois | Plus de 9 mois à 12 mois | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance spécifique | |
| Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾ | | | | | | | | | | |
| Particuliers | 944 | 1 829 | 2 410 | 2 083 | 2 578 | 4 641 | 8 463 | 2 255 | 28 516 | 53 719 |
| Entreprises et administrations publiques | 10 689 | 5 744 | 6 423 | 2 539 | 2 032 | 7 762 | 10 601 | 4 843 | 46 938 | 97 571 |
| Institutions de dépôts | 2 252 | 495 | 134 | – | – | – | – | 53 | 2 447 | 5 381 |
| | 13 885 | 8 068 | 8 967 | 4 622 | 4 610 | 12 403 | 19 064 | 7 151 | 77 901 | 156 671 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Acceptations | 5 030 | 865 | 96 | – | – | – | – | – | – | 5 991 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾ | 1 243 | 472 | 259 | 118 | 99 | 578 | 6 147 | 4 553 | 1 894 | 15 363 |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | 5 652 | 932 | 3 049 | 3 315 | – | – | – | – | 8 819 | 21 767 |
| Instruments financiers dérivés | 408 | 919 | 448 | 303 | 255 | 826 | 1 541 | 1 906 | 6 | 6 612 |
| Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾ | – | 1 873 | 448 | 1 081 | – | 3 486 | 9 272 | 3 938 | – | 20 098 |
| Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾ | – | – | – | – | – | 36 | 873 | – | – | 909 |
| Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾ | 327 | 85 | 231 | 55 | 51 | 75 | 130 | 163 | 3 732 | 4 849 |
| | 12 660 | 5 146 | 4 531 | 4 872 | 405 | 5 001 | 17 963 | 10 560 | 14 451 | 75 589 |
| Dettes subordonnées | – | – | – | – | – | – | – | 9 | – | 9 |
| Capitaux propres | | | | | | | | | 13 558 | 13 558 |
| | 26 545 | 13 214 | 13 498 | 9 494 | 5 015 | 17 404 | 37 027 | 17 720 | 105 910 | 245 827 |
| Engagements hors bilan | | | | | | | | | | |
| Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire | 240 | 848 | 648 | 906 | 408 | 892 | 40 | 2 | – | 3 984 |
| Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾ | – | – | – | – | – | – | – | – | 7 688 | 7 688 |
| Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾ | – | 2 736 | 2 298 | 15 | – | – | – | – | – | 5 049 |
| Engagements de crédit ⁽⁸⁾ | 3 841 | 3 532 | 3 214 | 4 100 | 3 303 | 3 584 | 6 730 | 124 | 23 963 | 52 391 |
| Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats | 79 | 147 | 199 | 195 | 190 | 676 | 1 431 | 425 | – | 3 342 |

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révoqués sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,3 G\$.

(8) Ces montants incluent 39,6 G\$ révoqués sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Actif

| | Au 31 octobre 2016 | | | | | | | | | |
|--|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------|--------------------------------|---------|
| | 1 mois ou moins | Plus de 1 mois à 3 mois | Plus de 3 mois à 6 mois | Plus de 6 mois à 9 mois | Plus de 9 mois à 12 mois | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance spécifique | Total |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 5 487 | 199 | 21 | 22 | 7 | – | – | – | 2 447 | 8 183 |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | | | |
| À la juste valeur par | | | | | | | | | | |
| le biais du résultat net | 1 066 | 1 207 | 2 646 | 702 | 935 | 4 800 | 7 864 | 5 641 | 21 103 | 45 964 |
| Disponibles à la vente | 108 | 177 | 134 | 76 | 63 | 365 | 7 553 | 5 580 | 552 | 14 608 |
| Détenues jusqu'à leur échéance | – | – | – | – | 472 | 30 | 3 263 | 204 | – | 3 969 |
| | 1 174 | 1 384 | 2 780 | 778 | 1 470 | 5 195 | 18 680 | 11 425 | 21 655 | 64 541 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 4 842 | 2 320 | 2 846 | 1 532 | 10 | 456 | – | – | 1 942 | 13 948 |
| Prêts et acceptations ⁽¹⁾ | | | | | | | | | | |
| Hypothécaires résidentiels | 874 | 1 155 | 1 607 | 2 389 | 1 839 | 7 764 | 32 034 | 1 193 | 13 | 48 868 |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | 873 | 413 | 592 | 724 | 570 | 2 235 | 8 797 | 2 041 | 17 719 | 33 964 |
| Aux entreprises et aux administrations publiques | 6 266 | 2 116 | 1 937 | 2 321 | 1 731 | 4 684 | 8 578 | 2 275 | 7 778 | 37 686 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 5 633 | 718 | 90 | – | – | – | – | – | – | 6 441 |
| Provisions pour pertes sur créances | | | | | | | | | (781) | (781) |
| | 13 646 | 4 402 | 4 226 | 5 434 | 4 140 | 14 683 | 49 409 | 5 509 | 24 729 | 126 178 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Instrument financiers dérivés | 569 | 730 | 457 | 293 | 219 | 838 | 2 628 | 4 682 | – | 10 416 |
| Créances achetées | | | | | | | | | 1 858 | 1 858 |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | | | | | | | | | 645 | 645 |
| Immobilisations corporelles | | | | | | | | | 1 338 | 1 338 |
| Goodwill | | | | | | | | | 1 412 | 1 412 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | | | 1 140 | 1 140 |
| Autres actifs ⁽¹⁾⁽²⁾ | 294 | 122 | 71 | 77 | 92 | 123 | 90 | 125 | 1 553 | 2 547 |
| | 863 | 852 | 528 | 370 | 311 | 961 | 2 718 | 4 807 | 7 946 | 19 356 |
| | 26 012 | 9 157 | 10 401 | 8 136 | 5 938 | 21 295 | 70 807 | 21 741 | 58 719 | 232 206 |

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La rubrique *Créances de clients, de négociants et de courtiers* d'un montant de 843 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2016 est maintenant présentée dans les *Autres actifs*.

Passif, capitaux propres et engagements hors bilan

Au 31 octobre 2016

| | 1 mois ou moins | Plus de 1 mois à 3 mois | Plus de 3 mois à 6 mois | Plus de 6 mois à 9 mois | Plus de 9 mois à 12 mois | Plus de 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance spécifique | Total |
|--|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------|--------------------------------|---------|
| Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾ | | | | | | | | | | |
| Particuliers ⁽³⁾ | 978 | 1 905 | 2 827 | 1 824 | 1 499 | 4 448 | 9 208 | 1 776 | 28 056 | 52 521 |
| Entreprises et administrations publiques ⁽³⁾⁽⁴⁾ | 9 493 | 4 210 | 4 591 | 1 981 | 3 419 | 5 880 | 9 012 | 6 343 | 38 976 | 83 905 |
| Institutions de dépôts ⁽³⁾ | 3 466 | 222 | 310 | 31 | 7 | – | – | 61 | 1 543 | 5 640 |
| | 13 937 | 6 337 | 7 728 | 3 836 | 4 925 | 10 328 | 18 220 | 8 180 | 68 575 | 142 066 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Acceptations | 5 631 | 719 | 91 | – | – | – | – | – | – | 6 441 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽⁵⁾ | 84 | 201 | 50 | 41 | 53 | 586 | 4 652 | 5 629 | 2 911 | 14 207 |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | 11 992 | 1 505 | 3 555 | 4 260 | – | – | – | – | 1 324 | 22 636 |
| Instruments financiers dérivés Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁶⁾ | 661 | 693 | 486 | 303 | 182 | 740 | 1 608 | 3 052 | – | 7 725 |
| Titrisation – cartes de crédit ⁽⁷⁾ | – | 1 341 | 324 | 1 107 | 548 | 2 465 | 9 795 | 4 551 | – | 20 131 |
| Titrisation – cartes de crédit ⁽⁷⁾ | 424 | – | – | – | – | – | 873 | – | – | 1 297 |
| Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁷⁾ | 470 | 296 | 127 | 19 | 77 | 43 | 88 | 197 | 3 272 | 4 589 |
| | 19 262 | 4 755 | 4 633 | 5 730 | 860 | 3 834 | 17 016 | 13 429 | 7 507 | 77 026 |
| Dettes subordonnées | – | – | 1 003 | – | – | – | – | 9 | – | 1 012 |
| Capitaux propres | | | | | | | | | 12 102 | 12 102 |
| | 33 199 | 11 092 | 13 364 | 9 566 | 5 785 | 14 162 | 35 236 | 21 618 | 88 184 | 232 206 |
| Engagements hors bilan | | | | | | | | | | |
| Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire | 145 | 614 | 288 | 286 | 282 | 693 | 741 | 212 | – | 3 261 |
| Créances sur cartes de crédit ⁽⁸⁾ | | | | | | | | | 7 187 | 7 187 |
| Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁹⁾ | – | 2 056 | 3 898 | 15 | – | – | – | – | – | 5 969 |
| Engagements de crédit ⁽¹⁰⁾ | 1 149 | 1 293 | 1 012 | 1 927 | 1 685 | 8 525 | 10 565 | 550 | 21 109 | 47 815 |
| Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats | 87 | 169 | 243 | 236 | 221 | 718 | 1 526 | 520 | – | 3 720 |

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

(4) Un montant de 2 699 M\$ classé dans les *Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers* du bilan consolidé au 31 octobre 2016 est maintenant présenté à la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* pour un montant de 2 159 M\$ et à la rubrique *Autres passifs – autres éléments* pour un montant de 540 M\$.

(5) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(6) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(7) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(8) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,3 G\$.

(10) Ces montants incluent 21,1 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

NOTE 31 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'ampleur et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après présente la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

| Au 31 octobre | | | | | | | 2017 | 2016 |
|---|-----------------|-----------------|--------------------------|----------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| | Taux variable | 3 mois ou moins | Plus de 3 mois à 12 mois | Plus de 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Non sensible | Total | Total |
| Actif | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 1 149 | 6 797 | – | – | – | 856 | 8 802 | 8 183 |
| Rendement réel | | 0,9 % | – % | – % | – % | | | |
| Valeurs mobilières | 1 706 | 2 782 | 3 992 | 21 170 | 8 838 | 26 855 | 65 343 | 64 541 |
| Rendement réel | | 0,9 % | 1,5 % | 1,6 % | 2,6 % | | | |
| Prêts et acceptations, déduction faite des provisions ⁽¹⁾ | 54 831 | 36 357 | 16 391 | 41 636 | 2 303 | 3 714 | 155 232 | 140 126 |
| Rendement réel | | 1,7 % | 2,9 % | 2,8 % | 7,1 % | | | |
| Autres | 8 620 | – | – | – | – | 7 830 | 16 450 | 19 356 |
| | 66 306 | 45 936 | 20 383 | 62 806 | 11 141 | 39 255 | 245 827 | 232 206 |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | |
| Dépôts ⁽²⁾ | 61 201 | 28 773 | 16 659 | 28 313 | 3 374 | 18 351 | 156 671 | 142 066 |
| Rendement réel | | 1,2 % | 1,5 % | 1,7 % | 0,5 % | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | 7 562 | 8 279 | 5 870 | 6 719 | 4 504 | 4 196 | 37 130 | 36 843 |
| Rendement réel | | 1,3 % | 1,5 % | 1,5 % | 2,4 % | | | |
| Dette subordonnée | – | – | – | – | 9 | – | 9 | 1 012 |
| Rendement réel | | – % | – % | – % | 1,5 % | | | |
| Acceptations et autres passifs ⁽²⁾ | 11 675 | 6 478 | 695 | 8 585 | 3 801 | 7 225 | 38 459 | 40 183 |
| Capitaux propres | – | 200 | – | 1 450 | 400 | 11 508 | 13 558 | 12 102 |
| | 80 438 | 43 730 | 23 224 | 45 067 | 12 088 | 41 280 | 245 827 | 232 206 |
| Excédent de l'actif (passif) | (14 132) | 2 206 | (2 841) | 17 739 | (947) | (2 025) | – | – |
| Éléments libellés en dollars canadiens | (4 972) | 6 415 | 4 034 | 21 618 | (1 832) | (11 843) | 13 420 | 7 505 |
| Éléments libellés en devises | (9 160) | (4 209) | (6 875) | (3 879) | 885 | 9 818 | (13 420) | (7 505) |
| Excédent de l'actif (passif) | (14 132) | 2 206 | (2 841) | 17 739 | (947) | (2 025) | – | – |

(1) Comprend les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(2) Certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment un montant de 2 159 M\$, représentant des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, classé dans les *Autres passifs* du présent tableau au 31 octobre 2016, qui est maintenant présenté dans les *Dépôts*.

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} novembre 2016. Cette présentation tient compte du fait que les activités de la filiale Credigy Ltd., qui étaient présentées dans le secteur des Marchés financiers, ainsi que les activités de la filiale Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank) et les autres investissements internationaux, qui étaient présentés dans la rubrique *Autres*, sont maintenant présentés dans le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I). La Banque a procédé à ce changement afin d'aligner le suivi de ses activités sur sa structure de gestion.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy Ltd., les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1, à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens utilisés pour les activités du secteur.

NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾

| | Particuliers et Entreprises | | Gestion de patrimoine | | Marchés financiers | | FSEU&I | | Autres | | Total | |
|--|-----------------------------|--------|-----------------------|--------|--------------------|--------|--------|-------|--------|--------|---------|---------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Revenu net d'intérêts ⁽²⁾ | 2 071 | 1 955 | 431 | 372 | 782 | 938 | 262 | 71 | (314) | (344) | 3 232 | 2 992 |
| Revenus autres que d'intérêts ⁽²⁾ | 990 | 945 | 1 173 | 1 069 | 848 | 375 | 279 | 340 | 87 | 119 | 3 377 | 2 848 |
| Revenu total | 3 061 | 2 900 | 1 604 | 1 441 | 1 630 | 1 313 | 541 | 411 | (227) | (225) | 6 609 | 5 840 |
| Frais autres que d'intérêts | 1 646 | 1 662 | 1 036 | 999 | 658 | 615 | 225 | 207 | 292 | 392 | 3 857 | 3 875 |
| Contribution | 1 415 | 1 238 | 568 | 442 | 972 | 698 | 316 | 204 | (519) | (617) | 2 752 | 1 965 |
| Dotations aux pertes sur créances ⁽³⁾ | 153 | 475 | 3 | 5 | – | – | 48 | 4 | 40 | – | 244 | 484 |
| Résultat avant charge (économie) d'impôts | 1 262 | 763 | 565 | 437 | 972 | 698 | 268 | 200 | (559) | (617) | 2 508 | 1 481 |
| Charge (économie) d'impôts ⁽²⁾ | 337 | 206 | 149 | 116 | 260 | 213 | 84 | 53 | (346) | (363) | 484 | 225 |
| Résultat net | 925 | 557 | 416 | 321 | 712 | 485 | 184 | 147 | (213) | (254) | 2 024 | 1 256 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | – | – | – | – | – | – | 29 | 20 | 55 | 55 | 84 | 75 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 925 | 557 | 416 | 321 | 712 | 485 | 155 | 127 | (268) | (309) | 1 940 | 1 181 |
| Actif moyen | 96 261 | 92 234 | 11 652 | 11 006 | 95 004 | 87 504 | 7 519 | 5 319 | 37 915 | 39 850 | 248 351 | 235 913 |

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment dans le secteur des Particuliers et Entreprises où un montant de 36 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts*.
- (2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 209 M\$ (231 M\$ en 2016), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 35 M\$ (4 M\$ en 2016) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ présentée dans le secteur des Particuliers et Entreprises, et les dotations aux pertes sur créances de la rubrique *Autres* d'un montant de 40 M\$ constituent une augmentation de la provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit. Les dotations aux pertes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 comprennent une provision sectorielle sur prêts non douteux pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz de 250 M\$, présentée dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre

| | Canada | | États-Unis | | Autres | | Total | |
|--|---------|---------|------------|--------|--------|-------|---------|---------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾ | 2 748 | 2 839 | 255 | 110 | 229 | 43 | 3 232 | 2 992 |
| Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾ | 2 992 | 2 430 | 340 | 337 | 45 | 81 | 3 377 | 2 848 |
| Revenu total | 5 740 | 5 269 | 595 | 447 | 274 | 124 | 6 609 | 5 840 |
| Frais autres que d'intérêts | 3 571 | 3 601 | 209 | 235 | 77 | 39 | 3 857 | 3 875 |
| Contribution | 2 169 | 1 668 | 386 | 212 | 197 | 85 | 2 752 | 1 965 |
| Dotations aux pertes sur créances | 196 | 480 | 44 | 4 | 4 | – | 244 | 484 |
| Résultat avant charge d'impôts | 1 973 | 1 188 | 342 | 208 | 193 | 85 | 2 508 | 1 481 |
| Charge d'impôts | 354 | 162 | 107 | 56 | 23 | 7 | 484 | 225 |
| Résultat net | 1 619 | 1 026 | 235 | 152 | 170 | 78 | 2 024 | 1 256 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 61 | 57 | 23 | 18 | – | – | 84 | 75 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 1 558 | 969 | 212 | 134 | 170 | 78 | 1 940 | 1 181 |
| Actif moyen | 212 946 | 209 414 | 18 479 | 18 325 | 16 926 | 8 174 | 248 351 | 235 913 |

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment un reclassement de 36 M\$ entre les postes *Revenus autres que d'intérêts* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus.

NOTE 33 – ACQUISITION

Acquisition de Advanced Bank of Asia Limited

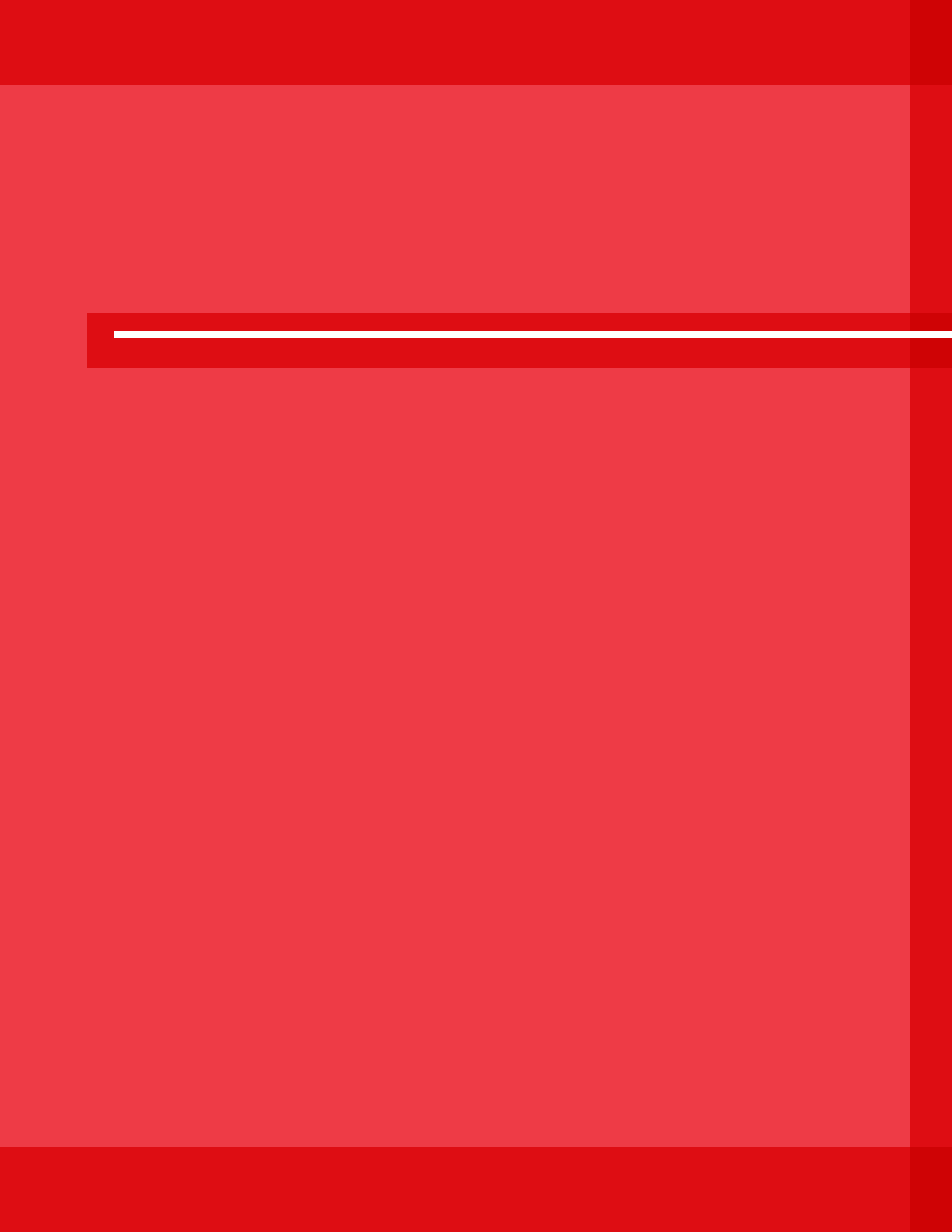
Le 16 mai 2016, la Banque a conclu l'acquisition de Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank), une institution financière d'importance au Cambodge qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises. L'acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance internationale de la Banque. Après l'acquisition, la participation détenue par la Banque sous forme d'actions ordinaires d'ABA Bank s'est établie à 90 %. La somme du prix d'acquisition de 119 M\$ en espèces, de la juste valeur de la participation antérieurement détenue et de la valeur estimative de la participation ne donnant pas le contrôle établie à la date d'acquisition a excédé la juste valeur des actifs nets acquis de 129 M\$. Cet excédent a été inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement la croissance attendue des activités d'ABA Bank au Cambodge. Ce goodwill n'a pas été déductible à des fins fiscales. Les créances acquises, principalement constituées de prêts aux particuliers et aux entreprises, ont été évaluées à une juste valeur de 754 M\$ à la date d'acquisition. Cette valeur représente également la somme des montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Banque a comptabilisé un gain non imposable de 41 M\$ sur la réévaluation de la participation dans ABA Bank qu'elle détenait déjà, dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats. Pour la présentation des résultats par secteur d'exploitation, ce gain ainsi que les résultats d'ABA Bank ont été inclus dans le secteur FSEU&I. Les résultats d'ABA Bank ont été consolidés dans les états financiers de la Banque à compter du 17 mai 2016.

NOTE 34 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 novembre 2017, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$, ce qui réduira le *Capital-actions privilégiées*.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

| | |
|---|-----|
| Données relatives aux exercices antérieurs | 202 |
| Glossaire des termes financiers | 204 |
| Renseignements à l'intention des actionnaires | 206 |

DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au 31 octobre ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Données relatives au bilan consolidé | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 802 | 8 183 | 7 567 | 8 086 | 3 596 | 3 249 | 2 851 | 2 274 | 2 228 | 3 660 |
| Valeurs mobilières | 65 343 | 64 541 | 56 040 | 52 953 | 53 744 | 54 898 | 56 592 | 54 268 | 50 233 | 46 185 |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 20 789 | 13 948 | 17 702 | 24 525 | 21 449 | 15 529 | 12 507 | 10 878 | 7 637 | 7 868 |
| Prêts et acceptations | 134 443 | 126 178 | 115 238 | 106 169 | 97 338 | 90 922 | 80 758 | 63 134 | 58 370 | 56 015 |
| Autres actifs | 16 450 | 19 356 | 19 543 | 13 696 | 12 092 | 13 305 | 14 146 | 14 748 | 13 670 | 15 604 |
| Total de l'actif | 245 827 | 232 206 | 216 090 | 205 429 | 188 219 | 177 903 | 166 854 | 145 302 | 132 138 | 129 332 |
| Dépôts ⁽²⁾ | 156 671 | 142 066 | 130 458 | 119 883 | 102 111 | 93 474 | 85 787 | 81 785 | 75 170 | 76 022 |
| Autres passifs ⁽²⁾ | 75 589 | 77 026 | 72 755 | 73 163 | 74 729 | 73 948 | 71 791 | | | |
| Autres passifs et participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | 54 276 | 48 474 | 45 546 |
| Dettes subordonnées | 9 | 1 012 | 1 522 | 1 881 | 2 426 | 2 470 | 2 000 | 2 033 | 2 017 | 2 255 |
| Capital-actions privilégiées | 2 050 | 1 650 | 1 023 | 1 223 | 677 | 762 | 762 | 1 089 | 1 089 | 774 |
| ordinaires | 2 768 | 2 645 | 2 614 | 2 293 | 2 160 | 2 054 | 1 970 | 1 804 | 1 729 | 1 656 |
| Surplus d'apport | 58 | 73 | 67 | 52 | 58 | 58 | 46 | 66 | 48 | 31 |
| Résultats non distribués | 7 706 | 6 706 | 6 705 | 5 850 | 5 055 | 4 091 | 3 366 | 4 081 | 3 515 | 3 110 |
| Autres éléments cumulés du résultat global | 168 | 218 | 145 | 289 | 214 | 255 | 337 | 168 | 96 | (62) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 808 | 810 | 801 | 795 | 789 | 791 | 795 | | | |
| Total du passif et des capitaux propres | 245 827 | 232 206 | 216 090 | 205 429 | 188 219 | 177 903 | 166 854 | 145 302 | 132 138 | 129 332 |
| Actif moyen | 248 351 | 235 913 | 222 929 | 206 680 | 193 509 | 181 344 | 165 942 | 140 360 | 140 978 | 128 319 |
| Prêts douteux nets ⁽³⁾ | 206 | 281 | 254 | 248 | 183 | 179 | 175 | 162 | 223 | 169 |
| Données relatives à l'état consolidé des résultats | | | | | | | | | | |
| Revenu net d'intérêts ⁽⁴⁾ | 3 232 | 2 992 | 2 717 | 2 584 | 2 478 | 2 365 | 2 318 | 1 933 | 1 961 | 1 772 |
| Revenus autres que d'intérêts ⁽⁴⁾ | 3 377 | 2 848 | 3 029 | 2 880 | 2 673 | 2 936 | 2 336 | 2 351 | 2 172 | 2 062 |
| Revenu total | 6 609 | 5 840 | 5 746 | 5 464 | 5 151 | 5 301 | 4 654 | 4 284 | 4 133 | 3 834 |
| Dotations aux pertes sur créances | 244 | 484 | 228 | 208 | 181 | 180 | 184 | 144 | 305 | 144 |
| Frais autres que d'intérêts | 3 857 | 3 875 | 3 665 | 3 423 | 3 206 | 3 207 | 2 952 | 2 822 | 2 662 | 2 695 |
| Charge d'impôts | 484 | 225 | 234 | 295 | 252 | 317 | 264 | 221 | 252 | 167 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | 63 | 60 | 52 |
| Résultat net | 2 024 | 1 256 | 1 619 | 1 538 | 1 512 | 1 597 | 1 254 | 1 034 | 854 | 776 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 84 | 75 | 70 | 69 | 63 | 61 | 60 | | | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 1 940 | 1 181 | 1 549 | 1 469 | 1 449 | 1 536 | 1 194 | | | |

(1) Les données des exercices 2010 et précédents sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et certains montants des exercices 2013, 2012 et 2011 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment un montant de 2 159 M\$ représentant des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, classé dans les *Autres passifs* du présent tableau au 31 octobre 2016, qui est maintenant dans les *Dépôts* (1 628 M\$ au 31 octobre 2015). Les données au 31 octobre 2014 et des années précédentes ne sont pas ajustées pour refléter ces modifications.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(4) Les données des exercices 2012 à 2016 ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts* — *Revenus de crédit* et *Revenu net d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur des Particuliers et Entreprises.

| Au 31 octobre ⁽¹⁾ | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
|--|------------------------------|-----------|-----------------------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'actions ordinaires ⁽²⁾ (en milliers) | 339 592 | 338 053 | 337 236 | 329 297 | 325 983 | 322 617 | 320 948 | 325 544 | 322 402 | 318 894 |
| Nombre de détenteurs inscrits | 21 542 | 21 966 | 22 152 | 22 394 | 22 737 | 23 180 | 23 588 | 23 598 | 23 970 | 24 354 |
| Résultat de base par action ⁽²⁾ | 5,44 \$ | 3,31 \$ | 4,56 \$ | 4,36 \$ | 4,34 \$ | 4,63 \$ | 3,41 \$ | 3,00 \$ | 2,48 \$ | 2,35 \$ |
| Résultat dilué par action ⁽²⁾ | 5,38 \$ | 3,29 \$ | 4,51 \$ | 4,32 \$ | 4,31 \$ | 4,58 \$ | 3,37 \$ | 2,97 \$ | 2,47 \$ | 2,34 \$ |
| Dividende par action ⁽²⁾ | 2,28 \$ | 2,18 \$ | 2,04 \$ | 1,88 \$ | 1,70 \$ | 1,54 \$ | 1,37 \$ | 1,24 \$ | 1,24 \$ | 1,24 \$ |
| Cours de l'action ⁽²⁾ | | | | | | | | | | |
| haut | 62,74 \$ | 47,88 \$ | 55,06 \$ | 53,88 \$ | 45,24 \$ | 40,64 \$ | 40,72 \$ | 33,94 \$ | 31,04 \$ | 27,32 \$ |
| bas | 46,83 \$ | 35,83 \$ | 40,75 \$ | 41,60 \$ | 36,18 \$ | 31,64 \$ | 32,43 \$ | 27,23 \$ | 12,81 \$ | 21,13 \$ |
| clôture | 62,61 \$ | 47,88 \$ | 43,31 \$ | 52,68 \$ | 45,24 \$ | 38,59 \$ | 35,57 \$ | 33,57 \$ | 28,20 \$ | 22,61 \$ |
| Valeur comptable ⁽²⁾ | 31,51 \$ | 28,52 \$ | 28,26 \$ | 25,76 \$ | 22,97 \$ | 20,02 \$ | 17,82 \$ | 18,80 \$ | 16,72 \$ | 14,85 \$ |
| Dividendes sur actions privilégiées | | | | | | | | | | |
| Série 15 | – | – | – | – | 0,2444 \$ | 1,4625 \$ | 1,4625 \$ | 1,4625 \$ | 1,4625 \$ | 1,4625 \$ |
| Série 16 | – | – | – | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ |
| Série 20 | – | – | 1,5000 \$ | 1,5000 \$ | 1,5000 \$ | 1,5000 \$ | 1,5000 \$ | 1,5000 \$ | 1,5000 \$ | 0,8692 \$ |
| Série 21 | – | – | – | – | 1,0078 \$ | 1,3438 \$ | 1,3438 \$ | 1,3438 \$ | 1,3438 \$ | 0,5596 \$ |
| Série 24 | – | – | – | 0,4125 \$ | 1,6500 \$ | 1,6500 \$ | 1,6500 \$ | 1,6500 \$ | 1,3765 \$ | – |
| Série 26 | – | – | – | 0,4125 \$ | 1,6500 \$ | 1,6500 \$ | 1,6500 \$ | 1,6500 \$ | 1,3042 \$ | – |
| Série 28 | 0,9500 \$ | 0,9500 \$ | 0,9500 \$ | 0,9500 \$ | 0,9728 \$ | – | – | – | – | – |
| Série 30 | 1,0250 \$ | 1,0250 \$ | 1,0250 \$ | 0,7849 \$ | – | – | – | – | – | – |
| Série 32 | 0,9750 \$ | 0,9750 \$ | 1,0760 \$ | – | – | – | – | – | – | – |
| Série 34 | 1,4000 \$ | 1,1373 \$ | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Série 36 | 1,3500 \$ | 0,5733 \$ | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Série 38 | 0,4724 \$ | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Mesures financières | | | | | | | | | | |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires | 18,1 % | 11,7 % | 16,9 % | 17,9 % | 20,1 % | 24,1 % | 19,8 % | 17,0 % | 15,6 % | 16,4 % |
| Rendement de l'actif moyen | 0,81 % | 0,53 % | 0,73 % | 0,74 % | 0,78 % | 0,88 % | 0,76 % | 0,74 % | 0,61 % | 0,60 % |
| Ratios réglementaires selon Bâle III | | | | | | | | | | |
| Ratio des fonds propres ⁽³⁾ | | | | | | | | | | |
| CET1 ⁽⁴⁾ | 11,2 % | 10,1 % | 9,9 % | 9,2 % | 8,7 % | 7,3 % | 7,6 % | | | |
| catégorie 1 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | 14,9 % ⁽⁶⁾ | 13,5 % | 12,5 % ⁽⁷⁾ | 12,3 % ⁽⁸⁾ | 11,4 % | 10,1 % | 10,8 % | 14,0 % | 10,7 % | 9,4 % |
| total ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | 15,1 % ⁽⁶⁾ | 15,3 % | 14,0 % ⁽⁹⁾ | 15,1 % ⁽⁸⁾ | 15,0 % | 14,1 % | 14,3 % | 17,5 % | 14,3 % | 13,2 % |
| Ratio de levier ⁽⁴⁾ | 4,0 % | 3,7 % | 3,7 % | | | | | | | |
| Autres renseignements | | | | | | | | | | |
| Nombre d'employés ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾ | 20 584 | 20 600 | 19 026 | 18 725 | 16 675 | 16 636 | 16 217 | 15 298 | 14 851 | 14 420 |
| Succursales au Canada | 429 | 450 | 452 | 452 | 453 | 451 | 448 | 442 | 445 | 446 |
| Guichets automatiques au Canada | 931 | 938 | 930 | 935 | 937 | 923 | 893 | 869 | 866 | 858 |

(1) Les données des exercices 2010 et précédents sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et certains montants des exercices 2013, 2012 et 2011 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Les données des exercices 2014 et précédents ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

(3) Les ratios aux 31 octobre 2013, 2012 et 2011 ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

(4) Depuis le 31 octobre 2013, les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios aux 31 octobre 2012 et 2011 sont présentés pro forma.

(5) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1^{er} novembre 2009, elle utilise l'approche NI avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée.

(6) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

(7) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(8) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(9) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et compte tenu du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

(10) En équivalent temps complet.

(11) Le nombre d'employés inclut les employés des filiales Credigy Ltd. et Advanced Bank of Asia Limited pour les exercices 2014 à 2017.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Acceptation

L'acceptation représente une garantie de paiement par une banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif moyen portant intérêts

L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et les prêts, et exclut les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de l'exercice.

Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Convention de rachat

Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes sur créances

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes sur créances au niveau jugé approprié par la direction. Les dotations aux pertes sur créances se composent des dotations aux provisions sur prêts douteux et non douteux.

Entité structurée

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Levier opérationnel

Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Marge nette d'intérêts

Revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de la moyenne de l'actif portant intérêt.

Prêt douteux

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Point de base

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Les provisions sont augmentées du montant des dotations aux provisions pour pertes sur créances, lesquelles sont imputées au résultat et réduites en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements au cours de la période.

Ratio d'efficacité

Ratio qui exprime les frais autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus et mesure l'efficacité des activités de la Banque.

Ratio de levier

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes sur prêts. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires

Résultat net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement total à l'actionnaire

Le rendement total à l'actionnaire (RTA) correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions actions privilégiées de deuxième rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2017, la Banque compte 339 591 965 actions ordinaires et 82 000 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang série 28, série 30, série 32, série 34, série 36 et série 38 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

| Émission ou catégorie | Symbole au téléscripteur | Abréviation dans la presse |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Actions ordinaires | NA | Nat Bk ou Natl Bk |
| Actions privilégiées de premier rang | | |
| Série 28 ⁽¹⁾ | NA.PR.Q | Nat Bk s28 ou Natl Bk s28 |
| Série 30 | NA.PR.S | Nat Bk s30 ou Natl Bk s30 |
| Série 32 | NA.PR.W | Nat Bk s32 ou Natl Bk s32 |
| Série 34 | NA.PR.X | Nat Bk s34 ou Natl Bk s34 |
| Série 36 | NA.PR.A | Nat Bk s36 ou Natl Bk s36 |
| Série 38 | NA.PR.C | Nat Bk s38 ou Natl Bk s38 |

- (1) Le 15 novembre 2017, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$.

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2017 à la clôture des registres, 21 542 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2018

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

| Date ex-dividende | Date de clôture des registres | Date de paiement |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Actions ordinaires | | |
| 22 décembre 2017 | 27 décembre 2017 | 1 ^{er} février 2018 |
| 22 mars 2018 | 26 mars 2018 | 1 ^{er} mai 2018 |
| 22 juin 2018 | 26 juin 2018 | 1 ^{er} août 2018 |
| 20 septembre 2018 | 24 septembre 2018 | 1 ^{er} novembre 2018 |
| Actions privilégiées, séries 30, 32, 34, 36 et 38 | | |
| 3 janvier 2018 | 5 janvier 2018 | 15 février 2018 |
| 6 avril 2018 | 9 avril 2018 | 15 mai 2018 |
| 5 juillet 2018 | 9 juillet 2018 | 15 août 2018 |
| 4 octobre 2018 | 9 octobre 2018 | 15 novembre 2018 |

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2017

| Date ex-dividende | Date de clôture des registres | Date de paiement | Dividende par action (\$) |
|-------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| 22 décembre 2016 | 28 décembre 2016 | 1 ^{er} février 2017 | 0,56 |
| 23 mars 2017 | 27 mars 2017 | 1 ^{er} mai 2017 | 0,56 |
| 22 juin 2017 | 26 juin 2017 | 1 ^{er} août 2017 | 0,58 |
| 21 septembre 2017 | 25 septembre 2017 | 1 ^{er} novembre 2017 | 0,58 |

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2017

| Date ex-dividende | Date de clôture des registres | Date de paiement | Dividende par action (\$) | | | | | |
|-------------------|-------------------------------|------------------|---------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | | | Série 28 | Série 30 | Série 32 | Série 34 | Série 36 | Série 38 |
| 30 déc. 16 | 4 jan. 17 | 15 fév. 17 | 0,2375 | 0,2563 | 0,2438 | 0,3500 | 0,3375 | - |
| 6 avr. 17 | 10 avr. 17 | 15 mai 17 | 0,2375 | 0,2562 | 0,2437 | 0,3500 | 0,3375 | - |
| 6 juil. 17 | 10 juil. 17 | 15 août 17 | 0,2375 | 0,2563 | 0,2438 | 0,3500 | 0,3375 | - |
| 5 oct. 17 | 10 oct. 17 | 15 nov. 17 | 0,2375 | 0,2562 | 0,2437 | 0,3500 | 0,3375 | 0,4724 |

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000
Internet : bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le vendredi 20 avril 2018 au Centrexpo à Drummondville, Québec, Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2017 sera disponible en mars 2018 dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : service@computershare.com
Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs
Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455
Télécopieur : 514 394-6196
Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles à la page 9 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport sont notamment : Banque Nationale du Canada, Gestion privée 1859, *un client, une banque*, Compte Surintérêt, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC et tout-en-un Banque Nationale, ainsi que leurs logos respectifs qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

Investor Relations Department
National Bank of Canada
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada

Telephone: 1-866-517-5455
Fax: 514-394-6196
E-mail: investorrelations@bnc.ca

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-54-1
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

Impression

L'Empreinte



Banque Nationale du Canada est fière de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC® (Forest Stewardship Council®).

